

RÉTABLIR L'HUMANITÉ APPELS MONDIAUX À L'ACTION

Synthèse du processus
de consultation en vue du
Sommet humanitaire mondial



Directrice de la rédaction : Dr Jemilah Mahmood

Rédacteur en chef : Nick Harvey

Coordinatrice de la rédaction : Breanna Ridsdel

Réviseur : Matthew Easton

Équipe de rédaction : Alexander Jacobs, Ann Lee, Charles-Antoine Hofmann, Elizabeth Cafferty, Emmi Antinoja, Juliano Diniz, Kariane Peek Cabrera, Lewis Sida, Mahsa Jafari, Miriam Abu Hamdan, Mukesh Kapila, Natasha Kindergan, Nigel Fisher, Olivier Bangerter, Rahul Chandran, Rina Meutia, Samara Andrade et Siti Kamariah A Subki.

Conception graphique et mise en page : Marko Srdanovic, Département de l'information des Nations Unies

Suggestion de citation : Secrétariat du Sommet humanitaire mondial, 2015, Rétablir l'humanité : *Synthèse du processus de consultation en vue du Sommet humanitaire mondial*, New York, Nations Unies.

© Nations Unies 2015. La présente publication est protégée par des droits d'auteur en vertu du Protocole Annexe 2 à la Convention universelle sur le droit d'auteur. Toute reproduction totale ou partielle à des fins de commercialisation ou de diffusion à grande échelle est interdite sans autorisation écrite expresse des auteurs.

RÉTABLIR L'HUMANITÉ APPELS MONDIAUX À L'ACTION

Synthèse
du processus de consultation
en vue du Sommet humanitaire mondial



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	ix
REMERCIEMENTS	v
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	viii
INTRODUCTION.....	001
PARTIE I : DONNER LA PRIORITÉ AUX POPULATIONS.....	011
1. PLACER LES POPULATIONS AU CŒUR DE L'ACTION HUMANITAIRE	012
2. ÉLIMINER LES DISPARITÉS ENTRE LES SEXES ET SOUTENIR UNE ACTION HUMANITAIRE INCLUSIVE	028
PARTIE II : S'ADAPTER AU CONTEXTE.....	045
3. COUVRIR LES BESOINS DES POPULATIONS DANS LES CONFLITS ARMÉS.....	046
4. CONCEVOIR DES SOLUTIONS PORTEUSES D'ESPOIR POUR LES RÉFUGIÉS ET LES AUTRES PERSONNES DÉPLACÉES	059
5. CLARIFIER LES INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE.....	069
6. SE PRÉPARER AUX NOUVELLES MENACES ET AUX NOUVEAUX DÉFIS	078
PARTIE III : NOUER DES PARTENARIATS DIVERS.....	089
7. RÉORIENTER L'ACTION HUMANITAIRE	090
PARTIE IV : GARANTIR LA FIABILITÉ DU FINANCEMENT	123
8. FOURNIR DES FINANCEMENTS ADÉQUATS POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE ET PROTÉGER LES VIES ET LA DIGNITÉ EN SITUATION DE CRISE.....	124
CONCLUSION	137
BIBLIOGRAPHIE.....	140

AVANT-PROPOS

Jamais l'action humanitaire n'avait atteint autant de personnes ni autant d'endroits. Dans le monde entier, les acteurs humanitaires réalisent un travail extraordinaire pour sauver des vies et protéger les populations dans les temps de grande nécessité.

Toutefois, le système humanitaire est aujourd'hui mis à rude épreuve. Malgré leur générosité, les financements des donateurs ne suivent plus la hausse des besoins. La plupart des crises manquent de solutions politiques. Les conflits prolongés, l'insécurité et les déplacements se généralisent. De surcroît, les tendances mondiales comme le changement climatique, l'urbanisation, les inégalités économiques, l'insécurité alimentaire et la pénurie de ressources augmentent la vulnérabilité des populations. L'ampleur et le coût des besoins humanitaires entravent notre capacité d'action, et il nous faut aujourd'hui prendre des mesures collectives et décisives.

En convoquant le Sommet humanitaire mondial, le Secrétaire général des Nations Unies a indiqué que la recherche de solutions devait s'appuyer sur l'expérience de toutes les parties prenantes concernées, y compris les populations touchées par les crises et les personnes qui leur viennent en aide. Au cours des deux dernières années, un processus de consultation mondiale a été mené auprès des populations touchées, des gouvernements, de la société civile, des organisations humanitaires, du secteur privé et d'autres partenaires. Les résultats de cette consultation sont exposés dans le présent rapport de synthèse.

Ce rapport restitue les milliers de conversations et de contributions formulées afin de rendre compte de la réalité du terrain qui sous-tend les recommandations émergentes. Les propositions et les domaines d'action émergents seront examinés lors de la Consultation globale qui se tiendra à Genève en octobre 2015, un événement clé au cours duquel les parties prenantes devront s'accorder sur les principaux changements à mettre en œuvre pour garantir que le Sommet apporte des solutions aux millions de personnes touchées par les crises et les catastrophes.

Le processus de consultation mondiale n'aurait pas été possible sans le dévouement de nombreux gouvernements, organisations et individus, notamment les hôtes des consultations régionales et multipartites et les membres des Groupes de pilotage régionaux. Je leur adresse à tous mes remerciements sincères pour leur mobilisation et leur engagement. Je tiens à remercier et à complimenter la docteur Jemilah Mahmood et son équipe qui ont dirigé ce processus à la fois complexe, complet et enrichissant. Je remercie le gouvernement turc pour le leadership dont il fait preuve dans le cadre de l'organisation du Sommet humanitaire mondial, le gouvernement suisse d'avoir généreusement reçu la Consultation globale et le gouvernement allemand d'avoir accueilli deux réunions thématiques. En plus des nombreuses autres parties prenantes saluées dans ce rapport, je voudrais remercier ma prédécesseur Valerie Amos dont le leadership a permis de garantir la solidité des fondements et de la vision qui nous mènent jusqu'au Sommet humanitaire mondial.

Les célébrations du 70^e anniversaire des Nations Unies me rappellent notre engagement collectif, tel qu'énoncé dans notre Charte, à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à proclamer à nouveau notre foi dans la dignité de la personne humaine et à coopérer pour résoudre les problèmes humanitaires. Ce Sommet est l'occasion unique pour une génération de faire renaître notre humanité commune et de progresser dans notre volonté de sauver des vies, de prévenir et d'atténuer la souffrance, de protéger nos semblables, hommes et femmes, et de garantir la dignité de toutes les personnes touchées par les catastrophes naturelles et les conflits.

Stephen O'Brien

**Secrétaire général adjoint des Nations Unies
aux affaires humanitaires et Coordonnateur
des secours d'urgence**

REMERCIEMENTS

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) et le secrétariat du Sommet humanitaire mondial tiennent à exprimer leur gratitude à toutes les organisations et à toutes les personnes dont l'engagement et le profond dévouement ont permis de mener à bien le processus de consultation en vue du Sommet humanitaire mondial.

Nous remercions en premier lieu toutes les personnes qui ont participé aux consultations régionales et menées auprès des parties prenantes, dont la contribution précieuse a assuré le succès de ce processus, en particulier les individus et les communautés touchés par des crises humanitaires. Notre reconnaissance et notre vive gratitude vont à la Turquie, qui accueillera le Sommet humanitaire mondial, et aux pays où se sont déroulées les consultations régionales, les réunions thématiques et la Consultation globale. Nous apprécions grandement la contribution de l'ensemble des donateurs au secrétariat du Sommet et au processus de consultation. Nous tenons également à remercier les bureaux régionaux de l'OCHA et les Groupes de pilotage régionaux qui ont apporté un soutien précieux à l'organisation des consultations régionales.

Nous remercions vivement les nombreux gouvernements, individus et organisations locales, nationales et internationales qui ont participé aux réunions de consultation, aux conférences et aux événements en ligne organisés dans le monde entier. Nous adressons nos remerciements aux organisations et aux particuliers qui nous ont transmis leurs nombreuses contributions, toutes disponibles sur le site Internet du Sommet humanitaire mondial. Nous ne pouvons citer toutes les personnes ayant collaboré à ce projet, mais nous espérons que le présent rapport fera entendre leur voix.

Nous saluons profondément la contribution essentielle apportée par le service de développement et de gouvernance internationale de Linklaters dans le cadre de la préparation du rapport de synthèse et de l'analyse des données factuelles sous-jacentes. Nous exprimons aussi notre sincère gratitude à l'ensemble des membres des Équipes thématiques et des Groupes consultatifs qui ont fait don de leur temps et de leur expertise pour élaborer des propositions sur l'action future en matière d'aide humanitaire.

Nous tenons à remercier en particulier les intervenants suivants.

Hôtes et coprésidents des consultations régionales

Les pays et les organisations suivants ont accueilli les consultations régionales et coprésidé les Groupes de pilotage régionaux (par ordre chronologique) : **Afrique de l'Ouest et du Centre** : République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Communauté économique des États de l'Afrique centrale et Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; **Asie du Nord et du Sud-Est** : Indonésie et Japon ; **Afrique de l'Est et Afrique australe** : Afrique du Sud, Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement d'Afrique australe ; **Europe et autres États** : Finlande, Hongrie et direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile de la Commission européenne ; **Moyen-Orient et Afrique du Nord** : Jordanie, Ligue des États arabes et Organisation de coopération islamique ; **Amérique latine et Caraïbes** : Guatemala ; **Pacifique** : Australie et Nouvelle-Zélande ; et **Asie du Sud et Asie centrale** : Tadjikistan et réseau Aga Khan de développement (AKDN).

Hôtes des consultations thématiques

Le Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire (ALNAP) a organisé un maillon essentiel du processus de consultation, le Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire dont l'accueil a été assuré par les États-Unis, la Ligue des États arabes et l'Organisation de coopération islamique.

Le ministère allemand des Affaires étrangères, le gouvernement de la Suisse et l'International Institute for Management Development ont accueilli les trois réunions des Équipes thématiques du Sommet humanitaire mondial.

Reach Out to Asia et le grand groupe des enfants et des jeunes ont organisé la Consultation mondiale sur la jeunesse au Qatar.

Singapour a organisé le Forum mondial sur la coordination civilo-militaire.

Cités et gouvernements locaux unis, l'Agence des États-Unis pour le développement international, ONU-Habitat, le Comité international de secours et Global Communities ont accueilli et organisé la Consultation mondiale sur les villes.

L'Humanitarian Innovation Project a organisé la Conférence sur l'innovation humanitaire 2015 qui s'est tenue au Keble College, à Oxford (Royaume-Uni).

L'Oxford Centre for Islamic Studies (Royaume-Uni) a accueilli la Table ronde sur la Finance sociale islamique du Sommet humanitaire mondial, parrainée par Maybank Islamic en partenariat axé sur les connaissances avec Fajr Capital.

La Banque islamique de développement, Fajr Capital, Linklaters et Ethos Consulting ont soutenu et renforcé l'initiative sur la finance sociale islamique et l'avenir de l'action humanitaire.

La section pour le secteur privé de l'OCHA a organisé 19 consultations auprès du secteur privé à travers le monde.

Donateurs

Les pays suivants ont soutenu financièrement les préparatifs du Sommet humanitaire mondial : Allemagne, Argentine, Australie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République dominicaine, Russie, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni.

Les organisations suivantes ont participé au financement des préparatifs du Sommet : Alwaleed Bin Talal Foundation, direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile de la Commission européenne, Global Communities (ONG), Khazanah Nasional Berhad (Malaisie) et Ligue des États arabes.

Hôtes des dialogues thématiques

Les États membres et les organisations suivants ont accueilli des dialogues thématiques à Genève : Allemagne, Conseil international des agences bénévoles (ICVA), Danemark, Éthiopie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Suisse, Royaume-Uni, Union européenne et Zimbabwe.

Contributions spéciales

L'Overseas Development Institute (ODI), en particulier Katie Peters, a préparé les analyses des tendances pour les consultations régionales et contribué à l'introduction du présent rapport.

Le réseau The Humanitarian Forum a rassemblé près de 2 000 participants dans le cadre de 39 réunions de préparation des consultations.

Save the Children et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé des consultations auprès des enfants touchés par les conflits et les crises prolongées en Afrique de l'Est.

La Croix-Rouge britannique et le Groupe de politique humanitaire de l'ODI ont tenu une table ronde sur la gestion collective des crises en collaboration avec la communauté de la politique humanitaire du Royaume-Uni.

Le Groupe conjoint de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'OCHA a organisé le Forum des urgences environnementales visant à favoriser une réflexion collective sur la gestion des risques.

L'équipe de spécialistes de l'impact social de Deloitte a préparé des études sur la promotion des échanges relatifs à l'innovation humanitaire et les impératifs en matière de recherche et développement (R&D) humanitaire.

La Banque de développement islamique a dirigé l'Islamic Social Finance Report 2015.

L'association Professionals in Humanitarian Assistance and Protection a organisé une série de consultations en ligne régionales et mondiales.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'UNICEF, ONU-Femmes et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, ont fourni un soutien important aux programmes et recherches liés au Sommet humanitaire mondial.

Membres des Équipes thématiques

Efficacité de l'action humanitaire : Alex Jacobs, Alice Obrecht, Andrea Noyes, Anne Mitaru, Charles-Antoine Hofmann, Jessica Alexander, Jesus (Gary) R.S. Domingo, John Mitchell, Judith Randel, Kevin Savage, Manu Gupta, Mohamed El Kouhene, Natasha Kindergan, Pat Gibbons et Urvashi Aneja.

Réduction de la vulnérabilité et gestion des risques : Andres Ibaceta, Andrew Thow, Axel Rottlaender, Barbara Carby, Barry Maher, Chen Hong, Daniel Kull, François Grünewald, Jan Kellet, Janet Lim, Johan Cels, John Crowley, Julie Dana, Jürgen Clemens, Kamal Kishore, Mehmet Balcilar, Mohamed Mukhier, Nick Harvey, Rachel Scott, Randolph Kent, Rahul Chandran, Rina Meutia, Romano Lasker, Sam Carpenter, Samuel Doe, Sandra Aviles et Taija Kontinen-Sharp.

Transformation par l'innovation : Alexander Betts, Andrew Billo, Ben Ramalingam, Howard Rush, Jelte van Wieren, Joanna Macrae, Kariane Peek Cabrera, Kim Scriven, Lesley Bourns, Mahsa Jafari, Nuno Nunes, Olivier Delarue et Patrick Meier.

Couverture des besoins des populations touchées par les conflits : Abdulfatah Mohamed, Amjad Mohamed-Saleem, Anike Doherty, Aurelien Buffler, Caroline Holmgren, Elisabeth Eyster, Jérémie Labbé, Kamel Mohanna, Mike Renny Wafula, Nuur Mohamud Sheekh, Olivier Bangerter, Prashan Thayalasingam et Samara Andrade.

Résolution des crises urbaines : Ann Lee, Filiep Decorte, Lucy Earle, et les 40 experts et spécialistes du groupe d'experts sur les villes (liste disponible à l'adresse suivante : https://www.worldhumanitariansummit.org/whs_urban).

Efficacité de l'action humanitaire au service des femmes et des filles : Blerta Aliko, Elizabeth Cafferty, Kathleen Hunt, Lori Heninger, Mavic Cabrera Balleza, Njoki Rahab, Ugochi Daniels et les nombreux autres conseillers et militants en matière de genre qui ont soutenu le processus de consultation.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les consultations internationales à l'approche du tout premier Sommet humanitaire mondial ont abouti à la vision d'un monde ayant retrouvé son humanité fondamentale, dans lequel aucune personne confrontée à la crise ne meurt alors qu'elle peut être sauvée, ne souffre de la faim ou n'est victime d'un conflit en raison du manque de volonté politique ou de ressources pour les aider. Des consultations menées auprès de plus de 23 000 personnes ont maintes fois appelé à placer les personnes touchées par les crises au cœur de l'action humanitaire.

La souffrance humaine liée aux conflits et aux catastrophes a atteint des niveaux alarmants. Près de 60 millions de personnes, pour moitié des enfants, ont été contraintes d'abandonner leur foyer en raison des conflits ou de la violence. Par ailleurs, on assiste à une escalade du coût humain et économique des catastrophes naturelles. Ces vingt dernières années, 218 millions d'individus par an ont été touchés par des catastrophes, à un coût annuel pour l'économie mondiale qui dépasse désormais 300 milliards de dollars.

En dépit de la promesse des leaders mondiaux de « ne laisser personne de côté », les besoins et la dignité de millions de personnes en crise sont bafoués. Des millions de personnes souffrent des ravages provoqués par les fréquentes catastrophes, qui se reproduisent avant même que les victimes n'aient pleinement recouvré leurs moyens de subsistance. La paralysie politique empêche d'éliminer les causes profondes des conflits armés et de la vulnérabilité face aux catastrophes, tout en freinant l'accès aux populations dans le besoin.

Bien que le système humanitaire n'ait jamais été aussi présent quantitativement et géographiquement, ses ressources et sa structure ne lui permettent plus de répondre à l'ampleur et à la complexité des besoins, ne fût-ce que présents. Chaque année, une proportion toujours plus grande de besoins humanitaires vitaux reste négligée, en dépit de financements accrus. Les points forts et les compétences de la diversité croissante de partenaires humanitaires, notamment de ceux situés dans le Sud, ne sont pas suffisamment exploités. Il en va de même du pouvoir transformateur de la science et de la technologie.

Une action décisive et collective s'impose pour assumer notre devoir partagé de sauver des vies et de permettre aux populations de vivre dignement.

Pour toutes ces raisons, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon a lancé un appel à l'organisation du tout premier Sommet humanitaire mondial, qui se tiendra à Istanbul, en Turquie, les 23 et 24 mai 2016. Processus inclusif unique, ce Sommet est l'occasion d'envisager une nouvelle manière de couvrir les besoins des millions de personnes touchées par les conflits et les catastrophes.

Le Sommet s'inscrit dans une dynamique mondiale sans précédent en faveur du changement. Il répond également à la promotion du renouvellement des cadres mondiaux pour la réduction des risques de catastrophe (Sendai, mars 2015), le développement durable (New York, septembre 2015), le changement climatique (Paris, décembre 2015) et le développement urbain (Quito, octobre 2016). Il se nourrit par ailleurs de différents éléments : examens du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU (juin 2015), des opérations de paix de l'ONU (juin 2015) et du programme sur les Femmes, la paix et la sécurité (octobre 2015) ; conclusions des Groupes de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire (novembre 2015) et sur l'action mondiale face aux crises sanitaires (décembre 2015) ; et 32^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, décembre 2015). La recherche de nouveaux moyens de répondre aux besoins humanitaires et de gérer intégralement les risques représentera une partie décisive de ce programme mondial.

Au cœur de ces processus simultanés se trouve le souhait de redéfinir la façon dont la communauté internationale répond aux besoins des populations les plus vulnérables, alors que l'évolution rapide des événements expose de plus en plus de populations aux risques. Des tendances mondiales telles que le changement climatique, l'urbanisation, la

croissance économique et les inégalités, l'insécurité alimentaire et la raréfaction des ressources ont des répercussions qui dépassent largement les frontières nationales dans un monde interconnecté. Nous devons saisir l'occasion qui se présente, transformer l'approche collective de la gestion et de la réduction des nouveaux risques et travailler ensemble afin de soutenir les plus pauvres et les plus vulnérables, pour leur permettre de mener des vies plus dignes.

Il s'agit d'une entreprise collective. Nous ne pouvons atteindre les objectifs de développement ou de réduction des risques de catastrophe sans aider les millions de personnes confrontées aux crises humanitaires. Il devient de plus en plus manifeste qu'aucun pays ni aucune organisation ne peut relever ces défis de façon isolée. Un changement dans la façon dont nous nous préparons et répondons aux crises s'impose pour mobiliser les forces et capacités des populations et communautés touchées par les crises, ainsi que celles d'un groupe d'acteurs plus vaste et diversifié.

Le Sommet humanitaire mondial sera un événement décisif pour renforcer notre responsabilité collective à sauver des vies, prévenir et alléger les souffrances et défendre la dignité humaine face aux crises. Les chefs d'État et de gouvernements ainsi que les parties prenantes issues d'organisations multilatérales et humanitaires, du secteur privé, du monde universitaire et des communautés affectées se réuniront pour annoncer leur soutien à un futur programme d'action, nouer de nouveaux partenariats et trouver de réelles solutions aux défis humanitaires pressants actuels et futurs, ainsi que pour construire un monde plus sûr et plus humain pour tous.

Entre mai 2014 et juillet 2015, huit consultations régionales, impliquant plus de 23 000 personnes, ont été organisées, ainsi que nombre de réunions thématiques, de concertations avec les parties prenantes et des dialogues en ligne, le tout étayé par plus de 400 contributions écrites. Ces travaux ont unanimement préconisé un changement dans notre manière de nous préparer et de réagir face aux crises, de travailler ensemble et enfin de prêter assistance à des millions de personnes confrontées à ces crises, qui désormais se prolongent la plupart du temps sur plusieurs années.

Ce processus de consultation inclusif a abouti à l'établissement de cinq grands domaines d'action, représentant chacun une ambition pour l'avenir de l'action humanitaire. Sur cette base, les parties prenantes peuvent renforcer les engagements, partenariats et actions transformatrices qui s'imposent pour que le Sommet humanitaire mondial aboutisse véritablement à un changement.

DIGNITÉ

Donner aux populations les moyens de faire face et de se remettre dignement par le biais d'une action humanitaire axée sur les personnes, qui tient compte des femmes et des filles, qui atteint tout le monde et qui investit dans les jeunes et les enfants, tout en veillant à ce que les personnes soient les principaux acteurs de cette réponse.

- ✓ Il convient de placer les populations touchées par les crises au centre de l'action humanitaire. Les communautés concernées, leurs organisations et leurs collectivités doivent être reconnues en tant qu'acteurs principaux de leur préparation, de leur réponse et de leur redressement. Il convient de mieux soutenir les premiers intervenants, et tous les acteurs humanitaires, qu'ils soient nationaux ou internationaux, doivent venir compléter les stratégies locales de réponse et de protection autant que faire se peut.
- ✓ Il serait utile de donner davantage la parole et le choix aux populations touchées par les crises en matière d'action humanitaire, notamment par le biais de meilleurs mécanismes de communication bidirectionnelle et de retour d'information, grâce au recours accru à l'assistance financière là où cela s'avère faisable, ainsi qu'à l'aide de mesures concrètes destinées à accroître l'obligation de rendre compte aux populations concernées.
- ✓ Les acteurs humanitaires doivent veiller à l'égalité de traitement des femmes et des filles, en répondant à leurs besoins spécifiques, quels que soient leur âge et

leurs origines, et en leur donnant les moyens de se positionner comme des partenaires égales. Le financement et la programmation doivent permettre de sensibiliser femmes et filles à leurs droits aux services et à la protection, notamment face à la violence sexiste, et de les encourager à devenir leaders de la réponse et du relèvement face aux crises.

- ✓ Il importe que l'action humanitaire garantisse la protection et l'éducation des enfants, offre des opportunités d'emploi et de subsistance aux jeunes hommes et aux jeunes femmes, et reconnaisse les jeunes comme des partenaires à part entière dans la préparation et l'intervention humanitaires. Personne ne devrait manquer un mois d'école à cause d'un conflit ou d'une catastrophe. Il faut donner aux jeunes les moyens de se mobiliser autour de l'action humanitaire, à travers les réseaux nationaux et mondiaux, pour venir en aide aux plus démunis.
- ✓ Toutes les personnes impliquées dans le travail humanitaire doivent corriger la négligence dont souffrent les personnes âgées et handicapées, veiller à couvrir les besoins spécifiques de ces populations et leur permettre de participer à la prise de décisions.

SÛRETÉ

Mettre les populations à l'abri du danger en plaçant la protection au centre de l'action humanitaire, intensifier l'action politique pour prévenir et mettre fin aux conflits, empêcher les violations du droit humanitaire international et y mettre un terme, et éviter d'instrumentaliser l'action humanitaire.

- ✓ Protéger la sûreté et la dignité des populations est un but prioritaire de l'action humanitaire. Toutes les décisions dans ce domaine devraient prendre en considération les mesures déjà prises par les populations pour se protéger, les plus grandes menaces auxquelles elles sont exposées et la manière dont chaque acteur peut contribuer à leur sûreté.
- ✓ Dans les conflits armés, l'action humanitaire ne doit pas se substituer à la recherche de solutions politiques. Il faut que les États membres et la communauté internationale intensifient leur action politique pour mettre fin aux conflits grâce à la prévention, des mécanismes d'alerte précoce et la diplomatie, le renforcement des capacités pour la paix ainsi que l'élimination des causes profondes des conflits.
- ✓ Les parties aux conflits ont l'obligation de respecter et de faire respecter le droit humanitaire international en limitant l'impact des conflits sur les populations touchées par le biais de mesures préventives et de mécanismes de responsabilité en cas de violations. Le Sommet humanitaire mondial offre l'occasion de promouvoir l'adhésion universelle au droit humanitaire international ainsi que sa mise en œuvre, et pour les États de renouveler leur engagement à respecter et faire respecter ce droit par le biais d'actions concrètes.
- ✓ Pour veiller à ce que les victimes des conflits aient accès à la protection et à l'assistance, les éléments suivants s'imposent : respect des politiques et pratiques opérationnelles fondées sur des principes, renforcement des partenariats entre acteurs locaux et internationaux, perfectionnement de la formation et de la prise en charge du personnel, dialogue efficace avec les parties au conflit. Un niveau de sécurité suffisant, du personnel qualifié et des ressources sont nécessaires pour permettre une réelle proximité avec les populations touchées. Dans les conflits prolongés, les acteurs humanitaires doivent répondre aux besoins immédiats et à plus long terme des populations touchées en adoptant des stratégies à plus longue échéance et en travaillant de manière adéquate avec les partenaires du développement et de la consolidation de la paix.
- ✓ Il est nécessaire de responsabiliser davantage les leaders humanitaires dans l'établissement des priorités et l'obtention de résultats en matière de protection. Des mécanismes de contrôle des violations sont à mettre en place et à relier plus clairement à l'intervention rapide et au plaidoyer. Les questions de protection doivent être systématiquement intégrées à toutes les évaluations de l'ensemble des acteurs humanitaires, dès le déclenchement d'une crise et non après coup.

- ✓ Il est indispensable d'améliorer la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires. Cela exige de renforcer la confiance auprès des groupes armés, des chefs traditionnels, des pouvoirs publics et autres parties prenantes locales ; de mettre en place des stratégies de communication efficaces sur l'action humanitaire ainsi que sur la sûreté et la sécurité des travailleurs en vertu du droit international ; d'adhérer aux principes humanitaires ; d'adapter les systèmes de gestion de la sécurité au niveau de menace local ; et de veiller à ce que le personnel soit suffisamment formé en gestion de la sécurité.

RÉSILIENCE

Rendre l'espoir et trouver des solutions pour les populations confrontées à des crises nouvelles ou prolongées, à travers l'action collective des partenaires de l'action humanitaire, du développement et autres, le tout pour renforcer la résilience des personnes face aux crises ; se consacrer à cette fin à l'investissement dans les capacités de préparation, à la gestion et à l'atténuation des risques, à la réduction de la vulnérabilité, à la recherche de solutions durables pour les déplacements prolongés, et à l'adaptation aux nouvelles menaces.

- ✓ Un nouveau cadre de coopération s'impose parmi les acteurs de l'action humanitaire, du développement, du changement climatique et de la consolidation de la paix, afin de trouver et de gérer les solutions aux situations de crises prolongées. Ce cadre doit s'appuyer sur des engagements à long terme qui répondent aux besoins de survie immédiats ainsi qu'aux causes sous-jacentes en exploitant simultanément tous les instruments, et en s'appuyant sur une analyse commune des risques et du contexte, et sur une planification conjointe axée sur les résultats.
- ✓ Face à la forte hausse du nombre de personnes confrontées à des déplacements prolongés, une réorientation fondamentale s'impose pour soutenir les réfugiés ainsi que les pays et communautés d'accueil. Le Sommet pourrait étudier un « accord global d'accueil des réfugiés » qui reconnaîtrait les contributions des pays d'accueil ; organiserait des enveloppes financières prévisibles et viables à plus long terme pour les aider ; faciliterait l'autosuffisance des réfugiés via l'accès aux moyens de subsistance ; et créerait des dispositions plus équitables pour leur réinstallation dans des pays tiers.
- ✓ La communauté internationale est invitée à protéger et aider les déplacés internes sur un pied d'égalité et à trouver des solutions durables à leur situation, conformément aux principes humanitaires et au droit international, par le biais de nouveaux instruments nationaux et régionaux.
- ✓ Un effort concerté s'impose pour aborder les dimensions humanitaires des mouvements de migrants et de réfugiés en renforçant les efforts de sauvetage et en s'engageant à protéger ainsi qu'à promouvoir les droits de toutes les personnes en migration. Une meilleure coopération internationale est nécessaire, notamment dans les zones frontalières et le long des itinéraires migratoires, tandis qu'il convient de prêter assistance aux États qui portent le poids de l'afflux des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants.
- ✓ Les gouvernements doivent investir davantage dans la réduction des risques et de la vulnérabilité, ainsi que dans les capacités de préparation face aux catastrophes. Les catastrophes naturelles, notamment celles qui sont récurrentes ou prévisibles, exigent de passer de la gestion des crises à la gestion des risques.
- ✓ Il est nécessaire que les gouvernements concluent avec la communauté internationale des « accords de préparation et d'intervention » pour les risques naturels. De tels accords peuvent accroître la prévisibilité et la discipline de la gestion des crises en investissant dans les capacités nationales de réduction des risques et de réponse en la matière ; au-delà d'un niveau prédéfini, l'aide internationale prendrait le relais à une échelle prévisible. Cette approche doit être étayée par le financement des risques et le recours accru à l'innovation dans les sciences et la technologie pour améliorer les prévisions, les alertes rapides et la modélisation des risques.

- ✓ Les gouvernements et partenaires du développement doivent intensifier leurs mesures de protection sociale, en s'inspirant de la réalisation des objectifs de développement durable proposés. Ces mesures doivent servir de norme pour la prestation d'assistance à plus long terme, avec une attention particulière pour les défis à relever en milieu urbain et dans les situations de conflit prolongé.
- ✓ Il est nécessaire que gouvernements et acteurs internationaux gèrent mieux les risques de crise sanitaire, en renforçant les systèmes de santé communautaires et publics, de manière à répondre à temps et protéger ainsi les installations et les travailleurs du secteur sanitaire et à gérer les flambées épidémiques transfrontalières par le biais d'une meilleure mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005), de renforts de capacités à déploiement rapide et de fonds d'urgence.
- ✓ Face à l'impact accéléré des conflits, catastrophes et déplacements dans un monde qui s'urbanise, il convient d'établir une nouvelle alliance mondiale anti-crise au niveau urbain entre administrations municipales, professionnels urbains et acteurs humanitaires et du développement. Cela permettra de gérer l'escalade des risques et de créer des mécanismes de réaction spécifiques reposant sur des populations, infrastructures et systèmes plus résilients. Cela mobilisera les engagements et les investissements en privilégiant particulièrement les villes les plus exposées aux risques.
- ✓ Il convient d'établir un groupe consultatif indépendant sur la préparation face aux nouvelles menaces et la gestion des risques humanitaires futurs, composés d'experts provenant de toutes les régions. Ce groupe pourrait rendre compte au Secrétaire général des Nations Unies avec l'expertise de toutes les régions, sur la convocation du Coordinateur des secours d'urgence.

PARTENARIATS

Nouer des partenariats divers et inclusifs qui réaffirment les principes humanitaires, soutenir une action humanitaire efficace et dirigée par les populations, permettre aux premiers intervenants d'assumer un rôle de leader et mobiliser le pouvoir de l'innovation.

- ✓ Tous les pays et acteurs humanitaires doivent réaffirmer leur engagement quant aux principes humanitaires universellement applicables : humanité, neutralité, impartialité et indépendance – l'assistance et la protection étant assurées pour tous en fonction des besoins et sans quelque discrimination que ce soit.
- ✓ Dans la mesure du possible, il est nécessaire de renforcer le leadership et la responsabilité des acteurs locaux et nationaux dans la gestion des crises, avec l'appui d'une meilleure coopération régionale et des institutions mondiales. La mise en œuvre d'une telle réorientation doit être facilitée par l'analyse des capacités opérationnelles locales, l'examen des rôles et des dispositifs de coopération actuels, ainsi que par la création de structures de prise de décision plus inclusives fondées sur le principe du partenariat.
- ✓ Dans chaque crise, un mécanisme s'impose pour vérifier et améliorer la qualité et la crédibilité des évaluations des besoins, suivre les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins et fournir un mécanisme de gestion des doléances des populations concernées. Ces mécanismes doivent être indépendants et consulter les populations locales, les pouvoirs publics, la société civile et les organisations humanitaires.
- ✓ Au niveau mondial, un cadre commun est nécessaire pour évaluer la qualité et l'efficacité de l'action humanitaire, étayé par un partage de données transparent et responsable.
- ✓ Pour relever les nouveaux défis et mieux répondre aux besoins des populations concernées, il est crucial que le système humanitaire saisisse les occasions d'innover et développe une culture d'apprentissage continu et d'adaptation, en générant l'environnement, les mesures d'incitation et les capacités qui y sont propices. Soulignant la nécessité de promouvoir le recours constant à l'innovation, les consultations ont proposé une alliance mondiale pour l'innovation humanitaire afin de stimuler des approches nouvelles et éthiques des défis à relever, de nouer de nouveaux

partenariats et de mobiliser les ressources nécessaires pour la recherche, le développement, la vérification et le déploiement à grande échelle d'idées nouvelles et perfectionnées.

- ✓ Les pouvoirs publics et acteurs humanitaires doivent forger de nouveaux partenariats afin de mobiliser les capacités d'autres secteurs, notamment en concluant des accords avec le secteur privé préalablement aux crises et à travers des initiatives visant à déployer les compétences de protection civile à l'échelle nationale, régionale et internationale, en mettant un accent particulier sur la coopération Sud-Sud.

FINANCEMENT

Veiller à mieux exploiter les ressources pour préserver la vie, la dignité et la résilience en situation de crise, grâce à des sources de financement nouvelles et diverses et à l'apport d'un soutien accru aux organisations locales.

- ✓ Il est nécessaire d'octroyer des ressources suffisantes à l'action humanitaire pour pouvoir garantir un niveau essentiel d'aide à la préservation de la vie et de la dignité. Alors que le coût des besoins humanitaires n'a jamais été aussi élevé, il devient pressant de sécuriser des financements suffisants et prévisibles pour soutenir les populations confrontées aux crises humanitaires et aider les communautés à renforcer leur résilience. Cette question sera étayée par les résultats imminents du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire.
- ✓ Il convient de combler le déficit de financement en regroupant diverses sources de financements domestiques et internationaux, en utilisant le bon dosage d'instruments dans chaque contexte, en réduisant davantage le gaspillage et les inefficacités le cas échéant, ainsi qu'en renforçant transparence et responsabilité, ceci afin de permettre une notification commune simplifiée et d'accroître les financements non préaffectés et pluriannuels. Il est souhaitable de promouvoir les innovations en matière de mobilisation de fonds, tels que les instruments émergents pour la finance sociale islamique.
- ✓ Le financement direct des organisations locales est à accroître, de même que le niveau de financement direct octroyé aux gouvernements concernés par le biais du financement de la prévention des risques ou du soutien budgétaire.
- ✓ Il est nécessaire de réduire les frais de transaction et d'éliminer les obstacles aux transferts de fonds pendant les crises ; les services bancaires et la communication doivent être rétablis rapidement pour pouvoir assurer la circulation immédiate des fonds après une crise. Une réduction de l'impact de la législation antiterroriste sur le transfert de fonds et sur l'action humanitaire a été recommandée.

HORIZON ISTANBUL

Les consultations ont abouti à la vision d'un monde dans lequel les fondements de l'humanité seraient rétablis et réaffirmés. Un monde qui place les personnes et les principes au cœur de l'action humanitaire.

Sans engagement à agir, l'ambition ne suffit pas pour exploiter au mieux les bonnes pratiques et changer les choses à grande échelle. Une action collective décisive s'impose pour respecter notre obligation de sauver des vies, de protéger les personnes et de préserver la dignité.

La Charte des Nations Unies nous engage à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et dans l'égalité de droits des hommes et des femmes. Cet appel est repris dans les nouveaux objectifs de développement durable, à travers lesquels les leaders mondiaux se sont engagés à ne laisser personne pour compte ainsi qu'à travailler ensemble pour « un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin, où chacun puisse s'épanouir », « un monde libéré de la peur et de la violence » et un « un monde juste, équitable, tolérant et ouvert, où les besoins des plus vulnérables soient satisfaits ». Ces idées transcendent les cultures, les religions et la société, tandis que leur mise en œuvre nous incombe à tous. Elles sous-tendent les

quatre principes fondamentaux de l'action humanitaire : humanité, impartialité, neutralité et indépendance que les consultations ont invité ouvertement tous les acteurs de l'action humanitaire à réaffirmer.

Le Sommet humanitaire mondial s'appuiera sur ces engagements. Le moment est venu pour les pouvoirs publics et les communautés touchées, les organisations de la société civile, les organisations multilatérales et autres partenaires de réaffirmer leur engagement en faveur de l'action humanitaire. C'est l'occasion de nouer de nouvelles alliances et de se réunir autour des grands changements nécessaires pour améliorer les vies de toutes les personnes touchées par les crises.

Par-dessus tout, le Sommet humanitaire mondial doit placer les populations au cœur de l'action humanitaire et leur donner les moyens de construire un monde plus sûr et plus humain.

INTRODUCTION

POURQUOI UN SOMMET HUMANITAIRE MONDIAL ?

La souffrance humaine liée aux conflits et aux catastrophes a atteint des niveaux alarmants. Près de 60 millions de personnes ont été contraintes d'abandonner leur foyer en raison des conflits ou de la violence. Ces vingt dernières années, 218 millions d'individus par an ont été touchés par des catastrophes. En dépit des circonstances inusuelles qui les frappent, les personnes affectées par les crises nourrissent les mêmes espoirs et ambitions que quiconque : assurer leur sécurité et celle des personnes qui leur sont chères, nourrir leur famille, vivre dans la dignité, construire un foyer, avoir des moyens de subsistance et faire en sorte que leurs enfants envisagent l'avenir avec optimisme.

Le Sommet humanitaire mondial sera le premier événement international organisé exclusivement pour aider les populations en situation d'urgence humanitaire à bâtir une vie meilleure. Le Secrétaire général des Nations Unies a appelé la communauté mondiale à se réunir pendant deux jours à Istanbul, les 23 et 24 mai 2016, afin de s'engager à prendre des mesures concrètes pour relever les défis humanitaires urgents et d'envisager une nouvelle manière de couvrir les besoins des millions de personnes touchées par les conflits et les catastrophes. Le Sommet et les nombreuses consultations constituent un processus inclusif unique, car le changement et le progrès requièrent l'engagement de tous les acteurs qui contribuent de façon cruciale au quotidien de l'action humanitaire.

Le Sommet s'inscrit dans une dynamique mondiale sans précédent en faveur du changement. Il répond également à la promotion du renouvellement des cadres mondiaux pour la réduction des risques de catastrophe (Sendai, mars 2015), le développement durable (New York, septembre 2015), le changement climatique (Paris, décembre 2015) et le développement urbain (Quito, octobre 2016). Il se nourrit par ailleurs de différents éléments : examens du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU (juin 2015), des opérations de paix de l'ONU (juin 2015) et du programme sur les Femmes, la paix et la sécurité (octobre 2015) ; conclusions des Groupes de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire (novembre 2015) et sur l'action mondiale face aux crises sanitaires (décembre 2015) ; et 32^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, décembre 2015). La recherche de nouveaux moyens de répondre aux besoins humanitaires et de gérer intégralement les risques représentera une partie décisive de ce programme mondial.

Au cœur de ces processus simultanés se trouve le souhait de redéfinir la façon dont la communauté internationale répond aux besoins des populations les plus vulnérables. Nous sommes engagés dans une course pour nous adapter à l'évolution rapide du monde et aux nouvelles réalités du XXI^e siècle. Des tendances mondiales telles que le changement climatique, la croissance économique et les inégalités, la volatilité des prix alimentaires et la raréfaction des ressources ont des répercussions qui dépassent largement les frontières nationales dans un monde interconnecté. Nous devons saisir l'occasion qui se présente et adopter une approche collective vis-à-vis de la gestion des risques et des répercussions de ces changements, innover et travailler ensemble pour permettre aux populations les plus vulnérables de vivre dans la dignité.

L'AIDE HUMANITAIRE DANS UN MONDE EN RAPIDE MUTATION

En convoquant le Sommet humanitaire mondial, qui s'inscrit dans cette ambition planétaire, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé les acteurs à s'appuyer sur les plus grandes réussites et à révolutionner le soutien apporté aux populations touchées par les crises humanitaires. Le Sommet a pour but d'engager un programme transformateur pour sauver plus de vies et réduire les souffrances, en créant des mécanismes de protection pour les millions de personnes dont la vie est prise en otage par des situations de crise, afin que personne ne soit laissé de côté ou dans la détresse. Le succès du Sommet jouera un rôle déterminant dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable et du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.



« L'essor de l'action humanitaire mondiale est l'une des plus grandes réalisations morales de l'humanité. Aujourd'hui, nous aspirons à un monde où chaque femme, chaque homme et chaque enfant dans le besoin peut recevoir une assistance et une protection contre les conséquences des catastrophes, des conflits, des déplacements, des famines ou des épidémies. Ce monde est à notre portée. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que cette vision devienne réalité. »

Secrétaire général
des Nations Unies,
Ban Ki-moon

L'appel à l'action lancé par le Secrétaire général des Nations Unies révèle la prise de conscience que les moyens existants ne suffisent plus à répondre à la hausse des besoins humanitaires. Il faut de toute urgence endiguer les répercussions croissantes des catastrophes naturelles, réduire la vulnérabilité des populations et renforcer leur résilience, répondre aux besoins des populations exposées aux conflits armés, élaborer des solutions durables pour les millions de personnes déplacées vivant dans l'incertitude, assurer une protection contre la violence et l'exploitation, préserver la santé des individus et lutter contre la propagation des épidémies, et permettre à chacun de vivre dans l'espoir et la dignité, quel que soit son sexe, son âge ou son environnement.



« Le statu quo n'est pas envisageable. »

Secrétaire général adjoint et
Coordonnateur des secours
d'urgence, Stephen O'Brien

Aujourd'hui, les personnes touchées par les conflits et les catastrophes sont plus nombreuses que lors des décennies précédentes. Ces situations sont également plus fréquentes et leurs effets plus durables. Le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire et une protection a presque doublé ces dix dernières années, passant d'une moyenne de 30 à 40 millions de personnes par an à 50 à 70 millions¹. Ces données sont tirées des appels des Nations Unies et ne donnent qu'une image partielle des besoins totaux, mais la tendance semble se poursuivre. Le nombre de personnes déplacées pour cause de conflit ou de violence, soit près de 60 millions de personnes à la fin de l'année 2014, n'avait jamais été aussi élevé depuis 1945². Par ailleurs, le coût de l'action humanitaire a considérablement augmenté, à l'instar des appels humanitaires lancés par les Nations Unies qui sont passés de 3,4 milliards de dollars en 2003 à 18,7 milliards en 2015³. Dans le même temps, le fossé se creuse entre l'importance des besoins et les ressources disponibles. Les appels humanitaires lancés par les Nations Unies pour l'année 2015 pourraient atteindre le niveau record de 20 milliards de dollars, mais restaient néanmoins financés seulement à hauteur de 42 % au moment de la rédaction de la présente synthèse⁴.

Figure 1 : La situation humanitaire dans le monde

- 📡 **59,5 MILLIONS** : nombre de personnes réfugiées et déplacées en raison d'un conflit à la fin de l'année 2014 ; un niveau inégalé depuis la Seconde Guerre mondiale. 13,9 millions de personnes ont dû quitter leur domicile en raison de la violence et des persécutions en 2014, soit 42 500 personnes par jour⁵.
- 📡 **19,3 MILLIONS** : nombre de personnes contraintes de quitter leur foyer pour cause de catastrophe naturelle en 2014⁶.
- 📡 **17 ANS** : durée moyenne des déplacements⁷.
- 📡 **550 %** : augmentation du montant des appels humanitaires mondiaux des Nations Unies, soit une hausse de 3,4 milliards de dollars en 2003 à 18,7 milliards en 2015⁸.
- 📡 **90 %** : nombre d'appels humanitaires des Nations Unies qui se poursuivent au-delà de trois ans⁹.
- 📡 **40 %** : pourcentage non financé des appels humanitaires des Nations Unies en 2014¹⁰.
- 📡 **329** : nombre de travailleurs humanitaires touchés par des attaques majeures en 2014. La plupart des victimes faisaient partie du personnel d'ONG nationales et des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge¹¹.
- 📡 **1 561** : nombre d'agents de santé touchés par des attaques menées dans 32 pays en 2014¹².

UNE AUGMENTATION DES RISQUES GÉNÉRÉE PAR LES CHANGEMENTS MONDIAUX

Dans le domaine de l'humanitaire, le plus grand défi du XXI^e siècle consiste à répondre aux besoins des populations exposées aux situations de crise tout en se préparant à un avenir plus risqué et incertain dans lequel les besoins seront vraisemblablement de plus en plus nombreux et complexes¹³. Dans les décennies à venir, la pauvreté, la famine, les maladies, les risques naturels, les pénuries d'eau, le changement climatique, la croissance démographique, l'urbanisation rapide et non planifiée, les migrations de masse et l'insécurité hydrique et alimentaire pourraient menacer des centaines de millions de personnes.

En raison du caractère inégalitaire de la croissance économique, plus de 1,2 milliard de personnes dans le monde, dont la plupart dans des pays à revenu intermédiaire, vivent avec moins de 1,25 dollar par jour¹⁴. En effet, même si elle contribue à réduire les risques de catastrophe, la croissance se caractérise aussi par de fortes inégalités qui accentuent la vulnérabilité des groupes marginalisés face aux chocs. Des facteurs socioéconomiques comme le sexe, la classe sociale, l'origine ethnique, l'âge et le handicap augmentent la vulnérabilité et l'exposition des groupes marginalisés aux crises qui ont déjà tendance à creuser les inégalités¹⁵. Les transitions démographiques, particulièrement lorsqu'elles sont rapides, et le manque de planification de l'urbanisation pèsent lourdement sur les infrastructures et les ressources tout en augmentant les risques pour les populations et leur fragilité en cas de choc.

Figure 2 : Changements démographiques¹⁶

- ❏ D'ici 2050, les deux tiers de la population mondiale devraient vivre dans les villes, dont un quart dans des bidonvilles.
- ❏ Le monde compte aujourd'hui 1,2 milliard de personnes âgées de 15 à 24 ans – le plus haut niveau historique – dont 90 % vivent dans les pays en développement.
- ❏ Le nombre de personnes âgées, dont deux tiers vivent dans les pays en développement, augmente aussi et dépassera 1,4 milliard de personnes d'ici 2030.

Figure 3 : Les conflits armés à l'origine de la majorité des besoins humanitaires

- ❏ En 2013, 33 conflits faisaient rage dans le monde. Relativement stable, ce nombre varie entre 31 et 37 depuis ces dix dernières années¹⁷ et ne semble pas près de diminuer.
- ❏ Il existe un risque élevé de réapparition des conflits armés internationaux au cours des dix prochaines années, l'internationalisation des conflits nationaux étant une possibilité réelle¹⁸.
- ❏ Selon la Banque mondiale, 1,5 milliard de personnes vivent dans des pays régulièrement frappés par des cycles de conflits violents¹⁹. L'impact économique de ces conflits est de plus en plus marqué et leur coût global atteindrait selon les estimations 14 300 milliards de dollars, soit environ 13 % du PIB mondial²⁰.
- ❏ À la fin de l'année 2013, chacun des dix principaux appels humanitaires consolidés menés par les Nations Unies concernait des situations de conflit armé.
- ❏ Généralement, l'intervention des organisations humanitaires pour faire face à ces crises s'étend sur plus de cinq ans²¹.

- 📡 Environ 86 % du financement demandé dans le cadre des 340 appels humanitaires lancés par les Nations Unies entre 2002 et 2013 visaient à aider les populations touchées par des conflits armés²².
- 📡 En 2014, 102 millions de personnes ont été frappées par des catastrophes naturelles et 59,5 millions ont été déplacées de force en raison de la violence et des conflits²³.

Figure 4 : Déplacements forcés en 2014²⁴

- 📡 59,5 millions de personnes déplacées dans le monde – un niveau jamais atteint
- 📡 19,5 millions de réfugiés
- 📡 38,2 millions de personnes déplacées dans leur propre pays
- 📡 1,8 million de demandeurs d'asile

Parmi toutes les tendances mondiales, c'est le changement climatique qui pourrait causer les plus grandes difficultés humanitaires dans les prochaines années. Selon les estimations, entre 25 millions et 1 milliard de personnes seront déplacées de façon permanente ou temporaire d'ici 2050²⁵. Il est également estimé que jusqu'à 40 % de la population mondiale pourrait vivre dans des zones exposées à de fortes pénuries d'eau²⁶. Les experts affirment de plus en plus que les variations de température vont provoquer une augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que des changements sur le plan épidémiologique²⁷. Ces phénomènes extrêmes entraîneront vraisemblablement la modification des écosystèmes, des perturbations dans la production alimentaire et l'approvisionnement en eau, des dommages aux infrastructures et aux zones de peuplement, ainsi que des maladies et des décès. Ils seront au cœur d'un nombre croissant de situations de crise et perturberont fortement les interventions humanitaires²⁸. Le changement climatique devrait aussi multiplier les facteurs de stress en suscitant de nouvelles dissensions et en aggravant les tensions existantes, en particulier sur le plan de la gestion des ressources ainsi que de la disponibilité et de l'utilisation des terres²⁹. Bon nombre de ces difficultés font déjà leur apparition à travers le monde.

Par ailleurs, la vulnérabilité est de plus en plus mondiale et de plus en plus contagieuse³⁰, et les risques présents dans certaines régions sont souvent étroitement liés aux autres parties du monde. La lutte contre le VIH/sida, et plus récemment la maladie à virus Ebola, a largement montré l'existence de cette interrelation³¹. En plus de contraindre un nombre croissant de personnes à fuir les affrontements et la violence, les conflits armés³², particulièrement en Afghanistan, en Iraq, en Libye et en Syrie, ont augmenté le risque de transmission de maladies et entraîné la création de nouveaux groupes armés non étatiques. Dans certaines régions du monde, la hausse de la vulnérabilité et des déplacements des populations a fait réapparaître des maladies préalablement éradiquées, comme la poliomyélite. Les pays riches ne sont pas épargnés, comme le montrent les récents flux migratoires et le ralentissement de l'économie mondiale causé par la baisse de production des semi-conducteurs liée au tsunami qui a frappé le Japon en 2011³³. **La fragilité de l'un devient celle de tous.**

Les risques décrits ci-dessus sont connus, mais d'autres dangers aux conséquences graves sur le plan humanitaire peuvent apparaître, comme les pandémies, les maladies touchant les cultures et le bétail, les accidents nucléaires et industriels et le terrorisme de masse. Le monde est aujourd'hui démuni face à ces risques.

UNE ACTION HUMANITAIRE EN PLEINE ÉVOLUTION

Depuis l'adoption décisive en 1991 de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'ONU, le système humanitaire international dispose d'un cadre qui lui faisait auparavant cruellement défaut³⁴. Les réformes, les lois et les initiatives successives ont contribué à porter assistance à un nombre croissant de personnes touchées par les catastrophes et les conflits, notamment les réformes humanitaires majeures de 2005 et le Programme de transformation du Comité permanent interorganisations de 2010. Ces réformes visant à consolider la coordination et la cohérence des interventions ont par exemple permis le regroupement des financements sous un modèle de coordination centralisé (à l'échelle mondiale et nationale) et le renforcement de la coordination par l'introduction de l'approche sectorielle.

Figure 5 : Le secteur humanitaire moderne

- En 2014, il a été estimé que 450 000 personnes travaillaient pour plus de 4 880 organisations humanitaires dans le monde, avec un budget annuel d'environ 25 milliards de dollars³⁵.
- En 2013, près de la moitié de l'aide humanitaire internationale totale fournie par les gouvernements donateurs (48 %, 7,3 milliards de dollars) a transité par six organismes des Nations Unies qui ont financé un très grand nombre de partenaires de mise en œuvre³⁶.
- En 2014, 36 % des 4 milliards de dollars perçus par les ONG (soit 1,4 milliard de dollars) ont été versés aux dix plus grandes ONG internationales³⁷.

Toutefois, cette centralisation ne reflète pas la hausse du nombre et de la diversité des acteurs du secteur humanitaire. Les dynamiques de pouvoir mondiales évoluent. De nombreux gouvernements ont augmenté la part des investissements consacrés à la gestion et à la réduction des risques ainsi qu'à l'élargissement des programmes de protection sociale. Certains pays à revenu intermédiaire, comme la Turquie et l'Indonésie, fournissent désormais une aide financière et prennent de l'importance dans le secteur humanitaire, auquel ils apportent une expérience et des perspectives nouvelles.

La coopération Sud-Sud est de plus en plus axée sur la mise en commun des risques et des expériences et les organisations régionales jouent un rôle croissant dans la prise en charge des crises et la définition des normes. Les ONG nationales et internationales, communautés de diaspora, groupes de la société civile, réseaux de bénévoles (y compris le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), groupes confessionnels et acteurs du secteur privé sont de plus en plus nombreux à aider les populations à faire face aux crises et à se relever. Les acteurs locaux et nationaux se trouvent au premier rang de la réponse aux crises et les personnes touchées sont elles-mêmes plus autonomes, mieux équipées technologiquement et résolues à orienter l'action humanitaire.

Dans le même temps, certains estiment que la multiplication du nombre d'acteurs cause un rétrécissement de l'espace humanitaire. Dans les situations de conflit armé, la capacité des organisations humanitaires à fournir une assistance et une protection aux personnes touchées est de plus en plus menacée³⁸. En raison des difficultés d'accès, des problèmes de sécurité et d'une plus grande frilosité face aux risques, un grand nombre de ces organisations n'ont plus la possibilité de travailler au plus près des personnes qu'elles cherchent à aider et doivent avoir recours à des partenaires locaux³⁹.

Alors que les principes clés du secteur humanitaire (humanité, impartialité, neutralité et indépendance) devraient guider les actions menées, les consultations régionales ont montré

de façon inquiétante que ces règles éthiques étaient rarement suivies. De plus, les parties aux conflits armés ne respectent pas toujours le droit humanitaire international comme elles le devraient. Dans les pays touchés comme dans les pays donateurs, le regroupement des programmes humanitaires, politiques et militaires par les gouvernements⁴⁰ est source de politisation, tout comme les difficultés d'accès humanitaire posées par la bureaucratie ainsi que le caractère restrictif des lois et des politiques⁴¹.

Bien que le système humanitaire n'ait jamais été aussi présent quantitativement et géographiquement, ses ressources et sa structure ne lui permettent plus de répondre à l'ampleur et à la complexité des besoins, ne fût-ce que présents. Chaque année, une proportion toujours plus grande de besoins humanitaires vitaux reste négligée, en dépit de financements accrus. Plusieurs points abordés dans ce rapport et dans d'autres études⁴² soulignent la nécessité de modifier en profondeur l'approche actuelle, dont les principales lacunes sont présentées dans l'Encadré 1 ci-dessous.

Encadré 1 : Lacunes de l'approche actuelle

- ✓ Bon nombre des bénéficiaires, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables, considèrent que l'aide humanitaire n'est pas adaptée à leur situation, car elle restreint leur capacité à surmonter les difficultés et à rester indépendants. Certaines de ces personnes estiment que leurs souhaits ne sont pas correctement pris en compte.
- ✓ L'action humanitaire est lente et laborieuse, et les interventions n'arrivent pas à atteindre les personnes les plus vulnérables situées dans les environnements difficiles⁴³.
- ✓ Certains considèrent qu'en plus d'être inégalitaires et inadaptées aux besoins, la prise de décision et l'action humanitaire tiennent compte d'autres facteurs, comme les intérêts politiques et la couverture médiatique.
- ✓ Malgré la diversité des contextes, les interventions humanitaires restent généralement similaires. Par ailleurs, certains dénoncent le double emploi avec le travail des acteurs étatiques et locaux, ainsi que le manque d'investissement dans les capacités locales.
- ✓ Désormais, l'assistance humanitaire a tendance à pallier, inefficacement, le manque de solutions politiques aux causes profondes des conflits.
- ✓ Le système actuel reste assez fermé et manque de relations avec les milieux de la politique, du développement et du changement climatique, ainsi qu'avec les nouveaux donateurs, les parties prenantes de la coopération Sud-Sud et d'autres acteurs de plus en plus variés, comme le secteur privé et le milieu militaire.
- ✓ Le système est considéré comme désuet et incapable de s'adapter aux grands changements, notamment la hausse des investissements publics dans la gestion des risques, l'accélération de l'engagement de la communauté du développement dans les États fragiles, l'élargissement de la protection sociale et du financement de la prévention des risques, et les avancées de la science et des techniques de modélisation des risques. De plus, les investissements dans les innovations sont considérés comme insuffisants.
- ✓ L'approche actuelle n'est pas en phase avec les moyens disponibles. Malgré une hausse des budgets de 660 % depuis 2000⁴⁴, le déficit en ressources ne cesse de se creuser. Même si cette tendance reflète l'élargissement de l'ampleur et de l'étendue géographique de l'action humanitaire, notamment l'accentuation des opérations dans les pays à revenu intermédiaire, le financement de l'assistance humanitaire continue de reposer sur un nombre limité d'instruments.

LA PERSPECTIVE DU CHANGEMENT

La situation est toutefois loin d'être désespérée. Plusieurs approches et avancées importantes contribuent à atténuer les risques. Les progrès scientifiques et technologiques ainsi que les nouvelles techniques de modélisation et de prévision permettent de mieux les comprendre et de mieux les anticiper. En plus de favoriser les interventions rapides et ciblées, Internet, les canaux de communication et les réseaux sociaux permettent de mobiliser et d'inclure un plus grand nombre d'acteurs aux compétences et capacités utiles.

Grâce à une richesse mondiale certes inégalitaire mais globalement croissante et à un système financier d'envergure internationale, les nouvelles idées en matière de protection sociale deviennent réalisables et abordables sous la forme d'un soutien plus direct et efficace aux populations les plus pauvres et vulnérables. Toutefois, des décisions politiques actives doivent être prises pour lutter contre la marginalisation et l'exclusion systématiques des plus fragiles.

Les actions mondiales simultanées de cette année et de l'année prochaine représentent pour le Sommet une occasion de repositionner l'action humanitaire au cœur de la volonté mondiale de ne laisser personne de côté et de protéger les populations contre l'impact des conflits et des risques naturels, y compris lorsqu'ils sont liés au changement climatique. Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer les liens entre les nombreuses actions engagées au niveau local, national, régional et mondial en vue de gérer les risques et les crises.

LE POINT DE DÉPART DU CHANGEMENT : UN PROCESSUS DE CONSULTATION MONDIAL

Tous ces éléments sont à la base de la décision du Secrétaire général des Nations Unies de convoquer le Sommet humanitaire mondial à Istanbul en mai 2016. Pour arriver à résoudre ces défis dans leur ampleur, la nouvelle approche devra être réellement mondiale et rassembler tous les acteurs de l'action humanitaire ainsi que de nouveaux partenaires.

En vue d'établir les bases du changement, le Secrétaire général a lancé un processus de consultation vaste et ambitieux réunissant toutes les parties prenantes concernées. Pour mener à bien le processus, un secrétariat du Sommet humanitaire mondial a spécialement été créé au sein de l'OCHA en janvier 2014 et placé sous la direction et la responsabilité du Coordonnateur des secours d'urgence. La phase initiale de la consultation s'est déroulée du 1^{er} mai 2014 au 31 juillet 2015. Le processus de consultation multipartite dirigé par le Secrétaire général devait se terminer par la Consultation globale organisée à Genève en octobre 2015.

Les consultations étaient structurées autour de quatre questions clés correspondant à quatre thèmes :

1. Comment rendre l'action humanitaire plus efficace ?
2. Comment mieux réduire les vulnérabilités et gérer les risques ?
3. Comment rendre l'action humanitaire plus innovante ?
4. Comment mieux couvrir les besoins des populations touchées par les conflits ?

Le processus de consultation mondial a été mené sous la forme de réunions de consultation, de groupes de discussion, d'échanges en ligne et d'enquêtes. Les parties prenantes étaient encouragées à organiser leurs propres réunions de consultation et à adresser leurs exposés de principes et documents de réflexion au secrétariat du Sommet.

En 15 mois, plus de 23 000 personnes ont été consultées dans le cadre de ce processus. Une attention particulière a été prêtée aux communautés et aux personnes touchées par les catastrophes et les conflits.

Figure 6 : D'Abidjan à Genève, les consultations en vue du Sommet

- 📡 **PLUS DE 23 000** personnes ont été consultées
- 📡 **8** consultations régionales ont été organisées
- 📡 **151** pays ont accueilli des consultations multipartites
- 📡 **PLUS DE 400** contributions écrites ont été reçues
- 📡 **5 500** commentaires ont été reçus en ligne
- 📡 **19** consultations ont été menées avec le secteur privé

Figure 7 : Les populations touchées au cœur des consultations multipartites préparatoires

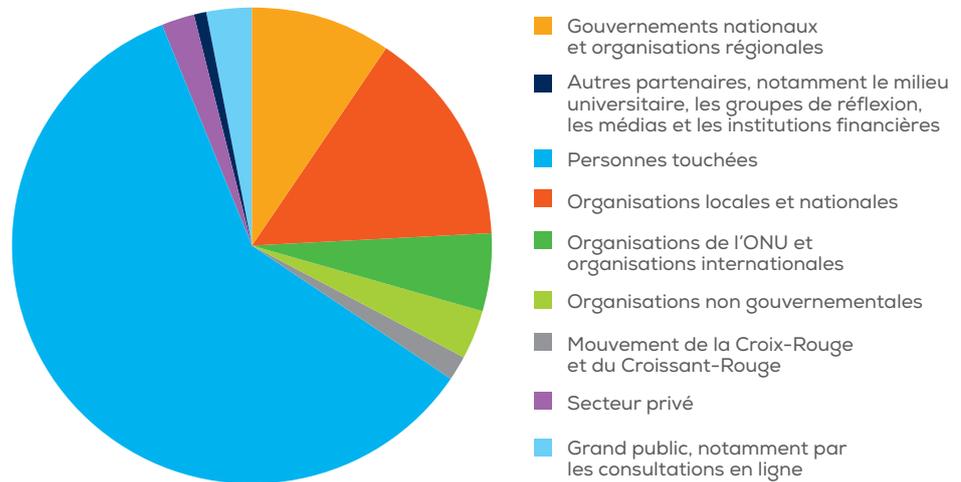
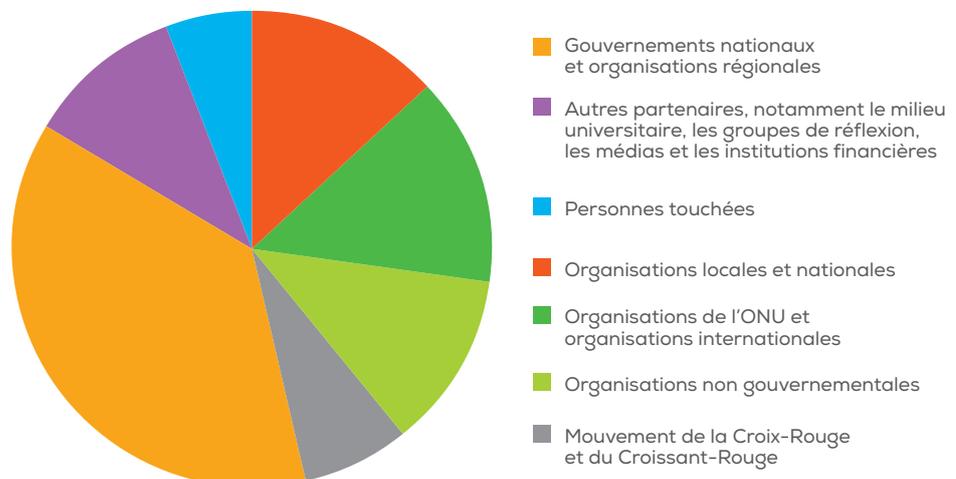


Figure 8 : Diversité des participants aux réunions de consultation régionales



Les équipes d'experts thématiques et les groupes de spécialistes qui ont examiné les nombreuses contributions écrites et les grandes études disponibles ont transmis leurs observations au secrétariat du Sommet. Toutes les équipes se sont rencontrées lors de trois réunions : à Lausanne en novembre 2014, à Bonn en avril 2015 et à Berlin en septembre 2015.

OBJECTIF DU RAPPORT DE SYNTHÈSE

Le présent rapport de synthèse expose les résultats des consultations, utilisés pour éclairer et définir les composantes d'un programme d'action commun en vue du Sommet humanitaire mondial et de l'après-Sommet.

Chaque chapitre du rapport présente les principales attentes révélées par les consultations, ainsi que les propositions formulées quant à leur mise en œuvre. En s'appuyant sur ces éléments, le secrétariat du Sommet et les groupes d'experts thématiques et de spécialistes ont œuvré ensemble pour développer des idées et des propositions, qui sont présentées sous la section Propositions issues du processus à la fin de chaque chapitre. Ces propositions devaient être abordées lors de la Consultation globale organisée à Genève en octobre 2015. Les propositions définies lors de la Consultation globale nécessiteront ensuite l'engagement et la coopération des partenaires et des parties prenantes du secteur humanitaire, qui devront en faire des engagements concrets, des partenariats et des initiatives qui pourront être lancés en 2016 lors du Sommet humanitaire mondial.

Fondamentalement, ce rapport est un défi lancé à l'ensemble des gouvernements, individus, entreprises et organisations engagés dans l'action humanitaire afin de les inciter à agir de différentes manières : en soutenant les grands changements nécessaires pour améliorer la vie des populations touchées par les crises à travers le monde ; en mettant en place de nouveaux partenariats et de nouveaux modes de travail ; en se libérant des limites propres aux fonctions et aux missions préétablies qui n'ont été créées ni par ni pour les populations qu'elles doivent aider ; et en se mobilisant autour du besoin urgent de rétablir un sens de responsabilité collective en faveur de l'humanité et de la dignité pour tous.

MÉTHODOLOGIE ET STRUCTURE DU RAPPORT

Le présent rapport a été préparé par le secrétariat du Sommet sur la base des précieux apports et conseils formulés par les équipes thématiques. Il présente les principales conclusions du processus de consultation, y compris les résultats des huit consultations régionales, des nombreuses consultations spécialisées organisées dans le monde entier et des plus de 400 contributions écrites.

Tout au long du processus de consultation, les équipes thématiques ont regroupé et synthétisé les principaux résultats, identifié les points de convergence émergents et formulé des avis et des conseils éclairés. À la lumière de ce premier travail, tous les rapports de consultation et les contributions écrites ont été examinés, analysés et organisés sous la forme d'une base de données créée par le service de développement et de gouvernance internationale du cabinet d'avocats international Linklaters LLP. Cette base de données a fourni les données factuelles nécessaires à la préparation du présent rapport de synthèse. Les équipes thématiques ont ensuite compilé les conclusions et présenté des idées et des analyses pour en discuter ultérieurement. En raison du grand nombre de contributions reçues, il n'a pas été possible d'inclure toutes les contributions dans ce rapport. Toutefois, celles-ci peuvent toutes être consultées à l'adresse suivante : www.worldhumanitariansummit.org.

Le corps de ce rapport comprend quatre parties principales :

La **Partie I** identifie les populations qui se trouvent au cœur de l'action humanitaire et les changements qu'il est souhaitable d'apporter pour donner à tous les moyens de faire face et de se relever dans la dignité, en tant que premiers acteurs de l'action humanitaire, ainsi que pour éliminer les disparités entre les sexes et ne laisser personne de côté.

La **Partie II** traite des principaux changements requis dans les situations de conflit armé, de déplacement prolongé et de catastrophe naturelle afin de réduire la souffrance des populations et de répondre à leurs besoins. Cette partie présente aussi les nouveaux contextes et les nouveaux risques, notamment l'urbanisation, les crises sanitaires mondiales, les déplacements liés au changement climatique et les migrations.

La **Partie III** souligne la nécessité de transformer les partenariats et les modalités des interventions au niveau local, national, régional et international pour rendre l'action humanitaire efficace, l'appuyer sur des principes et l'adapter aux besoins propres à chaque contexte, ainsi que pour exploiter les points forts des différents acteurs et créer un environnement durable propice à l'innovation.

La **Partie IV** décrit les ressources nécessaires pour soutenir cette transformation, ainsi que les changements profonds qui sont proposés en matière de financement de l'aide humanitaire pour mener à bien ce programme.

La **conclusion** du rapport présente la vision exprimée par les consultations, celle d'un monde ayant retrouvé son humanité fondamentale, un monde dans lequel aucune personne confrontée à la crise ne meurt alors qu'elle peut être sauvée, ne souffre de la faim ou n'est vic-time d'un conflit en raison du manque de volonté politique ou de ressources pour les aider.

Ce processus de consultation inclusif a défini cinq domaines d'action majeurs qui présentent chacun un objectif pour l'avenir de l'action humanitaire et permettent aux parties prenantes de préparer les engagements, les partenariats et les actions transformatrices qui seront nécessaires pour insuffler le changement lors du Sommet humanitaire mondial.

Les cinq domaines sont **la dignité, la sûreté, la résilience, les partenariats et le financement**.

PARTIE I

DONNER LA PRIORITÉ AUX POPULATIONS



CHAPITRE 1

PLACER LES POPULATIONS AU CŒUR DE L'ACTION HUMANITAIRE

Parmi les appels lancés lors des consultations en vue du Sommet humanitaire mondial, la reconnaissance des populations en tant que principaux acteurs de leur survie et de leur relèvement ainsi que leur intégration au cœur de l'action humanitaire se sont particulièrement démarquées. Pour atteindre ces objectifs, le secteur humanitaire devra être transformé en profondeur, les motivations caritatives devant céder la place aux impératifs de solidarité.

Les populations touchées par les crises doivent bénéficier des mêmes droits et libertés que les autres, quelle que soit la façon dont les risques naturels, les conflits ou les situations de violence ou de vulnérabilité affectent leur vie. L'action humanitaire doit explicitement reconnaître et défendre les droits, la dignité, les préférences, les capacités et les compétences de tous.

Les parties prenantes consultées ont insisté sur l'importance primordiale, d'une part, de la reconnaissance de la responsabilité première de l'État à l'égard de la protection des populations et, d'autre part, de l'inclusion des populations touchées au cœur de l'action humanitaire à travers les changements suivants :

- ✓ Reconnaître que les personnes et communautés touchées par les situations de crise sont les premiers acteurs de l'action humanitaire en leur donnant plus de voix, plus de choix et plus de leadership en matière d'assistance et de protection ;
- ✓ Réduire la dépendance et la vulnérabilité en soutenant les stratégies, les systèmes et les mécanismes communautaires et individuels d'adaptation et d'autoprotection ;
- ✓ Promouvoir la responsabilisation à l'égard des populations touchées ;
- ✓ Placer la protection au centre de l'action humanitaire et contribuer à accroître la sécurité des populations et leur capacité à vivre dans la dignité.

Ces appels au changement ne sont pas nouveaux⁴⁵, mais les consultations ont montré que la transformation était inexistante ou insuffisante malgré des années de réforme⁴⁶. Il est désormais clair que le Sommet devra marquer un tournant majeur pour que l'action humanitaire autonomise réellement les populations et leur donne un rôle de premier plan dans toute intervention.

« La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. »

Déclaration universelle des droits de l'homme

1.1 AUTONOMISER LES POPULATIONS TOUCHÉES ET LEUR DONNER UN RÔLE CENTRAL DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Les parties prenantes consultées ont indiqué que l'action humanitaire devait « prendre ses distances de la notion de charité [...] et privilégier l'idée d'un investissement dans le développement de la capacité des populations à vivre dans la dignité »⁴⁷. Les acteurs humanitaires nationaux et internationaux doivent reconnaître que toutes les personnes touchées, quel que soit leur sexe, leur âge ou leur environnement, doivent être les premières impliquées dans les interventions et dans leur relèvement.

En 2005, la Coalition pour l'évaluation des opérations de secours et de relèvement après le tsunami a recommandé à la communauté humanitaire internationale de transformer radicalement son approche, en passant d'une démarche d'aide à un principe de soutien aux priorités des communautés en matière d'assistance et de relèvement⁴⁸. Dix ans plus tard, la situation est peu ou prou identique. Les démarches engagées par les organisations humanitaires internationales pour coopérer avec les acteurs locaux et nationaux sont insuffisantes⁴⁹. Les parties prenantes consultées ont notamment indiqué que les acteurs locaux et nationaux étaient relativement absents des organes de coordination et de prise de décision et n'avaient pas accès au financement de l'action humanitaire (ces questions sont abordées respectivement dans les Parties III et IV du présent rapport).

Les parties prenantes consultées en vue du Sommet ont recommandé que soient repensées les notions de préparation aux crises humanitaires, d'intervention et de relèvement pour tenir compte des structures communautaires et des stratégies d'adaptation locales, accroître l'autonomie et s'appuyer sur les capacités locales. Pour cela, l'action humanitaire doit être conçue en partenariat avec les communautés, dont elle doit respecter la culture et utiliser les connaissances.

Le travail d'autonomisation des communautés touchées doit faire partie intégrante d'une approche globale à l'égard des situations de crise. En plus de la prestation des biens et des services, cette approche doit être axée sur la reconstruction des services et des structures qui permettent aux communautés de faire face à la situation et de retrouver leurs moyens de subsistance de façon autonome et digne. Cela passe notamment par la restauration des infrastructures de communication et de commercialisation, la création d'emplois, la garantie de la simplicité et de l'efficacité du transfert de fonds et la dynamisation du secteur privé et des moyens de subsistance. En outre, cette approche doit réunir un large éventail de partenaires, par exemple les groupes de diaspora qui assurent la survie de nombreuses familles, et les acteurs du secteur privé locaux qui peuvent aider à rétablir les structures de communication, stimuler les marchés et créer des moyens de subsistance pour accélérer le relèvement.

Tous ces changements entraîneront une transformation radicale vers une action humanitaire qui soutient l'autonomie, s'appuie sur les voix et les choix des populations touchées, rend des comptes aux bénéficiaires et respecte leurs droits, leur sûreté et leur dignité. (Les conséquences de cette transformation sur le système humanitaire international sont abordées de façon plus détaillée dans la Partie III.)

Encadré 2 : Subsidiarité

Selon le Sommet humanitaire irlandais organisé en 2015, « le principe de subsidiarité veut que l'action humanitaire soit engagée pour soutenir les efforts et les capacités des populations touchées dans le but de les aider à faire face aux situations de crise et à se relever d'une manière qui augmente leur résilience aux chocs et facteurs de stress futurs. Les acteurs humanitaires doivent respecter la culture et les capacités des populations touchées et reconnaître que ces populations sont les principaux acteurs de leur survie et de leur relèvement. La subsidiarité doit rappeler à tout moment que l'action humanitaire, qu'elle soit locale ou internationale, doit être pensée avec et pour les populations touchées. »



« Les participants des consultations ont appelé le Sommet humanitaire mondial à s'éloigner fondamentalement du système descendant axé sur l'offre pour adopter un modèle qui mobilise réellement les personnes touchées en leur donnant les moyens de se faire entendre et de prendre des décisions. »

Stephen O'Brien,
Coordonnateur des secours
d'urgence, Auckland,
Consultation régionale pour le
Pacifique en vue du Sommet



« La communauté humanitaire internationale doit transformer radicalement son approche, en passant d'une démarche d'aide à un principe de soutien aux priorités des communautés en matière d'assistance et de relèvement. »

Rapport de synthèse de la
Coalition pour l'évaluation des
opérations de secours et de
relèvement après le tsunami

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Faire des populations et des communautés touchées les principaux agents de l'intervention humanitaire. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « La reconnaissance et la mise en avant du rôle central des populations et des communautés touchées dans l'action humanitaire, et la garantie d'espaces leur donnant les moyens d'agir dans toutes les phases de l'action humanitaire, y compris dans des fonctions d'encadrement. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les mécanismes d'intervention, les bonnes pratiques et l'expérience des communautés locales doivent être systématiquement documentés et diffusés afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de la préparation et de l'intervention. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président
- « Compréhension de l'importance de la dynamique de marché et conduite d'évaluations de la vulnérabilité et des capacités afin de définir et d'adapter les priorités et les modalités d'assistance (timing, liquidités, bons, etc.) de manière à renforcer les marchés locaux et à contribuer au renforcement de leur résilience. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Faire en sorte que les populations touchées participent à l'identification des risques sous-jacents et à la conception des programmes par le biais d'approches innovantes de l'engagement et de la mise en œuvre des bonnes pratiques. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire



« C'est l'occasion pour nous de faire preuve de créativité et de repenser le modèle d'intervention humanitaire actuel. Le système humanitaire doit faire entendre la voix des communautés et reconnaître la diversité des besoins et des aspirations. »

Travailleur humanitaire, Afrique du Sud, consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

1.2 RECONNAÎTRE LE RÔLE ESSENTIEL DES PREMIERS INTERVENANTS

En situation de crise, les premiers intervenants sont les personnes et les entités locales les plus proches et les plus impliquées : particuliers, groupements, groupes de la société civile, ONG, bénévoles du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, réseaux de femmes, organisations confessionnelles⁵⁰, entreprises, agents de santé et autorités civiles. Une bien meilleure reconnaissance doit être accordée au rôle essentiel que jouent les femmes, les jeunes et les bénévoles pour sauver des vies lors des premières heures et journées d'une crise et pour maintenir la résilience dans les situations à évolution lente. Les acteurs locaux, notamment les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sont souvent les premiers intervenants en matière de protection⁵¹. Les particuliers et les groupes locaux jouent aussi un rôle de premier plan dans la préparation, la réduction des risques de catastrophe, le renforcement de la résilience et la transition vers le relèvement. Comme le rappelle la consultation menée dans le Pacifique, ces acteurs « demeurent [les premiers intervenants] au terme d'une éventuelle assistance extérieure ». Pourtant, ils sont souvent absents des structures de coordination humanitaires et mis à l'écart à l'arrivée des intervenants nationaux et internationaux⁵².

Les parties prenantes consultées ont appelé les gouvernements et les partenaires humanitaires à reconnaître que les premiers intervenants n'étaient pas de « simples instruments facilitant l'intervention internationale »⁵³, mais des partenaires à long terme qui possèdent des compétences, des connaissances et des capacités précieuses. (Cette question est abordée de façon plus détaillée dans la Partie III du présent rapport.) Il a aussi été demandé que des efforts supplémentaires soient déployés pour renforcer les capacités de la société civile locale, y compris les chefs religieux, à négocier l'accès humanitaire et à proposer des services de protection. En plus de favoriser la confiance et les synergies dans l'intérêt des personnes touchées par les situations de crise, cette approche doit aussi reconnaître les risques encourus par les acteurs locaux⁵⁴.

Cela étant, les dirigeants locaux et les détenteurs des connaissances traditionnelles doivent tenir compte des voix des personnes et des groupes marginalisés ou vulnérables et s'assurer que leurs besoins sont satisfaits (voir Chapitre 2). Lors de la consultation menée dans le Pacifique, les parties prenantes ont « lancé une mise en garde : [les réseaux traditionnels et communautaires] peuvent [...] parfois exclure les femmes et les groupes vulnérables et exacerber les inégalités existantes⁵⁵ ».

Dans les situations de conflit, les acteurs locaux et nationaux sont généralement mieux acceptés par les parties au conflit, mais en payent aussi un lourd tribut. C'est notamment le cas des Sociétés du Croissant-Rouge arabe syrien et palestinien qui ont perdu respectivement 42 et 8 de leurs membres⁵⁶. Par ailleurs, le personnel local et d'autres premiers intervenants, notamment les agents de santé, éprouvent des difficultés à respecter les principes de l'aide humanitaire. Une étude a montré que « la neutralité est un principe difficile à appliquer pour les organisations locales et les personnes issues du contexte dans lequel elles travaillent. C'est un des arguments en faveur du déploiement de ressources internationales⁵⁷ ». Ce problème montre qu'il est préférable que les acteurs internationaux, locaux et issus des diasporas possèdent des rôles complémentaires dans le cadre d'un partenariat de qualité.

Production collaborative, analyse des réseaux sociaux et bénévoles numériques⁵⁸



Kathmandu Living Labs (KLL) est une organisation à but non lucratif qui conçoit des solutions technologiques pour exploiter les connaissances locales au profit du développement des données ouvertes au Népal. Le travail engagé avant le séisme de 2015 a été d'une valeur inestimable pour les organisations de secours qui cherchaient à atteindre des lieux éloignés et auparavant non cartographiés. En ajoutant des données géographiques aux cartes depuis Internet ou un téléphone portable, des milliers de citoyens bénévoles ont transmis le savoir et la compréhension des communautés sur leur environnement local, créant ainsi les cartes les plus à jour du Népal. Cette initiative illustre bien la façon dont les communautés locales peuvent créer des solutions à bas coût pour se préparer aux catastrophes. Cet exemple pourrait être repris dans les futurs projets de préparation communautaire.



« Dans la mesure du possible, l'action humanitaire doit être planifiée, lancée et mise en œuvre en étroite coopération avec les États et les populations touchés. Faire appel aux acteurs locaux permet de définir les besoins de façon plus précise, plus simple et plus personnalisée, ainsi que d'utiliser et de renforcer les structures et les économies locales. »

Gouvernement turc,
contribution formulée en vue du
Sommet humanitaire mondial

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « En collaboration étroite avec les communautés et les partenaires humanitaires, les gouvernements devraient s'efforcer de mieux comprendre les structures traditionnelles et les réseaux au sein des communautés, tant en contexte urbain que rural. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Reconnaître le rôle clé des organisations de la société civile et des acteurs locaux dans la préparation aux catastrophes et l'intervention » ; « Investissement dans les moyens locaux d'analyse des besoins afin de piloter l'intervention, et collaboration avec les acteurs locaux en tant que véritables partenaires à long terme dans la construction de la résilience et non en tant que simples instruments facilitant l'intervention internationale. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « L'importance d'un encadrement de l'intervention humanitaire par les autorités et organisations nationales et locales a été largement affirmée [...]. Les acteurs humanitaires internationaux doivent inclure des mesures de renforcement des moyens locaux au sein de leurs programmes, ce qui facilitera notamment le passage de relais selon les modalités et les délais planifiés. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents

« Les participants ont reconnu le rôle essentiel joué par les autorités nationales et les organisations de la société civile dans la protection des civils, par exemple par les sociétés nationales du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment à travers l'application et la promotion des coutumes et pratiques locales en matière de protection des civils et la diffusion des règles du droit international auprès des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi qu'auprès des communautés qui les accueillent. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents

« Les participants ont suggéré que soit conçu un mécanisme pour permettre aux bénévoles de recueillir des informations, d'encourager leur utilisation et de les partager avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organismes donateurs, les ONG et les organisations de la société civile afin d'améliorer les mesures humanitaires prises au niveau local. » – The Humanitarian Forum⁵⁹



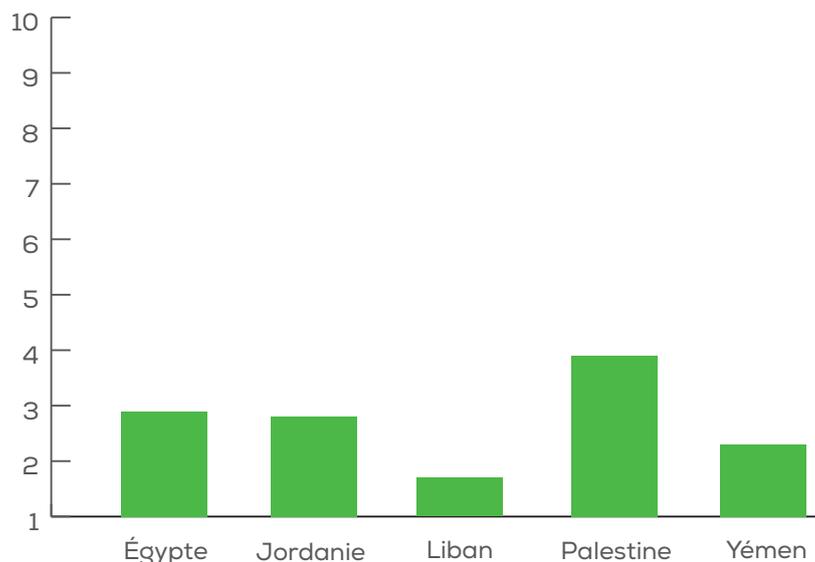
« Bon nombre d'acteurs humanitaires distribuent l'aide selon d'autres critères que celui des besoins. L'apparence ou l'affiliation religieuse ou politique sont souvent prises en compte avant d'évaluer les besoins réels. »

Jeune réfugiée, Égypte, consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

1.3 FAIRE EN SORTE QUE LES VOIX ET LES CHOIX DES POPULATIONS ORIENTENT L'ACTION HUMANITAIRE

Chaque jour, des particuliers et des communautés font face à des chocs et des catastrophes. Toutefois, dans la période qui suit immédiatement une crise de grande ampleur ou un choc soudain, les stratégies et les structures d'adaptation locales peuvent se retrouver dépassées et nécessiter l'aide des acteurs infranationaux, nationaux ou internationaux. La plupart du temps, y compris lors des déplacements forcés et prolongés, cette suspension temporaire des structures traditionnelles dure plusieurs mois, voire plusieurs années ou plusieurs décennies (voir Chapitre 4).

Figure 9 : Niveau moyen perçu de prise en compte du point de vue des personnes touchées par les groupes d'aide dans cinq pays (sur une échelle où 10 = élevé et où 1 = faible)



Source : Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, *Stakeholder Analysis*

Les voix et les choix de toutes les personnes touchées doivent néanmoins orienter l'action humanitaire, même s'il est fait appel à des acteurs extérieurs à des fins d'assistance et de protection. Or, les personnes touchées n'ont pas le sentiment que les organisations hu-

manitaires tiennent compte de leur point de vue⁶⁰. Il convient pourtant de leur donner les informations et la position d'influence nécessaires pour pouvoir participer significativement à chaque étape du cycle des programmes humanitaires : évaluation des besoins, conception et mise en œuvre des projets, suivi et évaluation et prise de décision stratégique⁶¹.

Les consultations ont montré que pour parvenir à cette transformation, il est fondamental que l'action humanitaire **repose sur la voix et les choix des populations**. Les personnes touchées ont demandé à ce que les décisions d'intervention soient adaptées aux besoins des populations et s'appuient sur la demande plutôt que sur l'offre ou sur les mandats et les préférences des organisations⁶².

Les enquêtes montrent régulièrement que bon nombre des personnes touchées ne considèrent pas que l'aide reçue est pertinente, c'est-à-dire adaptée à leurs principaux besoins⁶³.

Figure 10 : Utilité de l'aide pour les personnes touchées par les crises



27 % des participants à l'enquête *State of the Humanitarian System* sur les personnes touchées par les crises ont déclaré que l'aide reçue était pertinente, dans le sens où elle répondait à leurs principaux besoins. Une plus grande proportion des participants, 46 %, ont indiqué que l'aide reçue était partiellement utile. Par ailleurs, 25 % des sondés ont déclaré que l'aide n'était pas utile⁶⁴.

Des mécanismes de retour d'information communautaire innovants⁶⁵



Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge inclut désormais régulièrement les résidents locaux dans la prise de décision sur ses programmes. De cette nouvelle approche découlent le programme de mobilisation communautaire créé par la Croix-Rouge indonésienne après le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, le système de communication avec les bénéficiaires mis en place par la FICR immédiatement après le séisme de 2010 à Haïti et le système de responsabilisation à l'égard des bénéficiaires employé par la Croix-Rouge américaine en 2014 à Haïti. Afin de connaître le point de vue des communautés ainsi que de recueillir et de prendre en compte leurs demandes et leurs inquiétudes, tous les programmes incluent des mécanismes de retour d'information sous la forme de lignes téléphoniques, de registres, de systèmes de messagerie texte et de boîtes de suggestions appuyés par la radio, la télévision ou des outils de communication sur papier. Ce recours à différents canaux et méthodes de communication pour atteindre les personnes handicapées, les personnes âgées et d'autres groupes à besoins spéciaux ayant souvent des difficultés à obtenir les informations fait partie des principaux enseignements retenus par la Croix-Rouge indonésienne. Grâce à ces initiatives par lesquelles les communautés dirigent l'action humanitaire, les résultats mesurables sont directement liés aux besoins des personnes.

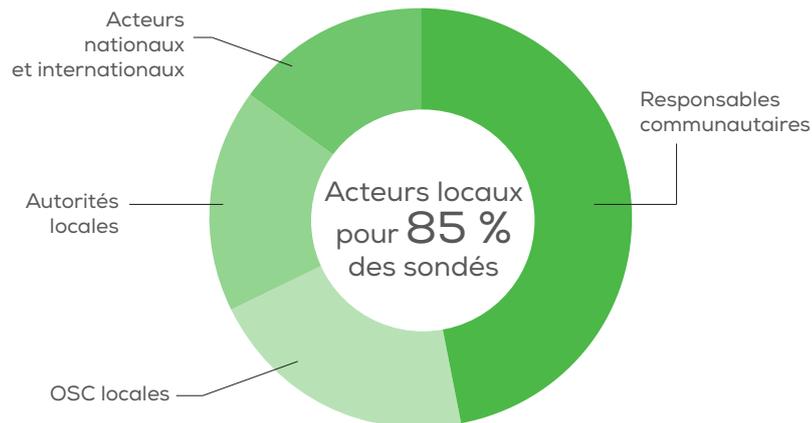
1.3.1 Instaurer la confiance et favoriser la participation éclairée

Pour faire en sorte que la protection et l'assistance tiennent compte des besoins exprimés par les populations touchées, les acteurs humanitaires à tous les niveaux doivent instaurer un dialogue participatif avec celles-ci et les inclure dans la prise de décision. La méthode adoptée doit être compatible avec le contexte social, politique et culturel de chaque crise, ne pas renforcer ni exacerber les inégalités, et inclure les personnes les plus vulnérables.

Bon nombre des participants aux consultations et des auteurs des contributions ont préconisé que les populations touchées soient intégrées dans les structures humanitaires de prise de décision et participent à l'évaluation des besoins et à l'élaboration de stratégies

d'intervention adaptées à la culture et au contexte locaux⁶⁶. Il a par ailleurs été précisé que ces structures devaient s'appuyer sur les systèmes et les organisations en place, particulièrement les mécanismes participatifs communautaires, sans les remplacer ou les exclure. Dans la mesure du possible, elles doivent aussi renforcer la responsabilité à long terme des gouvernements à l'égard des communautés.

Figure 11 : Perception des personnes touchées sur les parties prenantes ayant la meilleure compréhension de leurs besoins en situation de conflit



Source : Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis*

Des méthodes innovantes pour comprendre le ressenti des populations touchées⁶⁷



Le cabinet Ground Truth Solutions adapte ses méthodes de communication aux contextes nationaux dans lesquels il intervient. Dans les zones peu équipées technologiquement, par exemple dans les régions orientales de la province du Sind au Pakistan, les collecteurs de données se déplacent de domicile en domicile pour recueillir les informations directement sur des blocs-notes. Dans des pays plus connectés comme Haïti, ils ont mené les entretiens en personne et enregistré les réponses sur leur smartphone. En Sierra Leone, un système basé sur les SMS a été utilisé pour réaliser auprès d'un échantillon aléatoire du grand public un sondage en six questions sur les perceptions à l'égard de la lutte contre la maladie à virus Ebola. Les réponses étaient d'abord sollicitées chaque semaine, puis toutes les deux semaines une fois la période d'urgence terminée. Pour obtenir des retours plus détaillés sur certaines régions spécifiques, les collecteurs de données ont téléphoné aux intervenants sur le terrain en utilisant les coordonnées fournies par leurs employeurs. Les applications et les plateformes qui permettent de recueillir ce genre d'informations se multiplient et simplifient de plus en plus le travail. Les retours sont analysés et communiqués en temps réel aux organisations responsables des programmes, qui peuvent alors déterminer les mesures à prendre. En plus de faciliter les prévisions sur les résultats des programmes, les données permettent aux organisations de mesurer leurs performances à la lumière des perceptions des bénéficiaires et des résultats des autres organisations et programmes.

Les parties prenantes consultées ont aussi régulièrement insisté sur l'absence de solution unique et sur la nécessité d'adapter l'action humanitaire à la réalité de chaque contexte. (Cette question est abordée de façon plus détaillée dans la Partie II du présent rapport.) Personne n'est mieux placé pour orienter le processus humanitaire que les membres des communautés. Lors d'un sondage mené en Asie du Nord et du Sud-Est, 85 % des personnes touchées interrogées ont déclaré que les acteurs locaux étaient ceux qui comprenaient le mieux les besoins de leur communauté lors des situations de conflit⁶⁸. Les parties prenantes consultées en Amérique latine et dans les Caraïbes ont encouragé tous les acteurs humanitaires à reconnaître « la contribution importante des connaissances ancestrales et traditionnelles » pour l'action humanitaire. Lors d'une enquête menée en Asie du Nord et du Sud-Est, plus de 80 % des membres de la communauté ont estimé qu'ils étaient capables de participer à l'élaboration de solutions innovantes pour améliorer les interventions en cas de catastrophe⁶⁹.

Les consultations ont aussi indiqué que l'action humanitaire devait reconnaître et protéger le droit des populations touchées à l'information et aux moyens de communication, particulièrement dans les situations où l'accès humanitaire est limité⁷⁰. Les personnes consultées ont recommandé aux organisations humanitaires de renforcer dans la mesure du possible la publication des informations sur tous les canaux appropriés, y compris les médias locaux et les réseaux sociaux, et de diffuser largement les informations importantes sur les biens et services humanitaires.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « [Il faut que] l'action humanitaire soit spécifique au contexte local et aux besoins humanitaires locaux, et que les programmes intègrent un système de communication claire avec les personnes affectées, y inclus des mécanismes pour recueillir leurs commentaires, afin de s'assurer que leurs besoins et leurs préférences soient satisfaits. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Engagement à une participation digne de sens des populations touchées à l'intégralité du cycle d'un programme, notamment aux évaluations, à la conception et à la mise en œuvre des projets, au suivi et aux décisions stratégiques. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Développement d'outils d'information et de génération de données distinguant le genre comprenant notamment des statistiques et des cartes de risques en collaboration avec les communautés locales, de manière à ce que ces outils soient accessibles et faciles à utiliser pour ces dernières. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents

1.3.2 Accroître la flexibilité et soutenir la liberté de choix

L'établissement d'une relation de confiance et d'un dialogue avec les populations touchées, processus essentiel, nécessite du temps, un travail de proximité et des compétences spécifiques, notamment en ce qui concerne la connaissance des cultures et des langues locales⁷¹. Il requiert aussi des mécanismes de lutte contre la discrimination et, parfois, des mesures de confidentialité.

La prise en compte des besoins et du ressenti des populations doit être continue et les acteurs humanitaires doivent être suffisamment flexibles pour modifier leurs programmes en s'appuyant le cas échéant sur les expériences et les opinions des communautés touchées⁷². Les parties prenantes consultées ont insisté sur l'importance des stratégies et des réseaux de communication locaux et traditionnels⁷³, notamment lorsque les femmes et les populations marginalisées ont moins accès aux moyens modernes de communication⁷⁴. Les participants



« Il y a beaucoup de réunions dans le camp chaque fois qu'une nouvelle organisation arrive... ils nous consultent mais généralement nos opinions ne sont pas prises en compte. »

Présidente d'un comité de femmes dans un camp de réfugiés en Mauritanie, consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, analyse des parties prenantes



« J'aimerais recevoir de l'assistance en argent, à la place de la nourriture. Cela me permettrait de commencer un petit commerce, et de bien m'occuper de mes enfants. »

Mère d'un bébé souffrant de malnutrition, ouest de la Côte d'Ivoire, consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, analyse des parties prenantes



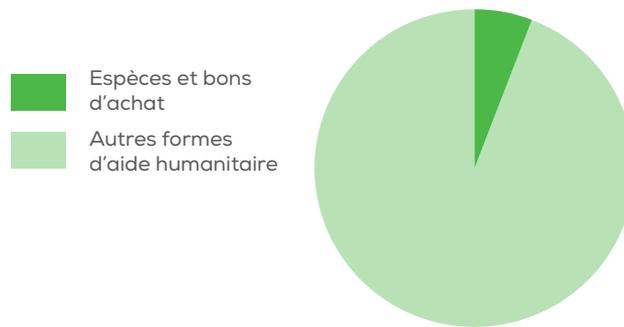
« Même s'ils ne sont pas la panacée, nous sommes certains que la généralisation des transferts d'argent permettrait :

- de mieux répondre aux besoins des populations ;
- de renforcer la responsabilité et de réduire les coûts engagés pour fournir l'aide humanitaire ;
- d'augmenter la transparence sur le volume d'aide qui parvient réellement à la population cible ;
- de soutenir les marchés locaux ;
- d'appuyer l'aide humanitaire apportée par les populations locales ;
- d'accroître la rapidité et la flexibilité de l'intervention humanitaire ; de soutenir l'inclusion financière en proposant des systèmes de paiement aux populations ;
- de donner aux populations touchées plus de choix et de contrôle sur leur propre vie. »

Owen Barder, Président du Groupe de haut niveau sur les transferts en espèces humanitaires, ministère britannique du Développement international, contribution formulée en vue du Sommet humanitaire mondial

des consultations ont aussi souligné le potentiel des nouvelles technologies dans l'amélioration des mécanismes de retour d'information et l'élimination des barrières entre les acteurs humanitaires et les personnes qu'ils cherchent à aider, en particulier dans les zones urbaines où les taux d'alphabétisation et les équipements de connexion sont généralement meilleurs. Les personnes consultées ont plaidé en faveur de la généralisation⁷⁵ des approches innovantes de recueil des commentaires et des éventuelles doléances des populations touchées⁷⁶, et ont appelé les acteurs humanitaires à conclure des partenariats efficaces pour intensifier le déploiement d'outils analytiques modernes comme les sondages ou les systèmes de retour d'information en ligne ou par SMS⁷⁷. Les consultations ont aussi mis en avant l'importance de l'intégration des autres acteurs locaux, en particulier les médias nationaux et locaux, afin de rassembler et de faire connaître les perspectives des communautés touchées⁷⁸.

Figure 12 : Les espèces et les bons d'achat ne représentent qu'une part limitée de l'aide humanitaire



Source : Groupe de haut niveau sur les transferts en espèces humanitaires (rapport à paraître)

Assistance en espèces versée durant la période hivernale aux réfugiés syriens au Liban⁷⁹



De novembre 2013 à avril 2014, le HCR et ses partenaires ont mis en œuvre un programme multisectoriel de transferts d'argent pour aider les réfugiés syriens au Liban à surmonter la période hivernale. À la question de savoir s'ils préféreraient une assistance en espèces ou en nature, plus de 80 % des sondés ont répondu qu'ils souhaitaient recevoir des espèces, tandis que 5 % ont indiqué leur préférence pour les dons en nature et 15 % pour une assistance mixte. La distribution de bons d'alimentation par d'autres organismes d'aide explique sans doute partiellement la préférence exprimée par les sondés pour une assistance plus flexible leur permettant de satisfaire leurs besoins non alimentaires. La corrélation entre l'éloignement des commerces et la préférence pour l'assistance en nature montre que celle-ci est largement liée au coût élevé des transports, à la fois en termes d'argent et de temps. Même si le programme a indubitablement joué un rôle important dans la satisfaction des besoins hivernaux, l'utilisation de la majorité des transferts d'argent pour acquérir des biens non saisonniers montre toutefois que tous les besoins n'ont pas été couverts. L'évaluation du programme contient l'observation suivante : « Les bénéficiaires n'ont utilisé qu'une petite proportion de l'aide en espèces pour acquérir des biens saisonniers, car leurs revenus et leur niveau d'épargne sont si bas qu'ils sont contraints d'utiliser cet argent pour satisfaire d'autres besoins primaires essentiels ou immédiats, en particulier les besoins en nourriture et en eau. » Pour parvenir à protéger les bénéficiaires contre le froid hivernal, le montant de l'assistance en espèces devrait donc être considérablement plus élevé, afin de couvrir tous les besoins primaires.

De nombreuses consultations régionales⁸⁰ et contributions⁸¹ ont montré que les transferts d'argent et les bons d'achat — physiques ou électroniques — étaient des outils flexibles qui soutenaient l'autonomie et la liberté de choix des personnes touchées dans diverses situations⁸², et particulièrement dans les contextes urbains. Les transferts d'argent respectent la liberté de choix des personnes et renforcent la responsabilité de l'action humanitaire vis-à-vis des populations touchées. Ils aident aussi à optimiser les ressources rares et à exploiter les possibilités générées par l'expansion mondiale des services financiers, notamment les paiements numériques, et par l'augmentation du nombre de filets de protection sociale⁸³. De plus, dans la mesure où ils entraînent une multiplication des moyens économiques, les transferts d'argent ont tendance à dynamiser les économies locales⁸⁴, tout en favorisant la dignité et l'autonomisation⁸⁵. Les programmes de transferts d'argent se distinguent fortement du modèle sectoriel basé sur l'approvisionnement qui est généralement suivi lors des interventions humanitaires (nationales et internationales). Les interventions basées sur des transferts d'argent semblent représenter désormais 6 à 10 % de l'aide humanitaire internationale⁸⁶, mais de plus amples mesures doivent être prises pour les généraliser⁸⁷.

Comme cela a été observé lors de la consultation menée dans le Pacifique, les transferts d'argent ne sont pas toujours pertinents, en particulier lorsque les marchés sont défectueux. Par ailleurs, le choix du mode de transfert doit s'appuyer sur le contexte et non être déterminé par les prestataires⁸⁸. Les transferts d'argent doivent aussi être complétés par des services publics non commerciaux, comme la protection, l'assainissement et la santé. Enfin, il faut veiller à ce que l'aide en espèces n'éloigne pas les acteurs humanitaires des populations touchées par les crises.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « [Il faut que] l'action humanitaire soit spécifique au contexte local et aux besoins humanitaires locaux, et que les programmes intègrent un système de communication claire avec les personnes affectées, y inclus des mécanismes pour recueillir leurs commentaires, afin de s'assurer que leurs besoins et leurs préférences soient satisfaits. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Écoute [des] communautés touchées, tout en leur donnant une voix en les faisant participer à chaque étape de l'intervention humanitaire (préparation, réponse, relèvement et réhabilitation). » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les gouvernements et les partenaires humanitaires devraient renforcer les échanges d'informations avec les communautés, de manière à ce que ces dernières puissent faire remonter leurs besoins humanitaires auprès des intervenants. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Utilisation des outils du secteur privé pour faciliter la remontée d'informations par les populations touchées concernant la qualité de l'aide humanitaire reçue et utilisation des informations collectées afin d'améliorer les programmes futurs. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les participants ont appelé à l'extension des programmes d'aide financière (liquidités) efficaces et coordonnés afin d'offrir un plus grand choix aux populations, et à l'inclusion d'opportunités d'emploi temporaire dans les programmes d'intervention. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Extension des transferts d'argent et des programmes de protection sociale afin de donner aux communautés touchées la possibilité de dé-



« En tenant nos engagements, nous instaurerons une confiance qui nous est nécessaire pour mobiliser les communautés touchées par les catastrophes. Sans ces communautés, il nous sera tout simplement impossible de mettre en œuvre une intervention humanitaire efficace. »

Participant de la consultation en ligne, consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet



« En tant que travailleurs humanitaires, nous devons non seulement reconnaître que nous prenons des décisions mais aussi être plus ouverts sur la manière dont nous procédons en la matière. Ce changement de culture décisionnelle est essentiel pour mieux rendre des comptes aux personnes touchées par les crises. »

Lars Peter Nissen,
Humanitarian
Accountability
Report 2015

terminer le meilleur moyen de répondre à leurs besoins humanitaires urgents. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents

« Généralisation de l'utilisation de liquidités à affectations multiples, en veillant à ce que les plateformes de mise à disposition soient accessibles et cohérentes. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents

« Il devrait y avoir une tribune ouverte pour les retours d'information concernant les besoins satisfaits dans chaque crise [...] et provenant des populations affectées. Elle devrait être gérée par un organe autonome. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse

1.4 COMBLER LES LACUNES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ

Les conclusions des huit consultations régionales et des nombreuses autres consultations et contributions indiquent toutes que l'action humanitaire doit davantage **rendre des comptes aux populations touchées**. Même si le renforcement des capacités des personnes touchées à orienter l'action humanitaire améliorera nécessairement la responsabilité, le secteur humanitaire souffre à cet égard d'un déficit inhérent au déséquilibre de pouvoir sous-jacent qui le caractérise. Des mesures conjointes doivent être prises par les acteurs humanitaires nationaux et internationaux pour répondre à cette problématique. Les parties prenantes consultées ont aussi recommandé de redéfinir l'approche du secteur en la matière et d'accorder plus d'attention à la notion de responsabilité collective quant aux résultats de l'action humanitaire en général⁸⁹.

La responsabilité envers les populations touchées incombe à tous les acteurs humanitaires qui travaillent dans l'assistance et la protection. En tant que premiers responsables de l'action humanitaire, les gouvernements sont tenus de s'assurer que les moyens mis en place répondent aux besoins des populations dans le respect de leurs droits et de leur dignité. Les autres acteurs humanitaires doivent aussi dans la mesure du possible s'appuyer sur les structures et processus de responsabilité nationaux pour améliorer la responsabilité à long terme à l'égard des populations touchées.

Les participants des consultations ont indiqué que toutes les organisations humanitaires devaient renforcer leur responsabilité à l'égard des personnes touchées, notamment en obtenant des résultats concrets sur le plan de la protection⁹⁰. De nombreuses parties prenantes consultées ont souligné que les organisations humanitaires ne sont pas soumises à une évaluation de la pertinence de l'assistance fournie et de la prise en compte des perspectives des populations touchées⁹¹ et qu'elles n'ont donc pas à subir de conséquences si elles ne répondent pas aux attentes des personnes touchées par les situations de crise⁹². En fin de compte, pour que des progrès soient enregistrés sur ce point, il serait souhaitable que les donateurs modifient leurs mesures incitatives en renforçant l'obligation d'impliquer les populations touchées dans l'élaboration et l'évaluation des interventions. (Cette question est abordée de façon plus détaillée dans la Partie III du présent rapport.)

Les parties prenantes consultées ont aussi demandé que tous les acteurs et toutes les organisations fournissant l'aide humanitaire prennent des mesures concrètes pour améliorer la transparence à l'égard des populations touchées⁹³. Des progrès sont certes enregistrés sur le plan de la transparence des dépenses nationales et internationales consacrées à l'aide humanitaire, par exemple à travers l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide⁹⁴, Publish What You Fund⁹⁵ ou encore des mécanismes nationaux tels que la plateforme sur la transparence de l'aide étrangère mise en place par les Philippines après le passage du typhon Haiyan. Toutefois, il faut poursuivre les efforts pour accroître l'accès des communautés touchées aux informations sur les programmes et les aides financières et pour abaisser les barrières pratiques et politiques qui entravent l'amélioration de la transparence. (Cette question est abordée de façon plus détaillée dans la Partie IV du présent rapport.)⁹⁷

Enfin, les parties prenantes ont aussi appelé à ce que le Sommet humanitaire mondial rende compte de son travail auprès des personnes touchées par les crises et ont demandé aux acteurs humanitaires de faire en sorte que ces dernières puissent participer aux résultats et en prendre connaissance⁹⁸.

Des systèmes pilotes de responsabilité dans l'aide humanitaire en Somalie⁹⁹



Dans le cadre du projet de développement et de relèvement par la communauté (Community-Driven Recovery and Development), un programme conjoint du Conseil danois pour les réfugiés et de l'UNICEF, plusieurs types de technologies (téléphonie mobile, Internet, communautés en lignes, réseaux sociaux et géocartographie) sont utilisés pour renforcer la responsabilité horizontale et verticale dans le contexte de la gestion à distance. Ce projet vise à encourager la participation des bénéficiaires aux interventions d'aide humanitaire et de développement, en les incitant à « exprimer leurs demandes et leurs aspirations en s'engageant dans le processus d'élaboration des interventions humanitaires, de planification et de suivi et évaluation. »

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Renforcement du rôle d'encadrement des gouvernements par des cadres légaux adéquats qui définissent les rôles et les responsabilités, et mettent en place des mécanismes de responsabilité au niveau local et national. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les acteurs humanitaires devraient investir les ressources humaines et financières requises afin de développer des méthodes efficaces et sûres de communication avec les communautés dans les situations de conflit. Ils devraient également privilégier l'amélioration de la transparence et de la responsabilité eu égard à l'aide apportée. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président
- « Intégration de mécanismes et de procédures de responsabilité qui impliquent les populations touchées afin de renforcer la transparence des actions menées par tous les acteurs humanitaires. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les participants au Sommet humanitaire mondial de 2016 devraient envisager de faire de la responsabilité un principe humanitaire. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Toutes les agences humanitaires devraient incorporer des mécanismes de retour d'information qui évaluent la performance humanitaire – et qui devraient être des conditions obligatoires imposées par les bailleurs de fonds ; le coordinateur des secours d'urgence devra demander des comptes au coordinateur des affaires humanitaires. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse



« Ce n'est pas en procédant à des ajustements techniques et procéduraux que nous renforcerons la responsabilité. C'est l'état d'esprit qu'il faut changer pour comprendre que toutes les personnes touchées ou mobilisées dans un contexte de crise humanitaire possèdent des rôles et des responsabilités spécifiques, ainsi qu'une obligation de rendre des comptes vis-à-vis des autres acteurs et des objectifs communs. »

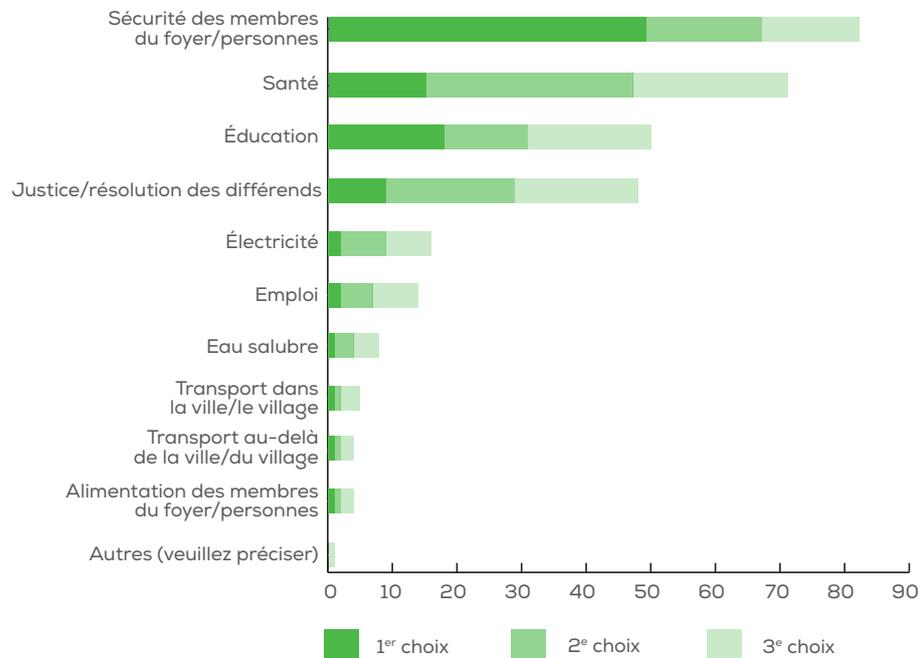
Dayna Brown, Humanitarian
Accountability Report 2015

1.5 FAIRE EN SORTE QUE LES POPULATIONS TOUCHÉES PUISSENT VIVRE EN SÉCURITÉ, À L'ABRI DE LA PEUR ET DANS LA DIGNITÉ

Pour les personnes touchées par les crises, il est essentiel de pouvoir vivre dans des conditions dignes, protégées de la peur et de la violence. Dans le cadre des consultations régionales, les personnes touchées ont régulièrement indiqué qu'elles avaient besoin de sûreté,

de dignité et d'espoir tout autant que d'aide matérielle, si ce n'est davantage¹⁰⁰. **La sûreté et la dignité des populations doivent être considérées comme le premier objectif de l'action humanitaire, quels que soient le contexte ou les acteurs.**

Figure 13 : Principales préoccupations exprimées par les populations touchées



Source : Florquin Nicolas, Moncef Kartas et Irene Pavesi, « Searching for Stability: Perceptions of Security, Justice and Firearms in Libya, » Security Assessment in North Africa, Issue Brief n° 1, Genève, Small Arms Survey



« Les participants ont considéré que la priorité est de répondre aux besoins de sécurité, de logement et de préservation de la dignité. En d'autres termes, ils ont estimé que la fourniture d'une assistance, si elle n'est pas contestée, ne devrait pas masquer le besoin primordial de sécurité. »

Les catastrophes, les conflits armés, mais aussi d'autres situations comme les déplacements par la mer des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile, la violence urbaine et communautaire et les pandémies comprennent de véritables risques et menaces pour les personnes touchées. Les conclusions des consultations régionales et des contributions ont aussi suggéré que l'expression « personnes/populations touchées » était un terme trop simpliste car, en situation de crise, le risque varie considérablement selon les catégories de personnes, notamment les femmes, les enfants¹⁰¹, les migrants¹⁰², les réfugiés¹⁰³, les personnes déplacées¹⁰⁴, les personnes handicapées¹⁰⁵, les groupes ethniques¹⁰⁶, les populations marginalisées¹⁰⁷, les minorités religieuses¹⁰⁸, les minorités sexuelles¹⁰⁹ et les personnes âgées¹¹⁰.

La protection de la sûreté et de la dignité des personnes fait partie des premiers objectifs de l'action humanitaire. Les personnes consultées l'ont répété à maintes reprises en insistant sur le rôle central de la protection. Toutes les décisions humanitaires doivent prendre en compte les mesures de protection déjà adoptées par les populations touchées, les principaux risques auxquels elles sont exposées et la façon dont chaque acteur peut contribuer à leur sûreté, tout en reconnaissant que les questions de protection s'appliquent à la fois à l'urgence humanitaire et au développement.

Les personnes touchées par les crises sont les premiers acteurs de leur propre sûreté. L'action humanitaire doit renforcer les mécanismes d'autoprotection déjà mis en place par les individus et les communautés. Pour atténuer les risques, il est essentiel de proposer aux populations touchées des alternatives aux pratiques préjudiciables qui peuvent leur sembler être la seule solution en situation de crise, comme la prostitution, les mariages d'enfants, précoces ou forcés¹¹¹. Dans le même temps, les attaques directes peuvent empêcher les populations d'assurer leur propre protection, auquel cas la sécurité physique ne

Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, rapport final

peut réellement être assurée que par des acteurs armés, comme les forces armées ou les agents de sécurité, ainsi que par les autres parties au conflit et les forces de maintien de la paix le cas échéant.

Les personnes touchées doivent aussi jouer un rôle central dans la prise de décision et dans la mise en œuvre de la protection. L'action humanitaire doit permettre aux communautés touchées par les crises de comprendre et de revendiquer leurs droits en vertu des lois nationales, régionales et internationales. Elles doivent aussi pouvoir recevoir des services de protection tels que les soins de santé reproductive, la prévention, la prise en charge et l'aide au relèvement en cas de violence sexuelle et sexiste, les soins psychosociaux et les espaces sûrs pour les victimes ou les personnes à risque. Les communautés touchées doivent participer aux évaluations sur la protection pour identifier les priorités, et à l'élaboration d'interventions adéquates qui reconnaissent et soutiennent les mécanismes d'autoprotection et les stratégies d'adaptation déjà adoptés par les particuliers et les communautés.

Encadré 3 : Typologie des menaces et de leur impact sur les moyens de subsistance¹¹²

1. **La violence physique, la torture, les enlèvements, les arrestations et la violence sexuelle** possèdent un impact sur les capacités productives et les moyens de subsistance, ainsi que sur l'accès à ces derniers ; ils peuvent entraîner la mort ou des blessures, ainsi que la destruction des moyens de subsistance.
2. **Les restrictions de la liberté de mouvement, y compris le retour forcé, les points de contrôle et les couvre-feux**, possèdent un impact sur l'accès aux terres, aux marchés, aux possibilités d'émigration, aux opportunités d'emploi, aux réseaux et aux services sociaux.
3. **Les déplacements forcés** possèdent un impact sur l'accès aux stratégies et moyens de subsistance, sur les capacités productives et sur les réseaux.
4. **L'endommagement ou le vol des biens civils, tels que les domiciles, les terres, les hôpitaux et les stocks de nourriture, et les pratiques d'extorsion ou d'exploitation** possèdent un impact sur les moyens de subsistance et les revenus.
5. **La violation des droits de propriété et des droits fonciers** possède un impact sur les moyens de subsistance, en particulier l'accès aux terres des populations, mais aussi les possibilités d'emploi.
6. **La discrimination fondée sur la condition sociale** possède un impact sur les moyens de subsistance tels que l'accès à l'emploi.
7. **Le vol ou la perte des documents personnels** possède un impact sur la capacité à prouver la propriété des moyens de subsistance et à accéder aux services.
8. **Les mines terrestres** peuvent entraîner des décès et des blessures, restreindre l'accès aux terres et aux autres moyens de subsistance.
9. **Le recrutement forcé dans les forces armées** peut entraîner des décès et des blessures ainsi qu'une réduction des capacités productives.

Les participants des consultations et les auteurs de nombreuses contributions¹¹³ ont indiqué que toutes les organisations humanitaires devaient s'assurer que leur travail améliorerait la sécurité des populations, ou tout du moins n'augmentait pas le risque de violence et d'abus (conformément au principe « ne pas nuire »). Pour atteindre cet objectif, il faut d'abord veiller à ce que l'assistance fournie réduise l'exposition aux risques ou les effets de violences antérieures. Le choix des sites de distribution, la construction des camps pour les personnes déplacées et réfugiées, ainsi que la mise à disposition de bois de chauffage pour éviter que les femmes ne doivent aller le collecter dans des zones à risque, ne sont que quelques exemples des mesures à prendre pour contribuer à la sûreté des populations.

En complément de cette approche, les participants des consultations régionales et les auteurs des contributions ont ajouté que des activités de protection spécifiques devaient être menées à bien par les organisations humanitaires, qui possèdent le mandat et les compétences nécessaires¹¹⁴ et peuvent ainsi lutter directement contre les causes des menaces. Ces activités incluent notamment le dialogue avec les parties au conflit, la mise en place d'espaces sûrs, le regroupement des familles séparées, les visites aux personnes incar-



« La protection des populations touchées compte parmi les fondements des principes d'humanité, et constitue à ce titre l'un des objectifs centraux de l'action humanitaire. »

Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon



« Les modalités de l'assistance alimentaire du PAM tendront à contribuer à la protection des populations touchées par un conflit ou par une catastrophe et, à tout le moins, ne les exposeront pas à d'autres risques. »

Politique du PAM en matière de protection humanitaire



« La question de la protection des personnes touchées ou menacées doit guider les prises de décisions et l'intervention humanitaire. »

La place centrale de la protection dans l'action humanitaire, Déclaration des hauts responsables du Comité permanent interorganisations

cérées, les actions de plaidoyer public et la réduction des risques posés par les mines terrestres et les engins explosifs. Afin de ne pas accroître les risques pour les populations touchées, ces activités doivent être menées à bien dans le respect des normes professionnelles applicables¹¹⁵ et par des organisations expertes en la matière ; le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), par exemple, possèdent un mandat de protection. (La question du travail de protection est abordée de façon plus détaillée dans la Partie III du présent rapport.) En ce qui concerne la mise en œuvre de ces activités, les parties prenantes consultées ont régulièrement rappelé qu'il était nécessaire de renforcer les capacités professionnelles et les standards de travail du personnel de protection à tous les niveaux en mettant systématiquement en place des formations et un encadrement¹¹⁶.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « La fourniture d'une assistance, si elle n'est pas contestée, ne devrait pas masquer le besoin primordial de sûreté. D'autant que la réponse à ce dernier peut aussi avoir un effet préventif et atténuer le besoin d'assistance, surtout compte tenu des schémas de déplacement des populations. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, rapport final
- « Les populations touchées par des conflits ont besoin de sécurité et d'espoir. L'action humanitaire doit répondre à ces besoins. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Renforcement des moyens de protection dont disposent les populations et communautés touchées. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Prise en compte systématique de la protection dans tous les programmes et évaluations des organisations humanitaires, en accordant une attention particulière aux menaces spécifiques qui pèsent sur différentes populations. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Le contrôle des violations du droit international humanitaire est requis dès l'apparition d'une crise. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les partenaires humanitaires devraient placer la protection au cœur de toutes leurs activités, avec une attention particulière pour la sécurité et la dignité des femmes avant, pendant et après une crise. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Ces derniers devraient être intégrés dans les procédures standardisées et participatives d'évaluation des besoins et de définition des programmes d'intervention, notamment à travers des formations couvrant le bien-être mental de l'enfant et destinées aux parents et aux enseignants et à travers des approches d'éducation par les jeunes eux-mêmes (pour les enfants et adolescents). » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président

PROPOSITIONS ISSUES DU PROCESSUS

Les participants des consultations ont plaidé de façon claire et unanime pour une transformation radicale de l'action humanitaire de manière à accorder une place centrale aux populations, en leur donnant plus de voix, plus de choix et plus de part de leadership en matière d'assistance et de protection. Parmi les idées qui pourraient être mises en œuvre, quatre propositions principales pourraient être développées.

Tout d'abord, l'action humanitaire doit mettre en œuvre un changement conceptuel majeur en faveur d'une **approche réactive et basée sur la demande**. Le rôle essentiel des premiers intervenants doit être reconnu, en s'engageant à respecter l'autonomie et la dignité des populations touchées par les crises, à compléter les stratégies de protection et d'adaptation locales et à s'appuyer sur les capacités locales.

Ensuite, la mise en pratique de cette approche nécessite que **les organisations humanitaires et les donateurs revoient leurs processus et leurs priorités internes**. Les organisations doivent s'appuyer sur les structures existantes afin de garantir une meilleure représentation des populations touchées et des acteurs locaux lors de la prise de décision et à chaque étape du cycle de projet. Les organisations humanitaires et les organismes de coordination doivent veiller à l'uniformité du leadership et des ressources attribuées à la participation des communautés dans toutes les interventions, en utilisant des normes, des définitions et des plateformes communes à cet égard. Par ailleurs, ces organisations doivent impérativement investir dans le renforcement des compétences d'écoute de leur personnel. Les acteurs humanitaires doivent **généraliser les transferts d'argent** et d'autres dispositifs axés sur le marché qui favorisent l'autonomisation et la liberté de choix des populations touchées, de façon à ce que les espèces deviennent le mode standard de délivrance de l'aide humanitaire dans les situations s'y prêtant.

Par ailleurs, les parties prenantes doivent **accroître la responsabilité aux niveaux les plus élevés** afin de favoriser et de mettre en œuvre une action humanitaire qui soit fondée sur des principes et accorde une place centrale aux populations. Les mesures de renforcement de la responsabilité pourraient notamment inclure un mécanisme de contrôle de l'assistance fournie par le système humanitaire et, plus particulièrement, de la prise en compte du ressenti des populations touchées. Des propositions ont aussi été formulées sur la possibilité de comparer les performances des donateurs et des organisations à leurs engagements. Les États et les acteurs humanitaires doivent par ailleurs généraliser les bonnes pratiques en matière de transparence.

Enfin, les préoccupations des populations touchées en rapport avec **les questions de sûreté et de dignité** doivent systématiquement être prises en compte par les organisations humanitaires dans les évaluations et les programmes, en prêtant une attention particulière aux risques spécifiques aux différents groupes de la population. Les gouvernements et les donateurs doivent investir dans des projets qui renforcent la sûreté et la dignité des personnes touchées, notamment ceux qui appuient les mécanismes d'autoprotection locaux. (Cette question est abordée de façon plus détaillée dans le Chapitre 7.)

CHAPITRE 2

ÉLIMINER LES DISPARITÉS ENTRE LES SEXES ET SOUTENIR UNE ACTION HUMANITAIRE INCLUSIVE



« Nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans [notre] quête collective. [...] Considérant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. Les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider. »

Dans toutes les régions, les parties prenantes consultées en vue du Sommet ont clairement demandé à ce que l'action humanitaire soutienne l'autonomisation, l'inclusion et la satisfaction des besoins de tous. En particulier, les femmes et les filles touchées par les crises doivent pouvoir exercer leurs droits de fréquenter l'école, de gagner leur vie, de vivre en bonne santé, de ne subir aucune forme de violence et de participer au fonctionnement de leur communauté. L'action humanitaire doit tenir compte des besoins spécifiques des femmes et des filles de tout âge et de tout milieu, tout en aidant les femmes à endosser les fonctions de partenaires et de leaders sur un pied d'égalité avec les hommes.

En vertu du principe d'inclusion, les personnes de tout âge et de toute capacité physique doivent pouvoir participer à la prise de décision pour s'assurer que la préparation aux crises humanitaires et les interventions répondent à leurs besoins et s'appuient sur leurs forces et leurs capacités.

Les consultations ont résolument appelé les acteurs humanitaires de tous les niveaux à :

- ✓ généraliser les programmes en faveur de l'égalité des sexes¹¹⁷ dans le secteur humanitaire, soutenir l'autonomisation des femmes et des filles, et éliminer toutes les formes de violence sexiste ;
- ✓ assurer la sûreté et le bien-être des enfants en accordant la priorité à l'éducation, et soutenir la participation significative des jeunes en tant que partenaires de l'action humanitaire ;
- ✓ lutter contre la négligence à l'égard des personnes âgées et des personnes handicapées pour s'assurer que leurs besoins humanitaires sont satisfaits, et leur donner les moyens de participer à l'action humanitaire.

2.1 ÉLIMINER LES DISPARITÉS ENTRE LES SEXES DANS L'ACTION HUMANITAIRE

De nombreux acteurs humanitaires ne garantissent pas aux femmes et aux filles l'assistance et la protection qui les aideraient à faire valoir leurs droits et à satisfaire leurs besoins en situation de crise. Fortes de ce constat, les consultations ont appelé les responsables des opérations humanitaires à s'assurer qu'en plus de prendre en compte les femmes de tout âge et de tout milieu dans l'élaboration des programmes, les travailleurs humanitaires comprennent et soutiennent le potentiel des femmes à jouer un rôle clé dans l'action humanitaire.

À tous les égards, les inégalités entre les sexes empêchent les femmes et les filles de réaliser leur plein potentiel et de mener leur vie dans des conditions sûres, saines et dignes. Au cours de cette année historique pour les Nations Unies, cette problématique a été intégrée dans plusieurs instruments, notamment le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, prochainement, l'examen de haut niveau de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Ces trois cadres de référence confirment que les inégalités entre les sexes préjudiciables aux femmes et aux filles sont plus fortes dans les situations de crise. Les catastrophes entraînent plus de décès chez les femmes que chez les hommes¹¹⁸ et les pays exposés aux conflits et aux catastrophes sont les plus touchés par la mortalité maternelle, la morbidité maternelle¹¹⁹ et les inégalités entre les sexes¹²⁰. De surcroît, toutes les formes de violence sexiste contre les femmes et les filles s'accroissent durant les conflits. Souvent responsables des soins et des premières interventions dans les situations de crise, les femmes et les adolescentes assurent la cohésion des familles et des communautés.

Il a été démontré que les programmes en faveur de l'égalité des sexes ont des effets positifs, voire vitaux, dans les situations humanitaires — un constat qui fait écho aux évaluations menées dans les contextes de développement¹²¹. Pour élaborer des interventions qui répondent aux besoins des femmes et des filles tout en s'appuyant sur leurs capacités, il est possible d'utiliser plusieurs outils et approches tels que les marqueurs de l'égalité des sexes¹²², les méthodes d'analyse de la problématique hommes-femmes et la ventilation des données par sexe et par âge.

Encadré 4 : L'égalité des sexes, des avantages pour tous

Une étude menée récemment dans divers milieux de plusieurs pays par l'Institute of Development Studies et ONU-Femmes a montré que les programmes en faveur de l'égalité des sexes entraînaient une multitude d'avantages, par exemple l'augmentation du nombre d'enfants sachant lire et écrire par ménage, l'amélioration de l'accès à l'eau courante et aux latrines pour tous les membres du ménage, la diminution de la faim chez tous les membres du ménage et la diminution de l'ingérence des hommes dans les décisions prises par les femmes (selon les témoignages de celles-ci).

Les programmes en faveur de l'égalité des sexes restent toutefois peu mis en œuvre¹²³, et il n'existe aucun suivi formel de leur utilisation ni système de responsabilité en cas de mauvaise application. Les participants des consultations en vue du Sommet ont observé que le personnel manquait d'expertise technique ou s'opposait directement à l'introduction de la notion d'égalité des sexes dans son travail en arguant que les interventions devaient être rapides ou qu'il ne fallait pas aller à l'encontre des coutumes locales¹²⁴. Ces observations confirment les conclusions de plusieurs rapports et évaluations¹²⁵. La responsabilité, la disponibilité des fonds et le leadership politique sont autant de facteurs clés pour parvenir à changer les comportements.

Plus généralement, l'élimination de la discrimination nécessite une prise de conscience de la part des hommes, des garçons et des responsables communautaires sur les avantages que la valorisation des besoins et des compétences des femmes et des filles peut apporter à l'ensemble de la communauté¹²⁶. La discrimination fondée sur le sexe empêche les familles, les communautés et les sociétés de progresser, et chacun doit contribuer à la remise en question des présupposés et à la transformation des comportements rigides¹²⁷. Lors de la



« La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances. Les femmes et les filles doivent avoir accès, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, à une éducation de qualité, aux ressources économiques et à la vie politique active, et avoir les mêmes chances d'accéder à l'emploi, aux postes de direction et à la prise de décisions à tous les niveaux. »

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030



« Les femmes et les filles doivent pouvoir définir elles-mêmes leurs propres besoins. Personne d'autre ne doit le faire à leur place. »

Participant, enquête en ligne sur l'égalité des sexes en vue du Sommet

consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, les participants ont encouragé les jeunes hommes à donner l'exemple en éduquant leurs pairs. De même, la campagne HeforShe d'ONU-Femmes a porté cette ambition à l'échelle mondiale. Cette approche inclusive doit éclairer la lecture de toutes les propositions qui ont été formulées.



« La misogynie ne peut être justifiée par la culture, car celle-ci peut évoluer. »

Participant, Douchanbé, consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Les gouvernements et les ONG internationales et nationales devraient collaborer avec les organisations de la société civile et les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin de renforcer les mécanismes de responsabilité existants et assurer un suivi efficace des problématiques liées à l'égalité des genres, à l'accès des femmes aux services et à l'assistance, aux droits des femmes et aux violences sexistes durant les situations de crise. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président¹²⁸
- « L'efficacité de la gestion des informations, notamment au moyen de la ventilation des données par sexe, par âge et selon d'autres indicateurs clés, a été mise en avant comme un critère essentiel pour le renforcement de l'efficacité, de la responsabilité et de la transparence de l'action humanitaire et pour l'amélioration de la planification à travers l'intégration d'une perspective de genre favorable à la prise en compte des besoins des femmes et des filles en matière de protection et de santé. » – Consultation sur l'égalité des sexes menée au Chili en vue du Sommet
- « Il faut satisfaire les besoins de protection avant que les populations ne soient forcées de se déplacer suite à une catastrophe et exiger que les gouvernements et les partenaires de développement mettent régulièrement en œuvre des analyses et d'autres programmes sur la problématique hommes-femmes. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, analyse des parties prenantes



« Dans les situations d'urgence, il est trop long de faire passer nos messages par les hommes. Nous sommes différentes. Nos besoins sont différents. Si vous consultiez directement les femmes, nous pourrions faire entendre nos préoccupations. »

Participant, Vanuatu, après le passage du cyclone tropical Pam, consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

2.1.1 FOURNIR DES SERVICES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES FEMMES ET DES FILLES

La majorité des participants des consultations se sont accordés pour dire que l'action humanitaire devait répondre aux besoins de santé des femmes et des filles (notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, de santé mentale et de santé psychosociale) tout en garantissant leurs droits à l'information, à l'éducation et à l'accès aux moyens de subsistance. À tous les niveaux, l'action humanitaire doit apporter ces services sans discrimination et en accord avec les besoins.

Les femmes et les filles consultées ont demandé aux acteurs humanitaires de garantir leur droit fondamental d'accès aux services. Ceux-ci doivent tenir compte des besoins et des situations des femmes et prêter une attention particulière à celles qui sont les plus exposées aux risques, notamment les femmes et les filles réfugiées et déplacées¹²⁹, mais aussi les femmes et les filles handicapées. Les participantes ont également indiqué que les services devaient les aider à fréquenter l'école, gagner leur vie, élever des enfants en bonne santé et participer significativement à la vie de leur communauté¹³⁰.

Les parties prenantes consultées ont souligné que les services de santé devaient être complets et inclure des soins de santé mentale, des soins psychosociaux et des soins de santé sexuelle et reproductive, notamment sur le plan de l'accès aux méthodes contraceptives et à l'avortement, tout particulièrement pour les victimes de viol¹³¹. Il a également été indiqué que les soins de santé sexuelle et reproductive étaient nécessaires pour prévenir, dans la mesure du possible, la mortalité et la morbidité maternelles évitables.

Les femmes ont aussi résolument plaidé en faveur de l'amélioration de l'accès à des moyens de subsistance dignes et suffisants pour répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille, particulièrement en situation de déplacement prolongé. Ces moyens de subsistance

doivent être pensés pour atténuer le risque de violence sexiste qui peut survenir lorsque les femmes travaillent en dehors de chez elles pour la première fois ou réalisent des activités qu'une partie de leur communauté (ou de la communauté d'accueil) considère comme inappropriées pour les femmes.

Les femmes ont souligné que la possibilité de contribuer financièrement à la vie de leur famille pouvait accroître leur autonomie et leur confiance en elles, en plus de les aider à gagner du respect et de l'influence dans leur ménage et leur communauté¹³². Les spécialistes des situations urbaines ont indiqué qu'il était souhaitable d'impliquer les petites entreprises gérées par des femmes le plus tôt possible dans le relèvement des villes¹³³.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Il faut attribuer aux acteurs humanitaires la responsabilité de déployer les services du Dispositif minimum d'urgence, qui inclut notamment la prévention et la gestion des conséquences de la violence sexuelle, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des filles. » – Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mené en 2015 par la Commission de la condition de la femme en vue du Sommet, rapport
- « L'éducation pour les filles doit être développée rapidement, particulièrement en situation de déplacement, afin de les aider à éviter le mariage précoce et le mariage forcé sur le court terme, et la pauvreté chronique et la vulnérabilité sur le long terme. » – Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mené en 2015 par la Commission de la condition de la femme en vue du Sommet, rapport
- « Les acteurs humanitaires doivent avoir recours aux programmes en faveur de l'égalité des sexes pour soutenir l'autonomisation économique des femmes et des filles et pour multiplier l'impact de l'action humanitaire. » – The Effect of Gender Equality Programming on Humanitarian Outcomes, contribution formulée par ONU-Femmes en vue du Sommet

2.1.2 Éliminer la violence sexiste

Le Secrétaire général a déclaré que la violence contre les femmes et les filles était une « pandémie mondiale » dans tous les milieux. Étant donné que la violence sexiste touche plus de 70 % des femmes dans certains contextes de crise¹³⁴, les acteurs humanitaires doivent absolument faire en sorte que les femmes et les filles soient protégées contre cette violence et puissent bénéficier d'une prise en charge complète et confidentielle.

Les inquiétudes des femmes concernant leur sécurité personnelle et le risque de violence sexiste ont été flagrantes dans les consultations, au cours desquelles les participantes de différentes régions et de différents milieux ont dénoncé des problèmes comme la violence sexuelle, la violence domestique, les mariages d'enfants, précoces ou forcés, et la traite et l'exploitation sexuelle. Lors d'une étude menée auprès de personnes touchées dans cinq pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, la sécurité était la première des priorités exprimées par les participantes¹³⁵, ce qui fait écho aux conclusions des dialogues menés en 2010 par le HCR avec les femmes réfugiées.

Encadré 5 : Prévention de la violence sexiste après le séisme au Népal

Après le séisme, la prévention de la violence sexiste contre les femmes et les filles faisait partie des principaux points de la charte de revendications communes des groupes de femmes (Common Charter of Demands by Women's Groups). Ce document adressé au gouvernement népalais par les représentantes des organisations de femmes locales¹³⁶ appelait de ses vœux l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'action humanitaire, ainsi que l'application d'approches axées sur la prévention de la violence sexiste et l'égalité des sexes dans les services mis en œuvre, de façon à établir un rapport direct avec la capacité des femmes à participer à l'action humanitaire et à la diriger.

De même que les consultations thématiques, nationales et régionales, les consultations en ligne et de nombreuses contributions ont appelé instamment au renforcement de la prévention et de la protection contre toutes les formes de violence sexiste, en plus de la mise en place de services complets et de la garantie de l'accès aux services spécialisés, notamment la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles comme le VIH/sida pour les victimes¹³⁷. Les praticiens et les décideurs politiques ont appelé tous les acteurs à accroître le financement et la mise en œuvre de politiques, d'initiatives conjointes et de cadres de référence mondiaux, tels que l'appel à l'action pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, l'initiative conjointe d'ONU-Femmes et ONU-Habitat « Des villes sûres », l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants » et la récente révision des directives du Comité permanent interorganisations en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans l'action humanitaire.

Après avoir souligné que les besoins, les capacités et le vécu des femmes variaient selon leur âge et leur situation, les personnes consultées ont indiqué que les approches de la lutte contre la violence sexiste devaient être adaptées en conséquence. Les réfugiés et les personnes déplacées ont exprimé leurs inquiétudes sur le niveau très élevé du risque de violence sexiste auquel les femmes et les filles sont exposées, dont le mariage d'enfants, précoce ou forcé¹³⁸. Les femmes et les filles handicapées, séparées de leur famille, les adolescentes ou les jeunes mères courent aussi des risques plus élevés. Bon nombre des parties prenantes consultées ont abordé la question des restrictions imposées à la mobilité des femmes, notamment par le manque de transports publics sûrs et par les tabous culturels sur la conduite de véhicules par les femmes¹³⁹. Plusieurs ONG et décideurs politiques ont aussi dénoncé les cas d'exploitation et d'abus sexuels commis par des travailleurs humanitaires et des forces de maintien de la paix, y compris à l'encontre des travailleuses humanitaires. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies a plaidé en faveur de l'amélioration de la responsabilité et de la justice dans les cas d'exploitation et d'abus sexuels¹⁴⁰. L'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité prévue en octobre 2015 devait aussi inciter les Nations Unies et tous les partenaires de mise en œuvre à redoubler d'efforts pour prévenir toutes les formes de violence sexiste, y compris l'exploitation et les abus sexuels. Les études démontrent clairement l'inefficacité des stratégies actuelles de prévention et d'intervention quant à l'accès aux services ou à l'élimination de l'impunité.

Les femmes consultées ont mis en avant la forte nécessité de mécanismes de protection et d'action communautaires qui soient menés par des femmes et incluent des femmes de tout âge et des femmes handicapées. Dans la mesure du possible, les participantes ont recommandé que les services soient gérés localement et que les agents de santé locaux soient formés sur les questions d'égalité des sexes. Les travailleurs humanitaires peuvent aussi améliorer la protection des femmes et des filles dans les contextes urbains en s'appuyant sur des spécificités de ces derniers, par exemple la meilleure tolérance vis-à-vis des déplacements et des emplois en dehors du foyer familial¹⁴¹. Récemment, des études ont aussi montré que les actions de plaidoyer menées par les groupes de femmes étaient la méthode la plus efficace pour convaincre les États d'intégrer les stratégies de promotion de l'égalité des sexes et de lutte contre la violence sexiste dans les lois¹⁴². Malgré leurs résultats positifs, ces mécanismes formels et informels restent toutefois peu utilisés et sous-financés par les acteurs humanitaires¹⁴³.

Des outils de vérification de la sûreté pour lutter contre la violence sexiste¹⁴⁴



ONU-Femmes a soutenu une approche technologique innovante de lutte contre la violence sexiste. Des outils de vérification de la sûreté ont été distribués aux femmes rurales et marginalisées pour leur permettre de cartographier en temps réel les zones dangereuses. Alors même que le but initial consistait à identifier les zones à risque pour encourager les responsables communautaires à prendre les mesures nécessaires, ceux-ci n'ont pas pris au sérieux les données saisies par les femmes. En raison du manque d'actions de sensibilisation menées auprès de ces responsables communautaires, les zones repérées sont restées dangereuses pour les femmes. Malgré la déception des attentes initiales, ce nouveau projet a permis de tirer des enseignements importants. La formation des femmes à de nouvelles technologies a déjà été un atout en soi, car elle a accru les sentiments d'autonomie et d'estime de soi chez ses bénéficiaires.

Encadré 6 : La violence sexuelle contre les travailleuses humanitaires

Même s'il est relativement peu abordé, le problème de la violence sexuelle à l'encontre des travailleuses humanitaires¹⁴⁵ est omniprésent. La rareté des rapports et des analyses sur ce problème s'explique par plusieurs facteurs, notamment le manque d'indications claires transmises au personnel sur les dispositifs de plainte et d'orientation disponibles dans le pays¹⁴⁶, le manque de mesures concrètes et proactives¹⁴⁷ en matière de prévention et de traitement des plaintes pour violence sexuelle, le manque de dispositifs d'orientation complets spécifiques aux travailleurs humanitaires disponibles dans le pays et la médiocrité des mesures prises pour garantir la responsabilité¹⁴⁸. Afin de comprendre l'ensemble du problème et d'y remédier, plusieurs contributions ont appelé toute la communauté humanitaire à reconnaître son existence et à s'engager à trouver des solutions pour le résoudre. Ces propositions ont notamment recommandé de former le personnel, en particulier les responsables, sur la gestion des situations de violence sexuelle, sur la gestion et le traitement des plaintes et sur la prise en charge à fournir aux travailleuses humanitaires victimes de violences sexuelles. Les propositions ont aussi préconisé d'améliorer les politiques et la diffusion des procédures relatives au problème, et de prendre des mesures en matière de responsabilité pour combler les vides juridiques¹⁴⁹.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Dans le cadre de la lutte contre la violence sexiste, des experts locaux issus de différents secteurs, y compris celui du développement, doivent participer à la contextualisation et à l'élaboration d'une approche globale. » – Consultation en ligne sur la violence sexiste en vue du Sommet
- « La lutte contre la violence sexiste doit être considérée comme un élément essentiel du processus de paix et de renforcement de l'État dans les zones touchées par les conflits, et comme une voie vers la croissance économique et la stabilité. » – Contribution sur la prévention et l'élimination de la violence sexiste dans les situations de crise formulée par l'UNFPA en vue du Sommet
- « Les risques accrus de violences sexistes en situation humanitaire doivent être explicitement pris en charge, y compris les risques encourus par les travailleurs humanitaires eux-mêmes, notamment en intégrant des mesures adéquates dans les programmes de sensibilisation et d'intervention des acteurs humanitaires eux-mêmes, ainsi que dans leurs politiques de gestion des ressources humaines. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président

2.1.3 Mettre les femmes à la barre

L'action humanitaire doit s'appuyer sur le potentiel des femmes de tout âge et de tout milieu et travailler en partenariat avec les groupes de femmes pour les encourager à transformer leurs communautés.

Les consultations menées en vue du Sommet ont montré que les femmes étaient prêtes à prendre la tête de l'action humanitaire, comme le font déjà certaines d'entre elles, et qu'elles devaient être soutenues dans ce sens. D'une part, les femmes comptent parmi les premiers intervenants lors des catastrophes et, d'autre part, elles assurent l'accès aux services de base, la fréquentation scolaire et la sécurité des membres de leur famille lors des situations de crise. Les femmes mènent aussi des actions de plaidoyer auprès des représentants gouvernementaux et instaurent le dialogue avec les communautés pour renforcer la paix. Forts de leurs réseaux et de leur savoir, les groupes de femmes sont très bien placés pour évaluer les besoins et coopérer avec les maires, les services sociaux et d'autres acteurs locaux.



« À Pisco, suite au séisme de 2007, il fallait que les femmes jouent un rôle central dans la reconstruction. Nous leur avons donc fait de la place pour les inclure pleinement dans ce travail. »

Maire de Pisco (Pérou), Guatemala City, consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet

Encadré 7 : Accroître la participation des femmes aux comités des camps de réfugiés en Turquie¹⁵⁰

En Turquie, l'Agence du Premier ministre pour la gestion des catastrophes (AFAD) a encouragé les équipes de direction des camps de réfugiés à augmenter le nombre de Syriennes dans les comités des camps. Dans le cadre de cette démarche, des comités de femmes ont été formés.

Les consultations ont montré que les groupes de femmes locaux aidaient souvent les réfugiées à bénéficier des services et des mécanismes de protection, tout en œuvrant pour renforcer leur rôle dans la prise de décision communautaire¹⁵¹. En réponse aux demandes, les organismes des Nations Unies ont aussi développé les formations destinées à aider les réfugiées à intégrer, voire diriger, les structures décisionnelles locales¹⁵².

Encadré 8 : Intégrer les jeunes femmes dans l'action humanitaire¹⁵³

Les acteurs de la société civile ont parlé des jeunes femmes et des adolescentes qui assument des responsabilités habituellement réservées aux adultes, par exemple la gestion du ménage et le soutien, notamment financier, de leur famille. Partant du constat que les programmes destinés aux jeunes visent généralement les garçons et les jeunes hommes, les participants des consultations menées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont appelé à multiplier les efforts pour encourager les filles et les jeunes femmes à s'engager dans l'action humanitaire. Lors de la consultation menée par la Commission de la condition de la femme, une jeune Syrienne a tenu un discours émouvant sur les jeunes réfugiées qui doivent abandonner l'école et se marier à un âge précoce au lieu de poursuivre leur scolarité, d'assurer leurs propres revenus et de contribuer activement à la vie de leur communauté.

Les consultations ont aussi évoqué de nombreux exemples, notamment au Soudan du Sud et au Libéria, où les femmes instaurent un dialogue formel et informel avec les communautés, voire les parties au conflit, dans le but de mettre fin aux tensions et de soutenir la consolidation de la paix et la cohésion sociale à tous les niveaux¹⁵⁴. Bien que ces actions soient de plus en plus reconnues, particulièrement dans le cadre du programme du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, elles sont souvent mal accueillies et semblent totalement impossibles à mettre en œuvre pour la plupart des femmes¹⁵⁵. Les parties prenantes consultées ont régulièrement appelé à accroître la participation des femmes dans les démarches officielles de prévention des conflits, de négociation de paix ou de consolidation de la paix.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Les gouvernements doivent prendre des mesures de soutien, et idéalement édicter des lois, en faveur de la participation des femmes, y compris en incluant des mécanismes de discrimination positive dans les processus de direction et de prise de décision, aussi bien lors de la préparation que de l'intervention. » – Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mené en 2015 par la Commission de la condition de la femme en vue du Sommet, rapport¹⁵⁶
- « Le mandat de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à accroître la participation des femmes à tous les niveaux décisionnels ainsi qu'à introduire une perspective de genre dans tous les programmes doit également s'appliquer dans les situations de catastrophe. » – Consultation sur l'égalité des sexes menée au Chili en vue du Sommet et consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, analyse des parties prenantes
- « Les femmes doivent participer à la prise de décision pour répondre de façon pertinente aux inquiétudes relatives à la problématique hommes-femmes et à la protection. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, analyse des parties prenantes¹⁵⁷

2.1.4 Faire en sorte que les financements bénéficient aux femmes et aux filles

Les mécanismes de financement humanitaire devraient commissioner et soutenir les programmes en faveur de l'égalité des sexes¹⁵⁸. Toutefois, les participants des consultations ont observé, d'une part, que les grands projets internationaux qui délaissent les femmes continuent d'être financés année après année¹⁵⁹ **et, d'autre part**, que les groupes de femmes locaux qui fournissent des services sur mesure ne parviennent pour ainsi dire jamais à décrocher des financements internationaux¹⁶⁰. Le suivi des financements est aussi problématique, car les marqueurs de l'égalité des sexes ne sont pas considérés comme des outils obligatoires. Plus de la moitié des projets enregistrés entre 2011 et 2014 dans le Service de surveillance financière (FTS) de l'OCHA n'utilisaient pas la Notation Genre du Comité permanent interorganisations. En 2014, un pour cent seulement de ces projets visait explicitement à éliminer les disparités entre les sexes en prenant des mesures ciblées en faveur des femmes et des filles¹⁶¹. En 2014 également, le Groupe de travail interorganisations sur la santé reproductive en situations de crise a indiqué que l'aide au développement internationale destinée aux programmes de santé reproductive était considérablement plus faible dans les pays touchés par les conflits que dans les pays de même catégorie de revenus non touchés par des conflits¹⁶².

Figure 14 : Financements destinés aux groupes de femmes¹⁶³



En mars 2015, l'OCDE a indiqué qu'**UN POUR CENT SEULEMENT** de tous les financements versés aux États fragiles revenait aux groupes de femmes et aux ministères chargés de la condition féminine.

Lors des consultations, les participants ont aussi recommandé de verser les fonds à des organisations ayant fait leurs preuves sur la problématique hommes-femmes plutôt qu'à celles présentant de mauvais résultats en la matière¹⁶⁴. Les donateurs doivent au moins exiger que toutes les demandes de financement tiennent compte des capacités et des besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons à chaque étape du cycle de programmation, tout en augmentant les fonds versés aux programmes qui visent explicitement à réduire les disparités entre les sexes préjudiciables aux femmes et aux filles, ainsi qu'aux programmes qui augmentent leur résilience et leur autonomie. De nombreux participants ont aussi plaidé en faveur de l'augmentation des financements visant les groupes de femmes locaux, en particulier pour soutenir les activités de plaidoyer et d'autonomisation¹⁶⁵.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Les donateurs doivent adopter des mécanismes de financement spécialement conçus pour fournir un soutien central, direct et durable aux groupes de femmes locaux et nationaux, afin de faciliter la prestation des services, le travail de plaidoyer et les activités de renforcement des capacités, [et] conditionner le versement de tous les financements humanitaires à la prise en compte de la dimension de genre. » – Atelier conjoint du Secrétariat du Sommet humanitaire mondial, d'ONU-Femmes et de Care accueilli par la Commission de la condition de la femme en vue du Sommet¹⁶⁶
- « Il faut plaider en faveur de l'obligation d'utiliser la Notation Genre du Comité permanent interorganisations, à chaque étape du cycle de programmation. » – Exposé de principes proposé par Development Initiatives et Global Humanitarian Assistance en vue du Sommet



« Selon moi, la situation mondiale requiert que des mesures proactives soient mises en œuvre pour éliminer les disparités entre les sexes. Si les fonds manquent, cela ne pourra jamais avoir lieu. C'est pourquoi je considère que cette initiative est absolument prioritaire. »

Participant, enquête en ligne sur l'égalité des sexes en vue du Sommet



« Les responsables doivent se montrer à la hauteur des accords qu'ils concluent. »

Participant, enquête en ligne sur l'égalité des sexes en vue du Sommet



Les États membres se sont engagés à « saisir toutes les occasions qui se présenteront, en 2015 et au-delà, pour réaliser et accélérer l'application intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, afin d'obtenir des résultats concrets à chaque cycle d'examen, et à faire tout notre possible en vue de la pleine réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes d'ici à 2030. »

Déclaration politique proclamée à l'occasion du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

2.1.5 Défendre les femmes à tous les niveaux de leadership

Il est temps que les Nations Unies et les autres hauts dirigeants de ce monde cessent d'accepter tacitement l'état actuel des choses.

L'égalité des sexes doit être activement surveillée, appliquée et soutenue, et ne plus être considérée comme une simple option. De bonnes politiques ont déjà été adoptées, comme déclaration de politique générale sur l'égalité des sexes dans l'action humanitaire publiée par le Comité permanent interorganisations en 2008 et les résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité. Toutefois, l'échec du Comité permanent interorganisations et des autres organismes dans la mise en œuvre exhaustive de leurs propres politiques ou dans la généralisation des bonnes pratiques¹⁶⁷, le manque d'expertise technique et la ténacité des préjugés sexistes contribuent à empêcher la mise en œuvre de ces bonnes politiques.

Afin de résoudre ce problème, les participants ont appelé de leurs vœux la parité des sexes à tous les niveaux de l'action humanitaire, et à une spécialisation des hommes comme des femmes dans les programmes en faveur de l'égalité des sexes, dans le cadre de la professionnalisation générale du secteur humanitaire. Ils ont aussi demandé à ce que soit soutenu le leadership des femmes dans les mécanismes de suivi et de responsabilité.

Enfin, les participants et les auteurs des contributions ont appelé instamment à ce qu'un effort collectif soit entrepris pour modifier durablement l'attitude envers les femmes et les filles en garantissant la mise en œuvre résolue de programmes en faveur de l'égalité des sexes et la tolérance zéro à l'égard de la discrimination. Si l'on veut que les programmes prennent en compte la problématique hommes-femmes et que les femmes et les filles ne soient plus perdantes, l'égalité des sexes et le refus de la discrimination doivent être généralisés et ne plus faire figure d'exception parmi les dirigeants. Les hauts dirigeants, notamment le Secrétaire général et le Coordonnateur des secours d'urgence, pourraient contrôler personnellement la conformité et s'engager à remplacer les coordonnateurs des opérations humanitaires qui ne font pas leurs preuves.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Les dirigeants doivent rendre des comptes sur la mise en œuvre des engagements en faveur des femmes et des filles. » – Enquête en ligne sur l'égalité des sexes en vue du Sommet
- « Il faut organiser des formations sur l'égalité des sexes pour tous les travailleurs humanitaires et tous les fonctionnaires locaux et nationaux, et créer et/ou renforcer des équipes et des responsables de l'égalité des sexes dans les bureaux pour les opérations d'urgence et les autres entités concernées afin d'éliminer les stéréotypes sur les hommes et les femmes, y compris sur leur capacité à travailler dans le secteur humanitaire. » – Atelier conjoint d'ONU-Femmes et de Care International accueilli par la Commission de la condition de la femme en vue du Sommet¹⁶⁸
- « Il est nécessaire de soutenir l'intégration dans le système humanitaire de mécanismes mondiaux et nationaux permettant l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des programmes en faveur de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire, ainsi que d'autres mécanismes d'information mondiaux et nationaux indépendants et dirigés par la société civile (comme la CEDAW), dont les comptes rendus pourraient être annuels ou semestriels. » – Atelier conjoint d'ONU-Femmes et de Care International accueilli par la Commission de la condition de la femme en vue du Sommet¹⁶⁹

2.2 GARANTIR L'INCLUSIVITÉ DE L'ACTION HUMANITAIRE

Tout comme le sexe, l'âge est un facteur déterminant dans la façon dont les populations reçoivent l'aide humanitaire. Les enfants et les jeunes perdent souvent leur accès aux installations de santé, aux écoles et à d'autres sources d'information, de protection et d'assistance. Toute intervention humanitaire doit protéger les droits et satisfaire les besoins spécifiques des

filles, des garçons, des jeunes femmes et des jeunes hommes, en plus de garantir leur pleine participation à la préparation aux crises humanitaires, à l'intervention et au relèvement¹⁷⁰. L'aide humanitaire doit aussi répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et handicapées tout en renforçant leurs capacités à participer aux étapes de préparation et d'intervention.

2.2.1 Protéger les enfants contre les crises

Aujourd'hui, 40 % des 1,4 milliard de personnes vivant dans des pays en situation de crise ont moins de 15 ans.

On dénombre près de 30 millions d'enfants réfugiés, soit presque la moitié de la population totale des réfugiés¹⁷¹. Les enfants (à savoir les moins de 18 ans) représentent aussi pratiquement la moitié de toutes les personnes déplacées¹⁷². Plus de 230 millions d'enfants vivent dans des zones touchées par des conflits et plusieurs millions sont aussi exposés aux risques liés aux catastrophes naturelles et aux épidémies. Les situations d'urgence prolongées possèdent un impact sur les étapes du développement social, cognitif, émotionnel et physique de l'enfant. Les blessures, le handicap, la violence physique et sexuelle ainsi que les problèmes de santé mentale et de détresse psychologique menacent les adultes comme les enfants, mais sont perçus différemment par ces derniers. En période de crise, la sécurité des enfants est particulièrement mise à mal. Les filles sont plus exposées à la traite et l'exploitation sexuelle et au mariage d'enfants, tandis que les garçons sont menacés par le recrutement dans les groupes armés et comme main-d'œuvre enfantine. Dans les deux cas, les enfants sont souvent séparés de leur famille. Ces risques en matière de protection sont cumulatifs et étroitement liés.

L'action humanitaire doit tenir compte de la spécificité des besoins, des capacités et des perspectives des enfants à toutes les étapes de la préparation et de l'intervention, et accorder une place prioritaire à l'éducation et à la protection des enfants touchés par des catastrophes ou des conflits. Dans un contexte où les crises prolongées ont tendance à se généraliser, l'aide humanitaire doit envisager les besoins des enfants sur le long terme. Même lorsqu'ils ne peuvent retourner chez eux, les programmes doivent leur permettre de reprendre leur scolarité aussi rapidement que possible en mettant en place des structures pédagogiques sûres et accessibles.

Encadré 9 : L'éducation dans les situations d'urgence¹⁷³

Dans les situations d'urgence, la disponibilité d'une éducation de qualité est essentielle pour fournir aux enfants une protection d'ordre physique, psychosocial et cognitif qui pourra garantir à la fois leur subsistance et leur survie. Malgré cela, les études montrent que la protection et l'éducation des enfants comptent parmi les secteurs humanitaires les moins financés.

Les acteurs humanitaires doivent comprendre la valeur des capacités des enfants et le rôle vital que nombre d'entre eux jouent au sein de leur famille et de leur communauté. Les enfants sont parfois les premiers intervenants et les responsables des soins de leurs jeunes frères et sœurs et des personnes âgées. Il arrive même qu'ils assurent le soutien financier de leur famille. Une étude menée en Syrie a montré que 83 % des enfants sondés souhaiteraient participer aux opérations de secours s'ils en avaient la possibilité¹⁷⁴.

Des innovations pour les enfants¹⁷⁵



Le Tambour numérique est un outil conçu par l'UNICEF pour aider les communautés rurales à obtenir des informations sur la santé, l'éducation et d'autres thèmes. Ce kiosque informatique à énergie solaire qui contient de nombreuses informations est fabriqué à partir de barils de pétrole récupérés localement et conçu pour résister aux éléments climatiques. Le produit n'est pas protégé par des droits de propriété intellectuelle et peut être fabriqué par des entreprises privées.



« La sécurité est à la base de tout. Sans elle, rien n'est possible. »

Enfant, Homs (Syrie), document de réflexion Putting Children at the Heart of the World Humanitarian Summit



« Sans la mise en place d'environnements pédagogiques accessibles et sûrs pour les enfants, toute une génération est en danger. Dans les domaines de l'éducation comme de la protection, les filles et les garçons peuvent avoir des besoins différents. Il est donc d'autant plus important que les programmes tiennent compte des risques spécifiques à chaque sexe. »

Children in Crisis, exposé de principes proposé par l'UNICEF en vue du Sommet

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Les acteurs humanitaires devraient créer un marqueur sur les enfants qui pourrait être utilisé dans tous les programmes humanitaires pour répondre aux besoins spécifiques de ce groupe. » – Children in Crisis, exposé de principes proposé par l'UNICEF en vue du Sommet
- « La protection et l'éducation des enfants dans les situations d'urgence doivent être considérées comme des interventions vitales, au même titre que la santé, l'alimentation, l'eau et le logement. La coordination intersectorielle doit être renforcée pour garantir la sûreté, le bien-être et le relèvement des enfants. » – Putting Children at the Heart of World Humanitarian Summit, exposé de principes proposé par un regroupement d'organisations axées sur les enfants
- « Il faut renforcer la participation des enfants dans l'intervention humanitaire. L'action humanitaire est plus efficace et assure une meilleure protection lorsque les filles et les garçons de tout âge contribuent aux étapes d'évaluation, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi. Les écoles sont le lieu par excellence pour coordonner cette participation. » – Child Protection and Education in Emergencies, exposé de principes proposé par le Groupe mondial de la protection en vue du Sommet
- « Il importe de s'engager à accorder une place centrale à la préparation des catastrophes et à la réduction des risques dans les opérations de planification en tenant compte des enfants, en particulier dans les grandes zones urbaines. » – Children in Crisis, exposé de principes proposé par l'UNICEF en vue du Sommet



« Il est important de sensibiliser les dirigeants et de les encourager à échanger avec les jeunes pour qu'ils comprennent que nous allons tous dans la même direction. »

Participant, consultation en ligne axée sur les jeunes en vue du Sommet

2.2.2 Placer les jeunes à la tête de l'action humanitaire

Dans de nombreux environnements de conflit et d'après-conflit, les jeunes constituent la majorité de la population¹⁷⁶.

La jeunesse est une période clé où les jeunes femmes et les jeunes hommes de plus de 18 ans acquièrent les capacités qui leur permettront de vivre une vie productive, saine et satisfaisante. Les crises humanitaires perturbent cette période de développement critique et affaiblissent les structures familiales, sociales, religieuses et éducatives dont dépendent la subsistance, la sécurité et la protection des jeunes. De nombreux jeunes se retrouvent ainsi exposés à la pauvreté, à la violence et à la maltraitance. Malgré cela, les acteurs humanitaires omettent souvent de répondre spécifiquement aux besoins des jeunes hommes ou des jeunes femmes, qui sont particulièrement vulnérables au cours de cette période de leur vie. En Indonésie et au Pakistan, les consultations ouvertes rassemblant des jeunes¹⁷⁷ ont clairement montré l'impact des crises sur leurs moyens de subsistance et la nécessité urgente que leurs besoins soient pris en compte par les acteurs humanitaires. La négligence à l'égard de la jeunesse et sa marginalisation progressive lors des crises prolongées peuvent par ailleurs être source d'instabilité sur le long terme.

La nécessité d'adopter une approche humanitaire plus adaptée à l'âge est revenue de façon régulière tout au long du processus de consultation mené auprès de plus de 3 500 jeunes du monde entier.

À travers le monde, les jeunes hommes et les jeunes femmes jouent déjà un rôle majeur sur le plan humanitaire en tant que premiers intervenants, bénévoles et responsables des soins des membres de leur famille, voire de leur soutien financier. Forts de leurs compétences et de leurs capacités (voir Figure 15), les jeunes peuvent apporter une aide précieuse dans l'élaboration et la mise en œuvre des opérations de préparation et d'intervention d'urgence. Ils participent par exemple au recueil des données, conçoivent des approches innovantes pour résoudre les problèmes de la communauté et jouent un rôle actif sur le plan de la protection. La participation des jeunes est en outre essentielle pour localiser l'aide humanitaire. De surcroît, la prise en compte des besoins des jeunes femmes et des jeunes hommes est un élément

fondamental pour renforcer la résilience dans les communautés et soutenir leur relèvement et leur transition vers un développement durable après la crise ou la catastrophe.

Figure 15 : La place des jeunes dans l'action humanitaire¹⁷⁸

Priorités émergentes exprimées par les jeunes	Capacités des jeunes
Participation aux opérations humanitaires sur un pied d'égalité	Apprendre et s'adapter
Programmes formels et informels d'éducation et de renforcement des compétences	Trouver des solutions innovantes et créatives pour les situations d'urgence
Espaces et pôles d'innovation axés sur le renforcement des capacités des jeunes	Recueillir, évaluer et diffuser rapidement les données
Programmes multisectoriels pour les enfants et les jeunes	S'intégrer pleinement dans la société et améliorer les opérations

L'application U-Report renforce la mobilisation communautaire¹⁷⁹



U-Report est un outil de communication par SMS et Twitter qui permet aux jeunes de s'exprimer sur les questions qui les préoccupent et de recevoir des réponses en temps réel. Disponible sur la nouvelle plateforme RapidPro, U-Report présente un grand potentiel d'expansion, comme le montre sa mise en œuvre dans 15 pays, principalement en Afrique, et le nombre de pays qui envisagent de l'adopter. Grâce à cet outil de mobilisation de la jeunesse, le plus vaste de sa catégorie, plus d'un million de jeunes échangent chaque semaine avec l'UNICEF, les Nations Unies et plusieurs ONG. En vue du Sommet humanitaire mondial, l'UNICEF et ses partenaires ont utilisé U-Report auprès de plus de 550 000 jeunes issus de cinq pays pour mieux déterminer leur vécu dans les situations d'urgence, le niveau d'assistance reçu, l'identité des prestataires et la satisfaction ou la déception de leurs attentes. Plus de 170 000 messages ont été envoyés par des jeunes, chacun exprimant un avis basé sur ses propres perceptions. Le Libéria, le Mali, le Nigéria, l'Ouganda et la Sierra Leone participaient à cette consultation.



« Les enfants et les jeunes sont des moteurs de changement et il convient de leur faire une place et de leur donner les moyens de contribuer à la réduction des risques de catastrophe, dans le respect de la législation et de la pratique nationale et dans le cadre des programmes d'enseignement. »

Lors des consultations en vue du Sommet, les jeunes interrogés ne se considéraient pas comme des personnes vulnérables ou des victimes, mais bien comme des acteurs du changement capables de participer aux opérations de préparation et d'intervention. Les participants de tout âge ont plaidé en faveur d'un engagement significatif des jeunes dans l'action humanitaire et de la reconnaissance que leur participation est importante pour mettre en œuvre des interventions efficaces et durables. Ils ont préconisé l'intégration dans les interventions humanitaires de stratégies de renforcement des capacités et d'autonomisation des jeunes. Les consultations ont montré que l'enseignement et la formation professionnelle étaient essentiels pour doter les jeunes femmes et les jeunes hommes des compétences nécessaires pour générer un changement transformateur dans leur communauté. Ces deux domaines sont pourtant souvent délaissés dans les interventions humanitaires.

Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

Dans la mesure où les jeunes se trouvent à l'avant-garde de l'élaboration de solutions et d'idées créatives dans les situations de crise humanitaire, les participants des consultations ont préconisé la conclusion de partenariats stratégiques et intersectoriels avec les jeunes et les partenaires locaux, nationaux et internationaux afin de soutenir l'innovation dans le secteur humanitaire. Grâce à leur excellente maîtrise des technologies sociales, les jeunes peuvent aussi favoriser la mobilisation à l'échelle locale. Lors des consultations, ils ont mis en avant le potentiel transformateur des plateformes de réseaux sociaux pour diffuser des informations et faire entendre leur voix.

La mobilisation des jeunes dans la lutte contre la maladie à virus Ebola¹⁸⁰



Dans le cadre de son travail de lutte contre l'Ebola en Sierra Leone et au Libéria, Plan International a aidé les groupes d'enfants et de jeunes à participer activement aux opérations de prévention et de secours tout en bénéficiant du soutien de leurs pairs. Les activités étaient basées sur le travail de développement à long terme déjà engagé par Plan pour mobiliser les enfants et les jeunes ainsi que sur des activités médiatiques menées par des jeunes, notamment les activités soutenues par les comités consultatifs de la jeunesse de Plan et par son projet Global Voice for Change. Des jeunes de Sierra Leone, du Libéria et de Norvège âgés de 14 à 24 ans ont été mis en relation par Plan. Ces jeunes participent à des groupes d'enfants et de jeunes dans leur communauté et sont également membres de réseaux plus vastes d'enfants et de jeunes dans leur pays. Pour la première fois, le dialogue et les échanges ont été facilités par des conférences téléphoniques avec les membres du comité de pilotage des jeunes de l'initiative Global Voice for Change et par la création d'un groupe WhatsApp. Les jeunes ont reçu l'assistance des équipes de mobilisation de la jeunesse chez Plan et ses partenaires pour la coordination, le suivi des mesures convenues et le soutien psychosocial. De même, les équipes de communication les ont aidés à concevoir des blogs diffusés sur Facebook et Twitter et à créer un groupe Facebook fermé. Les comptes Internet et téléphoniques des jeunes ont été crédités et des téléphones portables ont parfois été mis à leur disposition pour les aider à garder le contact pendant les périodes de confinement dans leur maison, leur communauté ou leur district.

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS ISSUES DES CONSULTATIONS EN LIGNE ET OUVERTES AUPRÈS DES JEUNES

- Élaborer une approche adaptée à l'âge et axée sur la personne humaine pour répondre aux besoins des jeunes et s'assurer qu'ils participent de façon significative à l'action humanitaire et se voient confier une part du leadership.
- Faire participer les jeunes à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'action humanitaire en les intégrant dans les structures opérationnelles et de gouvernance.
- Soutenir le renforcement des capacités, l'éducation par les pairs et les programmes menés par les jeunes pour leur donner les moyens de générer le changement dans les situations humanitaires et les contextes fragiles.
- Créer des pôles d'innovation à différents niveaux pour soutenir le renforcement des capacités des jeunes et apporter une aide proactive plutôt que réactive.

2.2.4 Mettre fin à la négligence à l'égard des personnes âgées

Le milieu humanitaire prête peu d'attention aux personnes âgées. Les participants des consultations ont appelé tous les acteurs humanitaires à prioriser la sûreté et le bien-être des personnes âgées dans les situations de crise. Plus d'un dixième de la population mondiale est âgé de plus de 60 ans. D'ici 2020, le monde devrait compter plus d'un milliard de personnes âgées. D'ici 2050, les personnes âgées de plus de 60 ans seront presque aussi nombreuses que les moins de 15 ans, qui représentent la grande majorité de la population des pays en développement¹⁸¹. Malgré l'importance de ces chiffres, moins d'un pour cent du financement humanitaire est destiné aux personnes âgées¹⁸².

Bien que limitées, les données disponibles montrent que le risque de décès en cas de catastrophe est plus élevé pour les personnes âgées¹⁸³. Les consultations ont aussi souligné que, lors des conflits armés, bon nombre des personnes âgées, hommes et femmes, risquaient fortement d'être abandonnées, séparées de leur famille et frappées par une grave détresse physique et psychologique, particulièrement en cas de déplacement forcé¹⁸⁴. Dans les zones urbaines où les personnes âgées vivent plus souvent seules, les situations de conflit ou de catastrophe peuvent interrompre l'accès aux services. Dans toutes les zones, les besoins de santé des personnes âgées, notamment en matière de qualité nutritionnelle et de protection contre les maladies non transmissibles, requièrent une attention particulière¹⁸⁵. Les consultations ont indiqué que la prépondérance du handicap physique chez les personnes âgées¹⁸⁶ les empêchait souvent d'avoir accès à l'assistance et à la protection. Il faut aussi noter que les femmes âgées sont particulièrement vulnérables face à la maltraitance, la négligence et l'exploitation après les catastrophes. À ces problèmes viennent s'ajouter l'insuffisance des données dont les acteurs humanitaires disposent pour prendre des décisions éclairées sur les programmes destinés aux personnes âgées et le manque de mesures incitatives, de compétences et de connaissances disponibles pour répondre à leurs besoins.

Les auteurs des contributions ont appelé les responsables de tous les niveaux à s'assurer que les gouvernements et les organisations humanitaires recueillaient des données ventilées par sexe et par âge afin de pouvoir prendre des décisions fondées sur des informations factuelles, y compris en matière de financement¹⁸⁷, **pour répondre aux besoins des personnes âgées**¹⁸⁸. Les participants des consultations ont aussi plaidé pour que les connaissances, les compétences et la sagesse traditionnelles des personnes âgées soient considérées comme des atouts précieux dans l'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophe, de préparation aux crises humanitaires, d'intervention d'urgence et de relèvement adaptées à la culture et au contexte locaux¹⁸⁹. Conformément au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, les participants ont recommandé que les personnes âgées fassent partie des informateurs principaux pour la prise de décision et la mise en œuvre des opérations dans le cycle de programmation¹⁹⁰.



« Le monde a beaucoup à apprendre des connaissances traditionnelles acquises par nos chefs et nos aînés au fil de leur expérience et par nos communautés. »

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Il faut s'appuyer sur le principe d'inclusion des personnes âgées tel que défini dans le Cadre d'action de Sendai. Des synergies entre le Cadre d'action de Sendai et les résultats du Sommet humanitaire mondial devraient être dégagées et se renforcer mutuellement, et le principe d'inclusivité du Cadre d'action de Sendai doit être un point de départ minimal pour les recommandations du Sommet. » – Contribution formulée par HelpAge International en vue du Sommet humanitaire mondial
- « Les réformes du système humanitaire doivent présenter et représenter suffisamment les personnes âgées de façon à lutter contre leur marginalisation. L'adoption d'une convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées pourrait former la base de l'engagement des États membres en ce sens. » – Contribution formulée par HelpAge International en vue du Sommet humanitaire mondial
- « Tous les acteurs qui s'engagent pour les principes humanitaires doivent rendre des comptes sur la satisfaction des besoins des personnes âgées, hommes et femmes. Les initiatives prises par les donateurs pour soutenir la prise en compte des personnes âgées dans l'intervention humanitaire doivent être élargies et faire l'objet d'un suivi de façon à s'assurer que les besoins de ce groupe de la population sont satisfaits. » – Contribution formulée par HelpAge International en vue du Sommet humanitaire mondial

Participant de la consultation en ligne, consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet

2.2.5 Tenir compte des besoins des personnes handicapées dans l'action humanitaire

Les personnes handicapées passent à travers les mailles du filet de l'intervention humanitaire. Les conventions et les politiques doivent être appliquées et assorties de mécanismes de responsabilité mondiaux.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, la population mondiale compte 15 % de personnes handicapées¹⁹¹. Celles-ci font partie des groupes les plus disproportionnellement touchés par les conflits et les catastrophes. De plus, les situations d'urgence peuvent aggraver leur handicap¹⁹². La Convention relative aux droits des personnes handicapées prévoit que les États Parties doivent « assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles¹⁹³ ». Malgré cette obligation, les personnes handicapées se sentent délaissées lors des étapes de planification, d'évaluation, d'élaboration et de mise en œuvre des opérations humanitaires d'urgence¹⁹⁴. Le sexe, l'âge et le type de handicap sont autant de facteurs qui peuvent avoir un impact sur la participation et l'accès aux interventions humanitaires. Les femmes et les filles handicapées et les personnes présentant une incapacité mentale ou intellectuelle sont davantage exposées aux problèmes de discrimination et de protection, y compris l'exploitation, la maltraitance et la violence sexiste¹⁹⁵.



« La plupart du temps, les personnes handicapées ne sont vues que comme de simples bénéficiaires. Lorsque nous exprimons le souhait de participer aux secours, nous ne sommes pas pris au sérieux, car il est souvent supposé que nous ne sommes pas capables d'apporter de l'aide. Cette croyance est fautive. Les personnes handicapées peuvent se montrer d'une grande aide. »

Une étude menée auprès de 769 personnes handicapées, organisations de personnes handicapées et autres acteurs humanitaires a confirmé l'ampleur du problème. Les trois quarts des personnes handicapées interrogées ont indiqué qu'elles ne recevaient pas d'assistance de base (p. ex. eau, logement, nourriture et santé) lors des situations de crise. La moitié ont déclaré qu'elles n'avaient pas accès aux services spécifiques aux personnes handicapées, comme les séances de rééducation, les appareils fonctionnels et les services des travailleurs sociaux ou des interprètes. D'après les témoignages, le manque d'accès aux services pour les personnes handicapées est encore plus important lors des conflits que lors des catastrophes naturelles¹⁹⁶.

Parallèlement, la capacité des personnes handicapées à aider leur communauté et à participer aux opérations humanitaires¹⁹⁷, en tant que bénévole ou agent de mobilisation¹⁹⁸, **n'est pas exploitée.**

Certes, de plus en plus d'organisations humanitaires adoptent des politiques sur les personnes handicapées¹⁹⁹, et les résolutions des Nations Unies et les rapports du Secrétaire général plaident en faveur de l'amélioration de l'inclusion des personnes handicapées²⁰⁰. Toutefois, aucune norme ni directive n'a été adoptée à l'échelle internationale pour garantir la mise en œuvre systématique des programmes, et l'expertise technique des travailleurs humanitaires n'est pas suffisante pour leur permettre de mener à bien des programmes intégrant le handicap²⁰¹.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Des directives interorganisations internationales doivent être élaborées et adoptées pour garantir l'inclusion de la question du handicap dans l'action humanitaire. » – Commission des femmes pour les réfugiés, Priorities for the World Humanitarian Summit
- « Il faudrait créer une fonction de référent pour promouvoir la question du handicap dans les groupes et les organisations opérationnelles. » – Handicap International, Disability in humanitarian context: Views from affected people and field organizations
- « Renforcer les capacités des communautés et le mécanisme de circulation de l'information pour identifier et signaler les groupes démographiques qui ne sont pas atteints. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse

Personne handicapée,
Inde, rapport Disability in
Humanitarian Context de
Handicap International

PROPOSITIONS ISSUES DU PROCESSUS

Le Sommet humanitaire mondial offre la possibilité de renforcer considérablement la capacité du système humanitaire international à adopter une approche fondée sur les droits pour sauver la vie des femmes, les protéger contre la violence et leur donner les moyens de construire un avenir digne pour elles-mêmes et leurs communautés. Plusieurs étapes seront nécessaires pour reconnaître que les compétences, les connaissances et l'expérience accumulées par les femmes en tant que premières intervenantes doivent éclairer l'intervention, la planification et l'atténuation des risques. Pour permettre les changements institutionnels et culturels requis, les dirigeants et les sources de financement devront coopérer, notamment à travers les mesures résumées ci-dessous.

Tout d'abord, les gouvernements et les acteurs humanitaires doivent **mettre un terme au non-respect** de leurs propres politiques et cadres sur l'égalité des sexes, et généraliser les bonnes pratiques. C'est un point sur lequel les dirigeants doivent engager leur responsabilité personnelle.

Ensuite, les donateurs doivent **financer uniquement les programmes qui s'engagent résolument pour les femmes et les filles** tout au long du cycle de programmation humanitaire, et ne pas accorder de financement aux programmes qui ne respectent pas ce critère. Les gouvernements, les fondations privées et les autres donateurs doivent investir dans les systèmes de subvention existants qui versent des aides directement aux organisations de femmes locales, y compris les mécanismes de versement rapide des subventions dans les situations d'urgence et le nouvel Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire. Grâce à l'augmentation de l'investissement direct dans leurs projets et leurs actions de plaidoyer ainsi qu'au financement durable et fiable de leurs activités de base, les organisations de femmes locales pourront mieux veiller à ce que les droits des femmes et des filles soient pris en compte dans les contextes humanitaires. Elles gagneront aussi en influence à tous les niveaux, en favorisant les changements institutionnels et culturels nécessaires pour garantir l'égalité des sexes et en contribuant à mettre en valeur la richesse de l'expérience des femmes, la diversité de leurs situations et la spécificité de leurs compétences et de leurs besoins.

Par ailleurs, le système humanitaire doit établir des **mesures de responsabilité** pour surveiller l'impact de l'action humanitaire sur les femmes et les filles tout au long du cycle de programmation humanitaire, tout en veillant à ce que des mécanismes de recueil et d'analyse des données ventilées par sexe et par âge permettent de mener à bien cet objectif. Les participants des consultations ont appelé instamment à la formation d'un groupe de leaders indépendant, incluant des femmes des communautés locales, dans le but de suivre les avancées réalisées en faveur de l'élimination des disparités entre les sexes dans les situations de crise, mais aussi pour évaluer dans quelle mesure les femmes et les filles jouissent de leurs droits à la protection, aux services humanitaires et aux processus décisionnels. Le travail de ce groupe serait axé sur les lieux où les femmes de tout âge sont les plus exposées aux risques, où le nombre de décès évitables est le plus élevé et où leurs droits sont le plus bafoués. Ce groupe pourrait prendre la forme d'un conseil consultatif de femmes et être lancé lors du Sommet.

Enfin, il est souhaitable de généraliser l'engagement mondial en faveur de la **sécurité des femmes et des filles** dès le début des situations d'urgence ou de crise. Le Sommet fournit l'occasion d'élargir les objectifs et les activités de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, y compris son cadre de responsabilité à l'égard des programmes en faveur de l'égalité des sexes. Une campagne pourrait être engagée avant le Sommet pour s'assurer que les parties participant à l'Appel issues du Sud sont aussi nombreuses que celles du Nord d'ici à mai 2016 et que les deux mondes continuent de grandir ensemble.

Dans l'état actuel des choses, les acteurs humanitaires internationaux, y compris les organismes des Nations Unies, ne peuvent apporter ces changements de façon isolée et devront conclure des partenariats avec d'autres institutions multilatérales, des fondations d'envergure possédant une expérience dans le domaine de l'égalité des sexes, ain-

si que d'autres acteurs. Ce travail conjoint et global ayant des visées à court terme et à long terme est nécessaire pour garantir les droits et satisfaire les besoins de la moitié de la population mondiale.

En plus des femmes, l'action humanitaire doit veiller à inclure toutes les catégories de la population et à tenir compte des besoins spécifiques des personnes les plus vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Tout d'abord, **la protection et l'éducation des enfants dans les situations d'urgence** doivent être considérées comme prioritaires, car elles représentent des interventions vitales, au même titre que la santé, l'alimentation, l'eau et le logement. Les participants des consultations ont appelé à améliorer la coordination intersectorielle pour garantir la sûreté, le bien-être et le relèvement des enfants. Ils ont aussi préconisé de créer un marqueur sur les enfants pour évaluer si les besoins spécifiques aux enfants étaient satisfaits.

Ensuite, dans le cadre des consultations, les jeunes ont demandé à **pouvoir intégrer et co-diriger pleinement** les opérations humanitaires. Les participants ont appelé instamment à l'intégration des jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions humanitaires. Ils ont aussi plaidé en faveur du renforcement de l'éducation par les pairs et des programmes dirigés par les jeunes, afin de permettre à ces derniers de se rassembler, par l'intermédiaire de réseaux nationaux et internationaux, pour aider les personnes les plus démunies.

Enfin, les consultations ont demandé que toutes les parties prenantes du secteur humanitaire **mettent fin à la négligence à l'égard des personnes âgées et des personnes handicapées**. Les mesures incitatives, les données probantes et les compétences doivent être développées pour veiller à répondre aux besoins de ces personnes et à tenir compte de leur savoir et de leur expérience dans la prise de décision sur les opérations humanitaires. Les participants ont aussi appelé à compléter les conventions et normes internationales, entre autres mécanismes, pour s'assurer que les États et les organisations humanitaires remplissent systématiquement leurs obligations à l'égard des groupes vulnérables en situation de crise.

PARTIE II

S'ADAPTER AU

CONTEXTE



CHAPITRE 3

COUVRIR LES BESOINS DES POPULATIONS DANS LES CONFLITS ARMÉS

Chaque année, les conflits armés touchent directement plus de 170 millions de personnes²⁰². Leur coût humain est déconcertant.



« Les populations touchées par un conflit ont besoin de sécurité et d'espoir et l'action humanitaire doit faire en sorte de le leur apporter et d'aider les communautés à vivre à l'abri de la peur. »

Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, rapport final



« Il n'existe pas de solutions humanitaires aux problèmes politiques. »

Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents

En 2014, les conflits ont fait 163 000 morts, un chiffre en nette augmentation²⁰³, qui masque cependant l'étendue du désastre. Les conflits armés perturbent les systèmes économiques et sanitaires, et on déplore chaque année des centaines de milliers de décès évitables dus à leurs effets secondaires comme les maladies et la famine, qui sont exacerbés par les atrocités des déplacements, de la misère, de la violence sexuelle et de la traite des êtres humains. En Somalie, la famine de 2010-2012 a fauché 260 000 vies, tuant dans certaines régions 10 % des enfants de moins de cinq ans. Si le pays n'avait pas été touché par un conflit, la sécheresse n'aurait probablement pas entraîné ce drame²⁰⁴.

L'action humanitaire ne peut pas remplacer les solutions politiques pour s'attaquer aux causes des souffrances et mettre un terme aux conflits. Cependant, en l'absence d'intervention politique, l'aide humanitaire sauve des millions de femmes, d'hommes et d'enfants dont les vies sont bouleversées par la guerre. Il ressort des consultations un appel ferme à redoubler d'efforts pour réduire les souffrances humaines résultant des conflits armés. Tous les acteurs humanitaires assistant au Sommet devront donc adopter deux lignes d'action interdépendantes :

- ✓ En premier lieu, puisqu'il « n'existe pas de solutions humanitaires aux problèmes politiques²⁰⁵ », il est impératif de renforcer l'action politique afin de prévenir les conflits armés et d'y mettre fin, et de faire davantage respecter le droit humanitaire international.
- ✓ En deuxième lieu, l'action humanitaire doit mieux répondre aux besoins des personnes en situation de conflit armé.

3.1 GARANTIR L'ACTION POLITIQUE POUR SOULAGER LES SOUFFRANCES DUES AUX CONFLITS

3.1.1 Investir dans la paix et la prévention des conflits

Les États se doivent de promouvoir la paix et de défendre les droits des personnes à vivre à l'abri du besoin et de la peur.

Les gouvernements et la communauté internationale doivent donc faire face aux crises politiques en ayant recours aux alertes précoces et à la diplomatie préventive. Une fois que les violences ont éclaté, il faut que les acteurs politiques créent les conditions propices à la paix et que les intervenants régionaux jouent un rôle central²⁰⁶.

Les consultations ont également réaffirmé la pertinence du maintien de la séparation entre le travail humanitaire et les processus politiques et de sécurité²⁰⁷ ; il a été généralement admis qu'« une distinction claire entre l'action humanitaire et politique est nécessaire, et des efforts doivent être réalisés pour éviter que l'aide ne soit utilisée à des fins politiques »²⁰⁸. Comme l'a fait remarquer le président du CICR : « Dans la théorie, nous avons tous les mêmes aspirations à la paix, au développement et à la sécurité dans le monde et la même compréhension des limites de l'action humanitaire dans la prévention et l'élimination des causes d'une crise. Cependant, dans la pratique, l'expérience nous a montré que l'accès d'urgence aux populations vulnérables dans les zones les plus contestées dépend de la capacité à isoler les objectifs humanitaires d'autres objectifs de transformation, qu'ils soient économiques, politiques, sociaux ou relatifs aux droits de l'homme²⁰⁹. » Une telle distinction peut être particulièrement délicate dans les contextes où l'action humanitaire et les missions de maintien de la paix se chevauchent. En outre, le recours à la force militaire ne doit pas être présenté comme une démarche humanitaire²¹⁰.

Si les consultations ont souligné le besoin impérieux de maintenir la séparation entre le travail humanitaire et les processus politiques et de sécurité, elles ont cependant signalé que l'expertise des acteurs humanitaires peut être utile aux médiateurs dans les processus de paix pour, entre autres, inclure la question des déplacements dans un accord²¹¹ ou profiter des cessez-le-feu et des négociations de paix pour améliorer l'accès humanitaire avant ou après la conclusion d'un accord. Les participants aux consultations considèrent qu'il est possible d'avoir recours aux compétences des acteurs humanitaires sans pour autant cesser d'être neutre²¹².

3.1.2. Veiller au respect du droit humanitaire international

Il faut redoubler d'efforts pour promouvoir le respect du droit humanitaire international et d'autres cadres pertinents afin de préserver la notion d'humanité pendant les guerres et de protéger les civils et les combattants gravement blessés.

Les consultations ont montré que le droit humanitaire international fait figure d'instrument crucial pour réduire les souffrances dues aux conflits armés²¹³. Pourtant, en dépit des progrès accomplis ces 20 dernières années²¹⁴, les attaques indiscriminées ou ciblant directement les civils et les infrastructures civiles, à l'instar des établissements scolaires et de santé, demeurent courantes dans les conflits armés contemporains. Le déni de l'aide humanitaire, l'exécution de civils et de combattants capturés, les conditions de détention déplorables, la prise d'otages ou l'esclavage des civils constituent d'autres grandes sources de préoccupation.

Plusieurs consultations ont mis en évidence le souhait que les lois soient mises en application concrètement et résolument et que les contrevenants soient tenus de répondre de leurs actes²¹⁵, ce qui est impossible sans la volonté politique des parties aux conflits et, plus globalement, des États ayant ratifié ces instruments. Les États ont pour principale responsabilité d'aider et de protéger les individus résidant sur leur territoire²¹⁶.



« Nous sommes déterminés à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence. »

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030



« La mission des acteurs humanitaires n'est pas de résoudre les conflits qui sont à l'origine des souffrances humaines. »

Commission européenne, Préparatifs en vue du Sommet humanitaire mondial : un partenariat mondial pour une action humanitaire fondée sur des principes et efficace



« Il est également nécessaire de prévenir l'utilisation et la manipulation de l'action humanitaire aux fins d'avantages politiques, économiques ou commerciaux. »

Position de l'Espagne sur les questions soulevées dans le cadre de la consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet humanitaire mondial prévu en 2016



« Les parties à des conflits, y compris les groupes armés, ont été exhortées à respecter leurs obligations en matière de droit international humanitaire et à faciliter le travail des acteurs humanitaires, notamment en garantissant leur accès aux zones requises et en levant les restrictions qui les empêchent de travailler. »

Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents

Les parties prenantes consultées ont exhorté par conséquent les États à profiter de l'occasion offerte par le Sommet et d'autres événements pour réaffirmer leur engagement à respecter davantage le droit humanitaire international et à le faire respecter²¹⁷. Elles ont en outre rappelé que les États sont tenus de permettre et de faciliter un accès rapide et sans obstacle au secours humanitaire international et local, de manière impartiale et sans discrimination²¹⁸, et les ont appelés à agir en conséquence²¹⁹.

Les parties prenantes ont souligné également qu'il est nécessaire que les groupes armés non étatiques respectent tous les éléments du droit international, notamment du droit humanitaire international, et qu'ils respectent leur obligation de faciliter l'aide humanitaire et la protection des populations sous leur contrôle²²⁰. Ils doivent ainsi faire une déclaration unilatérale, transmettre des instructions à leurs combattants et promulguer des codes de conduite et des ordres permanents conformes à leurs obligations en vertu du droit humanitaire international²²¹.

Les parties aux conflits armés doivent conclure des accords ou des arrangements relatifs à la protection des civils ou aux modalités de l'action humanitaire. De tels accords ont récemment vu le jour en Syrie (en particulier à Homs en mai 2014) et au Yémen (mai 2015) ; ils ont malheureusement été de courte durée et ponctuels. Ils peuvent comprendre des dispositions sur les cessez-le-feu temporaires, le déminage de certaines routes (couloirs humanitaires), ou la délivrance de sauf-conduits au personnel humanitaire²²².

De nombreux participants des consultations et auteurs de contributions se sont déclarés favorables à l'intensification des mesures volontaires prises par les États et d'autres parties aux conflits en vue d'améliorer le respect du droit humanitaire international. Les acteurs humanitaires doivent participer à la diffusion du droit humanitaire international auprès des forces armées et des forces de sécurité (y compris des combattants locaux) et à leur formation en la matière.

Formation virtuelle au droit humanitaire international²²³



Les innovations en matière de **formation en ligne** ont suivi l'évolution rapide des technologies les plus récentes et ont contribué à motiver et à autonomiser les acteurs humanitaires dans le monde entier. Les organisations peuvent ainsi proposer des **ressources flexibles** qui peuvent être utilisées sur le terrain et pendant les déplacements. Des cours sur des questions humanitaires cruciales telles que les interventions en cas de catastrophe, le leadership dans les crises, les droits de l'homme et le droit humanitaire international sont disponibles dans le monde entier.

Le CICR a adapté un jeu militaire, *ARMA 3* en outil de formation interne destiné à sensibiliser les forces armées à l'importance du droit humanitaire international. Le jeu a changé la nature de la formation du Comité et a multiplié par cent sa portée. Le CICR entend évaluer de quelle manière cette méthode innovante façonne les comportements des forces armées et espère qu'elle contribuera à renforcer le respect du droit humanitaire international.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS SUR LES MESURES VOLONTAIRES VISANT À ACCROÎTRE LE RESPECT DU DROIT HUMANITAIRE INTERNATIONAL

« Ratifier les traités pertinents, notamment les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole additionnel de 1967²²⁴. »

- « Garantir la conformité de la législation nationale avec les instruments ratifiés, entre autres en créant des comités nationaux chargés de conseiller et d'aider les gouvernements à mettre en œuvre et à diffuser le droit humanitaire international²²⁵. Ces comités doivent être invités à coopérer entre eux. »
- « Veiller à ce que toutes les parties au conflit mettent en place des procédures adéquates en matière d'instruction, de formation, d'éducation, et de réforme du secteur de la sécurité²²⁶. »
- « Adopter des politiques ou des stratégies nationales afin de renforcer la protection des civils, y compris des personnes déplacées, ainsi que des plans d'action nationaux conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies²²⁷. »
- « Assurer la formation en droit humanitaire international des forces armées et de police, avec l'appui des donateurs et la participation des acteurs humanitaires lorsque cela est pertinent²²⁸. »

À l'échelle internationale, les initiatives émanant des États, à l'instar de la conférence Réclamer la protection des civils au nom du droit humanitaire international²²⁹ et de la Global Action Against Mass Atrocity Crimes²³⁰, peuvent inciter les pays à s'entraider afin de renforcer leurs capacités.

Les États soutenant des parties à un conflit doivent également honorer leur obligation de promouvoir le respect du droit humanitaire international. Les groupes de la diaspora ne sont pas assujettis aux mêmes obligations mais doivent user de leur influence aux mêmes fins.

Les parties consultées ont en outre souligné la nécessité de prendre des mesures pour amener les contrevenants à répondre de leurs actes, et appellent les États à poursuivre les auteurs de violations graves du droit humanitaire international en ayant recours aux mécanismes nationaux, régionaux ou internationaux existants ou en en créant de nouveaux²³¹. Lorsque les autorités nationales ne peuvent pas ou ne veulent pas s'y soumettre, la communauté internationale doit utiliser d'autres mécanismes, y compris les tribunaux internationaux²³². D'aucuns ont le sentiment que les instances de gouvernance internationale, notamment le Conseil de sécurité des Nations Unies, ne parviennent pas à faire respecter le droit humanitaire international²³³, ce qui a amené les participants à l'une des consultations à suggérer que le droit de veto soit interdit lors de l'adoption de décisions du Conseil de sécurité portant sur l'action humanitaire²³⁴.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Assurer un contrôle de l'application du droit humanitaire international et reconnaître la responsabilité de ceux qui y contreviennent à travers la mise en place de mécanismes nationaux ou internationaux ou encore l'activation de ceux déjà mis en place. Il faut à cet égard utiliser au meilleur escient les tribunaux internationaux, notamment la Cour pénale internationale. Les participants ont exprimé leur inquiétude face à la partialité observée dans la région quant aux auteurs de violations du droit humanitaire international appelés à rendre des comptes et à leur condamnation, et ont préconisé une application objective, universelle et renforcée de ce droit. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, rapport final.



« Avec toute la volonté du monde, l'action humanitaire ne peut pas servir de substitut à l'action politique. Le Conseil doit exercer son leadership pour pousser à une solution politique. »

Stephen O'Brien,
Coordonnateur des secours
d'urgence, discours devant
le Conseil de sécurité
des Nations Unies
le 27 août 2015

3.2 FAIRE EN SORTE QUE L'ACTION HUMANITAIRE RÉPONDE AUX BESOINS DES POPULATIONS DANS LES CONFLITS ARMÉS

3.2.1 Maintenir les populations à l'abri du danger et couvrir leurs besoins

Dans les situations de conflit, les homicides, la torture, les viols, les recrutements de force, les prises d'otage et d'autres formes de violence sont plus susceptibles de toucher les populations. Celles-ci peuvent en outre être privées de nourriture, d'eau, de soins médicaux et d'autres biens et services essentiels à leur survie. L'action humanitaire doit couvrir tous ces besoins.



« Nous avons besoin d'une meilleure protection. Nous avons peur. »

Réfugiée syrienne en Jordanie, consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

Les conflits armés touchant de manière différente les femmes, les hommes, les enfants, les personnes âgées et d'autres groupes, il est nécessaire d'adapter la protection et l'aide fournies et de cibler les besoins les plus urgents²³⁵. Les consultations ont souligné qu'il est impératif de protéger les femmes et les filles afin de réduire le risque de violence sexiste, en particulier la traite et l'exploitation sexuelle et les mariages d'enfants, précoces et forcés, dont elles sont les principales victimes²³⁶. Les contributions ont souligné l'attention accrue accordée à cette question, notamment avec l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, et d'autres démarches politiques²³⁷. Les hommes ont également des vulnérabilités qui leur sont propres et sont plus susceptibles de perdre la vie dans les conflits tandis que les femmes périssent plus souvent en raison de causes indirectes, y compris lorsque les hostilités ont cessé²³⁸. Les garçons et les hommes sont plus exposés au recrutement et à ses effets psychosociaux²³⁹. En outre, en raison des conséquences négatives globales des conflits sur les enfants, il convient de mieux préserver l'éducation²⁴⁰.

Encadré 10 : Les conflits armés dans les villes²⁴¹

Les combats en zone urbaine sont un élément récurrent des conflits récents. Sièges du pouvoir politique, les villes sont ciblées en raison de leur richesse et de leurs ressources. Ce type de combats entraîne un nombre élevé de victimes et la destruction des infrastructures et des systèmes dont les résidents et les acteurs humanitaires dépendent. Le réseau électrique, le parc de logements, le système d'alimentation en eau, l'assainissement et les marchés sont souvent endommagés ou détruits, ou tombent sous l'emprise des parties belligérantes. Les engins explosifs disséminés dans les zones peuplées entravent la liberté de circulation, les efforts de reconstruction et les moyens de subsistance, et exigent un déminage d'urgence qui n'est pas toujours possible.

L'intervention humanitaire dans les villes touchées par un conflit doit à la fois aider directement les populations dans le besoin et rétablir les systèmes. Dans les deux cas, il est impératif de collaborer avec les fonctionnaires locaux, y compris les autorités de facto, qui assurent les services essentiels, connaissent les lieux et sont en mesure de mobiliser les parties prenantes. Un dialogue direct avec les parties au conflit permet parfois d'assurer le maintien de l'approvisionnement en eau et en électricité.

Les parties prenantes consultées ont souligné que les évaluations et la programmation dans les situations de conflit armé doivent systématiquement tenir compte des questions relatives à la protection, lesquelles doivent reposer sur une analyse du contexte. Elles ont préconisé le renforcement de la coopération entre les organisations humanitaires, y compris les acteurs locaux, et avec les autorités locales afin de mieux garantir la protection des populations touchées par les conflits armés.

Encadré 11 : Protection par la présence

À l'issue des consultations, aucun consensus ne s'est dégagé sur les résultats et les limitations de la protection par la présence. Pourtant, les soldats de la paix, les acteurs humanitaires et les organisations de défense des droits de l'homme se sont intéressés aux stratégies de protection non armée. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix déclare dans un rapport : « Beaucoup d'organisations non gouvernementales, tant nationales qu'internationales, assurent également la protection des civils par leur présence sur le terrain et leurs stratégies non violentes. Les missions [des Nations Unies] devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre en valeur et exploiter les pratiques non violentes et les capacités des communautés locales et des organisations non gouvernementales, afin d'appuyer la création d'un cadre de protection²⁴². » Dans certaines situations, les civils accompagnent les personnes menacées tandis qu'elles réalisent leurs activités quotidiennes et leur apportent ainsi une protection²⁴³.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Une attention spéciale doit être accordée au rôle de l'éducation dans les situations de conflit afin d'atténuer les effets néfastes de ces contextes sur les enfants. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, analyse des parties prenantes
- « Prise en compte systématique de la protection dans tous les programmes et évaluations des organisations humanitaires, en accordant une attention particulière aux menaces spécifiques qui pèsent sur différentes populations. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Prise en compte systématique de la protection dans tous les programmes et évaluations, en accordant une attention particulière aux menaces spécifiques qui pèsent sur différentes populations, notamment les femmes, les hommes, les garçons et les filles, les personnes âgées et les moins valides. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, rapport final
- « Le contrôle des violations du droit international humanitaire est requis dès l'apparition d'une crise. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Certains participants ont exhorté les organisations humanitaires à renforcer leurs moyens en matière de protection à travers la formation de leur personnel, notamment par le mentorat, et à adapter leur approche de la protection aux contextes de plus en plus urbains, pour y soulager des besoins spécifiques et sensibiliser les communautés d'accueil aux questions relatives à la protection. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, rapport final
- « L'approche de planification des programmes devrait être intégrée et prendre en compte la fourniture de services élémentaires et d'une protection aux populations touchées par un conflit. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents

3.2.2 Donner aux acteurs humanitaires les moyens d'engager un dialogue avec l'ensemble des parties

Les participants aux consultations régionales ont fortement insisté sur la nécessité d'une interaction entre les acteurs humanitaires et l'ensemble des parties à un conflit afin de faciliter l'assistance et la protection²⁴⁴. Un dialogue humanitaire légitime peut couvrir de nombreux aspects en fonction de la mission et des compétences : garantie de l'accès et de la sécurité du personnel ; assurance de la sécurité des populations touchées ; compréhension des besoins ; établissement d'un dialogue sur la protection ; et promotion du droit humanitaire international et d'autres corpus législatifs²⁴⁵.

L'UNICEF, le CICR et l'Appel de Genève, entre autres, se sont spécialisés dans l'établissement de corpus législatifs pertinents avec les parties à un conflit, y compris les groupes armés non étatiques. Les paramètres du dialogue avec les groupes armés, qui ont suscité un vif intérêt dans le cadre des consultations²⁴⁶, ont été définis par les Nations Unies en 2006 dans leur manuel *Humanitarian Negotiations with Armed Groups : A Manual for Practitioners*²⁴⁷ et par l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève en 2011 dans son étude sur les Règles d'engagement²⁴⁸.

Il est ressorti des consultations régionales que les acteurs humanitaires doivent affecter le temps et les ressources humaines nécessaires et assurer la formation et la sécurité de l'ensemble du personnel participant à ce type de dialogue²⁴⁹. À cette fin, ils doivent élaborer des politiques axées sur les objectifs, les modalités et les limites des négociations avec les parties aux conflits.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Les organisations humanitaires ont besoin d'interagir de manière transparente avec tous les protagonistes d'un conflit. Cette interaction ne doit pas favoriser tel ou tel acteur du conflit (principe de neutralité). » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Il est prioritaire de construire la confiance entre ceux qui s'efforcent d'apporter une assistance et ceux qui sont en mesure de faciliter cette assistance. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les participants ont souligné la nécessité d'encourager plutôt que de criminaliser cette implication des groupes armés à des fins humanitaires légitimes. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, rapport final
- « Pour assurer la protection et contribuer de manière indirecte à la consolidation de la paix, il peut être utile de promouvoir le droit humanitaire international auprès de toutes les parties à un conflit et de les sensibiliser aux possibles conséquences humanitaires des violations dudit droit. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, rapport final

3.2.3 Renforcer l'accès, la proximité et la sécurité

Les consultations ont mis en avant le fait qu'un accès humanitaire limité pendant les conflits accroît les souffrances humaines. De nombreuses voix se sont élevées pour que toutes les parties aux conflits garantissent la liberté d'accès²⁵⁰.

L'accès humanitaire est souvent refusé ou entravé, les raisons les plus courantes étant l'opposition des parties belligérantes, les contraintes logistiques²⁵¹, et les restrictions gouvernementales comme la lenteur des procédures administratives et les délais dans la délivrance des visas²⁵².

Les consultations ont clairement montré qu'il n'existe pas de solution unique aux contraintes en matière d'accès : répondant à différentes causes, elles exigent des solutions variées²⁵³. Cependant, compte tenu du lien étroit existant entre l'accès et la perception de la neutralité, les participants ont demandé à ce que les acteurs humanitaires présents dans une zone de conflit s'abstiennent de prendre parti de manière privée ou publique²⁵⁴. Pour reprendre les termes d'une contribution : « Loin de n'être que de nobles idéaux, les principes humanitaires sont des outils pratiques pouvant aider les organisations humanitaires à accéder aux populations dans le besoin. Mais les principes humanitaires à eux seuls ne suffisent pas ; la qualité, la pertinence, la fourniture en temps voulu, la cohérence et l'efficacité de l'aide et de la protection, et la confiance que suscite l'organisation fournissant ces ressources sont tout aussi importantes²⁵⁵. »

Des données factuelles suggèrent que dans certains cas, les entraves à l'accès sont en partie le résultat d'une action inappropriée des acteurs humanitaires. Les participants aux consultations ont souligné qu'il importe d'instaurer un climat de confiance²⁵⁶, notamment en réalisant des programmes efficaces, en évitant les promesses sans lendemain, en adoptant une stratégie d'information proactive²⁵⁷, en respectant les normes culturelles et en faisant participer les communautés touchées à la planification. Les organisations humanitaires internationales et locales présentant des avantages comparatifs propres, il peut être utile d'envisager des modes opératoires plus complémentaires afin de résoudre les problèmes d'accès, sans jamais négliger la sécurité des travailleurs locaux.

Constatant que les personnes qui sont le plus dans le besoin ne bénéficient pas toujours de protection et d'aide en raison de la tendance du personnel humanitaire à se concentrer dans quelques villes importantes ou à adopter une position privilégiant la sécurité et réduisant la prise de risques, les participants ont soulevé la question de la proximité par rapport aux populations touchées²⁵⁸. Les participants ont souligné qu'il est impératif que les organisations humanitaires intervenant dans les zones de combat bénéficient de ressources suffisantes et d'une meilleure gestion de la sécurité afin de pouvoir se rendre là où elles sont le plus nécessaires.

Les attaques contre le personnel humanitaire et les agents de santé ont fait l'objet de vives critiques et ont suscité des appels au Conseil de sécurité des Nations Unies et à d'autres organisations intergouvernementales afin que la sécurité de ces acteurs soit renforcée et que les responsables des agressions soient davantage poussés à rendre des comptes²⁵⁹.

Plusieurs mesures visant à accroître l'accès humanitaire et la sécurité du personnel ont été proposées, notamment des partenariats plus efficaces avec les organisations locales et de la diaspora et les groupes communautaires et confessionnels. Cependant, de tels partenariats ne doivent pas se limiter à transférer les risques d'un acteur humanitaire (souvent international) à un autre (souvent local) comme c'est actuellement le cas²⁶⁰. Outre les compétences en matière de négociations humanitaires citées ci-dessus, les consultations ont appelé à une plus grande professionnalisation de la gestion de l'accès, à la conclusion d'accords entre les parties belligérantes afin de garantir l'accès humanitaire, et à l'utilisation de méthodes ou d'outils innovants, à l'instar du retour d'informations par SMS ou des évaluations réalisées au moyen de drones²⁶¹.

Encadré 12 : La programmation à distance²⁶²

« La programmation à distance » entraîne un risque élevé de détournement de l'aide et rend pratiquement impossible toute mise en œuvre d'une stratégie de protection. Si elle n'est pas gérée convenablement, elle se limite à un simple transfert des risques aux partenaires locaux. Cependant, dans certaines situations, elle peut représenter la seule possibilité de fournir une assistance vitale. Elle doit alors s'appuyer sur des mécanismes solides de responsabilité et des négociations permanentes afin d'améliorer ou de rétablir l'accès. Il faut élaborer un code déontologique sur la programmation à distance axé sur les principes humanitaires et susceptible d'instaurer des partenariats plus égaux entre les acteurs humanitaires locaux et internationaux tout en promouvant un cadre soutenant au mieux les efforts déployés par les intervenants locaux.



« Leur présence sur le terrain, en particulier en dehors des capitales en situation de conflit, est insuffisante. La guerre en République centrafricaine illustre bien ce type de situation ; mais il y a d'autres exemples, comme en République démocratique du Congo, où les organisations se sont concentrées dans la capitale régionale, Goma, et étaient en nombre insuffisant sur les lignes de front. »

AECID et DARA, *Now or Never, Making Humanitarian Aid more effective*



« Les communautés de la diaspora peuvent jouer un rôle essentiel pour résoudre des problèmes hors de portée des acteurs humanitaires, comme la négociation de l'accès auprès des intervenants non étatiques, ou l'atténuation des causes et des effets du terrorisme, de l'extrémisme et de la radicalisation. »

Rapport sur les consultations en vue du Sommet humanitaire mondial menées de janvier 2014 à juillet 2015 par le réseau The Humanitarian Forum

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Les organisations humanitaires devraient étudier et utiliser des méthodes innovatrices pour accéder aux personnes affectées ou pour compenser l'accès limité (comme le recueil des avis par SMS ou l'utilisation de drones non militaires). » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les organisations locales de la société civile doivent être appuyées par les organisations internationales afin de favoriser la coordination entre les acteurs civils et les forces militaires nationales dans des contextes de conflit spécifiques, lorsque ces dernières possèdent un avantage comparatif, par exemple lorsque l'accès aux populations touchées fait l'objet de restrictions pour les acteurs humanitaires internationaux. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Utilisation de la gestion à distance qu'en dernier recours par les organisations humanitaires, compte tenu des risques de détournement de l'aide et des difficultés significatives qu'une telle approche implique en termes de protection. Lorsqu'elle est néanmoins utilisée pour apporter une assistance vitale, il convient de veiller à la mise en place de mécanismes rigoureux et solides de responsabilité. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Examen des possibilités de mise en place d'un mécanisme mondial permettant d'assurer un suivi de la capacité des acteurs humanitaires à effectivement apporter une aide aux populations touchées. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Financement suffisamment souple des acteurs humanitaires afin de privilégier leur proximité vis-à-vis des zones de conflit. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, rapport final
- « Les gouvernements et organisations ayant une expérience préalable de l'assistance transfrontalière doivent partager les enseignements tirés avec d'autres acteurs humanitaires afin d'améliorer l'accès aux populations dans le besoin. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, rapport final
- « Exploration des opportunités concrètes d'innovation dans des domaines tels que l'accès à des services de protection pour les victimes de violence ou l'aide à la subsistance, en prenant en compte les déplacements et les pertes économiques dus à des facteurs environnementaux et climatiques » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les acteurs humanitaires doivent investir dans une analyse plus solide des problèmes d'accès afin d'élaborer une stratégie d'atténuation plus appropriée, fournir plus d'informations sur la situation en matière d'accès pour favoriser un haut niveau de plaidoyer, investir dans la formation et la professionnalisation du personnel en matière de négociation de l'accès, et combattre l'aversion pour le risque due aux contraintes sécuritaires en mesurant les conséquences humanitaires d'une absence. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse
- « Investir dans la formation et la professionnalisation du personnel en matière de négociation de l'accès. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse

3.2.4. Satisfaire les besoins des populations dans les situations de conflit prolongé

La plupart des interventions humanitaires sont à court terme. Mais la vaste majorité des conflits armés s'étendant sur plusieurs années, voire des décennies, les populations touchées doivent faire face à la détérioration des infrastructures (notamment l'approvisionnement en eau et en électricité), aux défaillances des services publics (principalement la santé et l'éducation) et à la destruction du tissu économique qui compromet leurs moyens de subsistance.

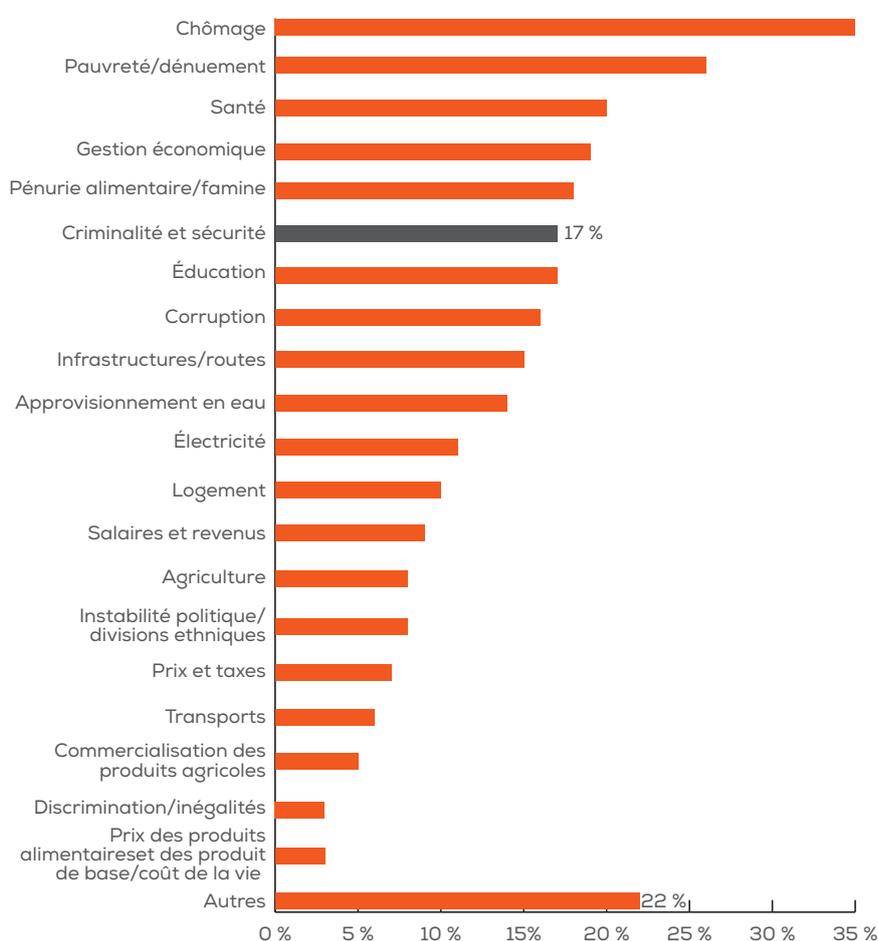
Fin 2013, les dix principaux appels humanitaires consolidés portaient sur des conflits armés, dont la plupart avaient démarré plus de cinq ans auparavant²⁶³. Dans des pays comme l'Afghanistan, l'est de la République démocratique du Congo ou la Somalie, il est ardu d'établir une distinction entre les questions humanitaires et les défis liés au développement ou à la consolidation de la paix, d'où la nécessité d'une collaboration intersectorielle. Les populations touchées envisagent leurs besoins de manière globale et considèrent que les problèmes essentiels liés à la sécurité immédiate, à l'éducation et aux moyens de subsistance à long terme doivent être traités en parallèle²⁶⁴.



« Si les catastrophes ont des conséquences douloureuses, les conflits armés prolongés équivalent quant à eux à des cataclysmes quotidiens s'étendant sur de longues périodes. »

Turquie, exposé de principes proposé en vue du Sommet

Figure 16 : Classification des besoins par les populations concernées²⁶⁵



Source : Données utilisées pour l'élaboration d'Afrobaromètre 2015

Un consensus s'est dégagé des consultations régionales et des contributions sur la nécessité d'améliorer la collaboration entre les acteurs humanitaires et du développement²⁶⁶. Cependant, le soutien légitime de nombreux acteurs du développement aux efforts gouvernementaux peut être mal interprété par les autres parties au conflit et compromettre la sécurité et l'accès. Les défis spécifiques et changeants propres à chaque situation doivent

dicter l'approche à adopter, comme le recommande le résumé du président sur la consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale : « Lorsque cela est possible, les actions humanitaires et de consolidation de la paix devraient être complémentaires. Elles devraient toutefois également être correctement distinguées lorsque cela est nécessaire, afin de préserver l'espace d'action humanitaire. »

À l'issue d'un conflit, la paix doit être consolidée afin de rétablir la cohésion sociale et d'apaiser les divisions, comme celles qui séparent les populations déplacées et les communautés d'accueil²⁶⁷. Certains participants ont souligné que si les acteurs humanitaires ne sont pas des spécialistes de la consolidation de la paix, ils peuvent néanmoins y contribuer²⁶⁸, par exemple en veillant à ne pas affaiblir la cohésion sociale de manière involontaire²⁶⁹. La consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a mis en lumière la nécessité d'adapter l'action humanitaire « aux réalités locales, y compris la culture et les dynamiques du conflit, avec la participation de la population locale ».

Ces approches exigent que les donateurs et les acteurs humanitaires investissent dans les capacités et les compétences en matière d'analyse des conflits, les programmes tenant compte des conflits et l'intégration des dimensions de la paix dans l'analyse des risques. Ils doivent également envisager de s'appuyer sur le déploiement à l'échelle régionale de spécialistes des conflits pouvant fournir des conseils et sur des mécanismes améliorés de collaboration avec, entre autres, les militaires et les forces de consolidation de la paix²⁷⁰.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Importance pour les gouvernements et la communauté internationale d'effectivement agir sans délai en cas d'alerte précoce et d'œuvrer à la prévention des conflits au plus tôt. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, rapport final
- « Les États doivent établir de façon claire la distinction entre l'action humanitaire et l'action politique, et faire en sorte d'éviter l'utilisation de l'aide à des fins politiques. » – Table ronde de haut niveau sur le Sommet : Perspectives dans la région du Golfe
- « Poursuite du dialogue concernant les rôles et les responsabilités respectifs des acteurs humanitaires et politiques ainsi que leurs limites, notamment [par] [...] le maintien de la distinction entre les objectifs politiques, militaires et humanitaires [et par] la prévention de l'instrumentalisation de l'action humanitaire (par exemple l'intervention militaire présentée selon des termes humanitaires ou la demande de respect de certaines conditions politiques). » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, rapport final
- « [Les participants] ont souligné en outre qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des solutions s'attaquant aux causes profondes des souffrances des populations et s'accordent à réclamer que l'aide humanitaire cesse de remplacer l'action politique. Ce message fondamental doit être au cœur de la consultation régionale. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, analyse des parties prenantes
- « Il importe de ne pas faire appel aux forces armées en invoquant une crise humanitaire ou une situation de violence. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

Une demande récurrente exprimée dans les consultations concerne la planification et les investissements à plus long terme dans les situations de crise prolongée²⁷¹. Dans la mesure du possible, les communautés humanitaires, du développement et de la consolidation de la

paix doivent analyser les risques et élaborer ensemble des programmes et des plans à plus long terme. Pour parer à d'inévitables revers, les donateurs doivent s'engager à long terme et ne pas reculer devant les risques (voir Partie IV).

Le Rapport sur le développement dans le monde 2011 signale qu'un pays peut nécessiter l'espace d'une génération pour s'extraire d'un cycle de violence, un processus souvent ponctué d'une série d'étapes de transition. Il importe par conséquent d'aller au-delà de la simple fourniture d'aliments, d'eau et d'abris, et d'œuvrer à élargir les services locaux, comme la santé et l'éducation, à accroître l'accès aux possibilités d'emploi et aux moyens de subsistance, à renforcer les capacités des communautés à accueillir les personnes déplacées, à affermir la voix et la cohésion sociale des populations touchées, et à apporter des solutions durables aux situations de déplacement prolongé (voir Chapitre 4).

Les consultations ont par ailleurs mis en garde les acteurs humanitaires contre « l'enlèvement »²⁷², et exhortent les partenaires du développement et de la consolidation de la paix, entre autres, à accroître leur engagement en fonction des besoins. De même que les solutions humanitaires ne peuvent résoudre les problèmes politiques²⁷³, elles ne peuvent mettre un terme à la pauvreté systémique et à la défaillance des infrastructures²⁷⁴.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Renforcement de la résilience des communautés victimes de crises prolongées [par les moyens suivants :] analyse conjointe du contexte par les acteurs chargés de l'intervention humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix ; développement d'une stratégie intégrée adoptant une approche à plus long terme mais néanmoins flexible pour la réponse aux besoins des communautés touchées ; obtention d'investissements plus importants des donateurs, couvrant plusieurs années et avec moins de réticences face aux risques ; ajustement des mécanismes de coordination [...] [notamment du système des groupes sectoriels] afin de mieux répondre aux nombreuses facettes des besoins à court et long terme des communautés touchées. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, rapport final
- « Les gouvernements ainsi que les acteurs chargés de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix devraient travailler au renforcement de la réduction des risques de conflit au niveau des communautés, investir dans la formation du capital social et renforcer les structures locales. Lorsque cela est approprié, les acteurs humanitaires devraient mener un travail de protection adapté au contexte par le biais du secteur associatif plutôt que de créer des structures parallèles. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Intégrer des approches tenant compte des situations de conflit dans les programmes et les mesures, en vue de contribuer à la cohésion communautaire et à la consolidation de la paix. » Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Il est nécessaire que les acteurs humanitaires et les acteurs de la consolidation de la paix engagent un dialogue systématique sur la dynamique des conflits susceptible de faciliter une approche du travail humanitaire axée sur la consolidation de la paix, de garantir la prise en compte des conflits et d'assurer qu'une assistance minimum n'a pas d'effets négatifs sur la dynamique des conflits. » – Consultation en ligne en vue du Sommet pour l'Amérique latine et les Caraïbes

PROPOSITIONS ISSUES DU PROCESSUS

Il est de la responsabilité des acteurs politiques de prévenir et de résoudre les conflits armés et de veiller à ne pas politiser l'action humanitaire, y compris pendant les processus de paix. Parallèlement, tous les acteurs humanitaires peuvent prendre des mesures pour s'attaquer aux effets des conflits et réduire leurs répercussions sur les populations touchées et les travailleurs humanitaires. Les propositions émanant des consultations couvrent quatre domaines principaux.

Premièrement, il faut renforcer le respect du droit humanitaire international par l'ensemble des parties au conflit à l'aide de mesures volontaires et de mesures coercitives. L'action et la collaboration déterminées entre les États portant sur des mesures de prévention préalablement aux violations doivent être intensifiées. Les États doivent **renouveler leur engagement à respecter et à faire respecter le droit humanitaire international**, et à annoncer les mesures qu'ils comptent adopter à cette fin. En outre, ils doivent utiliser à meilleur escient les nombreux signalements de violations dans la définition de leur action politique.

Deuxièmement, la confiance et une programmation adéquate sont indispensables à l'efficacité des interventions dans les situations de conflit. Les travailleurs humanitaires doivent **interagir avec toutes les parties au conflit**, prouver la neutralité et l'impartialité de leur travail, et fournir **une assistance et une protection pertinentes et de qualité** en s'appuyant sur un personnel fortement motivé et bien formé. Les acteurs humanitaires doivent faire leur possible pour être **au plus près des populations touchées**, et identifier et résoudre les obstacles à l'accès afin de fournir une assistance et une protection de manière impartiale. Il convient d'encourager la conclusion entre les parties d'accords permettant d'améliorer l'accès des travailleurs humanitaires et la protection des civils.

Troisièmement, les organisations internationales doivent nouer des **partenariats plus solides avec les acteurs locaux**, et passer d'une culture du transfert des risques aux acteurs locaux à une autre intégrant la gestion commune des risques aux pratiques éthiques fondées sur des principes qui doivent caractériser l'action humanitaire dans les situations de conflit armé.

Quatrièmement, il est possible de **tirer parti de la complémentarité entre l'action humanitaire axée sur des principes et les efforts visant à étayer la paix**. La plupart des conflits armés s'étendent sur des années, voire des décennies, et les populations touchées doivent faire face à la détérioration des infrastructures, aux défaillances des services publics et à la destruction du tissu économique. Les activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix doivent, dans la mesure du possible, être complémentaires, mais demeurer séparées si la préservation de l'espace humanitaire l'exige. Dans un premier temps, les acteurs humanitaires, les gouvernements, les donateurs et les organisations régionales doivent s'engager à investir dans une meilleure compréhension des risques et dans le renforcement des capacités d'analyse des conflits en vue de garantir une programmation tenant compte des conflits. Dans les crises prolongées liées à des conflits, les donateurs et les organismes opérationnels doivent adopter une planification et des investissements à plus long terme et axés sur les résultats, et s'appuyer sur les acteurs humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix.

CHAPITRE 4

CONCEVOIR DES SOLUTIONS PORTEUSES D'ESPOIR POUR LES RÉFUGIÉS ET LES AUTRES PERSONNES DÉPLACÉES

Le nombre de personnes en situation de déplacement prolongé est en hausse. Fin 2014, elles étaient près de 60 millions à fuir les conflits et la violence, un niveau jamais atteint depuis 1945. 19,5 millions d'entre elles étaient des réfugiés, 38,2 millions des déplacés et 1,8 million des demandeurs d'asile. Pendant la seule année 2014, on comptait 13,9 millions de nouvelles personnes déplacées, quatre fois plus qu'en 2013²⁷⁵. À l'heure actuelle, la durée moyenne des situations de déplacement est de plus de 17 ans. Il est urgent de concevoir des solutions porteuses d'espoir et plus durables pour ces millions de femmes, d'hommes et d'enfants.

Les participants aux consultations ont enjoint la communauté internationale à :

- ✓ reconnaître la contribution fondamentale des pays d'accueil et les soutenir à l'aide d'investissements à long terme, notamment dans les infrastructures et les services ;
- ✓ modifier leur approche afin de renforcer la résilience et l'autonomie des réfugiés ;
- ✓ améliorer l'assistance fournie aux communautés d'accueil et réduire ainsi les ressentiments et les conflits ;
- ✓ protéger et soutenir les personnes déplacées tout en leur proposant des solutions durables ;
- ✓ traiter les dimensions humanitaires des mouvements des migrants et des réfugiés en renforçant les activités vitales et en s'engageant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme de toutes les personnes en mouvement.

Les conséquences croissantes des déplacements et des migrations (y compris par voie maritime) dans le contexte des catastrophes et du changement climatique sont abordées dans le Chapitre 6.



« De nombreux pays développés pensent qu'ils supportent le poids le plus lourd de l'intervention humanitaire. Les multiples crises dans la région [du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord], notamment en Syrie, ont montré au monde que la Jordanie, le Liban et la Turquie en particulier assument bien plus que leur part du fardeau. »

Ambassadeur Hesham Youssef, Secrétaire général adjoint de l'OCl, consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet organisée en Jordanie

4.1 MODIFIER L'APPROCHE À L'ÉGARD DES RÉFUGIÉS

Compte tenu de la hausse constante qui touche aussi bien le nombre de réfugiés que la durée de leur déplacement, les participants aux consultations ont appelé à modifier radicalement l'aide qui leur est fournie. Les investissements prévisibles à long terme doivent soutenir à la fois les communautés d'accueil et les réfugiés, promouvoir la dignité et l'autonomie grâce aux possibilités en matière de moyens de subsistance et susciter des accords plus équitables sur la réinstallation dans un pays tiers.

Les parties prenantes consultées ont préconisé de **modifier radicalement le soutien apporté aux réfugiés** tout en enjoignant la communauté internationale à reconnaître la contribution des pays d'accueil au bien public mondial ; ils ont par ailleurs appelé à réaliser des investissements prévisibles à long terme en vue de soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil, et à conclure des accords plus équitables sur la réinstallation dans un pays tiers. Les participants ont également demandé la **création de cadres juridiques nationaux et régionaux pour combler les lacunes liées à l'aide et à la protection fournies aux personnes déplacées.**

Compte tenu de la hausse du nombre de réfugiés, de l'allongement de la durée de leur déplacement et du fait que les camps ruraux sont remplacés par des installations urbaines, un appel ferme a été lancé en faveur d'une répartition plus équitable de l'accueil des réfugiés entre les pays et d'un soutien accru à cette démarche. Les participants ont exhorté la communauté internationale à reconnaître la contribution au bien public mondial des pays accueillant les réfugiés et les coûts considérables qu'ils doivent assumer. On estime que la Turquie a consacré 1,6 milliard de dollars à l'accueil de réfugiés syriens en 2013²⁷⁶, ce qui en fait le troisième donateur en volume d'aide humanitaire²⁷⁷. Cependant, la contribution des pays d'accueil n'étant pas prise en charge par le financement des activités humanitaires, la portée de leur action n'est pas claire.

Afin de remédier à ce problème, il faut commencer par mettre au point une méthodologie visant à déterminer ces coûts et contributions et s'assurer qu'ils sont pris en compte par les mécanismes de suivi des financements (voir Partie I). La communauté internationale doit ensuite réaliser des investissements de développement prévisibles à long terme auprès des pays d'accueil dès le début d'une crise pour en atténuer les effets et soutenir la stabilité.

Un abri digne et sûr dans les camps de réfugiés²⁷⁸



Better Shelter, une entreprise sociale suédoise, produit des abris solides et sûrs pour les réfugiés du monde entier. Ils représentent une évolution importante des abris d'urgence et apportent dignité et sûreté aux réfugiés dans les zones les plus dangereuses du monde. La notion de design démocratique est au cœur de ce projet. Les essais techniques, pilotes et sur le terrain et les ateliers de suivi permettent de faire entendre la voix des réfugiés et d'assurer que leurs préoccupations pratiques, sociales et culturelles sont prises en compte lors du processus d'élaboration. Ces abris, qui sont désormais utilisés en Éthiopie, en Iraq et au Népal, sont polyvalents ; ils peuvent faire office de domiciles, de dispensaires, de centres pour femmes, d'espaces de jeux pour les enfants, et couvrir ainsi les nombreux besoins des personnes déplacées.

Les participants ont également demandé d'abandonner le regroupement dans les camps et leurs blocs et de privilégier l'autonomie et l'emploi. Certaines organisations réalisent déjà des efforts en ce sens, à l'instar du HCR auteur d'une politique sur les alternatives aux camps (2014). Un autre changement évoqué dans les consultations est l'amélioration de l'équilibre entre l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil, qui permettrait de réduire les ressentiments, les tensions et les violences décrits par les réfugiés syriens en Jordanie

et au Liban²⁷⁹. Des investissements pourraient par exemple être consacrés à la modernisation des infrastructures locales et des services de base. Cela reviendrait moins cher que de créer un système parallèle d'infrastructures et de services pour les réfugiés, comme c'est souvent le cas lorsqu'ils sont hébergés dans des camps.

PROPOSITIONS ÉMANANT DE LA CONSULTATION RÉGIONALE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD EN VUE DU SOMMET

- « La communauté internationale est invitée à partager de manière plus équitable la charge que représente l'accueil des réfugiés et à soutenir davantage les pays et les communautés hôtes concernés, y compris leurs efforts pour construire, améliorer et développer les infrastructures nationales et la prestation de services à la fois aux populations d'accueil et déplacées. »
- « Les pays de la région qui sont tributaires de la migration de la main-d'œuvre doivent fournir aux réfugiés des logements provisoires et des possibilités d'emploi. »
- « Toutes les parties prenantes doivent faciliter les solutions durables pour les populations déplacées, comme l'établissement d'un quota fixe pour la réinstallation dans un pays tiers et l'encouragement au retour volontaire quand les circonstances s'y prêtent. »

La crise syrienne a entraîné un changement de politique. La Jordanie, la Turquie et d'autres pays abandonnent le recours aux camps pour donner aux réfugiés le droit de travailler et les intégrer dans leur système éducatif (voir Encadré 13). D'autres, comme le Ghana et la République islamique d'Iran, incluent les réfugiés dans leur système national d'assurance-maladie²⁸⁰. Au Cameroun, au Niger et en République-Unie de Tanzanie, les acteurs humanitaires et du développement contribuent aussi à l'amélioration des capacités des autorités nationales et locales à assurer la prestation de services aux communautés hôtes et déplacées. Des investissements extérieurs accrus peuvent permettre aux pays d'accueil d'assurer l'accès des réfugiés à l'emploi et aux services. Il est également possible de fixer des objectifs minimaux pour des questions spécifiques, comme la garantie qu'aucun enfant déplacé ne ratera un mois d'école²⁸¹.

Encadré 13 : Faciliter l'éducation des réfugiés

Une option qui mérite d'être envisagée consisterait à rembourser les gouvernements assurant l'éducation des réfugiés au sein de leur système d'enseignement national. Les données disponibles suggèrent que l'éducation d'urgence est plus onéreuse que l'éducation officielle, l'éventail allant de 1,5 fois plus pour les élèves âgés de 5 à 11 ans en Jordanie, à 5,3 fois plus au Liban pour les élèves âgés de 12 à 17 ans. D'après les estimations, les effets à long terme de la non-scolarisation s'élèvent à plusieurs milliards de dollars et points de pourcentage du PIB, ce qui confirme qu'il est plus rentable d'assurer l'éducation de tous les enfants. Cette proposition reflète la stratégie largement adoptée par la Turquie, à un coût élevé, consistant à intégrer les réfugiés syriens aux systèmes d'enseignement existants²⁸². Sa transposition à l'échelle mondiale et la contribution aux coûts assumés par les gouvernements permettraient d'accroître les investissements dans l'enseignement et de réduire incontestablement la marginalisation d'un groupe déjà vulnérable. Un autre effet à court terme serait d'éviter les générations perdues et d'atténuer les risques liés à la pauvreté et à l'instabilité à long terme²⁸³.



« Nous coopérerons à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés. Cette coopération devra aussi s'attacher à renforcer la résilience des communautés qui accueillent des réfugiés, notamment dans les pays en développement. »

Transformer notre monde :
le Programme de
développement durable
à l'horizon 2030

Les parties prenantes consultées ont également souligné la nécessité d'accélérer les solutions durables²⁸⁴. Le HCR a déclaré sans détour : « Il existe un besoin criant de solutions aux situations de déplacement à long terme. Il est inacceptable que des dizaines de millions de personnes soient contraintes de vivre dans l'incertitude pendant des années, voire des décennies²⁸⁵. » Dans les années 1990, un grand nombre de personnes déplacées pouvaient retourner chez elles, ce qui est plus difficile aujourd'hui. Par conséquent, le HCR appelle le Sommet à prendre trois engagements.



« Ce qui me fait le plus mal, c'est que nous ne pouvons plus subvenir aux besoins de nos familles comme nous avions l'habitude de le faire dans nos villages au Nigéria. Tout ce que nous avons nous est donné. La vie n'est pas censée se dérouler ainsi. Nous sommes habitués à travailler. »

Réfugié nigérian au Cameroun, consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

Encadré 14 : Mise en œuvre de solutions durables²⁸⁶

1. Accroître les possibilités de rapatriement volontaire et durable en (a) contribuant au relèvement après un conflit, à la consolidation de la paix et à d'autres activités connexes ; et en (b) soutenant le développement durable dans les pays ou zones de retour.
2. Accroître les possibilités en matière d'intégration locale, notamment en (a) constituant un corpus de données factuelles étayant des politiques d'intégration ; et en (b) renforçant le soutien international aux pays s'engageant à intégrer de manière définitive les populations déplacées à long terme.
3. Multiplier les possibilités en matière de (a) réinstallation des réfugiés en augmentant le nombre de pays candidats et le nombre de places offert ; et de (b) mobilité de la main-d'œuvre et de recherche de solutions non conventionnelles pour toutes les populations concernées.

Innover avec les communautés²⁸⁷



En Ouganda, la capacité des réfugiés à comprendre les marchés locaux leur permet d'innover. Dans de nombreux camps et installations de réfugiés, les infrastructures et les services existants ne couvrent pas pleinement leurs besoins. Les restrictions en matière d'approvisionnement en eau, la médiocrité des réseaux routiers et des services de transport, les lacunes en matière d'éducation et de soins de santé, ainsi que l'absence de réseau électrique établi entraînent un écart considérable entre la demande et l'offre sur le marché, que les individus innovants tentent de combler. Dans de nombreux cas, leur objectif déclaré est d'élargir l'éventail de biens et de services publics disponibles afin d'aider l'ensemble de leur communauté.

Dans le camp de Nakivale (Ouganda), un énorme moulin – qui comprend cinq machines – transforme le maïs des agriculteurs réfugiés en farine. Unique en son genre de par ses dimensions, il emploie cinq réfugiés. Son propriétaire, lui aussi réfugié, est rwandais. Du fait de sa taille, le Programme alimentaire mondial y a eu recours en 2013 pour répondre à la demande alimentaire accrue engendrée par l'afflux de réfugiés congolais.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

« Afin de faire face à l'accueil disproportionné de réfugiés par certains pays, la communauté internationale devrait veiller à un partage plus équitable de l'assistance apportée aux populations touchées par des crises prolongées. Un retour et une réintégration durables demeurent la solution privilégiée. Lorsque cela est nécessaire et approprié, cette

solution devrait être facilitée, notamment en renforçant les investissements dans les pays d'origine des populations de réfugiés, afin de combler les lacunes en matière de développement susceptibles d'entraver la durabilité d'une telle solution. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président

- « Face aux besoins des personnes déplacées, notamment leur besoin de solutions durables, et au poids qui pèse sur les gouvernements et les communautés d'accueil, un appel au renforcement du partage de l'accueil des réfugiés au sein de la communauté internationale a été lancé, et la nécessité de garantir une approche globalisée de la gestion des crises a été soulignée, notamment pour la planification des déplacements futurs. Les acteurs doivent répondre aux besoins des communautés d'accueil en matière de planification de l'intervention et utiliser les approches humanitaires et de développement en s'alignant sur les priorités nationales et locales. Les interventions en matière de développement doivent survenir à un stade précoce et prévoir l'appui de l'économie locale ainsi que des investissements dans les services de base et les infrastructures qui bénéficient à la fois aux personnes déplacées et aux communautés qui les accueillent. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « La communauté internationale doit soutenir les pays d'accueil en mettant en place un fonds/mécanisme international de protection sociale des réfugiés à long terme, y compris des subventions de soutien aux moyens de subsistance et des dispositifs de financement des risques couvrant, entre autres, l'assurance maladie, l'éducation et la formation professionnelle. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président
- « Il faut développer les solutions durables pour les populations déplacées et réfugiées, et notamment promouvoir leur intégration rapide au sein des communautés d'accueil et renforcer les capacités locales nécessaires à cette fin. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Il est impératif d'accroître les investissements précoces pour faire face au problème des déplacements prolongés. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Il faut mettre en place un forum d'experts se réunissant régulièrement pour traiter de certaines crises prolongées et chargé d'évaluer dans quelle mesure les donateurs et les acteurs humanitaires et du développement contribuent efficacement au renforcement de la résilience. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, rapport final
- « Les participants ont préconisé d'intensifier les programmes éprouvés et coordonnés axés sur des transferts d'argent afin d'élargir l'éventail de choix des populations et de leur offrir des possibilités d'emploi temporaires dans le cadre des programmes d'intervention. Ces mesures ont été jugées nécessaires pour garantir que la prestation de services préserve la dignité des personnes déplacées. Lorsque la situation s'y prête, la priorité doit être accordée aux programmes de retour volontaire. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents

4.2 ABORDER LES MOUVEMENTS DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS SOUS L'ANGLE HUMANITAIRE

Dans un monde de plus en plus interdépendant, les mouvements des populations se multiplient. Une minorité non négligeable des personnes résidant hors de leurs frontières nationales ont besoin de protection et d'assistance. Outre les 22 millions de demandeurs d'asile et de réfugiés recensés fin 2014²⁸⁸, de nombreux migrants qui ne sont pas comptabilisés dans ces catégories de protection demeurent vulnérables.



« Si vous voulez nous protéger de la mer, veillez à protéger notre dignité sur la terre. »

Jeune réfugié au Liban, consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

Il peut être ardu d'établir une distinction entre les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants. Les raisons poussant une personne à se déplacer sont variées, et les voies de migration se rejoignent souvent. Pour intervenir conformément à leurs obligations en vertu du droit international et des dispositifs régionaux, les États ont besoin de mécanismes d'identification leur permettant de traiter de manière adéquate les réfugiés et les demandeurs d'asile se mêlant aux populations en mouvement.

Les États n'étant soumis à aucune obligation spécifique envers les migrants, à l'instar de celles prévues par le droit international des réfugiés, leur protection est compromise. Cette absence de protection et d'assistance peut également porter préjudice aux migrants se trouvant dans des pays en crise et qui, suite au déclenchement d'une guerre ou à une catastrophe naturelle, courent un danger et sont dans l'incapacité de quitter les lieux ou d'accéder à l'aide humanitaire. En l'absence de cadre définissant les responsabilités des États et d'autres acteurs, ces migrants risquent de passer à un second plan, voire de ne pas être considérés comme une population touchée et par conséquent d'être laissés pour compte²⁸⁹.

Si la plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile demeurent dans leur région d'origine ou dans un pays voisin, une infime minorité s'éloigne au-delà en quête de protection. Faute d'accès à des voies sûres et légales, ils sont nombreux à recourir aux passeurs et sont ainsi exposés au risque, entre autres, d'être exploités, victimes de la traite des êtres humains, enlevés, maltraités, détenus ou de perdre la vie.

Un nombre incertain de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants sont incapables de quitter les pays de transit par manque de fonds ou de documents. Ils risquent d'être détenus de manière prolongée dans des conditions inhumaines, d'être victimes de la xénophobie et de l'exclusion sociale, et d'être séparés de leur famille. Les femmes et les enfants, en particulier ceux qui sont séparés ou ne sont pas accompagnés, sont particulièrement en danger pendant leur périlleux périple et nécessitent une protection et une assistance particulières. Les mouvements migratoires mixtes et l'absence de mécanismes de profilage et d'identification adaptés exposent davantage les réfugiés et les demandeurs d'asile, qui fuient des menaces et des risques concrets, au risque d'être refoulés.

Dans le cadre des objectifs de développement durable, officiellement adoptés en septembre 2015, les États membres se sont engagés à coopérer à une approche holistique de la migration, à garantir le plein respect des droits de l'homme et le traitement humain des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées.

Les participants aux consultations ont insisté sur la nécessité d'accorder une attention accrue à la sûreté, à la dignité et aux droits fondamentaux de l'ensemble des migrants et des réfugiés. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ils ont demandé que les migrants bénéficient de la protection humanitaire²⁹⁰ ; en Europe et autres États, ils ont préconisé de définir et de reconnaître les dimensions humanitaires des migrations mixtes.

Un double appel a été lancé pour, d'une part, renforcer les efforts visant à sauver des vies, quelle que soit la cause de la mobilité des populations, en s'engageant à protéger et à promouvoir à tout moment les droits fondamentaux de toutes les personnes en mouvement, y compris celles de statut juridique et, d'autre part, pour éliminer toutes les formes de mauvais traitements et d'exploitation que subissent les migrants et les réfugiés, notamment la traite des êtres humains, en prêtant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants séparés ou non accompagnés. La communauté internationale peut manifester

concrètement sa solidarité et créer de nouveaux cadres juridiques sûrs couvrant les mouvements des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants, et renforcer les interventions de secours en mer.

Il est également nécessaire de garantir l'accès des populations migrantes touchées par les effets négatifs de conflits ou de catastrophes à l'aide humanitaire. Les États membres doivent adopter les mesures adéquates pour soutenir et aider leurs ressortissants ou les étrangers qu'ils accueillent sur leurs territoires lorsqu'ils sont touchés par une catastrophe ou un conflit.

Tous les États membres doivent renforcer leur présence et leurs capacités, en particulier dans les zones frontalières et le long des routes migratoires, et soutenir les États qui supportent la plus grande part de l'afflux de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants. Ils pourront ainsi assurer une migration et une réponse en bon ordre prenant en compte les besoins en matière de protection, conformément aux normes internationales, et prévoyant la mise en place de procédures d'identification justes et efficaces adaptées aux circonstances individuelles des nouveaux arrivants et évitant les refoulements.

Enfin, il est nécessaire d'établir une approche globale des migrations internationales englobant le soutien aux populations vulnérables dans leur pays d'origine par le biais de la consolidation de la paix, du développement et de l'action humanitaire, et de s'attaquer aux causes profondes – conflit, persécution, atteintes aux droits de l'homme et discrimination et pauvreté endémiques – dans les pays d'origine.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Déterminer et reconnaître la dimension humanitaire des flux migratoires complexes. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « La prise en compte des problèmes de protection doit faire partie intégrante de l'évaluation des besoins humanitaires, y compris la détermination des besoins de protection de groupes spécifiques, par exemple les [...] migrants. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Lorsque des populations ne peuvent pas rester là où elles vivent ou choisissent de partir, les gouvernements, les dirigeants locaux et les groupes religieux devraient appuyer une migration ou une réinstallation volontaire et digne, selon une approche planifiée, organisée et participative. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Il est impératif d'améliorer la préparation et la résilience des pays en matière de gestion des mouvements de masse transfrontaliers dus aux crises humanitaires en mettant en place des mécanismes d'intervention appropriés aux frontières. » – Organisation internationale pour les migrations (IOM), Humanitarian Border Management : Recommandations en vue du Sommet humanitaire mondial²⁹¹

4.3 RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES DÉPLACÉES

En 2014, 38,2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays, contre 33,3 millions en 2013. Aujourd'hui, la durée moyenne des déplacements s'étend sur plus de 17 ans, et plus de la moitié des populations concernées se concentrent dans les zones urbaines en quête de sûreté et de possibilités²⁹². Elles y courent pourtant le risque d'être maltraitées, exploitées, expulsées ou détenues. Les acteurs humanitaires ont souvent du mal à trouver et à mettre au point des dispositifs sûrs de soutien.



« Nous sommes conscients de la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable. Nous sommes conscients également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui appelle des réponses cohérentes et globales. Nous coopérerons à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés. Cette coopération devra aussi s'attacher à renforcer la résilience des communautés qui accueillent des réfugiés, notamment dans les pays en développement. »

Transformer notre monde :
le Programme de
développement durable
à l'horizon 2030



« Le développement de conventions régionales pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées et aux migrants devrait être proposé pour inclusion dans le rapport du Secrétaire général pour le Sommet humanitaire mondial de 2016. »

Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, résumé des coprésidents



« Si vous vous adressez aux personnes présentes, elles vous diront que, quelle que soit l'aide qu'elles reçoivent du gouvernement, quelle que soit l'aide qu'elles reçoivent des organisations humanitaires internationales, elles préféreraient être chez elles et vivre en paix. »

Imran Khan, dans « 1 person forced to flee every 3 seconds in 2014, says new IDMC report » (IDMC, 2015).

Si le cadre juridique protégeant les populations touchées par un conflit ou une catastrophe est adéquat, on constate cependant des lacunes en matière de déplacement à l'intérieur des pays. Les personnes déplacées sont systématiquement plus mal loties que celles qui peuvent demeurer chez elles et que les réfugiés en ce qui concerne la mortalité, la mortalité infantile, la malnutrition aiguë et le taux de vaccination contre la rougeole²⁹³.

Pour y remédier, les participants aux consultations ont demandé la création de nouveaux instruments régionaux ou la mise en œuvre de ceux existant déjà, à l'instar de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2009), connue sous le nom de Convention de Kampala²⁹⁴.

De nouveaux cadres juridiques régionaux permettraient de combler les lacunes en matière de protection et d'assistance aux personnes déplacées. Ils doivent avoir une approche globale et couvrir les situations de conflit, les catastrophes, le changement climatique ou les violences internes. Les nouveaux instruments devront être conformes aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays²⁹⁵. Des cadres juridiques et politiques nationaux doivent être également mis en place, en particulier pour apporter des solutions le plus tôt possible, comme les politiques nationales relatives aux personnes déplacées²⁹⁶ ou les lois sur leurs droits fonciers et patrimoniaux. Les consultations régionales pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont franchi un pas en avant en affirmant que la ratification de nouveaux instruments ne suffit pas, et qu'il faut aussi assurer la large diffusion de leur contenu²⁹⁸ et mettre en place des cadres politiques et juridiques nationaux²⁹⁹, notamment pour résoudre dès que possible le problème des déplacements. Ces cadres sont par exemple les politiques nationales relatives aux personnes déplacées ou les lois nationales sur leurs droits fonciers et patrimoniaux³⁰⁰. La collaboration et l'échange de bonnes pratiques entre les États seraient à cet égard très efficaces. Les organisations humanitaires ayant contribué à l'élaboration de la Convention de Kampala peuvent également apporter leur contribution. Les consultations ont par ailleurs confirmé que les États doivent soutenir la diffusion de ces traités afin que les populations connaissent leurs droits.

L'imagerie satellite au service des programmes d'assistance³⁰¹ aux personnes déplacées et aux réfugiés



Les organisations techniques de volontaires, les spécialistes de l'analyse des images et les chercheurs ont souvent recours aux données de télédétection relatives aux camps officiels ou spontanés qui accueillent des personnes déplacées et des réfugiés. Ces données clés sont de plus en plus utilisées par les organisations humanitaires pour planifier les sites, analyser les tendances de l'évolution démographique et planifier et évaluer les programmes. La technologie satellitaire est un outil précieux d'analyse de la situation pour les acteurs sur le terrain. Cependant, jusqu'à présent, les travailleurs humanitaires ne disposent d'aucun matériel de formation ni de manuel de référence pour interpréter les données recueillies. Le Signal Program on Humanitarian Security and Technology de la Harvard Humanitarian Initiative a récemment mis au point un guide sur l'établissement de références publiques normalisées concernant les objets couramment observés dans les images satellite à haute résolution des camps de réfugiés et de personnes déplacées. Le guide a également pour objectif d'intégrer les données obtenues par imagerie satellite aux mécanismes de partage de l'information du système sectoriel de l'aide humanitaire.

À l'instar de l'accueil des réfugiés, il faut renforcer les capacités des communautés accueillant les personnes déplacées en augmentant les investissements dans les services et l'économie locale pour leur intérêt mutuel. À cet égard, il est nécessaire de reconnaître,

d'une part, que le déplacement est un problème à long terme exigeant un appui et des investissements durables et, d'autre part, que les personnes déplacées représentent des ressources qui, adéquatement soutenues, peuvent améliorer leur situation et celle de leur communauté d'accueil. Lorsque les retours sont possibles, tout doit être mis en œuvre pour en assurer la sécurité et la dignité. Pour cela, il faut disposer d'informations sur la situation prévalant dans la région d'origine des personnes déplacées et aider ces dernières à reprendre leur vie en main au plus vite tout en veillant à intensifier rapidement les activités de consolidation de la paix et d'aide au développement à long terme (voir également la section 3.3.4).

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Les pays d'accueil devraient prendre des dispositions pour l'octroi des documents attestant du statut légal des réfugiés et des personnes déplacées. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président
- « L'autosuffisance des réfugiés et des personnes déplacées devrait être appuyée lorsque cela est approprié, en favorisant leur intégration, leur réintégration ou leur réinstallation (selon la solution la plus appropriée) à travers des programmes pour l'acquisition de moyens de subsistance qui prennent en compte les besoins spécifiques des populations touchées, en particulier des femmes et des jeunes. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président
- « Ratification et mise en œuvre des conventions protégeant les personnes en situation de conflit et autres, notamment la convention de Kampala sur les personnes déplacées :
 - Application des dispositions de ces traités par les gouvernements, notamment au niveau de leurs agences de sécurité ;
 - Application des dispositions de ces traités par la société civile, en particulier par les communautés, les organisations humanitaires et les groupes armés. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les participants ont reconnu l'importance de la mise en place de cadres normatifs nationaux et régionaux couvrant [les] problématiques [relatives aux réfugiés], en particulier pour la protection et l'assistance des personnes déplacées. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « L'impact psychosocial des conflits violents et des déplacements prolongés a été reconnu et un soutien ciblé doit être intégré aux programmes d'intervention, en particulier à l'intention des femmes, des personnes âgées et des enfants. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les gouvernements devraient développer et mettre en œuvre des méthodes et des politiques nationales et régionales pour la protection des personnes déplacées, y compris en contexte urbain. Des solutions durables sont nécessaires, ce qui implique notamment de prendre en charge les problématiques liées aux droits fonciers coutumiers et ancestraux. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des coprésidents

PROPOSITIONS ISSUES DU PROCESSUS

Les participants ont vigoureusement appelé à susciter l'espoir et à apporter des solutions pour remédier à la situation difficile des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées et des migrants vulnérables. Une approche plus globale est nécessaire pour protéger, aider et trouver des solutions durables conformes aux principes humanitaires et au droit international.

Premièrement, un « new deal » doit être mis au point afin de **soutenir les pays et les communautés accueillant des réfugiés**, y compris de nouveaux dispositifs financiers. Les Nations Unies, les institutions financières internationales et les États membres doivent élaborer des critères et des méthodes pour calculer le coût de l'accueil des réfugiés et le considérer comme faisant partie des contributions d'un pays d'accueil au financement mondial de l'aide humanitaire. En réponse, les États membres, les donateurs multilatéraux et les institutions financières internationales doivent adopter un nouveau programme de financement à long terme prévisible, adapté aux économies nationales concernées, afin de soutenir les pays d'accueil dès le début d'une crise. La réinstallation des réfugiés dans des pays tiers doit en outre faire l'objet d'accords plus équitables.

Deuxièmement, **l'aide aux réfugiés doit évoluer** et promouvoir leur dignité et leur autonomie en élargissant l'éventail des possibilités d'emploi et des moyens de subsistance et en renforçant les capacités des communautés d'accueil à les aider à subvenir à leurs besoins à court et à long terme. Cette évolution rejoint la tendance à abandonner le recours aux camps, en particulier dans les zones urbaines.

Troisièmement, il faut améliorer la **protection et l'aide fournies aux personnes déplacées**, en élaborant des cadres juridiques et politiques nationaux, ainsi que des instruments régionaux fondés sur la Convention de Kampala.

Quatrièmement, face aux déplacements dus à des crises prolongées, **les acteurs humanitaires doivent opter pour des investissements et une planification à plus long terme, axés sur les résultats**, y compris en développant les services locaux (notamment de santé et d'éducation), en élargissant l'éventail des possibilités d'emploi et des moyens de subsistance, en renforçant la voix et la cohésion sociale des populations touchées, en consolidant l'environnement et en concevant des solutions durables pour remédier aux déplacements prolongés.

Enfin, il est impératif de **s'appuyer sur l'attention accrue accordée par la communauté internationale à la dimension humanitaire des mouvements de migrants et de réfugiés**, en renforçant les activités susceptibles de sauver des vies et en mettant à profit les engagements à protéger et promouvoir les droits fondamentaux de toutes les populations en mouvement et à éliminer toutes les formes de maltraitance et d'exploitation. Il faut consolider la coopération internationale, en particulier dans les zones frontalières et le long des routes migratoires, afin d'assurer une réponse en bon ordre prenant en compte les besoins en matière de protection, conformément aux normes internationales. Les États qui supportent la plus grande part de l'afflux de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants doivent être soutenus. Il est également nécessaire de veiller à ce que les populations migrantes touchées par un conflit ou une catastrophe puissent accéder à l'aide humanitaire.

CHAPITRE 5

CLARIFIER LES INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE

Les typhons, les sécheresses, les tremblements de terre et d'autres catastrophes naturelles continuent d'entraîner d'importantes pertes en vies humaines et en moyens de subsistance, et le changement climatique devrait provoquer encore davantage de phénomènes météorologiques extrêmes. Mais de tels événements doivent-ils vraiment devenir des catastrophes responsables d'immenses souffrances alors qu'ils sont récurrents et prévisibles ? S'inspirant du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et des débats sur les objectifs de développement durable et sur le changement climatique, le Sommet humanitaire mondial peut contribuer à l'adoption d'une approche collective de la gestion des crises. À cette fin, il faudra préconiser sans relâche la planification préalable, les engagements politiques et financiers fermes en matière d'intervention, la gestion des risques de catastrophe et la réduction de la vulnérabilité aux crises humanitaires.

Les participants aux consultations ont vigoureusement appelé à :

- ✓ renforcer les investissements dans les dispositifs de préparation, de réduction des risques et d'intervention prévisible préalablement aux chocs ;
- ✓ s'accorder à l'avance sur des modalités de coopération afin d'adopter une approche plus prévisible, inclusive et disciplinée des interventions en cas de catastrophe ;
- ✓ intensifier et soutenir les activités liées à la protection sociale afin d'apporter un ensemble crucial de mesures de soutien aux populations les plus vulnérables et d'en faire la norme de l'assistance à long terme ;
- ✓ établir des bonnes pratiques en matière de gestion et d'intervention en cas de catastrophe dans les pays touchés par un conflit.



« Il faut d'urgence prévoir, planifier et réduire les risques de catastrophe pour mieux protéger les êtres humains, les collectivités et les pays, leurs moyens de subsistance, leur santé, leur patrimoine culturel, leurs biens socioéconomiques et leurs écosystèmes, et améliorer ainsi leur résilience. »

Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, Avant-propos



« Les gouvernements nationaux et fédéraux continuent de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de favoriser, de guider et de coordonner l'action, mais il est nécessaire de donner aux autorités et aux collectivités locales les moyens de réduire les risques de catastrophe, y compris en leur accordant des ressources, en prenant des mesures d'incitation et en les laissant prendre des décisions. »

Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, Principes directeurs



« Les participants à la consultation régionale pour le Pacifique ont signalé que "le financement nécessaire n'est pas toujours disponible et quand il l'est, il est rigide, assorti de brèves échéances et d'accès difficile, ne cible pas nécessairement les populations les plus vulnérables, n'est pas adapté aux priorités locales et est parfois motivé par des raisons politiques". »

Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, rapport final

5.1 INVESTIR DANS LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

En 2014, 102 millions de personnes ont été touchées par des catastrophes associées à des risques naturels³⁰². Les répercussions réelles sont bien plus étendues : d'après les estimations, ces 20 dernières années, les catastrophes naturelles ont fait 1,35 million de victimes et ont touché en moyenne 218 millions de personnes par an³⁰³. La prévention et l'atténuation des terribles conséquences des catastrophes et le renforcement de la résilience des populations doivent être au cœur du programme de travail de la communauté internationale et être une priorité clé du Cadre d'action de Sendai, des objectifs de développement durable et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

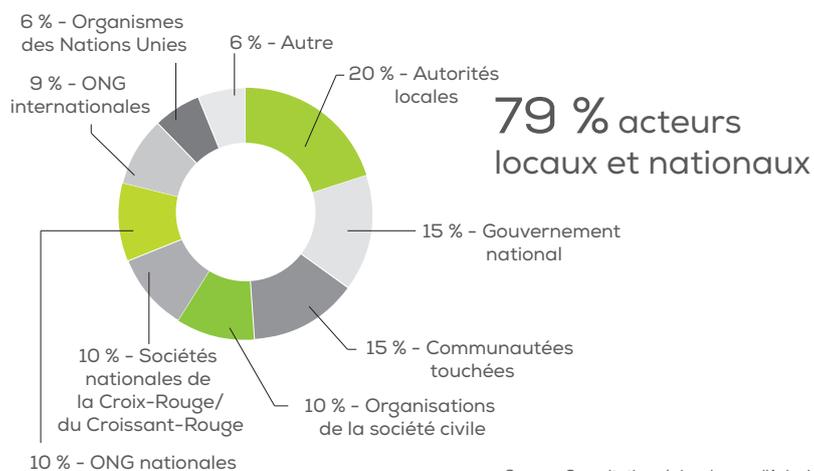
Aux quatre coins du monde, des pays prouvent que les catastrophes naturelles, tant à évolution rapide que lente, peuvent être gérées de différentes manières (voir Encadré 15). Leurs démarches ont plusieurs points en commun : des investissements et des engagements notables des gouvernements, souvent en partenariat avec la communauté internationale ; des investissements à long terme dans la gestion des risques ; et des accords préalables sur le rôle des parties prenantes nationales et internationales suite au déclenchement d'une crise.

Encadré 15 : Étude de cas – Améliorer la gestion des chocs

45 ans se sont écoulés depuis le passage du terrible cyclone Bhola qui a fait pas moins de 500 000 morts ; depuis, des abris ont été construits et des dispositifs d'alerte précoce ont été mis en place le long des côtes du Bangladesh. En 2007, ces mesures ont permis de réduire sensiblement la mortalité d'un cyclone de même puissance. De même, en Inde, en 1999, le cyclone Odisha a tué environ 10 000 personnes, tandis qu'en 2013, Phailin, de force semblable, a fait moins de 50 victimes. En Éthiopie, en 2011, le lancement du Programme de protection sociale fondé sur des activités productives et la décentralisation des services de santé ont permis de faire face à la sécheresse qui, ailleurs dans la région, a entraîné la famine et l'insécurité alimentaire³⁰⁴.

Figure 17 : L'efficacité des acteurs nationaux et locaux

79 % des parties prenantes consultées en Asie du Nord et du Sud-Est considèrent que les acteurs nationaux et locaux ont couvert les besoins des communautés touchées de manière efficace.



Source : Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, Stakeholder Analysis

Adopter un nouveau paradigme de la gestion des risques exige d'établir des cadres juridiques conformément aux lignes directrices en matière de gestion des risques de catastrophe du Droit international des interventions lors de catastrophes. Ces cadres articulent les rôles et les responsabilités de l'ensemble des parties prenantes, créent des institutions de gestion des risques de catastrophe, conçoivent des mécanismes clairs de coordination dirigés par les autorités, incluent les éléments déclencheurs de l'intervention des différents acteurs et augmentent les investissements publics. Les structures et les processus existants doivent être utilisés et renforcés afin de garantir que les gouvernements et les autres acteurs humanitaires sont à l'écoute des populations touchées et qu'ils leur rendent des comptes. Il faut décentraliser la gestion des risques de catastrophe et allouer une part plus élevée des budgets locaux au renforcement des capacités d'intervention. Plus le mécanisme d'intervention est proche des zones où se concentrent les besoins à couvrir, plus il sera efficace et économique.

Les parties prenantes consultées ont également appelé à augmenter les investissements nationaux et infranationaux dans les mécanismes d'alerte précoce³⁰⁵, et ont suggéré d'intégrer la préparation aux situations d'urgence dans les programmes d'enseignement afin de promouvoir une culture de prévention et d'intervention rapide³⁰⁶.

Faisant écho au Cadre d'action de Sendai, les consultations régionales ont exhorté les gouvernements à augmenter les investissements visant à réduire l'exposition et les vulnérabilités³⁰⁷ et leur ont suggéré de consacrer un pourcentage des budgets nationaux à la préparation aux situations d'urgence³⁰⁸. Les investissements ne doivent pas se limiter aux interventions d'urgence et doivent couvrir la prévention du cumul des risques, la réduction des risques existants, la préparation et le relèvement durable. Il sera essentiel de démontrer l'intérêt économique de ces investissements avec beaucoup plus de force, en particulier auprès des ministres des Finances³⁰⁹, et de faciliter l'accès des pays au financement, à la technologie, à la science et à l'innovation inclusive³¹⁰, y compris à l'aide de partenariats public-privé.

Les innovations en matière de reconstruction et de résilience face aux catastrophes³¹¹



« Il est regrettable que les technologies ne puissent pas prévenir les phénomènes naturels majeurs, mais elles peuvent en atténuer les effets ; les systèmes d'alerte précoce ont sensiblement réduit leur mortalité à l'échelle internationale. Les systèmes modernes d'alerte précoce multi-risques constituent un dispositif unique et rentable de réduction des différents risques de catastrophe. Les systèmes sont reliés à tous les acteurs météorologiques pertinents et préviennent de l'imminence de cyclones, d'ondes de tempêtes et de températures extrêmes et de leurs effets tels que les inondations, les maladies et les dommages physiques.

Les méthodes d'atténuation physique, comme les digues, les brise-lames et les murs de soutènement contre les glissements de terrain font également l'objet d'innovations. Le gouvernement vietnamien, la Banque mondiale et le GFDRR (Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement) réalisent des recherches et des essais conjoints afin de renforcer la résilience des routes rurales vulnérables, de protéger l'autoroute principale du Viet Nam contre les inondations et de minimiser l'isolement des communautés. »

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

« Les gouvernements devraient adopter une approche de la préparation aux catastrophes qui fait intervenir l'ensemble de la société et reconnaît la diversité de cette dernière ainsi que la nécessité de travailler avec de multiples acteurs à tous les niveaux. Les organisations humanitaires devraient compléter les efforts des gouvernements lorsque cela est approprié. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président



« Les parties prenantes nationales, régionales et internationales doivent se concentrer sur la préparation et nouer des liens avant les catastrophes. La prise en charge de l'intervention en cas de catastrophe doit toujours être assumée par les capacités locales et nationales ; les intervenants régionaux et internationaux doivent compléter leur action en prenant soin de ne pas l'entraver ni de prendre leur place. »

Rapport de la conférence internationale organisée par la plateforme Disaster Response Dialogue en 2014

- « Formation des autorités locales en matière de préparation et d'intervention face aux catastrophes et aux crises, et amélioration des procédures et des protocoles nationaux d'assistance humanitaire aux communautés touchées, en mettant l'accent sur la différenciation de l'intervention en fonction des besoins et du contexte » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Développer et appliquer une législation nationale de préparation aux situations d'urgence, notamment des plans d'intervention et des systèmes d'alerte précoce, et [...] identifier les rôles et les responsabilités des ministères gouvernementaux, de la société civile, des sociétés nationales du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du secteur privé, entre autres acteurs. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Reconnaître le rôle clé des organisations de la société civile et des acteurs locaux dans la préparation aux catastrophes et l'intervention. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les gouvernements devraient idéalement légiférer afin de garantir la participation suffisante des femmes, ou à tout le moins promouvoir une telle participation, notamment à travers des mesures qui garantissent l'implication des femmes dans l'encadrement et les processus de prise de décision dans le contexte des phases de préparation aux catastrophes et d'intervention. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président
- « Tous les intervenants devraient veiller à rassembler des éléments de preuve plus solides concernant les risques futurs et l'impact économique de ces risques, afin de défendre l'augmentation des investissements en matière de réduction des risques de catastrophe au niveau national, régional et international, notamment en matière de préparation aux catastrophes et d'alerte précoce. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les gouvernements devraient créer des agences nationales de gestion des risques, sous la responsabilité du Premier ministre et financées à l'échelle nationale, qui coordonneraient l'action de tous les ministères et collaboreraient avec les partenaires humanitaires et de développement. Ces agences nationales conduiraient, chaque année, une évaluation intégrée des risques prioritaires et de la vulnérabilité. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, résumé des coprésidents

5.2 CONVENIR À L'AVANCE DES MODALITÉS DE COOPÉRATION

Les gouvernements nationaux, qui sont les premiers responsables de la réponse aux besoins humanitaires de leur population, peuvent éprouver des difficultés à mettre en œuvre les mesures visant à réduire les vulnérabilités et à gérer les risques de catastrophe. Le Cadre d'action de Sendai reconnaît que « la coopération internationale, régionale, sous-régionale et transfrontalière reste déterminante en ce qu'elle aide les États, les autorités nationales et locales, ainsi que les collectivités et les entreprises à réduire les risques de catastrophe » et souligne que les pays les moins développés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays d'Afrique en particulier méritent qu'une attention spécifique soit accordée à leur capacité de mise en œuvre³¹².

Cependant, de nombreuses consultations constatent que les interventions internationales submergent ou contournent souvent les structures de coordination des gouvernements, des organisations locales et des communautés³¹³. Ces problèmes peuvent s'avérer particulièrement graves dans les États fragiles ou qui sortent d'un conflit³¹⁴.

Les parties prenantes consultées ont préconisé une approche plus disciplinée, prévisible et inclusive des interventions en cas de catastrophe. Les responsabilités et les protocoles d'intervention doivent faire l'objet d'accords préalables et être respectés par les acteurs internationaux, en particulier en ce qui concerne les catastrophes récurrentes³¹⁵.

Il est par exemple possible de nouer des partenariats avec le secteur privé en élaborant des cadres formels, des engagements sectoriels et des modalités de participation sur la base d'accords préalables (voir Encadré 16).

Sur le modèle des bonnes pratiques du secteur des assurances qui définissent clairement les responsabilités financières avant et après un événement, les gouvernements pourraient établir des contrats ou des accords de préparation aux catastrophes définissant les responsabilités de chaque acteur pour différents niveaux de chocs³¹⁶ et les investissements requis à cette fin, ainsi que l'aide internationale en tant que filet de sécurité de dernier recours. Les accords pourraient préciser les responsabilités locales et nationales des gouvernements, ainsi que celles de la région concernée ou de la communauté internationale lorsqu'elles sont sollicitées. De tels mécanismes réduiraient les discussions sur l'attribution des responsabilités en matière d'intervention, de direction et de prise en charge du fardeau, susceptibles de retarder ou d'affaiblir la réponse fournie³¹⁷. Ils permettraient en outre d'envisager des stratégies de désengagement pour les partenaires internationaux³¹⁸.

Encadré 16 : Les chartes sectorielles ³¹⁹

Huit cents opérateurs de téléphonie mobile environ et 250 sociétés d'équipement et de logiciels, représentés par l'association des opérateurs de téléphonie mobile GSMA (Groupe Speciale Mobile Association), ont signé la Charte de connectivité humanitaire. En vertu de celle-ci, les opérateurs de réseaux mobiles s'engagent à mettre sur pied des plans de préparation aux catastrophes, et à rendre leurs services plus accessibles dans les situations de crise en assurant l'accès gratuit ou subventionné des populations touchées et des acteurs humanitaires ou gouvernementaux aux SMS, aux données et aux appels vocaux. La GSMA et les opérateurs de réseaux mobiles partenaires ont déjà tiré les enseignements des efforts déployés pendant la crise de l'Ebola et suite au tremblement de terre au Népal. Cette initiative a poussé l'industrie des satellites à lancer une charte semblable. La mise en œuvre réussie de ces chartes améliore la prévisibilité des interventions menées par le secteur privé pour rétablir les infrastructures cruciales qui facilitent l'évaluation, la fourniture et le suivi de l'aide. Elle fournit également les voies de communication nécessaires pour une intervention axée sur les demandes et les retours d'information des populations touchées.

Les dispositifs mobiles font partie des premiers biens recherchés en cas de catastrophe ; ainsi, les populations déplacées dans les monts Sinjar (Iraq) ont rapidement demandé des moyens de recharger leurs téléphones portables afin d'obtenir des informations, de localiser leurs proches et de participer aux opérations d'intervention. En outre, les opérateurs de réseaux mobiles en Iraq ont collaboré à la mise en place d'un code abrégé national permettant aux populations touchées par le conflit de joindre un service d'informations humanitaires. Les signataires de la charte s'efforceront de généraliser l'adoption de ce type d'initiatives à l'échelle internationale.

Il est nécessaire d'établir des normes techniques et éthiques reflétant les principes humanitaires fondamentaux et intégrant la participation des populations touchées et la collecte de données, et d'adapter la Charte de connectivité humanitaire aux situations de conflit. Alors que l'utilisation des TIC dans le travail humanitaire est de plus en plus acceptée, des données factuelles récentes révèlent qu'il est urgent de combler l'absence de normes minimales ou de codes déontologiques sur l'utilisation des données cruciales.

Cette nouvelle approche s'étendrait au-delà de la planification du financement pour envisager les biens et les ressources, militaires ou civiles, pouvant être déployés. Elle encouragerait la mise en place de plans d'urgence par les gouvernements, et l'adoption de stratégies et d'investissements à plus long terme dans la gestion des crises, soutenus par les acteurs chargés de l'intervention humanitaire, du développement et de la lutte contre le changement climatique.

Les parties prenantes consultées ont également rappelé à l'ensemble des acteurs humanitaires que la protection doit être au cœur des interventions en cas de catastrophe et doit être intégrée aux mécanismes de préparation, de planification et d'évaluation ainsi qu'au renforcement des capacités d'intervention nationales et des organisations. Cet objectif doit être poursuivi en consultant les populations touchées et en respectant leurs droits et leurs contextes culturels et sociaux.

Encadré 17 : La coordination avec les acteurs militaires suite à une catastrophe

Lorsqu'une catastrophe naturelle survient, les plateformes de coordination, à l'instar de l'Humanitarian Civil-Military Operations Coordination Centre, contribuent à l'identification des lacunes dans les capacités humanitaires et facilitent la contribution efficace des forces militaires étrangères³²⁰. La création d'un site Internet dédié pourrait permettre aux acteurs humanitaires et militaires d'interagir, de partager les informations sur la situation, d'utiliser efficacement les ressources et de mieux remplir leur mission³²¹.

L'innovation de la médecine militaire et la réponse à la crise de l'Ebola : un espace unique pour la collaboration civilo-militaire à des fins humanitaires³²²



« Le secteur militaire a joué un rôle prédominant dans la réponse internationale à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. L'appel public de Médecins sans frontières (MSF) à la collaboration civilo-militaire – une première dans l'histoire de l'organisation – a été largement suivi par le secteur de la santé mondial et plusieurs organismes ont fait état de la nécessité de s'appuyer sur les capacités militaires en matière de logistique, de communication, de planification et de coordination. Plusieurs pays ont répondu à l'appel en déployant des militaires en Afrique de l'Ouest, qui assurent une collaboration essentielle avec le personnel humanitaire international et médical national. L'ampleur et l'instantanéité de cette collaboration intersectorielle directe illustrent l'évolution remarquable – très controversée pour certains – de la coordination civilo-militaire dans le cadre des interventions humanitaires d'urgence, et ont suscité de vifs débats sur leurs conséquences dans le secteur médical. Si la coopération civilo-militaire est évidente dans les interventions en Afrique de l'Ouest, un aspect particulièrement notable est largement passé inaperçu : le personnel humanitaire a activement puisé dans les innovations clés de la médecine militaire pour combattre la propagation de la maladie. L'intervention d'urgence face à la crise d'Ebola illustre de manière intéressante comment les connaissances scientifiques et les produits innovants du secteur militaire en matière de lutte contre les maladies infectieuses peuvent être adaptés aux activités médicales humanitaires. Cette diffusion du savoir scientifique et des produits militaires met en avant un aspect particulier et sous-exploré de la participation active des forces armées dans l'aide humanitaire, qui peut amener à poursuivre l'échange d'innovations précieuses pour l'action humanitaire médicale. »

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

« Les partenaires internationaux devraient adapter leurs approches à chaque contexte et à l'ampleur de chaque catastrophe. Ils devraient collaborer préalablement aux crises, afin de garantir une assistance harmonisée et mesurée, et appuyer les mécanismes de coordination nationaux et locaux : ils ne doivent en aucun cas constituer un poids supplémentaire durant une crise. » Les participants ont également recommandé que « les gouvernements et leurs partenaires (notamment militaires) [mettent] en œuvre des mesures adéquates de préparation, de planification de la coordination et de simulation conjointe et régulière, afin de permettre des interventions adéquates et qui respectent les principes requis en cas de catastrophe. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des coprésidents

5.3 RENFORCER LA PROTECTION SOCIALE

Les consultations ont souligné le rôle potentiel des mécanismes de protection sociale en tant que filet de sécurité en temps de crise, faisant ainsi écho aux objectifs de développement durable³²³. Revêtant souvent la forme de paiements en espèces, ces mécanismes doivent être conçus pour être déployés rapidement à plus grande échelle en fonction de la situation, à savoir en modifiant le volume de la contribution et/ou le nombre de personnes concernées. Leur capacité à répondre sans tarder aux alertes précoces, à l'aide, entre autres, de déclencheurs paramétriques, permet aux populations de mieux résister aux chocs et de réduire les besoins humanitaires. Les personnes les plus vulnérables sont les cibles prioritaires, mais le renforcement de la protection sociale vise à atteindre celles qui le sont un peu moins pour les empêcher de basculer encore davantage dans la pauvreté et l'urgence humanitaire.

Le secteur du développement, et dans certains cas les partenaires privés³²⁴, ont un rôle primordial à jouer dans la mise en place de ces mécanismes par les pays. Des registres de la pauvreté et d'autres instruments seront en outre nécessaires pour aider les populations dont la vulnérabilité est chronique et qui bénéficient actuellement de l'aide humanitaire à bénéficier de ces programmes. Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement doivent définir leurs rôles mutuels dans l'établissement et la mise en œuvre de ces mécanismes dans les contextes humanitaires.

Une autre composante importante de la protection sociale est la mise en place de dispositifs de financement des risques permettant, le moment venu, de fournir rapidement des ressources. Citons, entre autres initiatives, l'Africa Risk Capacity et le dispositif de financement des risques du Programme de protection sociale fondé sur des activités productives en Éthiopie.



« Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. »

Objectif de développement durable 1.3

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

« Augmentation des investissements des gouvernements pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes, en particulier l'extension des allocations de protection sociale et des outils de financement de l'intervention, et fixation d'un seuil d'investissement en pourcentage du PIB. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents

« Les gouvernements peuvent envisager d'autres partenariats avec les acteurs privés, par exemple le secteur de l'assurance, pour établir de nouveaux modèles de financement, afin de lever des fonds sur les marchés privés et de renforcer la résilience des systèmes de protection sociale face aux catastrophes. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, rapport final

5.4 AMÉLIORER L'ACTION HUMANITAIRE FACE AUX CATASTROPHES ET AUX CONFLITS SIMULTANÉS

Le quotidien de certaines populations est marqué par la simultanéité des catastrophes naturelles et des conflits, par exemple dans le Sahel et la corne de l'Afrique³²⁵. De nombreux acteurs humanitaires doivent aujourd'hui faire face à de multiples risques, mais les épreuves sont parfois extrêmes et n'épargnent personne. Il est pourtant encore fréquent d'aborder les crises récurrentes et prolongées comme des situations exceptionnelles à court terme. Il arrive aussi que des catastrophes naturelles soudaines viennent s'ajouter à des conflits en cours. Ceux-ci entraînant souvent une diminution des investissements publics et internationaux dans la gestion des risques, les effets des catastrophes naturelles s'en trouvent exacerbés, aggravant la vulnérabilité des populations et la crise humanitaire³²⁶. Dans certaines situations, les catastrophes naturelles sont un point d'inflexion et peuvent contribuer au rétablissement de la paix³²⁷, comme on a pu le voir à Aceh suite au tsunami de 2004. Dans d'autres, elles attisent les tensions, aggravent les rivalités et intensifient les conflits.

Si les efforts en matière de réduction des risques de catastrophe ont été soutenus ces 15 dernières années par le Cadre d'action de Hyogo et plus récemment par le Cadre d'action de Sendai, les dispositifs en place ne relèvent pas directement les défis que constituent la réduction, la préparation et l'intervention en cas de catastrophe dans les situations fragiles et de conflit. Il est de plus en plus nécessaire d'établir des cadres et des bonnes pratiques, notamment en raison de l'augmentation attendue de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques dus au changement climatique.

À cet égard, il est crucial pour la programmation et la planification de l'intervention en cas de catastrophe de réaliser une analyse pertinente du conflit et de comprendre les dynamiques de pouvoir à l'échelle communautaire. Cependant, les parties prenantes consultées ont constaté le manque de collaboration entre les spécialistes de la consolidation de la paix et les gestionnaires des catastrophes, les premiers ne tenant pas compte des catastrophes dans leurs analyses des conflits, qui inversement ne sont pas prises en considération par les seconds dans leurs évaluations des risques (voir section 3.1.1). La mise en commun de ces analyses peut permettre à l'action humanitaire de soutenir la cohésion sociale locale et de s'assurer que les tensions et les conflits existants ne sont pas exacerbés. Le respect du principe « ne pas nuire » est une condition minimum que doivent remplir les acteurs de l'intervention en cas de catastrophe.

PROPOSITIONS ÉMANANT DE LA CONSULTATION EN ASIE DU SUD ET EN ASIE CENTRALE

- « Les interventions en cas de catastrophe dans les situations de conflit ou d'après-conflit peuvent contribuer à la résolution de ces dernières à l'échelle locale, ouvrant la voie à un engagement renforcé auprès de la communauté et des parties belligérantes, mais doivent veiller à ne pas attiser les tensions et les désaccords existants. »
- « La participation des acteurs humanitaires et de la consolidation de la paix aux interventions en cas de catastrophe dans les situations de conflit et d'après-conflit doit s'appuyer sur des normes communes reposant sur les principes humanitaires d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, sur le principe "ne pas nuire" et sur les normes relatives aux droits de l'homme. »
- « Il faut resserrer les liens et renforcer le dialogue entre les acteurs chargés de la gestion des catastrophes et des conflits dans le cadre de l'analyse des risques et des activités de préparation et d'intervention. Le brassage d'idées bénéficierait aux deux sphères de la gestion des situations d'urgence. »

PROPOSITIONS ISSUES DU PROCESSUS

Les participants aux consultations ont vivement appelé à renforcer la capacité des pays et des communautés à gérer les catastrophes. Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les futurs accords liés aux objectifs de développement durable et à la lutte contre le changement climatique créent un climat propice à l'avènement d'une nouvelle ère de la gestion collective des crises, qui pourrait s'appuyer sur les six grandes propositions suivantes :

En premier lieu, les acteurs chargés de l'intervention humanitaire, du développement et de la lutte contre le changement climatique doivent **s'aligner sur les plans à long terme des gouvernements en matière de gestion des risques de catastrophe**, en étant soutenus par un financement à longue échéance. Les gouvernements vulnérables en particulier doivent multiplier les investissements dans les activités de préparation, entre autres des autorités municipales et provinciales.

En deuxième lieu, les pays doivent être encouragés à **clarifier les interventions en concluant des accords ou des contrats établissant avec précision les mécanismes de préparation** avec des acteurs régionaux et internationaux, en y définissant les rôles et les attentes pour chaque niveau de choc. On pourra ainsi accroître la prévisibilité de la gestion des crises en investissant dans les capacités nationales de réduction des risques et de réponse en la matière ; au-delà d'un niveau prédéfini, l'aide internationale prendra le relais. Ces accords doivent définir les modalités de financement de la gestion des risques et les éléments déclencheurs connexes pour différents niveaux de risque, ainsi que les autres biens et ressources devant être déployés.

En troisième lieu, les gouvernements et les partenaires de développement doivent, éventuellement dans le cadre de ces « accords de préparation », s'engager à **intensifier et à soutenir les mesures de protection sociale**, en s'appuyant sur la réalisation des cibles proposées pour les objectifs de développement durable. Ces mesures doivent devenir la norme de la fourniture d'assistance à long terme et être associées aux alertes précoces et aux éléments déclencheurs afin de permettre des interventions prévisibles et rapides. Il faut accélérer l'orientation vers ces programmes des populations aux besoins chroniques et récurrents, notamment dans les zones urbaines et les situations de conflit prolongé.

En quatrième lieu, suite aux changements cités ci-dessus et à l'engagement accru des acteurs chargés du développement et de la lutte contre le changement climatique, les organisations humanitaires internationales doivent **fixer des objectifs de réduction ou de retrait des opérations** dans certains cas de crises récurrentes. Elles pourront ainsi concentrer leur action sur les populations qui sont le plus dans le besoin.

En cinquième lieu, il est impératif de s'appuyer sur l'attention accrue accordée par la communauté internationale à la **dimension humanitaire des mouvements de migrants et de réfugiés**, en renforçant les activités susceptibles de sauver des vies et en s'engageant à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux de toutes les populations en mouvement, tout en cherchant à éliminer toutes les formes de maltraitance et d'exploitation. Les États membres doivent renforcer leur présence et leurs capacités, en particulier dans les zones frontalières et le long des routes migratoires, afin d'assurer une réponse en bon ordre prenant en compte les besoins en matière de protection, conformément aux normes internationales, et soutenir les États qui supportent la plus grande part de l'afflux de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants. Il est également nécessaire de veiller à ce que les populations migrantes touchées par un conflit ou une catastrophe puissent accéder à l'aide humanitaire.

Enfin, il est indispensable de reconnaître que les **chocs et les crises ne sont généralement pas des événements isolés**, un problème qui risque de s'aggraver avec le changement climatique. Il faut s'employer de toute urgence à faciliter le dialogue entre les États membres et les spécialistes de l'action humanitaire, de la consolidation de la paix, de la réduction des risques de catastrophe et de la lutte contre le changement climatique afin, entre autres, de définir les bonnes pratiques, les cadres et les activités en matière de gestion et de réponse aux risques de catastrophe dans les pays touchés par un conflit.

CHAPITRE 6

SE PRÉPARER AUX NOUVELLES MENACES ET AUX NOUVEAUX DÉFIS



« La plupart des gens ne croient pas que le monde, pas plus que leur propre pays, soit prêt à affronter la prochaine épidémie mondiale. »

Dr Jim Yong Kim, président du Groupe de la Banque mondiale, dans le Huffington Post



« Au cours des prochaines décennies, le risque de déplacements dus aux catastrophes devrait s'accroître à l'échelle mondiale ; la croissance rapide et non planifiée des villes dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire en sera vraisemblablement l'une des principales causes. »

Observatoire des situations de déplacement interne, Urban Informal Settlers Displaced by Disasters : Challenges to Housing Responses

Compte tenu des changements majeurs qui touchent actuellement la planète, l'être humain est voué à faire face à de nouveaux risques et de nouvelles vulnérabilités. Les consultations nous ont rappelé que les crises de demain naissent aujourd'hui. L'urbanisation galopante change le profil des établissements humains dans le monde entier. Les effets du changement climatique entraîneront vraisemblablement d'importantes crises humanitaires à l'avenir. De nouvelles menaces, entre autres des crises sanitaires mondiales, se dessinent à l'horizon.

Ces risques émergents, ainsi que d'autres que nous ne connaissons pas encore, continueront de défier les connaissances et les capacités existantes. Pourtant, les effets de ces tendances sont souvent prévisibles et les risques auxquels sont exposées les populations vulnérables peuvent être atténués par des actions concrètes à l'échelle locale et mondiale. Les parties prenantes consultées ont appelé les gouvernements et l'ensemble des partenaires de l'action humanitaire à prendre des mesures pour :

- ✓ lutter contre les risques croissants et créer des mécanismes d'intervention spécifiquement urbains s'appuyant sur des individus, des infrastructures et des systèmes plus résilients, mobiliser les engagements et les investissements à l'aide d'une alliance et se concentrer sur les villes les plus menacées ;
- ✓ renforcer les systèmes de santé publique communautaires et nationaux et accroître la coopération internationale afin de gérer les urgences sanitaires mondiales ;
- ✓ gérer la question des déplacements dans le contexte des catastrophes et du changement climatique, y compris l'atténuation des effets et la préparation aux déplacements prévus et forcés ;
- ✓ développer les connaissances et les capacités au plus haut niveau pour établir les lignes directrices en matière de préparation aux nouvelles menaces et de gestion des risques humanitaires futurs.

6.1 RELEVER LES DÉFIS ET SAISIR LES OPPORTUNITÉS DE L'URBANISATION

Les villes sont les pôles d'un monde de plus en plus interconnecté et produisent 80 % du PIB mondial. D'ici 2050, la croissance démographique naturelle et les migrations aidant, les deux tiers de la population mondiale vivront en zone urbaine ; l'urbanisation concernera surtout les pays à faible revenu et les États fragiles³²⁹. Si les villes offrent, en particulier aux femmes, des possibilités d'emploi rémunéré et d'accès aux services, elles constituent également des environnements difficiles pour les groupes vulnérables. Entre 2000 et 2010, la population mondiale vivant dans des taudis, pour la plupart situés dans des zones à risque, a augmenté chaque année de six millions de personnes et atteindrait selon les estimations un milliard d'habitants³³⁰. Le rythme rapide de l'urbanisation incontrôlée fait peser une pression énorme sur les infrastructures et les ressources des pays en développement tout en aggravant l'exposition de la population aux catastrophes naturelles, à l'insécurité sur le plan alimentaire, hydrique et énergétique, à la violence urbaine et aux épidémies. Les pauvres vivant en milieu urbain sont les plus vulnérables ; même des crises modérées, comme l'augmentation des prix alimentaires, ont un effet sur le quintile de revenu le plus bas³³¹. Toutefois, en dépit de ces vulnérabilités, les possibilités l'emportent sur les risques pour la majorité des populations fuyant les conflits et les catastrophes en quête de sécurité et d'opportunités, qui préfèrent se rendre dans les zones urbaines plutôt que dans les camps officiels³³².

Les interventions d'urgence récentes en Haïti, au Moyen-Orient et aux Philippines ont montré que les stratégies mises en œuvre dans les zones rurales ne sont pas adaptées aux villes. Les dernières interventions en matière de déplacement se sont concentrées sur les populations accessibles dans les camps et ont ignoré celles qui sont les plus vulnérables et difficiles à atteindre, y compris dans les zones urbaines³³³. Les acteurs humanitaires n'étant pas habitués à fournir aide et protection dans les contextes urbains, ils ne répondent pas aux besoins des populations vulnérables privées d'accès aux services et les plus exposées.

L'action humanitaire ne tire pas suffisamment parti des possibilités de relèvement autonome qu'offrent les villes et les ressources et services existants³³⁴. Le capital social et financier, les ressources et les compétences sont actuellement sous-exploités. Compte tenu des avancées technologiques et de leur rôle prédominant dans les villes, les parties prenantes consultées ont souligné qu'il est possible d'exploiter les plateformes technologiques existantes – par exemple, les réseaux de télécommunication et les réseaux sociaux – pour améliorer la cartographie des besoins et des ressources, mieux rendre des comptes aux populations touchées et renforcer la préparation. En outre, les citoyens dépendent fortement des infrastructures, des marchés, des structures gouvernementales et des réseaux sociaux. Mais, loin de s'appuyer sur ces systèmes interconnectés et de les renforcer, les acteurs humanitaires ont tendance à prendre en charge la fourniture des produits et des services et, ce faisant, perturbent les économies, les structures de gouvernance et les entreprises locales, et entravent le relèvement.

Figure 18 : Les déplacements urbains



D'après le HCR et l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), on estime qu'approximativement la moitié des 16,7 millions de réfugiés et au moins 33,3 millions de personnes déplacées vivent en milieu urbain.

Il incombe aux gouvernements locaux d'atténuer les risques dans les zones urbaines en améliorant les infrastructures et la prestation de services et en planifiant l'urbanisation³³⁵. Les autorités locales, qui sont pourtant mieux placées pour comprendre et identifier les risques urbains ainsi que la complexité et la diversité de leurs villes, sont souvent mises à l'écart. De nombreux participants ont également cité le manque de ressources, de connaissances ou d'outils appropriés³³⁶. Les représentants gouvernementaux ont demandé dans plusieurs consultations, d'une part, que les capacités et l'autorité des instances locales soient consolidées afin de pouvoir identifier et gérer les risques dans le cadre de plans d'urgence locaux, financés par les budgets municipaux³³⁷ et, d'autre part, que le partage



« Dans une ville, tout est "grand". Les habitants se comptent souvent par millions. Les catastrophes ou les guerres peuvent y avoir des effets considérables auxquels les capacités locales ne sont pas en mesure de réagir. L'échelle des variables urbaines (démographie, densité, etc.) associée à la politique suivie peut créer une situation explosive dans les villes. »

François Grünewald, *War in Cities : Lessons Learned for the New Century of Urban Disasters*³²⁸



« Si nous apprécions et adhérons aux efforts de chaque organisation humanitaire avec laquelle nous avons collaboré au fil des ans, nous avons cependant constaté que [l'intervention humanitaire] est parfois déroutante. Elle est souvent limitée et consiste à appliquer des procédures standard, [qui] lorsqu'elles sont appliquées en milieu urbain sont tout simplement inefficaces. »

Représentant du gouvernement centrafricain, Consultation mondiale sur les villes en vue du Sommet à Barcelone



« Les besoins des populations urbaines en matière de protection et de sécurité constituent l'un des principaux défis urbains. »

Roger Zetter et George Deikun, *A New Strategy for Meeting Humanitarian Challenges in Urban Areas*³³⁹

d'expériences et d'enseignements entre les villes et au niveau régional soit renforcé. La Consultation mondiale sur les villes s'est concentrée sur le renforcement des institutions et sur la collaboration, dans la mesure du possible, avec les structures publiques locales lors de catastrophes et de conflits. Parmi les stratégies de soutien aux autorités locales, citons l'établissement d'équipes d'intervention régionales et nationales habituées à travailler en coordination avec les intervenants internationaux. Les réseaux de villes contribuant au renforcement de la résilience urbaine et à l'adaptation au changement climatique peuvent aider les acteurs locaux à se préparer et à intervenir en cas de crise dans les villes fragiles les plus menacées³³⁸. Les gouvernements doivent adopter des cadres juridiques et politiques nationaux sur les déplacements en zone urbaine, comme les politiques nationales relatives aux personnes déplacées ou la législation sur leurs droits fonciers et patrimoniaux.

Compte tenu de la récente montée en flèche du nombre de réfugiés et de personnes déplacées arrivant dans les villes en quête de sûreté, les participants à la Consultation mondiale sur les villes en vue du Sommet ont préconisé que les déplacements soient considérés comme un problème relevant du développement urbain à long terme. À cette fin, il faut comprendre la vulnérabilité des populations urbaines déplacées et de leurs communautés d'accueil et adapter les instruments et les approches afin d'améliorer l'aide et la protection fournies aux populations dispersées, mobiles et moins visibles³⁴⁰. Il est également nécessaire de promouvoir l'accès des populations déplacées aux moyens de subsistance disponibles, de privilégier les paiements en espèces et les marchés locaux, et d'augmenter la capacité locale d'absorption en investissant dans les services municipaux et le parc de logements. Les contributions et les consultations ont en outre souligné le risque accru de violence sexiste et l'accessibilité limitée des services pour les femmes et les filles, notamment lorsque leur situation de déplacement est récente, et ont recommandé, entre autres, de les aider à accéder en toute sécurité aux transports publics et à l'éducation, ainsi qu'à des moyens de subsistance décentes³⁴¹.

Les innovations en matière de systèmes urbains d'alerte précoce



Concern Worldwide a mis au point des indicateurs urbains de base pour surveiller les situations d'urgence à évolution lente dans les quartiers informels de Nairobi. Ces indicateurs clés assortis de seuils ont pour objectif de déclencher une intervention rapide dès l'émergence d'une crise en milieu urbain. Citons, entre autres, l'insécurité alimentaire et la famine, les revenus et les moyens de subsistance, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, les stratégies d'adaptation et l'insécurité en général. Dans le cadre de la Consultation mondiale sur les villes en vue du Sommet qui s'est déroulée en juin 2015 à Barcelone, des liens ont été établis entre Flowminder et l'équipe kényane de Concern Worldwide. La mission de Flowminder se concentre sur « l'innovation, l'évaluation et le déploiement de nouvelles méthodes d'analyse pour combler les principales lacunes de la santé publique mondiale... en utilisant les données anonymes des réseaux de téléphonie mobile, les enquêtes sur les ménages et les données de télédétection afin d'améliorer la planification et les processus décisionnels d'ordre opérationnel dans un éventail de domaines, dont l'intervention en cas de catastrophe, les effets du réchauffement climatique, la prévention des flambées épidémiques et la réduction de la pauvreté... ». Les systèmes urbains d'alerte précoce utilisant les données issues d'enquêtes et d'autres sources diverses, y compris des compagnies de télécommunication, peuvent fournir les informations cruciales nécessaires à la gestion des catastrophes urbaines à évolution lente.

Les consultations régionales ont lancé un message clair : le système humanitaire doit se familiariser avec les environnements urbains et leurs risques, collaborer avec les gouvernements nationaux et locaux ou les autorités locales pour planifier l'urbanisation, et appuyer les interventions sur les infrastructures et les systèmes existants pour les renforcer³⁴².

Il faut établir de nouvelles stratégies, approches, mécanismes de coordination et outils d'évaluation et de ciblage pour se préparer et répondre aux crises et pour renforcer la résilience. Le changement de paradigme résultant entraînera l'abandon de l'analyse et de l'intervention axées uniquement sur les individus ou les ménages au profit d'une réponse systémique et intégrée s'étendant jusqu'aux quartiers et aux villes.

Les crises urbaines complexes exigent l'adoption d'approches à échelle multiple, pluridimensionnelles et intersectorielles allant bien au-delà des limites traditionnelles du développement et de l'action humanitaire. La Consultation mondiale sur les villes a préconisé de guider les interventions à l'aune de la résilience urbaine afin de garantir d'emblée que l'aide immédiate visant à sauver des vies et les activités de secours constituent un droit inaliénable à long terme et qu'elles n'entravent pas le relèvement et le développement durables à longue échéance. À cette fin, il convient de s'appuyer sur les connaissances et l'expertise des autorités municipales et des acteurs locaux, y compris le secteur des affaires, et de promouvoir leur leadership dans les activités d'intervention, de protection et de relèvement liées aux crises urbaines. Les consultations ont mené à l'élaboration d'une Charte de principes urbains guidant les interventions dans les contextes urbains. Cette charte viendrait soutenir l'établissement d'une Alliance mondiale de réponse aux crises urbaines rassemblant les acteurs municipaux, les professionnels de la ville et les acteurs humanitaires et du développement en vue de mobiliser les engagements et les investissements visant à améliorer la gestion des risques et à créer des mécanismes d'intervention spécifiquement urbains, s'appuyant sur des individus, des infrastructures et des systèmes plus résilients.

Encadré 18 : La violence urbaine³⁴³

De nombreuses villes du monde ont des niveaux de violence supérieurs à ceux des zones de conflit. Comme le signale le résumé des coprésidents de la consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes réalisée en vue du Sommet, quatre des cinq pays et 43 des 50 villes affichant les niveaux de violence les plus élevés se trouvent dans cette région. Fin 2013, 6,3 millions de personnes y étaient déplacées. Elles vivent pour la plupart en milieu urbain, attirées par l'anonymat, la sécurité, les services propres aux villes et les possibilités plus tangibles d'y améliorer leurs moyens de subsistance. Cependant, les personnes déplacées courent un risque plus élevé en milieu urbain en raison de leur vulnérabilité et de leur exposition accrues à la discrimination, au harcèlement et à la violence sexiste. En matière d'accès humanitaire, la violence urbaine et la forte mobilité des personnes déplacées ainsi que leur désir d'anonymat fréquent constituent des défis de taille. La consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a souligné le rôle important des acteurs locaux qui sont proches des communautés et bénéficient de leur confiance. Les participants ont renouvelé l'appel aux acteurs humanitaires afin que ceux-ci approfondissent leur connaissance des contextes urbains et collaborent étroitement avec les réseaux locaux.

Encadré 19 : Exemple d'engagements en faveur des villes pouvant être pris lors du Sommet

Les organismes multilatéraux, les ONG, les gouvernements nationaux et municipaux et les associations professionnelles pourraient s'engager volontairement à améliorer la résilience des systèmes urbains et les interventions dans les villes. Cela pourrait comprendre l'allocation d'un pourcentage des programmes ou des financements existants à la consolidation des capacités pouvant être déployées à l'échelle locale, régionale et internationale ; le développement d'approches et d'outils urbains, et de mécanismes d'intervention et de coordination ; le renforcement des infrastructures physiques et autres dans les villes les plus menacées (par exemple, l'administration et les institutions sociales, l'approvisionnement en eau et en électricité, les hôpitaux, le réseau routier, les ponts, les aéroports, les établissements scolaires et les commu-



« Dans le cadre de l'intervention suite au tremblement de terre au Népal en 2015, les évaluations initiales des dommages n'ont pas tenu compte de la spécificité des logements en zone urbaine, où plusieurs familles vivent sous un même toit, y compris dans des bâtiments à plusieurs étages. Par conséquent, les données officielles sous-représentaient le nombre de foyers urbains touchés. »

Réunion du groupe d'experts urbains en vue du Sommet à Washington DC, rapport final



« Un "élément déclencheur" de l'intervention urbaine, semblable aux protocoles d'une crise de niveau 3, peut mobiliser une approche systémique, étayée par une analyse à l'échelle municipale, l'utilisation de données existantes et la participation des acteurs locaux et des experts urbains. »

Représentant de la société civile, Consultation mondiale sur les villes à Barcelone

nications) afin d'assurer le fonctionnement normal des villes pendant une situation de crise et immédiatement après.

Les engagements volontaires pourraient s'inspirer du modèle du Sommet sur le climat de 2014, à l'instar du Pacte des maires, ou de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en 2012, où des organismes multilatéraux et d'autres institutions ont pris 17 engagements volontaires. Les huit principales banques multilatérales de développement ont ainsi promis d'investir 175 milliards de dollars dans des systèmes de transports plus durables sur dix ans. Ce projet implique une structure commune de compte rendu, l'utilisation d'un outil de mesure de la durabilité des projets de transports et des objectifs concrets permettant de suivre et d'évaluer les progrès.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Adaptation du système humanitaire et des différents outils en fonction du degré de préparation et des moyens d'intervention locaux en zone urbaine. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Exploitation des initiatives régionales et autres afin de renforcer l'échange des connaissances et des expériences en matière de gestion des risques urbains, notamment via les municipalités. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les gouvernements nationaux, avec l'appui international nécessaire, devraient renforcer la capacité des autorités municipales et locales à identifier, prévenir et répondre aux risques humanitaires dans les zones urbaines, par des mesures comme la formation du personnel, des plans de contingence multirisques et l'augmentation des budgets d'investissement de la municipalité en matière de gestion des risques. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Utilisation des innovations technologiques, notamment des systèmes d'information, pour la conception de programmes visant les besoins spécifiques des zones urbaines et utilisation des systèmes disponibles en zone urbaine. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Il est impératif de reconnaître la spécificité des crises urbaines et la nécessité de mieux adapter les interventions. » – Consultation mondiale sur les villes en vue du Sommet
- « Il faut passer d'une logique de fourniture à une logique de soutien, collaborer avec les acteurs locaux et investir dans les systèmes qui façonnent les villes (gouvernance, société, marchés et infrastructures). » – Consultation mondiale sur les villes en vue du Sommet
- « Il faut aider les villes les plus menacées à gérer les déplacements, en reconnaissant la pauvreté et les vulnérabilités existantes dans les zones urbaines et en identifiant les ressources supplémentaires requises pour soutenir les services de base. » – Consultation mondiale sur les villes en vue du Sommet

6.2 ASSURER LES SOINS DE SANTÉ EN SITUATION DE CRISE

6.2.1 Améliorer les résultats sanitaires de l'action humanitaire

Toutes les crises, quelles qu'elles soient, constituent une menace pour la santé, qui figure systématiquement parmi les trois principales priorités citées par les communautés touchées par une crise³⁴⁴.

Les risques sanitaires que posent les crises humanitaires sont plus élevés que jamais et continuent de croître. Les conflits prolongés ont des effets disproportionnés et à long terme sur la santé, offrant souvent un terreau fertile pour les flambées épidémiques. Les situations de crise entraînent 60 % des décès maternels évitables, 53 % des décès d'enfants de moins de cinq ans et 45 % des décès néonataux³⁴⁵. À cela s'ajoutent les agressions que subissent les patients et les agents de santé et les attaques contre les établissements de santé ; ces caractéristiques sont parmi les plus troublantes des conflits actuels³⁴⁶.

L'expérience suggère que la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que l'accès à l'eau et l'assainissement, influencent considérablement l'état de santé dans les situations d'urgence³⁴⁷, tandis que la santé mentale³⁴⁸ et la santé reproductive sont souvent négligées, ce qui peut ralentir le relèvement. Dans certains contextes, les personnes, en particulier celles qui sont issues de groupes vulnérables, n'osent pas dénoncer la violence sexiste auprès des autorités mais s'en ouvrent au personnel de santé à qui elles font davantage confiance. Les agents de santé sont ainsi amenés à jouer un rôle crucial auprès des victimes de la violence sexiste, y compris la violence domestique et la violence sexuelle, et à les aider à accéder aux services dont elles ont besoin³⁴⁹.

L'écart entre les dispositifs mondiaux d'intervention sanitaire d'urgence et les mécanismes internationaux d'intervention humanitaire doit être comblé, par exemple sous la forme d'un ensemble minimum de soins de santé pouvant être assuré par tous les acteurs humanitaires. À cette fin, les capacités sanitaires nationales doivent être renforcées pour, dans un premier temps, prévenir les principales urgences sanitaires, et des systèmes internationaux adaptés aux grandes urgences de santé publique dans les pays en crise doivent être mis en place. Pour garantir l'accès universel à des soins de santé de qualité, la contribution de tous les secteurs est nécessaire : les résultats et les indicateurs en matière de santé peuvent être un outil de mesure globale de l'efficacité de l'action humanitaire collective.

Les innovations dans les domaines des soins de santé et du matériel médical³⁵⁰



Les régions isolées dans les pays en développement souffrent souvent d'un accès réduit aux soins de santé, les hôpitaux et les cliniques étant situés à plusieurs heures de route. Pour y remédier, les innovations se sont portées sur le développement d'un matériel médical portatif léger, solide et fonctionnant sans électricité. Les équipements de stérilisation, d'anesthésie, de diagnostic, de prise en charge respiratoire et de radiographie susceptibles de sauver des vies permettent aux travailleurs humanitaires et aux agents de santé de soigner les patients comme s'ils étaient à l'hôpital.

Les innovations ont en outre levé les problèmes liés au transport de médicaments dans les pays à faible revenu et dans ceux affichant des températures élevées. True Energy produit un réfrigérateur de vaccins à l'énergie solaire qui maintient les médicaments au frais sans recours à l'électricité. Il est si performant qu'il peut fonctionner pendant dix jours d'affilée sans être rechargé, et contient des stabilisateurs qui lui permettent de s'adapter à la température extérieure.

L'impression 3D au service des soins de santé d'urgence³⁵¹



L'impression 3D offre souplesse et adaptabilité en raison de sa proximité à l'utilisateur et permet d'affiner un objet après la production d'un prototype. Les organismes constatent qu'il est nettement plus efficace d'envoyer des modèles et des prototypes numériques et de les imprimer sur place ; sans compter le gain de temps et d'argent. L'accessibilité et l'attrait financier des imprimantes 3D ont permis à Oxfam et à iMakr d'imprimer des robinets propres au Liban ; des fournitures médicales ont également été imprimées en Haïti. Refugee Open Ware a lancé un programme pilote d'impression 3D de prothèses en Jordanie, venant ainsi en aide aux personnes amputées du Moyen-Orient. L'impression 3D exige des compétences technologiques approfondies, mais elle peut permettre au personnel médical et aux travailleurs humanitaires de s'approvisionner sans problèmes logistiques.

Des études ont par ailleurs montré que le rétablissement prioritaire des services de santé peut stimuler la consolidation de la paix. Les interventions sanitaires peuvent également contribuer à élargir l'accès humanitaire, comme l'illustrent les récentes campagnes de vaccination contre la poliomyélite et la rougeole dans des situations de conflit, par exemple, en Afghanistan, au Soudan et en Syrie. Des études ont montré que le rétablissement prioritaire des services de santé peut stimuler la consolidation de la paix.

6.2.2 Établir des partenariats internationaux pour réduire les risques sanitaires mondiaux

Outre les problèmes de santé dans les situations de crise, la pandémie de VIH/sida et la récente flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest montrent que les maladies peuvent entraîner des crises humanitaires, en particulier si les systèmes nationaux et locaux de santé publique sont défaillants ou débordés. Les parties prenantes consultées se sont inquiétées de la capacité des pandémies à entraver, voire à submerger les interventions humanitaires nationales et internationales. Ces 65 dernières années, environ 335 nouvelles maladies infectieuses sont apparues chez l'homme³⁵², provoquant des flambées épidémiques locales ou plus étendues, voire des pandémies causant de nombreux décès et perturbant gravement le tissu social et économique. Parmi les exemples récents autres que l'Ebola, on compte la grippe aviaire, le syndrome respiratoire aigu sévère et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient. Il existe un risque élevé que des agents pathogènes connus ou nouveaux provoquent de futures crises ; ce sera là le résultat des changements des modes de vie ou environnementaux liés au réchauffement climatique, à la mobilité de la population et à la perturbation des habitats des animaux due à la déforestation et à l'urbanisation.

Sachant qu'il est ardu de prévoir les flambées épidémiques et qu'elles peuvent se propager au-delà des frontières, il est crucial de renforcer la coopération internationale pour assurer leur détection précoce et leur contrôle rapide, par exemple en renforçant le Règlement sanitaire international³⁵³ et en mettant en place des équipes d'intervention rapide et des fonds d'urgence pour la santé publique. Il est également nécessaire de remédier aux faiblesses connues, comme l'absence de plans de préparation aux pandémies mondiales, régionales et nationales ; les lacunes en matière de suivi des maladies et de partage de l'information ; les défaillances des systèmes de santé nationaux et communautaires ; et l'insuffisance des connaissances et des compétences des intervenants sanitaires et humanitaires. Une action rapide est cruciale pour maîtriser à la source les flambées épidémiques ; à cet égard, le personnel sanitaire communautaire formé constitue la première et meilleure ligne de défense³⁵⁴.

Les données en temps réel permettent d'améliorer l'approvisionnement en vaccins en Ouganda³⁵⁵



L'UNICEF a lancé mTrac, une plateforme de collecte et d'analyse des données en ligne et par SMS disponible sur RapidPro, qui permet à la communauté internationale du développement de concevoir visuellement des applications et des programmes pouvant être étendus à l'échelle nationale. Le personnel des établissements de santé et les travailleurs sanitaires communautaires peuvent ainsi soumettre des rapports de routine hebdomadaires sur la surveillance de la morbidité et les stocks de médicaments sans aucuns frais en utilisant leur simple téléphone portable. En Ouganda, 16 000 agents travaillant dans 3 200 établissements de santé utilisent mTrac et ont assuré une surveillance efficace des stocks de médicaments essentiels. Le suivi en temps réel de l'approvisionnement en vaccins a évité les ruptures de stock et a permis d'améliorer la couverture vaccinale pour le DTP1, qui est passée de 52 % à 98 % en un an.

L'écart entre les dispositifs mondiaux d'intervention sanitaire d'urgence et les mécanismes internationaux d'intervention humanitaire doit être comblé³⁵⁶. Cela est particulièrement crucial lorsque les travailleurs humanitaires et sanitaires courent les mêmes risques que les populations qu'ils servent : le maintien d'un climat de confiance est essentiel pour leur sécurité mutuelle et pour l'efficacité des activités de contrôle et de prévention des maladies. Les parties prenantes consultées ont souligné que les réseaux sociaux peuvent contribuer au suivi de la propagation des maladies, à la diffusion de conseils de prévention et à la rectification idées fausses pouvant susciter des inquiétudes superflues et des réponses sociales malvenues, comme la stigmatisation des personnes malades.

Le secteur privé et les centres médicaux universitaires des pays à l'abri des crises peuvent jouer un rôle accru en mobilisant leurs compétences et leurs réseaux³⁵⁷. La crise de l'Ebola a mis en évidence que les forces militaires peuvent participer efficacement à l'intervention rapide pour faire face aux situations épidémiques ; afin toutefois d'éviter que leur action soit considérée comme coercitive, il faut la définir clairement et la délimiter.



« Les crises dues aux flambées épidémiques exigent la collaboration des communautés humanitaire et sanitaire. »

Exposé de principes proposé par l'OMS en vue du Sommet

Encadré 20 : L'Ebola Private Sector Mobilization Group³⁵⁸

En août 2014, quatre compagnies minières présentes en Afrique de l'Ouest ont établi une plateforme de dialogue et de partage des informations sur la crise de l'Ebola et ses effets sur les activités commerciales. L'Ebola Private Sector Mobilization Group se développe rapidement et rassemble aujourd'hui plus de 100 membres du monde entier ; de nombreux autres participent activement aux groupes nationaux établis en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Les entreprises ont apporté un soutien crucial aux Nations Unies et à d'autres intervenants d'urgence en donnant des fonds, en fournissant du personnel et du matériel, en mettant à disposition leur expertise et en plaidant pour une meilleure coordination de la réponse intersectorielle.

PROPOSITION ÉMANANT DES CONSULTATIONS

« Le personnel de santé local et les agents sanitaires communautaires doivent accéder à la formation, aux ressources et aux activités de soutien nécessaires à la réalisation efficace et sûre de leur mission. » – Exposé de principes proposé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en vue du Sommet



« Il est indispensable d'établir le cadre juridique des migrations transfrontalières dues aux catastrophes et aux effets du changement climatique dans le Pacifique afin de nous préparer à toute réinstallation nécessaire. »

Participant des îles Cook, consultation en ligne pour le Pacifique en vue du Sommet



« Nous devons renforcer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans le Pacifique... [de sorte que] si une catastrophe survient, les populations échappent aux déplacements – ou soient déplacées pour une période beaucoup plus courte. L'aide humanitaire ne doit pas être l'option par défaut car elle est réactive et non proactive. »

Universitaire australien, consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

6.3 FAIRE FACE AUX DÉPLACEMENTS DANS LE CONTEXTE DES CATASTROPHES ET D'AUTRES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ces sept dernières années, on estime en moyenne à 26,4 millions le nombre annuel de personnes nouvellement déplacées suite à des catastrophes soudaines, comme les inondations et les cyclones³⁵⁹. Il faut ajouter à ce chiffre les populations contraintes de fuir leur foyer en raison de phénomènes climatiques à évolution lente, comme les sécheresses et la montée du niveau des mers. D'après les prévisions, les effets globaux du changement climatique vont multiplier les déplacements. Les experts estiment qu'un réchauffement de 4 °C peut entraîner une hausse du niveau de la mer amenant entre 1,2 million et 2,2 millions d'habitants à quitter leur foyer dans les Caraïbes, l'océan Indien et l'océan Pacifique et, associé à des ondes de tempête et à des inondations, menacer les zones de basse altitude des petits États insulaires en développement³⁶⁰. Les précipitations diluviennes, les cyclones destructeurs, l'acidification des océans et l'assèchement peuvent également accroître les crises humanitaires³⁶¹.

Les déplacements dans le contexte de catastrophes, y compris ceux dus aux effets du changement climatique, figurent parmi les préoccupations récurrentes exprimées dans les consultations régionales. Dans le Pacifique, les communautés, les organisations humanitaires et les représentants des gouvernements ont souligné que le changement climatique a déjà provoqué des déplacements et des réinstallations volontaires et planifiées, notamment dans les zones côtières, de basse altitude et les atolls³⁶². En Asie du Sud et en Asie centrale, les participants se sont inquiétés des risques urbains croissants qu'entraînent les déplacements liés au changement climatique³⁶³. Les consultations ont souligné la nécessité de résoudre les problèmes des populations déplacées (régimes fonciers, logements adéquats, possibilités d'emploi et accès à l'alimentation).

La réinstallation doit être planifiée, organisée et participative. La préservation de la culture et des liens avec les terres ancestrales est essentielle dans de nombreuses zones menacées par le changement climatique, dont l'Afrique subsaharienne et les îles du Pacifique. Un habitant de ces îles déclare : « La seule idée de devoir quitter un jour nos îles et les terres de nos ancêtres à cause du changement climatique... brise le cœur de la plupart d'entre nous³⁶⁴. » Les communautés et les autorités doivent déterminer ensemble les possibles zones d'accueil afin de garantir la dignité des déplacements et d'éviter les affrontements intercommunautaires.

À l'heure actuelle, les institutions et les cadres juridiques nationaux et internationaux n'ont pas les moyens d'intervenir et de protéger les populations déplacées par les catastrophes et les effets du changement climatique. Un processus intergouvernemental, consultatif et dirigé par les États, connu sous le nom d'Initiative Nansen, a été lancé en 2012 pour combler cette lacune. Les parties prenantes consultées en Asie du Sud et en Asie centrale ont par ailleurs souligné que les gouvernements doivent adopter une approche fondée sur le développement à long terme et que des ressources et un financement internationaux sont nécessaires pour élaborer des politiques plus durables et uniformes³⁶⁵.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Chaque fois que cela est approprié, des accords régionaux devraient être mis en place entre les gouvernements pour la protection et la sécurité sociale des personnes déplacées en dehors de leur pays en raison des catastrophes ou des impacts du changement climatique. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président
- « Trois objectifs clés liés aux migrations des populations dans le Pacifique :
 - ✓ éviter les déplacements forcés en améliorant les mesures qui permettent de limiter ces derniers ;

- ✓ veiller à la protection des personnes déplacées, au respect de leurs droits et à la prise en compte de leurs besoins et vulnérabilités ;
- ✓ intégrer les personnes déplacées et les communautés qui les accueillent dans l'intervention humanitaire. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des co-présidents

6.4 SE PRÉPARER À LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE RISQUES HUMANITAIRES

Les risques émergents cités ci-dessus et ceux que nous ne connaissons pas encore continueront de défier les connaissances et les capacités existantes. Le changement climatique et les risques qu'il entraîne, à savoir la pénurie d'eau et de denrées alimentaires, les déplacements de population, les conflits et le nombre croissant de catastrophes en cascade (par exemple, lorsque des phénomènes naturels provoquent des crises biologique, radiologique et nucléaire) exigent de nouvelles compétences et connaissances qui dépassent largement les capacités actuelles de la plupart des acteurs humanitaires.

La flambée de maladie à virus Ebola a montré l'importance d'une préparation multidisciplinaire. Au vu des risques de catastrophes liées au nucléaire ou à d'autres technologies, du développement de l'extrémisme, des dissensions sectaires ou du bioterrorisme, les acteurs humanitaires doivent collaborer avec des experts de nombreuses disciplines, dont les sciences, la santé, les forces armées et la sécurité, afin d'élaborer ensemble des stratégies de prévention, de préparation et d'intervention. Les consultations régionales³⁶⁶ et le Forum des urgences environnementales ont soutenu la nécessité d'une telle approche multidisciplinaire.

PROPOSITIONS ISSUES DU PROCESSUS

Les consultations nous ont rappelé que les crises de demain naissent aujourd'hui. Les dispositifs mondiaux d'intervention doivent être mis à jour afin de s'adapter à la dynamique complexe et évolutive des menaces mondiales ou à l'incertitude et à l'imprévisibilité dont elles se nourrissent et qu'elles renforcent.

En premier lieu, les consultations, tenant compte de l'urbanisation mondiale rapide, ont préconisé d'établir une **nouvelle alliance mondiale pour faire face aux crises urbaines et remédier aux risques croissants en la matière**. Cette alliance s'attachera à la transformation de l'intervention humanitaire en milieu urbain suite à un conflit ou à une catastrophe naturelle. Elle mobilisera les engagements et les investissements en vue d'améliorer la gestion des risques et créera des mécanismes d'intervention spécifiquement urbains s'appuyant sur des individus, des infrastructures et des systèmes plus résilients, et se concentrant sur les villes les plus menacées. Guidés par une charte commune, l'alliance et les acteurs locaux, en particulier les autorités municipales, œuvreront à améliorer la préparation des villes du monde entier, à établir une liste d'experts des villes pouvant être déployés à l'échelle locale, régionale et internationale, à renforcer les mécanismes de protection et de gouvernance urbaines et à aider les structures locales à accroître la résilience et la sécurité des villes.

En deuxième lieu, il faut encourager le **regain d'efforts visant à réduire les risques sanitaires mondiaux**, y compris les pandémies, ainsi que les efforts des gouvernements pour renforcer la première ligne de défense, à savoir les systèmes de santé communautaires et nationaux. Les agents sanitaires et les établissements de santé doivent être mieux protégés, l'accès à un ensemble minimum de soins de santé doit être garanti et les systèmes de santé doivent être rapidement rétablis pendant le relèvement après une crise. Il est également nécessaire de gérer les flambées épidémiques transfrontalières en améliorant la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005) et en mettant en place des équipes d'intervention rapide et des fonds d'urgence.

En troisième lieu, faisant écho aux avertissements relatifs au changement climatique émanant des consultations, la coopération régionale doit s'attacher à **résoudre la question des déplacements présents et futurs dus à ce phénomène** et à d'autres facteurs, en s'appuyant sur l'engagement mondial à remédier efficacement à cette menace. Il sera essentiel d'éviter les déplacements forcés en prenant des mesures d'atténuation et de garantir que toute réinstallation sera planifiée, organisée et participative. Il est urgent de mettre à jour les institutions et les cadres juridiques internationaux et nationaux pour aider et protéger les populations déplacées par des catastrophes, y compris celles dues aux effets du changement climatique.

Enfin, un **groupe consultatif indépendant** peut être établi pour guider la préparation à une nouvelle génération de menaces et la gestion des risques humanitaires futurs. Il devra bénéficier de l'expertise de l'ensemble des régions.

PARTIE III
NOUER DES
PARTENARIATS
DIVERS



CHAPITRE 7

RÉORIENTER L'ACTION HUMANITAIRE



« Il devient de plus en plus clair, comme certains l'ont dit, que la mosaïque du système humanitaire, telle qu'elle a évolué ces 70 dernières années, peine à gérer le fardeau des crises actuelles. Nous devons réfléchir sérieusement à la manière de la réformer et de la réinventer. [...] Telle est la tâche à laquelle nous devons nous atteler d'urgence en amont du Sommet humanitaire mondial : réinventer l'avenir. »

Ambassadrice Samantha Powers, Représentante permanente des États-Unis auprès des Nations Unies, Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, New York

Les consultations en vue du Sommet humanitaire mondial n'ont cessé de souligner la nécessité d'adapter le système humanitaire international actuel au paysage changeant et varié des acteurs et des contextes et de resserrer les liens avec les partenaires clés, dont les secteurs militaire et privé. À cette fin, il faut réaliser des changements fondamentaux et œuvrer à l'appropriation locale de la préparation et des interventions en cas de catastrophe et à une meilleure adaptation des mécanismes aux contextes. Les acteurs humanitaires internationaux doivent, dans la mesure du possible, accroître leur rôle d'appui.

Les parties prenantes consultées ont appelé de tous leurs vœux la communauté internationale à :

- ✓ réaffirmer la dimension universelle des principes humanitaires fondamentaux ;
- ✓ renforcer la responsabilité locale et nationale de la gestion des crises, soutenue, dans la mesure du possible, par la communauté humanitaire internationale et étayée par la révision des rôles et des mécanismes de coopération actuels ;
- ✓ élargir les partenariats afin de diversifier l'action humanitaire, en particulier en établissant un nouveau cadre de coopération entre les acteurs humanitaires, du développement et autres et en resserrant les liens avec les secteurs militaire et privé ;
- ✓ instaurer la confiance et des mécanismes de responsabilité, et s'attacher à obtenir des résultats ;
- ✓ s'engager à accroître la volonté politique et les activités stratégiques en matière de protection, en améliorant la sécurité des travailleurs humanitaires ;
- ✓ promouvoir le recours constant à l'innovation pour relever les défis humanitaires.

7.1 RESPECTER LES PRINCIPES HUMANITAIRES

L'action humanitaire s'appuie sur un ensemble bien établi de principes humanitaires fondamentaux, affirmés par tous les gouvernements dans les résolutions des Nations Unies³⁶⁷. Les parties prenantes consultées ont enjoint les participants au Sommet humanitaire mondial à réaffirmer leur adhésion aux principes humanitaires fondamentaux et à faire en sorte qu'ils soient pleinement respectés et mis en œuvre par les États et toutes les organisations³⁶⁸, notamment le principe d'humanité.

Elles ont fortement souligné la dimension universelle des **principes humanitaires fondamentaux**³⁶⁹. Reconnaisant qu'il peut être ardu de les appliquer de manière cohérente, elles ont suggéré plusieurs moyens de les renforcer : en veillant à ce que leur mise en œuvre tienne compte des approches fondées sur les droits³⁷⁰, en plaçant les populations touchées au cœur de l'action et en soutenant l'action humanitaire conduite à l'échelle locale³⁷¹. Elles ont en outre exhorté les organisations humanitaires à s'engager plus fermement à honorer leur devoir de responsabilité³⁷².

Encadré 21 : Les principes humanitaires³⁷³

Humanisme. Il faut alléger les souffrances humaines où qu'elles soient. L'objectif de l'action humanitaire est de protéger la vie et la santé et de garantir le respect des êtres humains.

Neutralité. Les acteurs humanitaires ne doivent pas prendre parti pendant les hostilités ou se lancer dans des polémiques de nature politique, raciale, religieuse ou idéologique.

Impartialité. L'action humanitaire doit être menée uniquement sur la base des besoins, en donnant la priorité aux situations de détresse les plus urgentes sans faire de distinction entre nationalités, races, genres, religions, croyances, classes ou opinions politiques.

Indépendance opérationnelle. L'action humanitaire doit être indépendante de toute visée politique, économique, militaire ou autre dans les zones où elle est mise en œuvre.

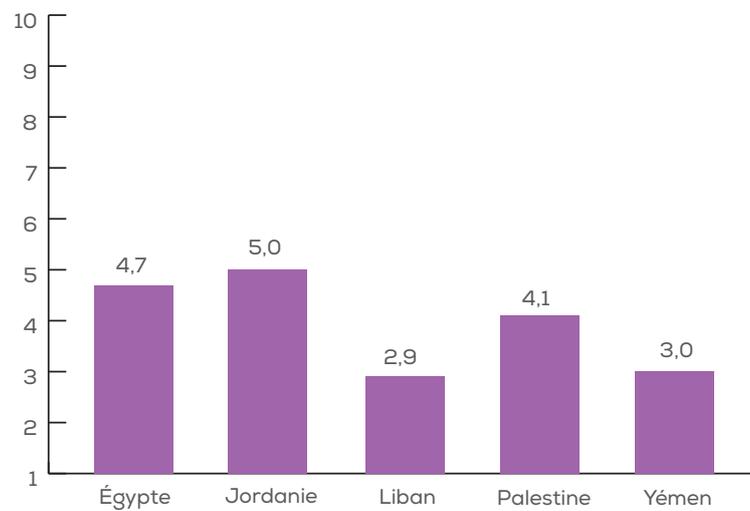
Les principes humanitaires ne peuvent nous aider à relever les défis complexes de notre temps que s'ils sont respectés. Les consultations ont cependant mis en lumière le sentiment largement répandu que de nombreux acteurs humanitaires n'agissent pas conformément à ces principes. Lors d'une étude réalisée dans cinq pays préalablement à la consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, les personnes touchées interrogées ont attribué une note allant de 2,9 à 5 sur 10 à la neutralité et à l'impartialité des organisations humanitaires³⁷⁴. Dans une consultation en ligne sur le principe de neutralité, 69 % des participants ont déclaré que les organisations humanitaires ne peuvent pas se targuer d'y adhérer³⁷⁵. Le Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire a d'ailleurs constaté que « de nombreuses contraintes d'accès découlaient d'un sentiment que les acteurs internationaux ne sont pas impartiaux³⁷⁶. »



« Les travailleurs humanitaires ne pourront atteindre les populations civiles prises entre deux feux que si nous adhérons sans réserve à nos principes. Nous devons apporter des secours et des solutions durables de manière impartiale, demeurer neutres et affirmer notre indépendance à l'égard des programmes militaires ou politiques. »

Jan Egelan, Secrétaire général du Norwegian Refugee Council, blog consacré au Sommet humanitaire mondial

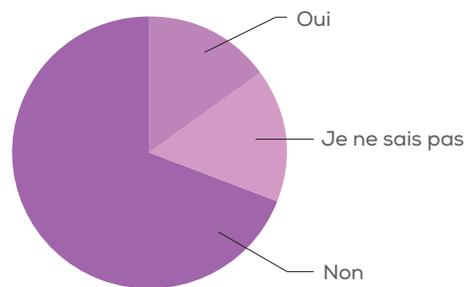
Figure 19 : Perceptions de la neutralité et de l'impartialité



Source : Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis*

Figure 20 : Perceptions de la neutralité

La plupart des organisations humanitaires sont-elles aussi neutres qu'elles l'affirment ?



Source : Consultation en ligne sur le principe de neutralité en vue du Sommet humanitaire mondial

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette impression. Il est possible que les acteurs internationaux ne sachent pas comment adapter les principes humanitaires aux différents contextes culturels ni comment faire participer les populations locales à leur application. Les pressions politiques ou financières contraignent également parfois les organisations humanitaires à faire des compromis. Les participants ont également signalé les contradictions pouvant surgir lorsque les acteurs humanitaires acceptent le financement d'un gouvernement partie au conflit ou lorsque des organisations humanitaires des Nations Unies agissent en parallèle d'une mission de consolidation de la paix³⁷⁷.

Une manière de renforcer la responsabilité des acteurs humanitaires et la cohérence de leur travail et d'inspirer la confiance consiste à exiger qu'ils rendent compte non seulement de leur efficacité mais également de leur adhérence aux principes humanitaires. Les évaluations et les audits de l'action humanitaire financée par les donateurs³⁷⁸ peuvent, par exemple, mettre l'accent sur l'attachement à ces principes et forcer de fait un changement de comportement.

Compte tenu du nombre et de la diversité des acteurs participant à la gestion des crises, souvent dans des circonstances hautement contestées, la mise en œuvre des principes peut sembler un tant soit peu subjective. Des lignes directrices à jour, destinées aux acteurs humanitaires et politiques et portant entre autres sur la prise en compte de différents contextes culturels peuvent améliorer l'application des principes dans les crises actuelles. Un programme d'apprentissage mutuel peut en outre renforcer leur mise en pratique. Les consultations ont appelé à « renforcer le dialogue entre et au sein des groupes confessionnels afin de faciliter la compréhension des principes humanitaires et des instruments du droit humanitaire international, et d'examiner les relations avec (et entre) les religions, les traditions et les cultures³⁷⁹. » L'examen des synergies entre les notions propres à chaque tradition et au droit international, par exemple, peut permettre d'élaborer des interventions adaptées aux contextes en mesure d'aider et de protéger les populations vulnérables³⁸⁰.

Par ailleurs, le volontariat est une expression reconnue de l'esprit humanitaire dans l'ensemble des cultures. Dans le monde entier, des millions de personnes accèdent à de nombreux services sociaux essentiels grâce à des volontaires locaux ou déployés par des organisations humanitaires à l'échelle nationale, voire internationale. Outre leur action précieuse, ils constituent un exemple pratique de la solidarité unissant les peuples du monde entier. Les programmes de volontariat peuvent être davantage développés, par exemple en s'appuyant sur des législations nationales et des politiques sur le lieu de travail propices, et en augmentant les investissements.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Il est nécessaire de promouvoir un engagement mondial qui réaffirme les principes humanitaires fondamentaux. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président
- « Garantie de la compréhension et du respect des principes humanitaires par chacun :
 - ✓ Promotion des principes humanitaires par un large éventail d'acteurs, y compris la société civile ;
 - ✓ Prise des décisions en fonction des besoins existants et sans appuyer une partie à un conflit. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Réaffirmation des principes humanitaires et contrôle de leur compréhension et de leur respect par l'ensemble des acteurs, ainsi que de leur application par les travailleurs humanitaires. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Réaffirmation des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance de l'action humanitaire, avec un accent particulier sur les droits et l'inclusion. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les principes de l'action humanitaire ont été largement réaffirmés et ont été jugés comme importants afin de faciliter les opérations des organisations humanitaires dans les zones de conflit. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Le respect des principes humanitaires d'impartialité, de neutralité, d'humanité et d'indépendance [est fondamentale] pour une action humanitaire efficace. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, résumé des coprésidents

- « Établir un "pacte multiconfessionnel" visant à réaffirmer les principes humanitaires (y compris les articles communs 1 à 3 des Conventions de Genève de 1949). » – Ordre souverain de Malte, Symposium sur le thème Les religions s'unissent au nom de l'action humanitaire
- « Mettre sur pied une législation et des politiques soutenant les réseaux communautaires et de volontaires pour renforcer davantage la préparation, l'intervention et la résilience dans les communautés. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, rapport final



« Si nous devons créer un nouveau système humanitaire mondial aujourd'hui, nous placerions les gouvernements nationaux au centre, soutenus par la société civile à laquelle ils seraient tenus de rendre des comptes, tandis que les acteurs internationaux resteraient en retrait prêts à intervenir si nécessaire. »

Oxfam, Turning the Humanitarian System on its Head



« La coordination ne doit pas être un objectif en soi, mais un instrument pour mieux servir les bénéficiaires s'appuyant sur la complémentarité sur le terrain. »

Peter Maurer, Président du CICR, consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, Jordanie

7.2 « INVERSER LE SYSTÈME »

Les parties prenantes consultées ont appelé à transformer radicalement le système humanitaire international et nombre d'entre elles ont exigé l'amélioration de la gouvernance de l'action humanitaire sur le terrain et dans le monde entier. Pour sa part, le Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire a constaté que « bon nombre des recommandations en faveur [d'une adaptation du] système international privilégiaient la localisation des ressources, de la prise de décision et des pouvoirs de coordination pour l'action humanitaire³⁸¹. »

7.2.1 Encourager l'intervention des populations

Comme nous l'avons souligné dans la Partie I du présent rapport, l'un des points les plus plébiscités lors des consultations a été le positionnement des populations au cœur de l'action humanitaire. Pourtant, les populations touchées et les organisations de la société civile n'ont eu de cesse de souligner qu'elles ne sont que rarement consultées et invitées à participer à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des interventions humanitaires.

Pour donner aux populations la place qui leur revient de droit, un transfert de pouvoir est indispensable. Comme évoqué au Chapitre 1, cet objectif n'est atteignable que si les populations touchées ont un accès accru aux informations et aux processus décisionnels et si elles ont les moyens d'exiger des acteurs humanitaires, dont les gouvernements, qu'ils couvrent leurs besoins et garantissent leur sûreté, leurs droits et leur dignité³⁸². Si des progrès ont été accomplis pour tenir compte de l'opinion des populations touchées dans la prise de décisions, des lacunes importantes demeurent. Pourquoi, dès lors que ces questions sont connues et discutées depuis longtemps, les progrès sont-ils aussi lents ?

Un des problèmes fondamentaux est que les mécanismes incitatifs destinés aux acteurs humanitaires renforcent une structure descendante. La concurrence pour obtenir des ressources et gagner en visibilité dans les médias régit les interventions humanitaires tandis que l'inefficacité est rarement sanctionnée. Les parties prenantes consultées ont souligné que les organisations humanitaires ne sont pas tenues de rendre des comptes sur la pertinence de l'aide qu'elles fournissent, sur l'attention qu'elles prêtent aux populations touchées ni sur la suite qu'elles donnent à leurs demandes³⁸³, pas plus qu'elles n'ont à subir de conséquences si elles ne répondent pas aux attentes des populations touchées par les situations de crise, alors qu'il n'en va pas de même concernant les attentes des donateurs³⁸⁴. Enfin, il est possible que les donateurs soient amenés à modifier la structure incitative et à exiger que les communautés touchées participent à la mise au point et à l'évaluation des interventions.

Le temps est venu pour les organisations humanitaires internationales de transférer réellement le pouvoir aux populations touchées et de nouer de véritables partenariats avec elles, ainsi qu'avec d'autres acteurs locaux et nationaux³⁸⁵, et de cesser de considérer les ONG et les organisations de la société civile du Sud comme des sous-traitants³⁸⁶. À cette fin, les consultations ont appelé à augmenter considérablement les investissements visant à soutenir et à renforcer les capacités des acteurs locaux. Un exemple encourageant est le lancement récent de l'Humanitarian Leadership Academy³⁸⁷, qui a pour objectif de former la prochaine génération de leaders et d'intervenants humanitaires, en particulier ceux qui se trouvent dans les pays et les communautés vulnérables touchés par des crises.

Rappelant que les gouvernements sont les premiers responsables de l'assistance et de la protection humanitaires, les consultations ont également appelé les acteurs internationaux à soutenir et à faciliter la coordination et l'intervention gouvernementales en cas de catastrophe, et ont reconnu que différents niveaux de partenariat et de coopération sont nécessaires selon les situations, en particulier dans les conflits armés³⁸⁸ (voir Partie II). Les responsabilités des gouvernements doivent être assurées aux niveaux national et infranational, y compris par les autorités municipales, et s'inspirer de la législation nationale en matière de préparation aux situations d'urgence³⁸⁹. En l'absence de système national rigoureux d'intervention en cas de catastrophe, les gouvernements doivent établir des plateformes prévisibles de coopération avec les différentes parties prenantes apportant leurs connaissances, dont les réseaux communautaires, les organisations de la société civile, les jeunes, les organisations de femmes, le secteur privé, les forces armées et les services d'intervention d'urgence³⁹⁰ (voir Chapitre 5).

Lorsque les capacités d'intervention locales ou nationales sont submergées et qu'un soutien extérieur est nécessaire, il doit être financé et assuré de manière à renforcer et non entraver les mécanismes de coordination à l'échelle communautaire, municipale ou nationale selon les contextes. Dans les cas où les structures de coordination internationale sont sollicitées, elles doivent mieux tenir compte des acteurs locaux, du point de vue de la langue, de l'emploi et des processus, et ces changements doivent être soutenus par le leadership au plus haut niveau. L'analyse et le recensement des capacités doivent déterminer l'étendue des interventions internationales et identifier les lacunes afin d'investir dans le renforcement des capacités nationales et locales requises. Pour reprendre les propos d'un participant, « l'aide doit être aussi locale que possible et aussi internationale que nécessaire³⁹¹. »

Fondamentalement, les systèmes et les mécanismes les plus appropriés et efficaces pour répondre aux besoins des populations touchées et les aider à retrouver leur autonomie dépendent du contexte spécifique dans lequel l'action humanitaire intervient. Les consultations³⁹² et plusieurs études et initiatives importantes³⁹³ ont souligné que l'adaptation des interventions du système humanitaire international aux différents contextes est le point fondamental qui permettra d'améliorer l'efficacité de l'action humanitaire.

Une meilleure analyse contextuelle est cruciale afin de déterminer l'ampleur et la portée de l'aide et de la protection nationales ou internationales apportées aux communautés touchées. Elle doit en particulier garantir que le recours aux agents humanitaires internationaux est envisagé en dernier ressort, uniquement pour venir en aide aux capacités existantes submergées et pour soutenir les acteurs, structures et systèmes locaux sans leur faire obstacle³⁹⁴. Cela aidera à identifier les situations dans lesquelles les acteurs humanitaires internationaux doivent intensifier leurs interventions ou adopter des approches différentes³⁹⁵.

La consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est a indiqué que les structures de coordination internationales, régionales et nationales étaient efficaces lors des interventions en cas de catastrophe naturelle, mais insuffisantes pour les situations d'urgence complexes. Certaines parties prenantes ont également suggéré de réaliser une analyse politique des interventions en cas de catastrophe naturelle, de conflit ou de crise humanitaire prolongée³⁹⁶.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

« Les acteurs humanitaires, notamment les organisations régionales et internationales, devraient collaborer avec les gouvernements afin de mettre en place des cadres de coordination, de planification et d'intervention intégrés et inclusifs au niveau national. Les mécanismes de coordination internationaux (c'est-à-dire les groupes sectoriels) devraient être subordonnés aux mécanismes nationaux et infranationaux encadrés par les gouvernements. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, résumé des coprésidents



« Les communautés du Vanuatu ont mis en évidence l'importance des retours d'information : assaillies de questions par les organisations humanitaires suite au passage du cyclone tropical Pam, elles n'ont cependant pas eu l'impression que les décisions prises reflétaient leurs réponses. »

Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, analyse des parties prenantes



« C'est une relation à double sens : d'un côté, les donateurs et la communauté internationale doivent céder une partie de leurs pouvoirs et être plus ouverts à la prise de risques ; de l'autre côté, les gouvernements nationaux et la société civile doivent manifester ouvertement leur volonté de s'impliquer, voire parfois de mettre de l'ordre dans leurs propres affaires. »

Participant au Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, New York



« Nous devons saisir l'occasion d'être créatifs et de revoir le modèle d'intervention humanitaire actuel. Il doit faire entendre la voix des communautés et reconnaître la diversité des besoins et des aspirations. »

Partie prenante d'Afrique du Sud, consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, analyse des parties prenantes



« La meilleure façon de cerner le contexte est au moyen d'outils et de pratiques plus [affinés] permettant aux humanitaires de comprendre et de mettre en place des plans sur mesure pour chaque crise individuelle. »

Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse

- « Les structures de gouvernance humanitaire devraient être réformées afin de renforcer l'efficacité et l'efficacité concrètes du système humanitaire. Les processus de prise de décision, d'encadrement et de représentation au sein de ces structures devraient être équitables pour l'ensemble des États et refléter la responsabilité prioritaire des autorités nationales. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président
- « Il devrait y avoir beaucoup moins d'intervention internationale directe dans l'action humanitaire. Pour ce faire, les États affectés, les bailleurs de fonds et les agences nationales et internationales devront opérer des changements majeurs. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse
- « Il faut réformer l'architecture humanitaire mondiale afin de renforcer la participation des acteurs locaux et l'engagement de toutes les parties prenantes, pour faire en sorte que les politiques et les conditions régissant l'intervention humanitaire, le relèvement et la résilience soient mises en œuvre en partenariat avec les autorités locales, les gouvernements nationaux et la société civile locale. » – Contribution du réseau d'ONG du Sud, A More Dignified and Equitable Humanitarian System
- « Nous préconisons un système humanitaire mondial plus décentralisé... constitué d'organisations locales, nationales et internationales extrêmement diverses œuvrant toutes conformément au principe de subsidiarité, c'est-à-dire prenant des décisions et agissant au niveau approprié de concert avec les populations touchées et les personnes qui sont le plus proches d'elles. La subsidiarité exige de modifier considérablement le fonctionnement du système humanitaire et, surtout, de le rééquilibrer de façon à renforcer sensiblement les capacités et le leadership locaux ; d'accroître le financement des organisations locales ; de spécialiser les capacités internationales ; et de transférer réellement le pouvoir aux populations touchées par les crises. » – Start Network, Shifting the System : Start Network Statement to the WHS
- « Les équipes de pays pour l'action humanitaire doivent rigoureusement analyser le contexte avant d'activer les groupes sectoriels. Il faut demander aux Coordonnateurs des opérations humanitaires d'inclure une analyse contextuelle dans la lettre d'activation destinée au Coordonnateur des secours d'urgence en précisant la capacité de coordination actuelle, les lacunes décelées dans l'architecture de la coordination, les plans visant à amener le gouvernement à assumer ses responsabilités de coordination, et les éléments déclencheurs potentiels de désactivation. » – Groupe de coordination des groupes mondiaux, Enhancing Operational Coordination to Improve Humanitarian Effectiveness

7.2.2 Créer une culture davantage fondée sur des données probantes et sur les résultats

Les parties prenantes consultées n'ont eu de cesse de confirmer qu'une intervention humanitaire plus efficace et adaptée au contexte repose sur une meilleure utilisation des données, des informations et des outils d'analyse pour évaluer les résultats et les effets sur les populations touchées. Ces dernières doivent avoir accès aux informations ; les acteurs locaux doivent diriger les évaluations, mettre au point et fournir l'aide et en évaluer les effets³⁹⁷.

L'apparition des « mégadonnées » présente un potentiel important quoique généralement inexploité. D'après les estimations, près d'un quart des données numériques peuvent être utiles, pourtant seul 0,5 % d'entre elles sont analysées³⁹⁸.

Les innovations en matière de collecte de données, de SIG et de cartographie³⁹⁹



« Il est généralement admis au sein de la communauté humanitaire que le partage de données sauve des vies. Bien informés, les secouristes et les travailleurs humanitaires peuvent apporter l'aide nécessaire aux groupes à risque en temps opportun. Cependant, les données recueillies immédiatement après une catastrophe sont souvent incomplètes et disponibles sous plusieurs formats. Par le passé, leur compilation en vue de dresser un tableau plus complet de la situation était souvent une tâche ardue et de longue haleine. De même, le décryptage d'un surplus de données peut s'avérer aussi réhibitore que l'absence totale d'informations. Aujourd'hui, des applications sur iPad et smartphone permettent de recueillir des données sur le terrain et de les télécharger directement dans le nuage où elles peuvent être analysées par les agents situés à distance. Cette technologie a pour avantages de réduire le temps (et les erreurs) de traitement, d'accélérer l'établissement des cartes des crises et de mobiliser rapidement l'aide appropriée suite à une catastrophe.

La cartographie des crises n'est pas récente ; les plateformes telles qu'Ushahidi (lancée en 2008) recueillent des témoignages sur la violence postélectorale et recourent à la production collaborative au profit du militantisme social. Cependant, alliée aux systèmes d'information géographique (SIG), la cartographie acquiert une nouvelle dimension et devient un outil analytique de visualisation et de gestion des données. La cartographie SIG est ainsi utile pour lutter contre des maladies infectieuses comme l'Ebola, cartographier numériquement et visualiser l'emplacement des foyers d'épidémie et des victimes afin de tenter d'empêcher leur propagation. La cartographie SIG sert également à dresser les cartes des risques relatifs aux inondations, à l'adaptation au changement climatique et aux ressources naturelles. Elle renforce la transparence des ONG en montrant aux donateurs la destination exacte de l'aide et de leur financement humanitaire. »

Par ailleurs, la subjectivité de l'évaluation des besoins et de l'application des seuils d'intervention suscite des inquiétudes et la méfiance au sein et en dehors du système humanitaire. Il est de plus en plus question d'établir un mécanisme d'évaluation indépendant et objectif identifiant les besoins humanitaires réels, établissant un cadre de résultats et en assurant le suivi. Il pourrait s'appuyer sur de nouveaux indicateurs de l'efficacité suggérés lors des consultations, par exemple la mesure dans laquelle l'aide contribue à la capacité des populations à se prendre en main, stimule les marchés locaux, renforce le leadership local et en particulier celui des femmes et respecte les principes humanitaires. Ce mécanisme permettrait également aux populations de transmettre leurs doléances⁴⁰⁰. Cela serait particulièrement utile pour évaluer dans quelle mesure l'intervention humanitaire globale atteint les populations dans le besoin, y compris celles qui sont géographiquement isolées, marginalisées et vulnérables.



« De nombreux gouvernements et organisations dans la région ont une approche descendante et non ascendante des évaluations. Les discussions portent rarement sur la méthodologie et la participation des populations touchées et plus souvent sur la présentation des conclusions. »

Travailleur humanitaire, Fidji, consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, analyse des parties prenantes



« La meilleure façon de cerner le contexte est au moyen d'outils et de pratiques plus [affinés] permettant aux humanitaires de comprendre et de mettre en place des plans sur mesure pour chaque crise individuelle. »

Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse

Les données en temps réel au service de l'analyse automatique des catastrophes⁴⁰¹



Le système ADAM (Automatic Disaster Analysis and Mapping) produit un « tableau de bord visuel » dès la survenue d'une catastrophe, affichant des données sur l'étendue de la situation d'urgence, le nombre de personnes touchées, les conditions météorologiques et les ressources du Programme alimentaire mondial (PAM) disponibles dans la zone. Les données sont automatiquement transmises au personnel et aux membres d'autres organisations par l'intermédiaire d'une liste de diffusion et d'un fil Twitter. ADAM a réduit de manière significative le délai nécessaire pour recueillir des informations et les communiquer et, par conséquent, le délai d'intervention du PAM suite au déclenchement d'une situation d'urgence.

Les consultations régionales, notamment celles pour le groupe « Europe et autres » et pour l'Asie du Nord et du Sud-Est, ont souligné le besoin d'établir un cadre commun de mesure de l'efficacité. Une définition commune de l'efficacité permettra d'assurer le ciblage et l'utilisation optimaux des ressources, du temps et des compétences et d'aider les populations touchées par une crise à couvrir leurs propres besoins. Elle permettra également d'améliorer la responsabilité, de tirer les enseignements des succès et des échecs et de privilégier les résultats de l'aide aux populations touchées et non plus la performance des acteurs individuels.

Une autre manière d'améliorer la qualité et les performances et d'assurer le respect des normes humanitaires et professionnelles est d'avoir recours à des mécanismes de certification et d'accréditation professionnelles, par exemple en réaffirmant l'engagement envers la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité. Les populations touchées sont en droit d'avoir des informations sur la qualité de l'intervention des organisations⁴⁰². L'autoréglementation a globalement échoué dans le secteur. Le temps est venu d'envisager des approches plus solides qui soumettent les performances et l'efficacité des acteurs humanitaires à un certain niveau de contrôle externe et les contraignent à rendre des comptes.

Les parties prenantes consultées ont par ailleurs enjoint les acteurs humanitaires à fournir des preuves plus tangibles de leur prise en compte active des enseignements tirés, en la reflétant par exemple dans les propositions de financement ou en fournissant des données factuelles étayant l'efficacité des actions proposées. Il revient aux donateurs de donner suite à cette demande et d'en faire une condition requise.

Une plateforme en ligne commune pour une vision opérationnelle unique⁴⁰³



La création de ResilienceDirect™ au Royaume-Uni dans le cadre du système national commun de fonctionnement illustre la contribution de la technologie au renforcement de la coordination et d'une vision partagée. ResilienceDirect™ est une plateforme en ligne sécurisée gratuite nationale qui permet aux organisations de partager des informations en temps réel et en toute sécurité dans le cadre de la planification et de l'intervention d'urgence. Cette plateforme sécurisée de partenariat multipartite lancée en avril 2014 a déjà transformé la collaboration entre les organisations locales œuvrant à la résilience ; le gain de temps et l'accès aux mêmes informations permettent en effet d'accélérer et d'améliorer les évaluations et les décisions.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Investissement dans la collecte d'informations probantes et dans leur analyse afin d'éclairer l'intervention humanitaire, en veillant notamment à accorder plus d'attention à la ventilation des données selon le genre et à exploiter cette dernière. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Mise en place d'un mécanisme de mesure de l'impact de la préparation et de l'intervention, en veillant à ce que cette mesure vienne informer les différentes institutions. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Nous recommandons au Sommet humanitaire mondial d'encourager les acteurs humanitaires à investir dans la recherche et dans la collecte, la synthèse et la qualité des données, et à adapter les systèmes de manière à prendre en compte et à utiliser les informations probantes. » – Humanitarian evidence: Going beyond good intentions in reshaping aid, contribution formulée par huit organisations en vue du Sommet⁴⁰⁴
- « Il importe de tenir compte des données probantes les plus pertinentes, y compris les recherches scientifiques. Il faut en outre chercher des moyens d'intégrer les décisions étayées par ces données dans le travail humanitaire à l'avenir et de renforcer les liens entre le secteur humanitaire et la communauté scientifique internationale. » – Contribution formulée par la Royal Society en vue du Sommet
- « Une analyse multipartite, multirisque [doit être] effectuée systématiquement aux niveaux local, national, régional et mondial, [être] mise à jour régulièrement, [reposer] sur des connaissances scientifiques (sciences physiques, naturelles et sociales) et de terrain et [être] partagée de manière transparente et ouverte. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse
- « Il importe de faciliter la gestion et l'utilisation adéquates des ressources en mégadonnées en développant des lignes directrices sur le partage de données et en établissant des modèles et des partenariats permettant de diffuser rapidement les données sur une crise. » – Big Data for Resilience, contribution formulée en vue du Sommet⁴⁰⁵
- « Tous les intervenants devraient exploiter les nouvelles technologies de communication numériques et d'enregistrement et de gestion des données susceptibles de faciliter la communication des besoins et l'affectation des ressources, et d'améliorer l'évaluation de l'impact de l'assistance apportée, en vue de renforcer le financement de la résilience. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des coprésidents



« Dans les pays à revenu intermédiaire [...] dans lesquels le relèvement du système existant est la priorité absolue [...] l'établissement et la gestion de partenariats efficaces entre les organisations compétentes de la société civile et du secteur humanitaire [représentent un aspect crucial]. Ces partenariats doivent être créés de manière ascendante, en commençant au niveau des districts. »

South-South Humanitarianism, rapport de la conférence

7.2.3 Réviser l'architecture humanitaire internationale

Les dispositifs de coopération internationale doivent faire l'objet d'une révision concertée, en particulier entre les organismes des Nations Unies, les ONG internationales et les gouvernements donateurs, pour adapter les interventions humanitaires aux contextes et assurer leur prise en charge par les communautés touchées et les autres acteurs locaux. Les réformes mises en œuvre en 2005 et en 2010 ont surtout porté sur l'amélioration des instruments d'intervention internationaux et ont été suivies de résultats positifs en matière d'efficacité et de performance. Elles n'ont cependant pas accordé une importance suffisante aux acteurs locaux et nationaux et ont ainsi accru l'écart entre les prestataires et les bénéficiaires⁴⁰⁶.



« Le système actuel d'intervention humanitaire [...] n'est pas en mesure de relever les défis du XIX^e siècle. Le système humanitaire est trop centralisé, hiérarchique et dépendant des Nations Unies. [...] Il n'est pas assez efficace, notamment dans les situations de conflit. [...] Un remaniement en profondeur est nécessaire [...] pour abandonner les interventions humanitaires à court terme à l'exception des crises les plus graves et, dans la mesure du possible, pour réduire ou recentrer le rôle des Nations Unies. [...] Le système international, centré sur l'ONU, est, de par sa nature, réticent à la prise de risques. [...] L'architecture onusienne ne doit pas être le mécanisme par défaut des interventions en cas de crise. [...] Parallèlement, des efforts plus intenses sont nécessaires pour remplacer les Nations Unies lorsqu'elles ne sont pas en mesure de coordonner le travail des ONG. [...] L'ONU ne doit pas être considérée comme indispensable dans les contextes où elle n'est pas capable ou n'a pas les moyens d'intervenir. »

En 2007, les Nations Unies, les ONG et les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont adopté les Principes en matière de partenariat⁴⁰⁷ pour tenter de remédier au rôle secondaire des acteurs locaux et nationaux, mais cette initiative a été suivie de peu de progrès. Plus récemment, en 2015, un groupe d'ONG internationales a adopté la Charte pour le Changement et s'est engagé à modifier leur structure de travail afin de permettre aux acteurs nationaux des pays du Sud de jouer un rôle plus important dans les interventions humanitaires. Elle comprend huit engagements devant être mis en œuvre d'ici 2018.

Encadré 22 : La Charte pour le Changement⁴⁰⁸

1. Augmenter le financement direct accordé aux ONG des pays du Sud afin de soutenir l'action humanitaire.
2. Réaffirmer les Principes en matière de partenariat.
3. Introduire plus de transparence dans les versements effectués aux ONG locales et nationales des pays du Sud.
4. Préserver les capacités des acteurs locaux.
5. Mettre l'accent sur le rôle des acteurs locaux.
6. Aborder la question de la sous-traitance.
7. Renforcer les capacités opérationnelles et améliorer le soutien organisationnel.
8. Communications sur les partenariats à l'attention des médias et du public.

Les parties prenantes consultées ont demandé avec insistance que les processus décisionnels et d'élaboration des politiques s'ouvrent à des acteurs plus variés. La composition et le rôle du Comité permanent interorganisations (CPI) sont contestés. Cet organe central rassemblant des organismes des Nations Unies et des organisations internationales est incompatible avec les approches décentralisées pouvant améliorer l'action humanitaire et émet des conseils stratégiques qui sont parfois en décalage avec l'éventail des réalités sur le terrain. Plusieurs contributions et consultations régionales ont recommandé la restructuration du Comité permanent interorganisations pour diversifier ses membres (gouvernements, donateurs, communautés et secteur privé) et décentraliser le processus décisionnel au niveau régional afin de mieux refléter la diversité des acteurs et les défis auxquels font face certaines régions⁴⁰⁹. Cette réforme peut promouvoir la confiance entre les parties prenantes et servir de plateforme de partage des connaissances⁴¹⁰. Il convient également d'accroître la représentation des pouvoirs émergents au sein des mécanismes internes de gouvernance des donateurs pour assurer un financement coordonné et opportun. Pour résumer, les parties prenantes consultées souhaitent l'établissement d'un mécanisme semblable au Comité permanent interorganisations plus décentralisé et inclusif.

Encadré 23 : Groupes sectoriels mondiaux : donner la priorité aux innovations⁴¹¹

Les groupes sectoriels et les organisations responsables des groupes sectoriels mondiaux en particulier ont pour mission de renforcer les interventions sur le terrain en développant des bonnes pratiques et en partageant les enseignements tirés, un aspect crucial de l'innovation. Diffuser ces enseignements et ces pratiques auprès des spécialistes de l'innovation peut contribuer à cibler les questions devant être améliorées, à sensibiliser aux méthodes abouties et à éviter les doubles emplois. Les plateformes d'innovation doivent continuer à approfondir leur connaissance des questions transversales et des secteurs émergents tout en trouvant des moyens d'établir des liens concrets et exploitables avec les systèmes opérationnels humanitaires. Les priorités en matière d'innovation ont été définies afin de classifier les tendances et de déterminer les groupes sectoriels mondiaux concernés par l'innovation. Les priorités interconnectées des différents groupes sectoriels doivent être identifiées ; cela pourra par la suite permettre de déterminer les priorités complémentaires ou connexes au sein des plateformes d'innovation. Ces priorités interconnec-

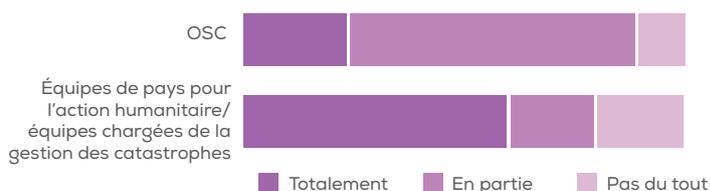
Contribution de Mercy
Corps au Sommet :
Cracking the Code:
Enhancing Emergency
Response and Resilience
in Complex Crises

tées peuvent par exemple être la collaboration visant à améliorer la manière dont les acteurs humanitaires consultent les populations touchées et obtiennent leur retour d'information, ou l'utilisation des technologies modernes (à l'instar des véhicules aériens sans pilote ou des méthodologies d'analyse des données secondaires) aux fins de l'évaluation des besoins au niveau intersectoriel.

Les consultations et les contributions⁴¹² ont constaté que l'architecture actuelle des Nations Unies peut également être une source de problèmes, comme le manque de clarté des dispositifs de coordination entre l'OCHA et le HCR dans les situations où les réfugiés et les communautés d'accueil ont besoin d'aide et de protection. Par ailleurs, le triple rôle des organismes clés des Nations Unies, en tant que bénéficiaires et pourvoyeurs de fonds, coordonnateurs, voire d'exécutants directs, continue de provoquer des conflits d'intérêts, notamment en ce qui concerne la responsabilité à l'égard d'interventions parfois incertaines⁴¹³. Ce problème ne concerne pas seulement les Nations Unies ; de nombreuses parties prenantes consultées se sont montrées préoccupées par le fait que la concurrence accrue que suscitent les ressources dépendant d'un financement limité et d'un nombre limité de bailleurs porte souvent préjudice aux partenariats et à l'action collective⁴¹⁴.

Figure 21 : La participation des organisations de la société civile à la coordination de l'aide humanitaire

Les équipes de pays pour l'action humanitaire, les équipes chargées de la gestion des catastrophes et les groupes sectoriels cherchent-ils à impliquer les organisations de la société civile (OSC) locales ?



Source : Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, Stakeholder Analysis

Pour relever le défi de la coordination et de la concurrence inopportune, les parties prenantes consultées ont recommandé d'abandonner les interventions dépendant de mandats spécifiques. Les organismes du Comité permanent interorganisations en Asie du Nord et du Sud-Est préconisent de se concentrer sur l'amélioration des interventions collectives plutôt que sur le travail individuel de chaque organisation⁴¹⁵. La table ronde organisée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord avec la participation des Nations Unies et d'ONG a également souligné que la communauté humanitaire doit aller au-delà des mandats individuels pour développer une compréhension commune des problèmes à résoudre⁴¹⁶.

Il existe clairement à la fois une demande et une possibilité d'évaluation des changements que les organisations humanitaires des Nations Unies doivent entreprendre. Cette évaluation doit se faire à la lumière de l'évolution de la gestion des risques entraînée par les nouveaux cadres sur la réduction des risques de catastrophe, le développement durable, le changement climatique et l'urbanisation, et d'autres processus mondiaux prévus en 2015 et en 2016, et en tenant compte de l'éventail croissant des acteurs humanitaires, des différentes approches en matière d'intervention, des nouvelles menaces et des nouveaux défis, ainsi que de la diversification croissante de la participation aux institutions de la gouvernance mondiale.

Plusieurs parties prenantes consultées ont en outre souligné le besoin d'allouer de manière plus claire et efficace les responsabilités afin d'éviter les doubles emplois et la confusion dans les situations d'urgence. La proposition du Forum mondial pour l'amélioration de l'action hu-



« Certains d'entre nous ne se plaindront pas de recevoir une petite aide des différents acteurs humanitaires, mais nous sommes convaincus que si ces efforts étaient coordonnés, nous serions mieux lotis. »

Membres d'une communauté touchée à Turkana, Kenya, consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, analyse des parties prenantes



« Dans les structures de coordination actuelles, les principaux obstacles à la participation des organisations de la société civile aux réunions de coordination et des groupes sectoriels sont liés à la langue, aux compétences techniques, aux ressources humaines, aux exigences en matière de déplacement, aux dépenses et au manque d'information sur le calendrier des réunions. »

Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

manitaire la plus soutenue suggérait la révision du mandat des organisations humanitaires des Nations Unies ; les contributions du réseau d'ONG Start Network⁴¹⁷ vont dans le même sens.

Une autre proposition débattue dans le cadre des consultations thématiques à Lausanne et à Berlin concerne la possibilité d'établir un conseil mondial des affaires humanitaires multipartite et de haut niveau, chargé de surveiller le programme humanitaire redynamisé œuvrant à l'égalité des sexes et à une équité et une responsabilité accrues.

Encadré 24 : Mesures suggérées pour améliorer la responsabilité des hauts responsables à l'égard de la réalisation des résultats en matière de protection⁴¹⁸

Les Coordonnateurs résidents et Coordonnateurs des opérations humanitaires doivent régulièrement soumettre au Coordonnateur des secours d'urgence des rapports sur l'analyse de la situation en matière de protection, signalant les principaux sujets d'inquiétude et soulignant les mesures pertinentes adoptées pour y remédier à l'échelle nationale et au niveau politique.

Conformément aux bonnes pratiques établies par l'initiative Les droits humains avant tout, il faut :

- ✓ adapter les descriptions de poste aux responsabilités liées à la protection ;
- ✓ revoir les profils et les critères de sélection et de recrutement des coordonnateurs résidents/coordonnateurs des opérations humanitaires pour y inclure la connaissance approfondie des questions liées à la protection ;
- ✓ intégrer les résultats en matière de protection dans l'évaluation des performances.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Un système plus collaboratif et complémentaire s'impose, avec moins de chevauchements, de duplications et de lacunes dans les agences. Le secrétaire général devrait appeler à une réforme des mandats et des réformes des agences onusiennes afin de mieux répondre aux besoins humanitaires fondamentaux des populations affectées. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse
- « Le Comité permanent interorganisations doit décentraliser le processus décisionnel au niveau le plus bas possible. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire
- « Les Nations Unies et les autres organisations internationales doivent ré-examiner leurs rôles face à l'évolution du contexte humanitaire et reconnaître le rôle prioritaire à jouer par les acteurs nationaux et locaux en matière d'intervention humanitaire. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les procédures et les structures et missions organisationnelles devraient être revues afin de favoriser l'utilisation de méthodes de planification intégrées reflétant la nature non linéaire et non séquentielle des phases de préparation, d'intervention et de relèvement précoce. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président
- « Nous appelons donc le [Secrétaire général] à établir un groupe de haut niveau chargé de revoir les rôles, les mandats et les avantages comparatifs des différentes organisations humanitaires, y compris celles qui relèvent des Nations Unies. » – Shifting the System, déclaration en vue du Sommet du réseau d'ONG Start Network

7.3 DONNER LA PRIORITÉ À LA PROTECTION

Comme évoqué au Chapitre 1, les parties prenantes consultées ont demandé que la sûreté et la dignité des populations touchées soient la priorité des interventions humanitaires et relèvent de la responsabilité de tous les acteurs. Le système humanitaire international a adopté une position ferme sur la protection et les représentants principaux du Comité permanent interorganisations reconnaissent son importance primordiale⁴¹⁹. Pourtant, en dépit des progrès importants accomplis grâce aux initiatives de réforme de l'action humanitaire, les parties prenantes consultées appellent d'une seule voix à redoubler d'efforts en la matière⁴²⁰.

L'Independent Whole of System Review of Protection in the Context of Humanitarian Action a également souligné le manque de capacité du système à couvrir de manière efficace et cohérente les besoins en matière de protection, en particulier dans les situations de conflit armé⁴²¹. Les raisons en sont, entre autres, un manque de volonté politique, un leadership et une responsabilité insuffisants aux niveaux les plus élevés, une tendance à déléguer la protection aux acteurs spécialisés au niveau des programmes, les lacunes de gestion, et les capacités et l'expertise insuffisantes du personnel dédié qui n'est pas en mesure de mener des analyses régulières et à jour sur la protection ni de mettre en œuvre les stratégies nationales relatives à ce domaine. Cela explique que les activités liées à la protection soient souvent réalisées de manière ponctuelle et ne fassent pas l'objet de stratégies globales⁴²².

Pour remédier à cette situation, les cadres humanitaires, notamment les Coordonnateurs résidents et Coordonnateurs des opérations humanitaires, les équipes de pays pour l'action humanitaire et les dirigeants des organisations, doivent être tenus responsables de la priorité accordée à la protection et des résultats obtenus en la matière. Il importe de renforcer la mise en œuvre de l'initiative Les droits humains avant tout⁴²³ et d'encourager les fonctionnaires de Nations Unies à « fournir aux États Membres des informations franches sur les populations qui subissent ou risquent de subir des violations graves des droits de l'homme ou du droit humanitaire ». Il s'agit là d'une responsabilité partagée par l'ensemble du système des Nations Unies.

Guidés par une vision commune de la protection, les groupes sectoriels nationaux dédiés peuvent contribuer de manière décisive au plaidoyer et aux conseils fournis aux dirigeants de l'action humanitaire sur les risques devant être traités en urgence et les stratégies d'atténuation requises. Ils doivent en outre être plus proactifs, prévisibles et crédibles et analyser systématiquement les risques en matière de protection en s'appuyant sur des évaluations participatives, exhaustives et opportunes ; contribuer à la préparation et à la mise à jour des priorités et des stratégies de protection à l'aide des instruments pertinents et des compétences et des connaissances d'un réseau élargi de partenaires afin d'obtenir des résultats dans différents contextes. À cette fin, des investissements plus importants et cohérents dans la gestion et l'analyse conjointes des informations sur la protection sont nécessaires. Couplée aux examens trimestriels de l'initiative Les droits humains avant tout, cette démarche peut faciliter l'intervention rapide, et permettre d'attirer l'attention et d'appeler à la mobilisation sur des questions de protection spécifiques.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de suivi des violations communs aux organisations et à leurs partenaires et de les relier plus systématiquement au plaidoyer et à l'intervention rapide⁴²⁴. Il faut, à cet égard, veiller à ce que la gestion des données sur les populations touchées ne leur fasse pas courir davantage de risques et respecte les cadres juridiques nationaux. À cette fin, le rôle et les capacités des acteurs de la protection, dont les groupes sectoriels, doivent être renforcés afin qu'ils puissent fournir aux dirigeants de l'action humanitaire des analyses plus pertinentes sur les types de violations ainsi que des stratégies visant à y remédier. Des ressources telles que le projet de Capacité de protection de réserve et l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes doivent être mobilisées plus systématiquement et soutenues au plus haut niveau afin de combler le manque de ressources ou les mauvais résultats des groupes sectoriels de la protection.

La protection doit répondre aux besoins spécifiques des populations et non au statut d'un individu en particulier ou au mandat d'une organisation. Afin d'atteindre cet objectif, les parties prenantes consultées ont souligné la nécessité d'intégrer systématiquement les problèmes de protection aux évaluations menées par tous les acteurs humanitaires dès le début d'une crise et non après-coup⁴²⁵ ; elles ont également insisté sur le rôle important des



« La protection n'a pas encore trouvé sa place au sein du système humanitaire. »

Étude indépendante sur le financement de la protection dans les situations d'urgence humanitaire complexes, commandée par le Groupe mondial de la protection

données ventilées par âge et par sexe dans la planification et la programmation⁴²⁶. C'est là une condition indispensable pour répondre aux besoins spécifiques des populations touchées en s'appuyant sur un ensemble équilibré d'activités et de services d'aide et de protection dans une situation déterminée.

Les acteurs humanitaires internationaux doivent davantage reconnaître les contributions uniques des partenaires nationaux et locaux à la protection⁴²⁷, et accroître leurs investissements dans la capacité d'intervention de ces derniers⁴²⁸.

Il est également nécessaire de « démystifier la protection⁴²⁹ » et de développer une compréhension commune de sa signification sur le plan opérationnel⁴³⁰. Le leadership est crucial pour assurer des investissements pertinents et systématiques dans le renforcement des capacités professionnelles de l'ensemble du personnel humanitaire, notamment par le biais de la formation et du mentorat, afin que les gestionnaires et les spécialistes soient en mesure de résoudre les problèmes liés à la sûreté et à la dignité dans le cadre de leurs responsabilités⁴³¹. Le personnel œuvrant à la protection en particulier doit connaître les cadres juridiques pertinents.

Les approches et les instruments en matière de protection doivent également être adaptés aux environnements urbains. Compte tenu du récent afflux spectaculaire de réfugiés et de personnes déplacées en quête de sûreté dans les villes, les organisations humanitaires doivent mieux appréhender leur vulnérabilité et assurer le profilage et le ciblage des interventions de protection de ces populations dispersées, mobiles et peu visibles, et de leur communauté d'accueil.

Si la protection figure couramment parmi les principales préoccupations des populations touchées, elle ne représente pourtant que 6 % du financement global de l'aide humanitaire tandis que 82 % sont destinés à l'aide alimentaire et à l'assistance matérielle⁴³². L'allocation des fonds doit faire l'objet d'un examen afin de garantir qu'ils couvrent la mise en œuvre des stratégies de protection et le renforcement des capacités du personnel dédié, et que les activités en la matière sont évaluées par rapport à des résultats concrets. Il peut être intéressant de mieux comprendre quelle part du financement humanitaire est consacrée à la protection des populations touchées et de donner suite aux appels à la création d'un marqueur de la protection, semblable à la Notation Genre du Comité permanent interorganisations, visant à permettre au système humanitaire de suivre et d'analyser le financement et les résultats spécifiques à la protection et à l'intégration de cette dernière.

L'utilisation de l'imagerie⁴³³



Les appareils photo portatifs. Les appareils photo portatifs à faible coût (moins de 50 dollars) alliant géocodage et horodatage automatiques permettent de conserver les données d'appels de secours, par exemple par satellite. La baisse du prix des appareils photo numériques, en particulier ceux qui sont intégrés aux téléphones portables, a sensiblement augmenté la possibilité de recevoir les retours d'information des populations touchées sur leurs besoins et sur les menaces auxquelles elles font face. Cependant, il convient de noter que de telles technologies entraîneront des préoccupations légitimes au regard de la confidentialité.

L'imagerie à faible coût. Depuis quelques années, les satellites sont de plus en plus souvent utilisés pour documenter la destruction à grande échelle d'habitats tels que des villages ou des forêts, et pour identifier les zones où se concentrent les personnes déplacées. On construit aujourd'hui des satellites à faible coût (moins de 100 000 dollars), qui permettent d'accroître l'accès immédiat des acteurs humanitaires à l'imagerie et de transformer la manière dont ils évaluent et répondent aux besoins pratiquement en temps réel. Il convient de prendre en compte l'éthique dans les considérations et l'analyse relatives à la collecte de données satellitaires et au suivi des mouvements des populations afin qu'elles ne subissent aucun préjudice.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Les parties prenantes consultées ont évoqué la nécessité d'inclure systématiquement les préoccupations en matière de protection dans l'action humanitaire et de disposer de données ventilées afin de mieux répondre aux besoins de protection des différents groupes touchés, notamment les femmes, les hommes, les filles et les garçons, ainsi que les personnes âgées et plus vulnérables. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, rapport final
- « Il faut engager un dialogue avec tous les acteurs, notamment les parties étatiques et non étatiques aux conflits, afin de souligner leur responsabilité à l'égard de la pleine mise en œuvre de l'éventail d'instruments et de cadres normatifs, dont le droit humanitaire international, le droit international des réfugiés, le droit international des droits de l'homme et les résolutions du Conseil de sécurité. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, rapport final
- « Le contrôle des violations du droit international humanitaire est requis dès l'apparition d'une crise. La prise en compte des problèmes de protection doit faire partie intégrante de l'évaluation des besoins humanitaires, y compris la détermination des besoins de protection de groupes spécifiques, par exemple les femmes, les enfants, les personnes déplacées, les migrants et les personnes handicapées. Ceci nécessite également une coordination efficace entre les différents secteurs. Les organisations humanitaires doivent renforcer leurs moyens en matière de protection à travers la formation de leur personnel, notamment par le mentorat. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Il a été demandé d'explorer les synergies entre [les cadres de référence et pratiques existant dans les traditions et les normes religieuses et autres de la région] et les cadres légaux internationaux en matière de protection afin de développer des pratiques et des interventions spécifiques au contexte qui peuvent mieux assurer la protection des civils sur le terrain. Le rôle des dirigeants religieux dans la protection et la facilitation de l'assistance a été mis en exergue. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les participants à plusieurs groupes ont appelé les Nations Unies à examiner l'initiative Les droits humains avant tout et à la traduire en mesures concrètes. Ils les ont également exhortées à maintenir leur attention sur le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire international indépendamment des mandats organisationnels ou des pressions politiques. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, rapport final
- « L'approche de planification des programmes devrait être intégrée et prendre en compte la fourniture de services élémentaires et d'une protection aux populations touchées par un conflit, selon les besoins spécifiques de chacune d'elles. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Tous les acteurs humanitaires doivent fournir un soutien psychosocial adapté aux sensibilités culturelles des populations déplacées. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, rapport final

7.4 ASSURER LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS HUMANITAIRES

Les statistiques sur la sécurité des travailleurs humanitaires publiées en 2014 témoignent du niveau élevé des violences subies par les travailleurs humanitaires civils, le personnel national représentant la vaste majorité des victimes et des blessés⁴³⁴. Les parties prenantes consultées ont vivement condamné ces attaques et ont appelé à prendre des mesures visant à accroître la sécurité de ces travailleurs⁴³⁵. Les acteurs humanitaires internationaux doivent notamment évaluer les risques transférés aux organisations partenaires locales et assumer une plus grande part de responsabilité à l'égard de leur sécurité⁴³⁶. Il a également été fait allusion aux attaques visant les agents de santé et à leur dimension sexospécifique.



« Les acteurs humanitaires, qui sont souvent incapables d'assurer leur propre protection, ne peuvent pas garantir la nôtre. »

Femme palestinienne à Gaza, consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

Figure 22 : Les attaques contre les travailleurs humanitaires en 2014⁴³⁷

-  190 attaques de grande envergure contre des opérations humanitaires
-  329 travailleurs humanitaires touchés dans 27 pays
-  120 tués
-  88 gravement blessés
-  121 kidnappés

Les parties prenantes consultées ont émis plusieurs propositions visant à améliorer la sécurité des travailleurs humanitaires : instaurer un climat de confiance avec les groupes armés, les chefs traditionnels, le gouvernement et d'autres parties prenantes locales ; élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication efficaces sur l'action humanitaire et sur la sûreté la sécurité des travailleurs en vertu du droit international ; adhérer aux principes humanitaires⁴³⁸ ; garantir que des systèmes de gestion de la sécurité correspondant au niveau local de menace sont en place et s'adaptent aux changements⁴³⁹ ; et s'assurer que le personnel est formé et connaît les pratiques pertinentes en matière de gestion de la sécurité et des risques⁴⁴⁰. Les contributions ont également appelé à inclure systématiquement des clauses spécifiques renforçant la responsabilité à l'égard de la protection des travailleurs humanitaires dans les plans humanitaires des donateurs pour tous les pays, à exercer un suivi plus rigoureux et systématique des attaques contre les travailleurs humanitaires et à analyser de manière spécifique les attaques visant les agents de santé⁴⁴¹.

Figure 23 : Les attaques contre les agents de santé⁴⁴²

-  1 561 agents de santé visés par des attaques dans 32 pays
-  603 tués
-  958 blessés

Les parties prenantes consultées ont souligné que le soutien efficace des communautés dans le besoin requiert des travailleurs humanitaires compétents et en bonne santé. Des études montrent que les travailleurs humanitaires internationaux souffrent d'un niveau élevé d'anxiété, de dépression, de surmenage et présentent des symptômes de trouble post-traumatique⁴⁴³. La vulnérabilité accrue des travailleurs humanitaires nationaux a également été observée⁴⁴⁴. D'après l'institut Headington, les études affichent des résultats variables : 8 à 43 % des travailleurs humanitaires souffrent de troubles post-traumatiques, 8 à 20 % de dépression profonde et 8 à 29 % d'anxiété⁴⁴⁵. Par ailleurs, une étude récente de la Fondation Antares révèle que 30 % des travailleurs humanitaires déployés sur le terrain présentent à leur retour des symptômes de troubles post-traumatiques⁴⁴⁶.

En dépit des recherches sporadiques, aucune collecte ou analyse systématique des données sur ces questions n'est mise en œuvre pour informer ou améliorer le soutien apporté au personnel. Les consultations ont souligné que les organisations humanitaires doivent investir systématiquement dans le bien-être physique, mental et psychologique de leur personnel. Elles ont appelé à normaliser les politiques et les procédures organisationnelles en matière de soins psychosociaux du personnel international et national, parallèlement à la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité qui préconise d'aider le personnel à réaliser son travail de manière efficace et à recevoir un traitement juste et équitable. Cet effort doit inclure un niveau de soutien adéquat avant, pendant et après les opérations humanitaires, notamment : des évaluations psychosociales ; l'engagement proactif et les services de bien-être pour le personnel travaillant dans les lieux d'affectation difficiles ; la réduction de la stigmatisation des soins et des conseils psychosociaux ; le renforcement des procédures opérationnelles standardisées d'action immédiate pour les travailleurs exposés à une attaque, dont les procédures de départ ; l'accès immédiat et continu aux conseillers pairs formés à la gestion du stress ; l'accès continu aux soins psychosociaux après les missions, moment où l'apparition des symptômes de troubles post-traumatiques est fréquente ; ainsi que les politiques en matière de ressources humaines à long terme et la rotation du personnel international qui est intervenu dans des lieux d'affectation difficiles. Si ces interventions exigent le financement des donateurs, une première étape consiste à reconnaître le problème et à en parler, ainsi qu'à mener des initiatives visant à améliorer la collecte et l'analyse des informations et à relier les résultats aux services de soutien.

Les parties prenantes consultées ont souligné le rôle moteur des donateurs dans la réalisation des changements et les ont appelés à allouer un pourcentage de leurs fonds aux dispositifs assurant le bien-être du personnel⁴⁴⁸, et à subordonner le financement à l'engagement d'honorer la Norme humanitaire fondamentale. Elles ont également demandé que le bien-être du personnel fasse l'objet d'une surveillance et d'une responsabilité accrues à l'échelle internationale, par exemple en mettant sur pied une association humanitaire mondiale chargée de défendre les droits des travailleurs humanitaires et de leurs familles, en créant un mécanisme de suivi du bien-être des travailleurs humanitaires actuels et anciens, y compris les sous-traitants, les volontaires et le personnel national⁴⁴⁹, et en renforçant l'expertise technique dans ce domaine⁴⁵⁰.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Les participants ont appelé tous les acteurs, y compris les communautés, à protéger les travailleurs humanitaires et du développement, ainsi que leurs biens. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, rapport final
- « Appel à toutes les parties à un conflit afin qu'elles garantissent la sécurité du personnel humanitaire, notamment [en réalisant régulièrement des formations aux principes humanitaires et] en poursuivant en justice les auteurs d'attaques contre les travailleurs et les installations humanitaires. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « La communauté internationale doit demander des comptes aux acteurs étatiques et non étatiques et les tenir pour financièrement responsables s'ils attaquent délibérément les travailleurs humanitaires ou s'ils font subir des pertes financières au secteur humanitaire, par exemple en endommageant des installations éducatives et médicales. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, rapport final
- « Les organisations de la société civile participant à la réunion régionale au Maroc ont recommandé l'établissement d'une association internationale assurant la formation et le renforcement des capacités des travailleurs humanitaires et de leur famille et œuvrant à leur sûreté et leur sécurité. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

7.5 ÉTABLIR DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Les nouvelles perspectives et capacités des acteurs locaux, nationaux et régionaux viennent bouleverser le modèle actuel d'aide humanitaire. L'intervention humanitaire doit être bien plus inclusive, tirer parti de toutes les ressources et compétences disponibles, aussi bien locales que multilatérales, nationales que régionales, publiques que privées.

Des liens doivent être noués entre les différents acteurs, systèmes et réseaux afin de tirer parti de leurs avantages comparatifs et de leur complémentarité⁴⁵¹. Face aux besoins changeants des populations – allant des besoins urgents, voire vitaux, aux moyens de subsistance et au relèvement –, différents acteurs peuvent agir à différents moments si des dispositifs prévisibles et souples d'intervention, reposant sur les avantages comparatifs et fondés sur la demande plutôt que sur l'offre, sont en place.



« Les populations des communautés exposées aux catastrophes constituent le lien essentiel entre les efforts de développement et les interventions en cas de catastrophe. »

Membres de l'équipe pour l'action humanitaire dans le Pacifique, consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

7.5.1 Comblar le fossé : le nouveau cadre de coopération pour la gestion collective des crises

En dépit de la variété des approches, liée au degré de complexité de chaque crise et à la capacité d'intervention des gouvernements, on constate des dénominateurs communs. Tout d'abord, il est essentiel de ne plus considérer les crises comme un problème exclusivement humanitaire, mais collectif. Les liens entre les acteurs chargés de l'intervention humanitaire et du développement sont à cet égard particulièrement importants, tout comme la nécessité de supprimer « les cloisonnements artificiels » les séparant⁴⁵². Des appels incessants ont été lancés en ce sens lors des consultations, mais il faut également resserrer les liens avec les acteurs chargés de la consolidation de la paix et de la lutte contre le changement climatique.

Les huit consultations régionales réalisées en vue du Sommet ont constaté que la gestion et l'analyse des risques bénéficient davantage aux pays et aux communautés si elles sont réalisées collectivement. Les crises humanitaires sont symptomatiques des difficultés structurelles à long terme. Les populations les plus vulnérables aux crises récurrentes et aux effets des conflits prolongés courent le risque le plus élevé d'être laissées pour compte. D'après la Banque mondiale, le taux de pauvreté des pays faisant face à une crise prolongée est supérieur de plus de 20 points de pourcentage à celui des autres pays⁴⁵³. Cela pèse lourdement sur l'engagement de la communauté internationale à l'égard des objectifs de développement durable et a également une incidence sur la consolidation de la paix et la stabilité. Toutes les communautés ont donc intérêt à collaborer plus efficacement et à en partager la responsabilité.

Un ensemble unique d'approches ne suffira donc pas à résoudre ces problèmes. Il est nécessaire d'associer différents instruments pour couvrir les besoins immédiats et à long terme des populations les plus vulnérables. Les acteurs chargés de la réduction des risques de catastrophe, du développement, de la lutte contre le changement climatique et de la consolidation de la paix ont tous pour mission de réduire les vulnérabilités et, de ce fait, les besoins humanitaires. À cette fin, il faut établir un nouveau cadre de coopération entre les acteurs humanitaires, du développement, de la lutte contre le changement climatique et de la consolidation de la paix afin qu'ils unissent leurs efforts pour mieux gérer ces crises et les résoudre.

Ce cadre sera composé de résultats communs, liés notamment aux objectifs de développement durable, d'une analyse commune des risques, vulnérabilités et capacités, ainsi que d'une vision et d'une approche partagées reconnaissant et exploitant la diversité des compétences et des ressources.

Le fondement de la gestion collective des risques et des crises quelle que soit la situation est l'évaluation commune et spécifique au contexte des risques et des vulnérabilités. Dans la mesure du possible, cette évaluation doit être dirigée par les gouvernements en amont des crises et impliquer d'autres acteurs nationaux issus des secteurs public et privé et de la société civile. Les acteurs du développement doivent jouer un rôle plus important à cet égard ; il faut faire de la programmation tenant compte des risques le nouveau mode de fonctionnement et augmenter les investissements dans la lutte contre les causes profondes

des besoins humanitaires, y compris dans la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et le développement à plus long terme.

À l'heure actuelle, l'analyse des risques est trop souvent réalisée au coup par coup par les acteurs humanitaires et du développement : d'où le large éventail d'évaluations fragmentées des risques, vulnérabilités et zones géographiques spécifiques. Dans ces conditions, il est ardu d'apprécier la complexité et l'interdépendance croissantes des risques, notamment lorsque ceux-ci s'accumulent (comme dans les zones urbaines), et d'établir un plan d'action prioritaire. Il existe en outre un manque d'expertise et de capacités politiques et anthropologiques parmi les acteurs humanitaires et du développement pour analyser les contextes.

Les consultations régionales, notamment celles pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, pour le groupe « Europe et autres » et pour le Pacifique, ont également appelé à une planification conjointe à plus longue échéance et à un alignement de la programmation, qui s'appuient sur une analyse commune et définissent les résultats escomptés à court, moyen et long terme. Cela ne concerne pas seulement les gouvernements et les acteurs internationaux, mais également les organisations communautaires locales, le secteur privé et les autorités municipales⁴⁵⁴. La Consultation mondiale sur les villes a ainsi préconisé d'établir des cadres communs de relèvement.

En partant du fondement constitué par l'analyse commune des risques, la planification axée sur les résultats et la programmation alignée, il est possible d'étudier dans chaque contexte un ensemble de différentes stratégies afin de passer de l'approche fragmentée à court terme qui a prévalu jusqu'à présent à une approche plus collective de la gestion des crises⁴⁵⁵. Ces stratégies ne sont pas normatives car elles doivent être adaptées à chaque contexte spécifique – crise prolongée ou récurrente, en milieu urbain ou rural – ; le niveau de complexité de la crise et la capacité et la volonté du gouvernement entrent également en jeu. Les chapitres précédents du présent rapport abordent en détail ces stratégies adaptées aux contextes.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Établir un accord entre les acteurs humanitaires et du développement afin de permettre une coopération plus efficace dans le contexte des crises récurrentes et prolongées. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Mise en avant d'une évaluation, d'une planification et d'un financement conjoints des risques par les acteurs chargés de l'intervention humanitaire, du développement et de l'adaptation au changement climatique, notamment à travers des liens avec les processus de développement et de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, qui comprennent les objectifs de développement durable, le 2^e Cadre d'action de Hyogo, HABITAT III et la Conférence sur les changements climatiques. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « S'engager au partage des analyses de risque multi-aléa entre les différents acteurs afin d'appuyer la définition des priorités d'action et le développement de stratégies à long terme », « Construction de liens plus étroits avec la communauté scientifique » et « Conduite d'une analyse mondiale périodique des risques faisant intervenir les acteurs chargés de l'intervention humanitaire, du développement et de l'adaptation au changement climatique (par exemple tous les deux ans). » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « La conduite en commun d'analyses de risque multi-aléa doit être encouragée, notamment à travers un renforcement des liens avec

le monde universitaire, la recherche et le développement et le secteur privé, afin de permettre une meilleure information des systèmes d'alerte précoce et des interventions rapides, qu'il s'agisse de faire face à une catastrophe naturelle ou à un conflit. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents

« Mettre à profit le savoir local sur la nature évolutive du risque. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, rapport final

« Les cloisonnements artificiels gouvernementaux, intergouvernementaux ou non gouvernementaux entre action humanitaire et développement doivent être supprimés afin de placer non pas les institutions humanitaires et de développement mais bien les populations et les communautés au cœur des efforts collectifs. » – Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, résumé du président



« Le système humanitaire actuel n'était [...] pas adapté à l'évolution du paysage humanitaire dans la région. Des appels incessants ont été lancés en faveur de réformes réelles et de changements mobilisant et promouvant davantage les efforts des nombreuses institutions et organisations nationales et régionales. »

7.5.2 Promouvoir le rôle accru des régions

Les structures de coordination régionales ont des connaissances et des capacités à apporter et peuvent assurer la coordination opérationnelle, établir les lignes directrices des interventions, et fournir les systèmes d'information et les capacités en matière de préparation et d'intervention pouvant être déployées. Cependant, la nature centralisée du système humanitaire international et la prise des décisions principales au niveau des sièges ne permettent pas un dialogue significatif avec les acteurs locaux, nationaux et régionaux.

À l'heure actuelle, les organisations régionales développent leurs capacités en matière de gestion des risques de catastrophe et cherchent à accroître leur rôle. La nature internationale et transfrontalière des risques renforce la nécessité d'une coopération régionale. Ainsi, les participants de la consultation pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont suggéré d'accorder la priorité aux stratégies de gestion des risques de catastrophe dans l'ensemble de la région et de les adapter. Des organisations régionales telles que l'Union européenne, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Organisation de coopération islamique et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont mis en place des mécanismes de préparation et d'intervention en cas de catastrophe et peuvent contribuer de manière décisive à la mobilisation des investissements nationaux dans la gestion des crises et des risques⁴⁵⁶. Plusieurs régions sont exposées à une menace dont la nature et l'étendue évoluent, d'où la nécessité d'une collaboration plus étroite entre les gouvernements, les communautés, les organisations de recherche indépendantes et les entreprises chargées de l'analyse des risques⁴⁵⁷.

Les organes régionaux partageant les mêmes cultures et langues peuvent constituer un forum pour instaurer la confiance et la proximité, ce qui n'est pas possible à l'échelle mondiale⁴⁵⁸.

Les parties prenantes consultées ont également souligné que les nouveaux donateurs, les institutions régionales et les organisations humanitaires, notamment dans les pays du Sud, peuvent contribuer aux innovations dans le secteur de l'action humanitaire. De telles initiatives régionales pourront être soutenues, entre autres, par le biais de plateformes ou de réseaux régionaux de partenariat ou de partage des connaissances⁴⁵⁹, d'un journal régional de l'innovation ou de l'établissement de fonds pour l'innovation⁴⁶⁰.

Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Il faut développer des stratégies, des politiques et des méthodes régionales en matière de préparation et d'intervention en cas de crise, notamment en ce qui concerne la protection des personnes déplacées et les droits des réfugiés. Les équipes et les organisations régionales, les Nations Unies et les ONG internationales doivent élaborer des dispositifs de soutien aux bureaux nationaux de gestion des catastrophes. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Afin d'appuyer concrètement la définition claire des rôles, responsabilités et niveaux d'autorité [...], [création de] procédures opérationnelles standardisées simples à utiliser, de même que des systèmes d'information efficaces et des bases de données numériques accessibles à tous, grâce à des exercices et des simulations menés conjointement. Élaboration de programmes conjoints de formation. » – Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Renforcement du rôle des organisations [et mécanismes régionaux pour mettre] en avant [...] la gestion des risques de catastrophe à l'échelon national, notamment à travers l'adoption de règles de responsabilité afin de mesurer les progrès réalisés dans le respect des objectifs minimaux définis. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Établir et/ou renforcer les centres d'excellence régionaux qui permettraient de professionnaliser le développement des meilleures pratiques et de mettre en place des communautés de pratique autour des secteurs clés. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Création de plateformes ou développement de normes pour la coopération des acteurs humanitaires (secteur privé, personnes déplacées, protection civile, militaires, donateurs, gouvernements, organisations internationales, agences des Nations Unies, ONG locales et internationales) en vue d'une meilleure exploitation des moyens, des ressources et des compétences de chaque acteur, afin de parvenir à un effort humanitaire optimal. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents

7.5.3 Renforcer la coopération bilatérale en matière de préparation et d'intervention

La coopération bilatérale en matière de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, consistant à fournir des ressources pouvant être déployées, n'est pas récente. Ainsi, le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage (INSARAG), créé en 1991, et l'Équipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe, en 1993, sont des exemples concluants de mécanismes de collaboration entre les pays et les organisations humanitaires. Bien avant l'instauration du système humanitaire international actuel, les forces armées participaient déjà aux secours suite à une catastrophe, comme dans l'Europe de l'après-Deuxième Guerre mondiale.

Cependant, la coopération bilatérale dans le cadre des interventions en cas de catastrophe a récemment atteint un niveau sans précédent et est en passe de devenir « la nouvelle norme », en particulier à l'échelle intrarégionale. Suite au typhon Haiyan, 21 États membres ont fourni des ressources militaires. Dans le cadre de l'action contre l'Ebola, 58 équipes médicales étrangères ont été déployées ; au Népal, on a recensé 75 équipes médicales



« Les militaires doivent se limiter à couvrir les besoins cruciaux au lendemain des catastrophes pendant que les organisations civiles se préparent à prendre la relève [...]. Même dans le cadre limité de ces interventions, ils doivent établir préalablement des réseaux et des centres d'information avec les organisations civiles afin d'assurer l'efficacité de leur intervention immédiate et de la transition vers l'action de la société civile. »

Dr Ng Eng He, ministre de la Défense de Singapour, Forum mondial sur la coordination humanitaire civilo-militaire, Singapour

étrangères et équipes de recherche et de sauvetage, parmi lesquelles un grand nombre provenaient de pays voisins. La coopération entre forces armées connaît également une forte croissance, en particulier suite aux catastrophes naturelles dans les pays à revenu intermédiaire⁴⁶¹. La contribution des militaires aux interventions collectives en cas de catastrophe en deviendrait un élément plus prévisible, cohérent et responsable si elle était fondée sur des normes universelles alignées sur l'aide humanitaire. Leur déploiement doit être inclus dans des accords de coopération conclus en amont des crises (voir Chapitre 5).

Encadré 25 : Les équipes médicales étrangères : un modèle de partenariat concluant⁴⁶²

L'initiative des équipes médicales étrangères est un modèle de partenariat abouti visant à tirer parti en priorité des capacités nationales pour assurer des interventions anticipables dans les situations d'urgence à l'étranger. Ces équipes ont ainsi été très efficaces aux Philippines, au Népal et pendant la crise de l'Ebola. Elles constituent un modèle prévisible permettant de déployer rapidement des équipes médicales complètes dans les situations d'urgence et de combler les lacunes identifiées par les autorités nationales pendant une durée limitée. Cette initiative renforce en outre la mobilisation et le soutien des capacités nationales et des réseaux régionaux de coopération médicale pour intervenir dans les situations d'urgence.

Enfin, les technologies de l'information peuvent contribuer à instaurer un climat de confiance et d'ouverture indispensable à la collaboration entre les secteurs militaire et humanitaire. Le Forum mondial sur la coordination humanitaire civilo-militaire a souligné que la coopération efficace entre les acteurs humanitaires et les militaires passe par une compréhension commune de la situation fondée sur des plateformes de coordination prévisibles et évolutives. De même, un atelier sur l'amélioration de la coopération et coordination entre acteurs humanitaires et membres de la protection civile a conclu qu'une attention accrue doit être accordée « à l'amélioration et à la normalisation des systèmes d'information, aux forums communs, aux exercices et formations conjoints, ainsi que, le cas échéant, aux lignes directrices opérationnelles, le tout dans le but d'établir une culture commune de la coopération⁴⁶³. »

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Les partenaires internationaux devraient adapter leurs approches à chaque contexte et à l'ampleur de chaque catastrophe. Ils devraient collaborer préalablement aux crises, afin de garantir une assistance harmonisée et mesurée, et appuyer les mécanismes de coordination nationaux et locaux : ils ne doivent en aucun cas constituer un poids supplémentaire durant une crise. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les gouvernements et leurs partenaires (notamment militaires) devraient mettre en œuvre des mesures adéquates de préparation, de planification de la coordination et de simulation conjointe et régulière, afin de permettre des interventions adéquates et qui respectent les principes requis en cas de catastrophe. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Les Nations Unies et les autres organisations internationales doivent ré-examiner leurs rôles face à l'évolution du contexte humanitaire et reconnaître le rôle prioritaire à jouer par les acteurs nationaux et locaux en matière d'intervention humanitaire. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Suite aux catastrophes naturelles et dans les situations d'urgence complexes, il importe d'établir une plateforme dédiée où les acteurs humanitaires et militaires peuvent interagir, créer une compréh-

sion commune de la situation et accroître l'efficacité de l'aide humanitaire. » – Forum mondial sur la coordination humanitaire civilo-militaire en vue du Sommet, rapport final

« Il faut plaider auprès des États membres à un niveau élevé pour qu'ils renouvellent leur engagement à utiliser de manière pertinente et cohérente les ressources militaires étrangères et civiles et à en assurer la coordination efficace dans le cadre de l'action humanitaire. » – Forum mondial sur la coordination humanitaire civilo-militaire en vue du Sommet, rapport final

« Il est nécessaire d'introduire à l'intention des acteurs humanitaires et des forces armées des normes universelles sur l'entrée, l'emploi et l'utilisation des ressources civiles et militaires étrangères dans les situations de catastrophe naturelle. » – Forum mondial sur la coordination humanitaire civilo-militaire en vue du Sommet, rapport final



« Les participants ont constaté que les cadres normatifs mondiaux ne sont plus au goût du jour. [...] Il est sans doute temps d'adopter une approche inductive, ascendante, contextuelle, fondée sur la demande et sur les données factuelles et axée sur l'action, au lieu d'un cadre normatif mondial unique. Cela signifie une diversité de programmes et d'interventions humanitaires, qui permettrait de répondre au mieux à la complexité des besoins propres au système. »

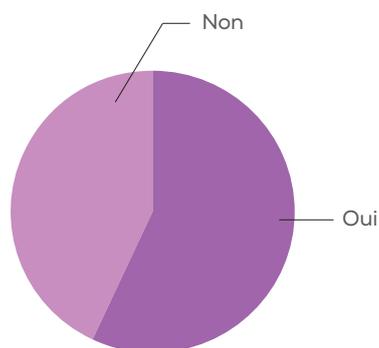
South-South Humanitarianism, rapport de la conférence

7.5.4 Mobiliser le secteur privé

La capacité de la communauté humanitaire à intervenir efficacement est sérieusement mise à l'épreuve par l'ampleur des besoins, d'où la nécessité de nouer de nouveaux partenariats. Le secteur privé, souvent touché de manière immédiate et significative par les crises, est parmi les premiers à réagir. Il joue un rôle crucial dans le rétablissement des marchés et de l'emploi au lendemain d'un choc. Les entreprises privées soutiennent financièrement les organisations humanitaires depuis longtemps, et leur expérience, leurs compétences et leurs ressources précieuses dans des situations urgentes récentes ont affirmé leur rôle de parties prenantes clés dans toutes les phases de l'action humanitaire.

Les consultations ont souligné que la collaboration avec le secteur privé peut contribuer à améliorer les systèmes d'alerte précoce, la collecte et l'analyse de données, l'utilisation des technologies de communication à l'instar des téléphones portables, d'Internet et des réseaux sociaux, la logistique et la fourniture d'aide, l'évaluation des risques et des besoins, et les approches à l'égard de l'innovation.

Figure 24 : La participation des entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes dans les interventions en cas de catastrophe



Source : Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, consultation menée auprès du secteur des affaires

Figure 25 : Soutien des entreprises privées à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence humanitaire⁴⁶⁵ – les trois principaux obstacles à travers les régions⁴⁶⁴

- ❏ Problèmes logistiques / accès aux populations touchées
- ❏ Préoccupations quant à la capacité à garantir la sécurité du personnel
- ❏ Préoccupations concernant la responsabilité juridique

Le secteur privé a fait part de son vif intérêt et de sa volonté à nouer des partenariats avec les Nations Unies et la communauté humanitaire afin de renforcer la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Compte tenu du rôle important des entreprises locales dans les interventions en cas de catastrophe, ainsi que de leur contribution cruciale au relèvement à long terme, les compagnies locales et multinationales ont tout intérêt à s'appuyer sur leurs principales compétences et leur expertise pour consolider la préparation et la réponse aux situations d'urgence.

Les consultations ont mis en évidence de nombreux réseaux locaux et régionaux actifs rassemblant des entreprises adhérant à un ensemble commun de principes et ayant convenu d'une intervention coordonnée en cas de crise. La reproduction et l'élargissement de certains de ces réseaux à l'échelle locale, régionale ou mondiale peuvent renforcer le système de préparation et de réponse aux situations d'urgence.

Pour capitaliser pleinement le potentiel d'une collaboration avec le secteur privé, il faut cependant lever certains obstacles clés.

Encadré 26 : Les obstacles à la participation du secteur privé à l'action humanitaire⁴⁶⁶

Premièrement, la circulation insuffisante et non coordonnée des informations empêche d'identifier clairement les besoins humanitaires et de les mettre en relation avec les principales compétences des entreprises, entravant ainsi l'établissement de partenariats. Il est donc nécessaire de coordonner le partage de l'information en créant des plateformes facilitant cette mise en relation, s'appuyant, entre autres, sur les réseaux d'affaires nationaux et les chambres de commerce.

Deuxièmement, les partenariats sont souvent ponctuels et il n'est fait appel aux entreprises qu'en cas de crise. Les parties prenantes consultées ont appelé à accroître le recours aux accords préalables, notamment avec les principales entreprises internationales (par exemple, avec DHL pour la fourniture d'un appui logistique) et au niveau sectoriel (comme la charte sur la téléphonie mobile garantissant une fourniture de services de télécommunication prévisibles) dans le cadre de la préparation locale et nationale aux situations d'urgence. Les lacunes doivent être identifiées et communiquées aux centres d'innovation en amont des situations d'urgence.

Troisièmement, la complexité des réglementations et la lourdeur des procédures d'appel d'offres et de diligence raisonnable des Nations Unies ont eu raison des initiatives de collaboration du secteur privé. Pour travailler de manière efficace avec le secteur privé, les Nations Unies doivent revoir leurs processus.

Quatrièmement, certains au sein de la communauté humanitaire continuent de se méfier des motivations des entreprises. De leur côté, les entrepreneurs soupçonnent les acteurs humanitaires de ne rechercher que des soutiens financiers plutôt que de vrais partenariats, et sont souvent exclus de la planification de la préparation aux situations d'urgence et des évaluations ultérieures. Il est également nécessaire de lever les obstacles liés au jargon et au langage des affaires qui entraînent souvent des malentendus.

Cinquièmement, la législation de certains pays entrave la collaboration des entreprises avec les Nations Unies ou les ONG. Certaines petites et moyennes entreprises (PME) font ainsi face à des difficultés de financement et les gouvernements doivent faire en sorte de créer un environnement favorable à leur participation à l'action humanitaire.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS AU SEIN DU SECTEUR PRIVÉ⁴⁶⁷

- « Il faut promouvoir la participation du secteur privé à la planification de la préparation à l'aide d'accords préalables entre les entreprises, les gouvernements et les acteurs humanitaires, et de mécanismes de coordination (mis en œuvre par les Nations Unies et le secteur des affaires, à l'instar des chambres de commerce) afin de définir clairement les rôles et les responsabilités. »
- « Les entreprises doivent être intégrées à la planification au niveau des groupes sectoriels (comme dans l'Emergency Telecommunication Cluster). »
- « Il est impératif de créer une plateforme faisant office de guichet unique pour les entreprises souhaitant participer à l'action humanitaire. Elle permettrait de systématiser le dialogue entre les Nations Unies et le secteur privé et, de ce fait, de lever les obstacles dus à la mauvaise circulation des informations. »
- « Il convient de mettre en place des programmes de liquidités et/ou d'assurance contre les risques pour les microentreprises et les PME afin de limiter les répercussions des crises sur les entreprises locales et de soutenir leurs efforts de relèvement leur permettant de rebondir rapidement. »

7.6 CRÉER UN ENVIRONNEMENT DURABLE POUR DES INNOVATIONS À FORT IMPACT

Les parties prenantes consultées ont vivement appelé à innover pour relever les défis émergents et saisir les opportunités. L'innovation est loin de se limiter à l'utilisation de nouvelles technologies. Dans l'ensemble des régions, les parties prenantes consultées ont souligné que l'innovation doit répondre aux besoins et aux demandes des populations touchées et être considérée comme un processus au cours duquel de nouvelles idées sont développées et testées avant d'être reproduites à plus grande échelle le moment venu. Pour tirer parti des nouvelles idées, technologies et approches, les acteurs humanitaires doivent s'ouvrir à la science, à la technologie et au secteur privé tout en renforçant les partenariats avec d'autres acteurs, à savoir les communautés touchées par les crises, les interlocuteurs des forces armées et du secteur de la sécurité, les banques, les compagnies de transfert de fonds, les entreprises de télécommunication et d'imagerie satellite, les gouvernements des pays d'accueil et la société civile⁴⁶⁸. L'innovation ne doit pas se concentrer exclusivement sur l'utilisation de la technologie mais englober également les processus, les systèmes, la culture et les changements comportementaux qui vont au-delà des approches individuelles et isolées⁴⁶⁹.

Les parties prenantes ont lancé un appel pressant à considérer l'innovation comme une activité centrale améliorant la capacité d'intervention et l'efficacité des services humanitaires⁴⁷⁰, et à adopter une réflexion systémique, à s'appuyer sur les populations touchées à tous les stades et à renforcer les partenariats, le financement et la gestion en la matière.



« Nous devons garder à l'esprit que les populations à qui nous venons en aide doivent toujours être au cœur de nos activités. L'innovation est l'un des moyens de mieux y parvenir. »

Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies

7.6.1 Renforcer l'écosystème de l'innovation humanitaire

La National Science Foundation des États-Unis décrit l'écosystème de l'innovation en ces termes « les personnes, les institutions, les politiques et les ressources qui promeuvent la transformation des idées nouvelles en produits, processus et services. »

La plupart des acteurs humanitaires reconnaissent qu'il est nécessaire d'avoir davantage recours à l'innovation mais se heurtent à des écueils comme l'absence d'investissements systématiques permettant de mettre à l'essai les approches prometteuses⁴⁷¹ et de diffuser celles qui ont fait leurs preuves⁴⁷². À cela s'ajoutent les contraintes de temps dans les interventions en situation de crise⁴⁷³, en particulier lorsque les innovations remettent en cause les notions établies ou les axes stratégiques convenus⁴⁷⁴. Les organisations humanitaires doivent changer leur mode de fonctionnement et renforcer leur esprit de collaboration, de confiance et d'ouverture à l'innovation⁴⁷⁵.

Les consultations et des études récentes⁴⁷⁶ suggèrent plusieurs manières de renforcer l'écosystème de l'innovation humanitaire :

- ✓ mieux identifier les problèmes et déterminer les priorités concernant les questions les plus importantes pour l'action humanitaire et susceptibles d'avoir la plus grande incidence⁴⁷⁷, suivant les définitions des populations touchées par les crises⁴⁷⁸ ;
- ✓ mieux collaborer avec les spécialistes de l'innovation au sein et en dehors du secteur humanitaire⁴⁷⁹ ;
- ✓ investir durablement dans les efforts d'innovation⁴⁸⁰ ;
- ✓ améliorer les processus de gestion de l'innovation⁴⁸¹, notamment en utilisant à meilleur escient les données factuelles, les évaluations, la gestion de l'information, et les processus, les compétences et l'expertise disponibles les plus performants⁴⁸².



La « multiplicité des crises » dans la région a créé un « environnement propice pour les acteurs et les organisations humanitaires à utiliser et adapter de nouvelles technologies, à former des partenariats avec différents acteurs, à développer de nouvelles approches, et à mettre en place de meilleurs mécanismes d'apprentissage et de partages d'idées novatrices. »

7.6.2 Répondre aux priorités reposant sur les utilisateurs en matière d'innovation

Les innovations humanitaires doivent être applicables au contexte local et répondre aux besoins des populations touchées⁴⁸³. Les parties prenantes consultées ont souligné la nécessité de donner la priorité dans ce domaine aux aspects qui, du point de vue de ces populations, sont susceptibles d'être les plus pertinents et efficaces⁴⁸⁴. Elles ont appelé à renforcer la collaboration avec les communautés touchées et ont mis en avant les méthodes participatives, les innovations ascendantes ou initiées par les populations autochtones, et le rôle central devant être accordé aux utilisateurs. Le renforcement des mécanismes de responsabilité et de retour d'information reliant les utilisateurs finaux, le personnel de première ligne, les chercheurs, les organisations et les donateurs promouvra également le changement et l'innovation axés sur les utilisateurs.

Figure 26 : L'inclusion des groupes vulnérables dans les activités d'innovation



L'analyse des parties prenantes de la consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe constate que 15 % seulement des personnes interrogées en Afrique australe estiment que les groupes vulnérables sont inclus dans les activités liées à l'innovation.

Les populations touchées par les crises font preuve d'un esprit inventif pour surmonter les écueils qui jalonnent leur quotidien. Dans le monde entier, les réfugiés et les personnes déplacées ont des compétences, des talents et des aspirations dont ils se servent pour adapter les technologies pertinentes et se lancer dans l'entrepreneuriat en vue d'améliorer leur situation et celle de leur communauté⁴⁸⁵. Les organisations humanitaires peuvent faciliter l'innovation au sein des communautés touchées en créant des environnements favorables permettant la connectivité et l'accès aux infrastructures, à la formation professionnelle et aux microcrédits⁴⁸⁶. Il est également nécessaire de renforcer la capacité des acteurs locaux et des communautés touchées à nouer des partenariats axés sur l'innovation, en garantissant la responsabilité et la durabilité⁴⁸⁷.

Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, rapport final

Améliorer la communication entre les organisations humanitaires et les populations touchées par les crises⁴⁸⁸



« S'il importe d'étudier la manière dont les organisations humanitaires peuvent intervenir plus efficacement dans les situations de crise en ayant recours aux médias audiovisuels et aux nouvelles technologies pour communiquer avec les populations touchées, il est tout aussi important de se demander comment ces populations utilisent ces mêmes technologies pour améliorer leur situation et qu'elles en sont les éventuelles incidences sur le modèle descendant propre à l'action humanitaire. Le fait que les bénéficiaires aient recours aux nouvelles technologies bouleverse la dynamique traditionnelle de l'aide. L'accès accru des populations touchées par les crises à la téléphonie mobile et aux réseaux sociaux leur permet de contacter directement les organisations humanitaires et de leur poser des questions, de transmettre leurs doléances ou de participer aux débats sur leur avenir. Suite au passage du typhon Megi aux Philippines et à l'éruption du volcan Merapi en Indonésie, les communautés ont géré leurs interventions à l'aide de Twitter. Suite aux tremblements de terre en Haïti et en Nouvelle-Zélande en 2010, les survivants ont retrouvé leurs proches et ont partagé des informations vitales grâce à Facebook et Google Maps, en contournant les organisations humanitaires.

7.6.3 Nouer des partenariats inclusifs en matière d'innovation

Un écosystème de l'innovation plus inclusif exigera des mesures incitatives pour amener d'autres secteurs à aborder les problèmes humanitaires⁴⁸⁹. À l'heure actuelle, les rivalités au sein du secteur humanitaire pour l'obtention des fonds et les obstacles auxquels font face les nouveaux acteurs, y compris le secteur privé, compromettent la collaboration⁴⁹⁰. Une manière d'encourager l'approche en réseau est de relier l'établissement des priorités à la création de coalitions, à l'instar des trophées récompensant les innovations ou des mécanismes de négociation des partenariats, idéalement par le biais d'une plateforme permanente de collaboration et de coordination⁴⁹¹. Cette approche requiert de collaborer davantage avec les experts de l'innovation dans d'autres secteurs, d'ouvrir les processus humanitaires à l'examen et aux conseils externes et d'apprendre à mettre en œuvre les meilleurs outils, processus et méthodes disponibles dans les situations extrêmes.

Les parties prenantes consultées ont par conséquent appelé à établir des plateformes ou des réseaux régionaux promouvant la collaboration entre les communautés, les gouvernements, les instituts de recherche, les organisations de secours et le secteur privé et à analyser leurs avantages comparatifs⁴⁹². Il est nécessaire de créer des structures et des systèmes susceptibles de susciter et de maintenir la volonté politique à l'égard de l'innovation, de générer et de façonner de nouveaux financements, de fournir une orientation pour les domaines problématiques et de commander des analyses et des études approfondies⁴⁹³. Les conclusions d'une consultation suggèrent la création d'un groupe consultatif, d'une alliance mondiale pour l'innovation humanitaire⁴⁹⁴, rassemblant des acteurs publics, privés et non gouvernementaux en vue d'appuyer le programme mondial de l'innovation⁴⁹⁵ et de faire face aux nouvelles menaces et crises. Un fonds mondial de dotation pour l'innovation⁴⁹⁶ permettra de destiner les financements publics et privés à l'innovation humanitaire.

Les partenariats innovants : les drones au service des interventions humanitaires⁴⁹⁷



Les drones sont des engins technologiques relativement récents qui sont de plus en plus utilisés par le secteur humanitaire. Petits, légers et dénués d'armes, ils permettent de recueillir des données et des images et d'améliorer la connaissance de la situation et l'évaluation des besoins. Ils peuvent transporter des caméras et d'autres capteurs et permettre de dresser des cartes aériennes à haute résolution et de grande qualité des zones touchées



« Dans la sphère humanitaire, l'analyse quantitative des actions menées et la collecte de données sont de plus en plus perçues comme des moyens efficaces de promouvoir la responsabilité. Néanmoins, elles contribuent également à une perspective réductrice en matière de planification et d'innovation, qui compromet la créativité et l'innovation proprement dite. »

Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, rapport final

par les catastrophes, ou retransmettre en direct des images et vidéos en très haute résolution sur des ordinateurs, tablettes ou smartphones dédiés. En 2013, un projet pilote, fruit de la collaboration entre plusieurs entreprises du secteur privé et NetHope, un consortium d'ONG, a été mis en œuvre dans le cadre de l'intervention humanitaire ayant fait suite au typhon Haiyan. Une fois que le maire de Taboclan a délivré les autorisations de rigueur pour l'utilisation des drones, ceux-ci ont été déployés pour recenser les dommages subis par les routes et les côtes et choisir l'emplacement de la base d'opérations. En Haïti, après le passage de l'ouragan Sandy en 2012, l'Organisation internationale pour les migrations, en collaboration avec Drone Adventures et l'Humanitarian OpenStreetMap Team, a mis en place un programme local d'utilisation de drones qui a permis d'analyser les dégâts en 48 heures.

7.6.4 Investir dans un environnement innovant

Les parties prenantes consultées ont appelé à augmenter le volume et la prévisibilité du financement⁴⁹⁸ de l'innovation afin de cibler des problèmes persistants spécifiques, développer des solutions et déployer à plus grande échelle les innovations mises à l'essai⁴⁹⁹. Cette stratégie d'investissement exige une tolérance accrue envers l'expérimentation et le risque d'échec⁵⁰⁰, et l'adoption d'une perspective à plus long terme en constituant un portefeuille diversifié. Elle requiert par ailleurs des investissements plus stratégiques, comme l'attribution d'un pourcentage des budgets de l'aide humanitaire aux activités de recherche-développement et l'intégration de celles-ci dans les subventions accordées à des programmes spécifiques⁵⁰¹. Une étude de Deloitte commandée par le Sommet humanitaire mondial a référencé les investissements dans l'innovation dans d'autres secteurs et a suggéré de cibler 1 % du financement de l'aide humanitaire⁵⁰².



« L'innovation ne doit pas être une fin en soi (en dépit de ce qui semble être la tendance actuelle). Au même titre que le bon sens, elle doit être au service d'une vision élargie des changements et des améliorations. »

Équipe de pays des Nations Unies au Lesotho, consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, analyse des parties prenantes

7.6.5 Améliorer la gestion de l'innovation

Pour améliorer les répercussions et la rentabilité des innovations, un corpus de données factuelles plus solides est nécessaire⁵⁰³, ainsi que des pratiques telles que la mise à l'essai et l'évaluation des solutions comparables⁵⁰⁴. Les décisions en matière d'investissement doivent reposer sur des données et des éléments factuels mettant en avant les méthodes concluantes⁵⁰⁵, mais les consultations ont cependant relevé d'importantes lacunes à cet égard. Même lorsque des données factuelles solides étayaient l'efficacité d'une innovation, il est rare qu'elle soit adoptée et déployée à grande échelle⁵⁰⁷ si elle ne fait pas l'objet d'une stratégie concertée⁵⁰⁸. L'aversion au risque courante au sein du secteur humanitaire et l'horizon à long terme des investissements souvent nécessaire pour le déploiement des innovations rendent leur adoption difficile.

Les organisations humanitaires doivent susciter et surveiller les initiatives visant à changer la manière dont les obstacles sont abordés plutôt que d'attendre la mise en place de solutions descendantes. Elles doivent abandonner les stratégies inefficaces et soutenir davantage celles qui ont fait leurs preuves. De nombreuses innovations utiles étant largement méconnues en dehors du pays ou de l'organisation qui les développe⁵⁰⁹, les organisations humanitaires doivent communiquer davantage sur leurs succès et leurs échecs, afin d'encourager la reprise de leurs expériences abouties dans l'ensemble du système.

La gestion des innovations est relativement récente dans le secteur, qui manque des compétences et des lignes directrices nécessaires⁵¹⁰. La formation, le mentorat, les outils, les lignes directrices, les programmes mondiaux de bourses et les détachements sont autant d'instruments qui peuvent faciliter cet apprentissage pratique⁵¹¹. Les parties prenantes consultées ont également signalé à de nombreuses reprises la nécessité d'adopter des principes éthiques et pratiques sur l'innovation humanitaire, notamment en cas d'intervention directe auprès des communautés touchées dans des situations d'urgence⁵¹². Ces instruments doivent s'aligner sur les principes humanitaires⁵¹³, s'assurer que les investissements visent à améliorer la situation des populations touchées et que des garde-fous sont en place pour garantir la confidentialité, la participation de la communauté et la responsabilité et pour prévenir les risques d'exploitation ou toute autre répercussion négative involontaire⁵¹⁴.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Identification des acteurs potentiels du changement (par exemple les pouvoirs émergents, le secteur privé, les innovateurs en matière de technologies et de communication) et de leurs avantages comparatifs et conditions d'implication (par exemple l'exploitation des avantages comparatifs des acteurs nationaux et locaux) et identification de leur champ d'action dans chaque situation. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, rapport final
- « Investissement dans l'innovation humanitaire en s'appuyant sur de multiples ressources, à savoir le monde de la recherche et la communauté scientifique, le secteur privé, etc. Ce type d'investissement requiert une tolérance élevée face au risque puisqu'il s'agit par définition de projets à haut risque et à fort impact. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, rapport final
- « Il est impératif de reconnaître l'importance de créer un environnement favorisant l'innovation. À cette fin, il faut mettre au point des politiques nationales et régionales, analyser les goulets d'étranglement entravant l'innovation et renforcer les réseaux rassemblant les innovateurs, les décideurs et les membres des organisations humanitaires. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, rapport final
- « [Les partenariats] favorisent proactivement l'innovation, notamment à travers l'appui de la recherche et du développement en matière humanitaire, la collaboration avec des acteurs pertinents internes et externes au système humanitaire, et la mise en place de mesures incitatives qui encouragent les investissements du secteur privé. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, rapport final
- « Il faut établir un corpus solide d'études de cas pouvant être partagé avec les donateurs et pouvant éclairer la définition des critères de référence qui guideront l'évaluation des performances. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, rapport final
- « Les gouvernements et la communauté humanitaire doivent exploiter le rôle émergent des organisations régionales dans l'intervention humanitaire pour l'enregistrement et la diffusion des connaissances et de l'expertise en matière d'innovation. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, rapport final
- « Il faut développer de nouvelles modalités de financement pour les innovations locales, à l'instar des plans d'épargne et des fonds liés à la responsabilité sociale des entreprises. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, rapport final
- « Mise en place de fonds humanitaires pour l'innovation au niveau national et/ou régional, à partir des budgets existants pour la recherche et le développement et l'innovation de tous les acteurs et organisations. Il est proposé d'allouer un minimum de 0,25 % de ces budgets aux Centres de soutien aux opérations locaux et un minimum de 1 % aux organisations internationales et aux gouvernements. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, rapport final

PROPOSITIONS ISSUES DU PROCESSUS

Le processus de consultation a souligné la nécessité de renforcer les partenariats avec pour finalité commune d'adapter l'action humanitaire pour qu'elle soit viable à l'avenir, suffisamment souple, et qu'elle réponde réellement aux besoins des populations touchées par les crises. Les parties prenantes consultées n'ont cessé de réclamer de nouveaux dispositifs d'intervention fiables, aussi divers et adaptés à l'échelle locale que possible, reposant sur les principes humanitaires et la centralité de la protection, et dont la pertinence est assurée par d'importants investissements dans l'innovation. Le processus a abouti à sept propositions principales :

Premièrement, **toutes les parties prenantes doivent réaffirmer l'importance universelle des principes humanitaires fondamentaux.** Les États doivent être encouragés à mettre en place des programmes nationaux d'éducation publique afin de diffuser des principes et des valeurs humanitaires prenant en compte les traditions sociales et culturelles. Les acteurs humanitaires doivent améliorer leurs connaissances et leurs compétences en matière de mise en œuvre des principes humanitaires, un aspect qui doit être pris en compte dans les évaluations de l'action humanitaire. Les réseaux mondiaux rassemblant des experts issus de toutes les régions et représentant toutes les religions doivent être consolidés afin de pouvoir réaliser des analyses interculturelles et fournir des orientations éclairées sur les principes humanitaires.

Deuxièmement, il faut renforcer **la responsabilité locale et nationale en matière de gestion des crises**, la communauté humanitaire internationale apportant son soutien dans la mesure du possible. Les mécanismes de coordination nationale, consolidés par une compréhension et un soutien accrus des structures et des capacités locales, doivent systématiquement être déclenchés en cas de catastrophe. Il est également nécessaire de repenser et de moderniser les dispositifs de coordination, notamment l'approche sectorielle et les équipes de pays pour l'action humanitaire relevant des Nations Unies afin de faire participer différents acteurs, y compris le secteur privé ; de prendre en compte les défis émergents, à l'instar des risques urbains, et les nouvelles approches, comme les transferts d'argent ; de supprimer les cloisonnements au sein et en dehors du secteur humanitaire ; et de stimuler l'innovation.

Le leadership des acteurs régionaux dans les processus décisionnels et de coordination doit être consolidé ; à l'échelle mondiale, le rôle et la composition du Comité permanent interorganisations doivent faire l'objet d'un examen afin d'augmenter sa représentativité. Les parties prenantes consultées ont appelé à évaluer les changements que doivent entreprendre les organisations humanitaires des Nations Unies, en se basant pour cela sur les évolutions de la gestion des risques liées aux processus mis en place pour l'après-2015, à la diversité des acteurs humanitaires, aux nouvelles menaces et aux nouveaux enjeux, et à la participation plus diversifiée dans les institutions de la gouvernance mondiale. L'examen des rôles et des dispositifs de coopération actuels peut permettre d'atteindre cet objectif. Des réunions régionales et mondiales ouvertes à toutes les parties prenantes, s'inspirant des consultations qui ont précédé le Sommet et de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, favoriseraient le partage des expériences, la promotion des partenariats et le suivi des progrès accomplis.

Troisièmement, il est nécessaire d'**élargir les partenariats pour diversifier l'action humanitaire.** Un nouveau cadre de coopération entre les acteurs humanitaires, du développement, de la lutte contre le changement climatique et de la consolidation de la paix doit être établi pour gérer les crises prolongées et y remédier, avec des engagements à long terme à répondre aux besoins immédiats tout en s'attaquant à leurs causes sous-jacentes. Ce cadre doit s'appuyer sur : une analyse commune des risques et de la résilience ; une planification axée sur les résultats et des priorités partagées ; un alignement de la programmation ; et une évaluation conjointe des résultats. L'expertise en matière de protection civile peut être étendue et professionnalisée afin de répondre aux besoins nationaux, régionaux et internationaux, en accordant une attention particulière à la coopération Sud-Sud.

Les consultations du secteur privé ont appelé à établir des accords préalables entre les entreprises, les gouvernements et les acteurs humanitaires définissant clairement leurs rôles dans les interventions, et des mécanismes de coordination, à l'instar des groupes sectoriels et des chambres de commerce, afin d'améliorer la communication. Les systèmes d'information normalisés, les forums communs, les formations et exercices communs et les lignes directrices opérationnelles permettront de créer une culture de coopération avec les forces armées et d'accroître la prévisibilité de leurs interventions.

Quatrièmement, un appel fort a été lancé à **renforcer la confiance, la responsabilité et la production de résultats**. Les acteurs doivent systématiquement permettre l'accès à leurs données et partager les informations de manière transparente et responsable. Dans le cadre de chaque intervention majeure, une commission ou un organe indépendant doit suivre la mise en œuvre des politiques existantes, par exemple sur l'égalité des sexes et sur l'autonomisation des populations touchées, et évaluer les besoins plus objectivement. Ce mécanisme doit en outre vérifier et améliorer la qualité et la crédibilité des évaluations des besoins, en travaillant de manière indépendante et en consultant les populations locales, les autorités gouvernementales, la société civile et les organisations humanitaires afin de hiérarchiser les besoins humanitaires, déterminer dans quelle mesure une intervention mixte couvre les besoins de toutes les populations et mettre à la disposition des populations touchées un mécanisme de plaintes. Enfin, il est nécessaire de renforcer le corpus de données factuelles, d'établir un cadre commun relatif à l'efficacité de l'aide humanitaire et de définir un ensemble d'indicateurs mondiaux des résultats visant à garantir que les besoins humanitaires les plus urgents sont couverts de manière équitable à l'échelle internationale.

Cinquièmement, une mobilisation plus forte de la **volonté politique et de l'engagement stratégique en faveur de la protection** est nécessaire. Cet engagement pourrait inclure un suivi rigoureux et systématique associé à des alertes précoces, le partage des analyses relatives à la protection entre les acteurs, le contrôle régulier des résultats en matière de protection et le renforcement de la redevabilité des hauts responsables à l'égard de la réalisation de ces derniers. Il faut en outre mieux intégrer les missions et les résultats liés à la protection dans la gestion des ressources humaines et ce, depuis le recrutement et les descriptifs de postes jusqu'à l'évaluation des performances. Quoi qu'il en soit, la priorité doit être de relever les menaces les plus graves contre les populations touchées en s'appuyant sur des analyses continues.

Au sein du système des Nations Unies, il est nécessaire de renforcer l'initiative Les droits humains avant tout et d'établir d'autres mécanismes assurant des liens plus étroits avec les missions relatives à la protection. Les Coordonnateurs résidents et Coordonnateurs des opérations humanitaires doivent régulièrement soumettre au Coordonnateur des secours d'urgence des rapports sur les enjeux et les réponses en matière de protection et les groupes sectoriels dédiés doivent être tenus de fournir des analyses et des stratégies à jour sur la question de la protection. Le financement des donateurs est crucial pour la mise en œuvre des stratégies nationales dans ce domaine. Il peut être affecté aux projets et aux stratégies mesurant les effets et les résultats pertinents, par exemple à l'aide d'indicateurs de protection. Des investissements systématiques dans les capacités du personnel affecté à la protection et des efforts visant à renforcer les partenaires nationaux et locaux sont nécessaires. La « démythification » de la protection, par exemple à l'aide d'une note explicative du Comité permanent interorganisations, s'inscrit dans la lignée du Whole of System review of Protection in the Context of Humanitarian Action.

Sixièmement, **l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des travailleurs humanitaires** constitue une nécessité incontournable. Elle exige d'instaurer un climat de confiance avec les groupes armés, les chefs traditionnels, le gouvernement et d'autres parties prenantes locales ; de mettre en place des stratégies de communication efficaces sur l'action humanitaire et sur la sûreté et la sécurité du personnel en vertu du droit international ; d'adhérer aux principes humanitaires ; de disposer de systèmes de gestion de la sécurité correspondant au niveau local de menace ; et de garantir que le personnel est formé à la gestion de la sécurité.

Enfin, les parties prenantes consultées ont vivement souligné la nécessité de **promouvoir le recours constant à l'innovation pour relever les défis humanitaires** en tenant compte des besoins des populations touchées. Les gouvernements, les acteurs humanitaires, le secteur privé, le monde universitaire et les populations touchées doivent s'engager à favoriser la créativité et la prise de risques respectant l'éthique et les principes humanitaires. Il faut approuver le code déontologique de l'innovation humanitaire et mettre au point des lignes directrices sur la gestion de l'innovation dans les situations d'urgence. L'innovation doit faire partie intégrante du modèle d'intervention humanitaire, et des mesures incitatives doivent être adoptées pour amener les organisations à améliorer sans cesse l'aide qu'elles apportent aux populations touchées. Cette approche exige un engagement plus prononcé des communautés ; un financement diversifié et durable ; moins de frilosité face aux risques ; et la participation du secteur privé, des spécialistes de l'innovation scientifique et technologique, ainsi que de nouveaux partenaires.

Les parties prenantes consultées ont appelé à établir des plateformes de l'innovation nationales, régionales et mondiales, comme une alliance mondiale pour l'innovation humanitaire visant à nouer des partenariats, à mobiliser les ressources et à déployer les méthodes concluantes à grande échelle, le tout dans le but de promouvoir l'innovation. Loin d'avoir un rôle centralisateur, cette alliance améliorerait et renforcerait l'utilisation et les effets de l'innovation en rassemblant un réseau d'acteurs clés, en comblant les lacunes des processus d'innovation humanitaire, en aidant le secteur à mieux cibler les ressources, en identifiant et en trouvant des solutions novatrices et en rentabilisant les idées nouvelles. Cela illustre encore une fois la nécessité de convenir d'un processus d'identification des priorités stratégiques en matière d'innovation dans le système humanitaire, étayé par l'engagement auprès des populations touchées et diffusant les données factuelles afin de soutenir les solutions à fort impact et d'en faire la norme.

Les recherches effectuées dans le cadre des consultations relèvent qu'au moins 1 % du financement humanitaire devrait être investi dans la recherche, l'établissement d'un corpus de données factuelles et l'innovation. Cet objectif peut être atteint en développant de nouveaux mécanismes de financement, comme un fonds mondial de dotation pour l'innovation allant de pair avec l'alliance proposée, et en mobilisant de nouveaux fonds et investissements publics et privés.

PARTIE IV
GARANTIR
LA FIABILITÉ DU
FINANCEMENT



CHAPITRE 8

FOURNIR DES FINANCEMENTS ADÉQUATS POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE ET PROTÉGER LES VIES ET LA DIGNITÉ EN SITUATION DE CRISE

Les opérations humanitaires liées aux conflits armés et aux catastrophes n'ont jamais été aussi coûteuses. En 2014, le montant des contributions à l'aide humanitaire (24,5 milliards de dollars) mais aussi la part non financée des appels humanitaires lancés par les Nations Unies (7,2 milliards de dollars, soit 40 % des 18 milliards demandés) ont battu tous les records. Il est aujourd'hui urgent d'assurer la pertinence et la prévisibilité des financements afin de garantir aux personnes les plus vulnérables un niveau d'assistance humanitaire indispensable pour protéger les vies et la dignité, mais aussi renforcer la résilience dans les situations de crise.



« Les autres panels dont j'ai été membre n'étaient pas à la hauteur des défis auxquels nous faisons face. »

Kristalina Georgieva,
coprésidente du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire et commissaire européenne chargée du budget et des ressources humaines

Lorsqu'elles ne reçoivent pas d'aide, les familles sont contraintes de vendre leurs biens, de contracter des prêts à un coût exorbitant ou de se tourner vers d'autres mesures extrêmes, comme le mariage d'enfants, pour joindre les deux bouts. Bien souvent, ces mesures aggravent leur pauvreté et leur vulnérabilité. Le déficit de financement affecte aussi la capacité des gouvernements et des acteurs humanitaires à fournir rapidement des secours, à planifier des approches durables pour faire face au prolongement des crises et à exploiter les économies d'échelle. En vue de combler ce déficit, le Secrétaire général des Nations Unies a annoncé la création d'un Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire, qui devait rendre ses conclusions en novembre 2015⁵¹⁵.

Les participants des consultations ont souligné que la hausse des demandes de fonds ne suffirait pas à résoudre le problème. La véritable solution doit inclure plusieurs mesures telles que la diversification des sources de financement, la sélection des instruments financiers adaptés à chaque crise, l'augmentation de la rentabilité des opérations en cours et le recours à d'autres solutions que le financement humanitaire pour renforcer la résilience face aux crises futures. Il est également nécessaire de protéger les programmes humanitaires contre les restrictions excessives, notamment celles qui émanent des politiques de lutte contre le terrorisme.

Les parties prenantes consultées ont appelé à soutenir un système de financement humanitaire adéquat en renforçant l'action collective au moyen des mesures suivantes :

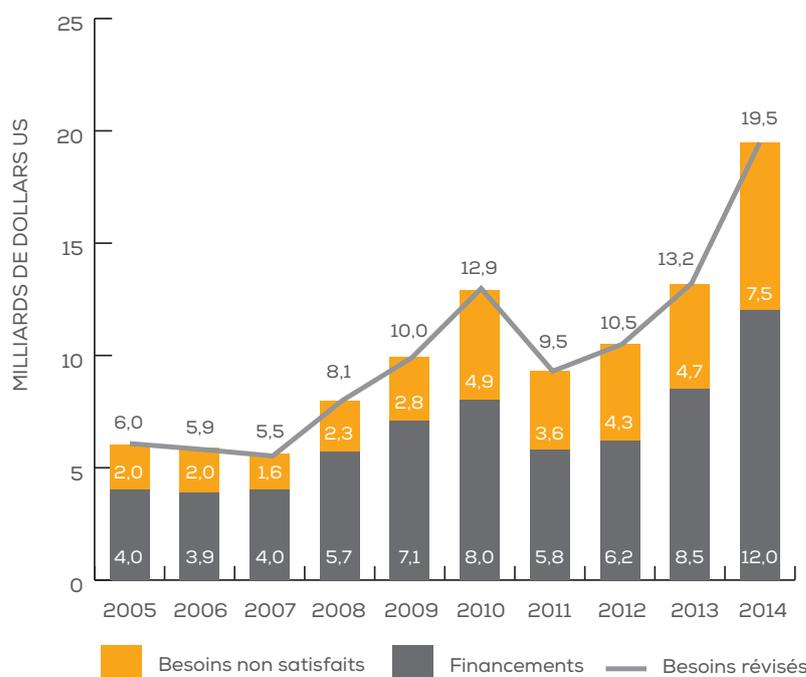
- ✓ exploiter toutes les sources de financement possibles, en veillant à ce que les bons outils soient disponibles pour répondre aux différents types de crises et à ce que les fonds soient versés aux acteurs les mieux placés pour intervenir ;
- ✓ faire du financement humanitaire international un véritable filet de sécurité de dernier recours axé sur les besoins les plus impérieux, et s'assurer que des dispositifs d'urgence permettent de répondre aux périodes de forte demande ;
- ✓ accroître l'efficacité des opérations ;
- ✓ créer un nouveau système de financement pour les pays d'accueil des réfugiés ;
- ✓ renforcer l'efficacité et la circulation des transferts de fonds, et protéger les programmes humanitaires contre les effets néfastes des politiques de lutte contre le terrorisme.

8.1 DIVERSIFIER LES SOURCES DE FINANCEMENT

Les consultations ont souligné que les sources de financement actuelles ne permettaient pas de répondre aux demandes croissantes relatives à l'intervention humanitaire dans les nouvelles crises, au maintien du soutien apporté aux millions de personnes en situation de besoin prolongée et à l'appui des mesures de préparation, de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience⁵¹⁶. À l'exception de la consultation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, toutes les consultations régionales ont appelé de leurs vœux la diversification des sources de financement.

L'augmentation des demandes de fonds auprès des donateurs existants atteindra rapidement ses limites. Les cinq premiers pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fournissent les trois quarts du financement humanitaire, à hauteur de 15,1 milliards de dollars en 2013 et 18,7 milliards en 2014⁵¹⁷. Dans le contexte économique mondial actuel, aucune hausse importante des budgets humanitaires des gouvernements membres du CAD de l'OCDE n'est attendue⁵¹⁸.

Figure 27 : Financements et besoins non satisfaits, appels coordonnés par les Nations Unies, de 2005 à 2014



Source : Development Initiatives sur la base de données du HCR et du Service de surveillance financière de l'OCHA



« La pauvreté, la vulnérabilité et les crises sont étroitement liées. Lors des conflits ou des catastrophes naturelles, les populations pauvres sont les plus vulnérables. De même, les chocs et les crises prolongées aggravent leur pauvreté et leur exposition aux risques. On estime que 93 % des personnes vivant en situation d'extrême pauvreté, soit avec moins de 1,25 dollar par jour, vivent dans des pays vulnérables sur le plan environnemental (30 %), politique (32 %), ou sur les deux plans (31 %). »

Global Humanitarian Assistance Report 2015

Les parties prenantes consultées ont encouragé le secteur humanitaire à diversifier ses sources de financement, y compris auprès du secteur privé et des donateurs non membres du CAD, ainsi qu'à renforcer la confiance des nouveaux donateurs, particulièrement à l'égard des économies émergentes, à améliorer la coopération avec les bailleurs peu sollicités, et à reconnaître les contributions des pays touchés par les crises et des pays d'accueil des réfugiés. Par ailleurs, il est aussi nécessaire de mieux identifier le large éventail de ressources qui peuvent être déployées en situation de crise. Les sources potentielles de financement humanitaire incluent notamment les fonds publics des pays touchés, les contributions multilatérales et bilatérales, comme celles des Nations Unies, des institutions financières internationales ou des donateurs bilatéraux⁵¹⁹, les groupes confessionnels, le secteur des assurances, le secteur privé, le grand public et les organisations non gouvernementales. Les fonds versés par les acteurs du développement et de la lutte contre le changement climatique peuvent aussi être utilisés pour corriger les vulnérabilités, les risques et l'impact chronique des crises, et réduire

ainsi la charge qui pèse sur le financement humanitaire. En plus de comprendre que toutes ces ressources diverses peuvent être mises à contribution avant et pendant les crises, il faut remettre en question le principe selon lequel le financement humanitaire doit être acheminé par des partenaires et des instruments internationaux⁵²⁰.

Les flux financiers globaux doivent aussi gagner en transparence à travers la mise en place d'un système de suivi et de coordination des différentes sources, comme cela a notamment été recommandé lors de la consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Lors des interventions, mais aussi dans d'autres contextes, le renforcement de la transparence pourrait inclure les mesures suivantes : mettre en place un mécanisme pour mieux rendre compte des dépenses publiques des pays touchés par la crise (y compris les pays d'accueil des réfugiés, comme évoqué au Chapitre 4), veiller à ce que les donateurs s'engagent à utiliser pleinement les plateformes d'information, et améliorer les méthodes de captation de fonds privés. Il serait par ailleurs souhaitable de s'appuyer sur l'expérience existante, comme la plateforme FAiTH sur la transparence de l'aide étrangère mise en place par les Philippines après le passage du typhon Haiyan. En facilitant la définition d'engagements fondamentaux minimaux⁵²¹, le Sommet permettrait d'avancer résolument vers des résultats immédiats. Par exemple, l'adoption d'une plateforme et d'outils communs, ainsi que l'adhésion à la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, y compris sa future extension au secteur humanitaire, permettraient de mieux comprendre le travail de chaque partie, ses besoins et leur durée, les bons choix de distribution des ressources pendant et entre les crises et la méthode optimale de répartition des tâches. Par ailleurs, il serait nécessaire de mieux définir le volume du déficit de financement. Pour cela, en plus de comprendre l'offre, il faudrait l'associer à des données plus complètes et à une évaluation plus objective des lacunes à corriger (voir section 7.2.2).

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Construction de partenariats avec le secteur privé (par exemple secteur des télécommunications et autres) afin de mieux faire remonter les perspectives des populations concernant leurs besoins et l'aide effectivement reçue. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Mise en place de mesures incitatives pour l'implication du secteur privé, par exemple à travers des allègements fiscaux. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents

8.1.1 Envisager des modes de financement innovants pour les crises

Les consultations ont mis en évidence la nécessité de chercher de nouvelles sources innovantes en matière de financement humanitaire. Le financement participatif est l'une d'elles. Suite au séisme qui a frappé le Népal en 2015, les campagnes engagées sur les trois principaux sites de financement participatif (GoFundMe, Crowdrise et Indiegogo) ont récolté plus de quatre millions de dollars en moins d'une semaine. De même, en permettant aux utilisateurs de faire des dons sur son site, Facebook a rassemblé plus de 10 millions de dollars en quelques jours. Ensemble, ces deux sources de financement atteignaient presque les 15 millions de dollars versés par le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies.

Plusieurs participants ont suggéré de s'intéresser au secteur privé pour identifier des approches innovantes qui pourraient être adaptées au contexte humanitaire. Au Kenya, le service de transfert d'argent par téléphone portable, M-Pesa, a créé une nouvelle plateforme, M-Changa, qui permet aux utilisateurs de se servir de leur argent mobile pour financer des projets. Au Kenya également, la Banque mondiale a mis en place le Centre d'innovation climatique, un programme d'encadrement du financement participatif destiné aux entrepreneurs d'Afrique de l'Est. Les systèmes d'orientation pour les personnes dont la demande de prêt a été refusée récoltent un succès croissant au sein du secteur bancaire qui s'intéresse aussi aux nouvelles solutions de financement pour compléter ses activités⁵²². Ces innovations qui permettent de mobiliser rapidement des fonds auprès du grand public restent cependant rarement assorties de

mécanismes de suivi ou de transparence sur l'acheminement des fonds jusqu'aux populations touchées. De plus, si elles ont été fructueuses dans la réponse aux catastrophes naturelles à évolution rapide ou pour renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité systémique, il est peu probable que ces méthodes puissent être employées dans les situations de crise aiguë liées aux conflits armés, ni transformer le financement destiné aux crises oubliées.

Un mécanisme de financement innovant basé sur les prévisions relatives aux événements météorologiques extrêmes⁵²³



Partant du constat que les communautés sont souvent prises au dépourvu lors des événements climatiques extrêmes et ne disposent pas des ressources nécessaires pour se préparer et réagir, la Croix-Rouge allemande et le Centre sur le climat de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont créé en 2012 un mécanisme de financement innovant qui utilise les prévisions des événements météorologiques extrêmes comme les tempêtes, les inondations et les sécheresses. Lorsqu'une prévision dépasse un certain seuil, l'émission d'une alerte précoce enclenche le déblocage de fonds. En suivant un plan prédéterminé et éprouvé, les communautés peuvent alors se préparer à la survenue de la catastrophe. Ce mécanisme innovant a été conçu pour soutenir une action humanitaire rapide et intelligente en utilisant les prévisions scientifiques. Mis en œuvre au Bangladesh, au Mozambique, en Ouganda, au Pérou et au Togo, il permet au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de déployer des ressources pour aider les communautés à se préparer aux risques climatiques et à réduire les souffrances humaines et les dégâts matériels.

Le secteur de la finance sociale islamique offre aussi d'importantes possibilités en termes de diversification. L'importante source financière que représentent la culture et les traditions du don islamique a été mise en évidence lors des consultations régionales pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, de même que lors de deux consultations organisées spécialement sur ce sujet à Oxford et à New York⁵²⁴. On manque cependant de connaissances sur l'éventail de possibilités que représentent la *zakat* (aumône), le *waqf* (donation), la *sadaqa* (charité) et les structures innovantes telles que les *sukuk*, qui sont des instruments financiers similaires aux obligations à impact social. Ces pratiques possèdent pourtant un fort potentiel. Par exemple, la *zakat* génère au moins 5,7 milliards de dollars par an dans seulement cinq pays⁵²⁵. La finance sociale islamique, particulièrement à travers la *zakat* et le *waqf*, pourrait jouer un rôle clé pour combler le déficit de financement actuel, notamment en permettant aux organisations locales qui se trouvent au premier plan de l'intervention humanitaire de recevoir des fonds auxquels elles n'ont généralement pas directement accès. La table ronde sur la finance sociale islamique organisée à New York le 25 août 2015 a conclu que les instruments ayant fait leurs preuves dans le secteur du développement pouvaient désormais être évalués dans les contextes de crise humanitaire aiguë ou prolongée.

Encadré 27 : Expérience de la Banque islamique de développement (BID) dans la gestion des fonds de finance sociale islamique⁵²⁶

Créé en 2007, le Fonds de solidarité islamique pour le développement est une forme de *waqf*, avec un capital initial ciblé de 10 milliards de dollars. L'approche de la BID consiste principalement à créer des programmes de protection sociale et de renforcement des compétences pour les plus démunis grâce à ce fonds fiduciaire de finance sociale islamique qui se conforme aux principes de la *charia* applicables à la *zakat*, la *sadaqa* ou le *waqf*. Le fonds fiduciaire de la BID est principalement destiné aux populations des États fragiles et en conflit. En août 2015, un total de près de cinq milliards de dollars avait été déboursé dans neuf domaines, à savoir l'éducation, la santé, l'assainissement, les installations publiques, les travaux publics, l'électricité, les communes, les transports et le logement.

Afin d'accélérer les progrès permis par la finance sociale islamique, la BID œuvre à la création de conseils de direction sur les normes relatives à la *zakat* et au *waqf* d'ici à 2016.



« La finance sociale islamique (sous forme de *zakat*, de *sadaqa* ou d'aumône), employée par de nombreux groupes de la société civile turque et par le Croissant-Rouge turc, mériterait aussi d'être envisagée en tant que méthode de financement alternative de consolidation. »

Gouvernement turc,
contribution au Sommet
humanitaire mondial

Figure 28 : Zakat versée par les membres de l'OCI⁵²⁷

- ☛ Chaque année, au moins 600 milliards de dollars versés au titre de la zakat par les pays membres de l'Organisation de coopération islamique (OCI) sont destinés à l'action humanitaire (après déduction des besoins nationaux en matière de lutte contre la pauvreté).

Encadré 28 : Le sukuk de l'Alliance du Vaccin (Gavi)⁵²⁸

La Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) convertit les engagements à long terme des gouvernements en émettant des « obligations pour la vaccination » sur les marchés financiers, mettant ainsi immédiatement à disposition des programmes de Gavi d'importants volumes de fonds. Après l'émission de son premier sukuk le 27 novembre 2014, l'IFFIm a pu lever 500 millions de dollars US pour accélérer la disponibilité des fonds pour les programmes de vaccination et les systèmes de santé. L'accord a été supervisé par la Standard Chartered Bank (en tant que coordinateur général), la Barwa Bank, la CIMB Investment Bank, la Banque nationale d'Abou Dhabi et la NCB Capital Company, en collaboration avec la Banque mondiale (en tant qu'administrateur de la trésorerie de l'IFFIm).

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « La culture et la tradition islamiques du don devraient être exploitées afin d'appuyer le travail des organisations humanitaires régionales et locales, et différents mécanismes ont été suggérés. Ceci nécessite un dialogue concerté avec les institutions existantes et les spécialistes de la question, afin d'élaborer des propositions concrètes à cet effet. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « [Reconnaître] la multiplicité des sources de financement [...] : celles-ci ne se limitent pas simplement à l'aide des donateurs. [Par exemple,] les banques, les services de transfert de fonds et les sociétés de télécommunications [pourraient] envisager la suppression des frais en situation d'urgence ou face à une catastrophe, et ce pour une période définie. » – Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, résumé des coprésidents

8.2 UTILISER LES INSTRUMENTS FINANCIERS ADAPTÉS À CHAQUE CRISE

En matière de financement humanitaire, l'approche actuelle reste approximative. La plupart des financements, en particulier ceux des gouvernements donateurs, sont des contributions annuelles à court terme versées aux organisations multilatérales et internationales. Cette approche considère que les crises ne sont qu'une interruption temporaire du développement, par exemple pendant un conflit ou après une catastrophe soudaine, et a été initialement pensée pour favoriser la rapidité et la flexibilité. En réalité, la plupart des financements à court terme se retrouvent accaparés par les situations de déplacements et de crises prolongés⁵²⁹.

Un changement d'approche est nécessaire pour prendre des « décisions de financement sur la base des avantages comparatifs des acteurs humanitaires et du développement⁵³⁰ ». Les fonds destinés aux populations et aux pays touchés par les crises doivent être élargis de façon à s'éloigner du modèle unique de l'assistance humanitaire internationale⁵³¹. Quatre grands

changements doivent être entrepris pour libérer les fonds humanitaires internationaux et les destiner aux populations qui en ont le plus besoin :

- ✓ augmentation des investissements dans la gestion des risques : gérer les fonds avant la survenue des crises et renforcer les capacités d'intervention en cas de crise ;
- ✓ versement des fonds directement aux premiers intervenants locaux : élaborer des politiques et des mécanismes pour augmenter la part de financement directement versée aux ONG nationales et locales ;
- ✓ évolution vers un financement à long terme pour les crises prolongées : privilégier les engagements de financement pluriannuels ;
- ✓ création d'un système de financement mondial pour les pays d'accueil des réfugiés : soutenir ces pays de façon durable et prévisible.

Les discussions ont également porté sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir un niveau d'assistance minimal. Dans la mesure du possible, celle-ci devrait être assurée par des mécanismes de protection sociale mis en place à grande échelle par les gouvernements (voir section 5.3). En l'absence de tels mécanismes, l'assistance humanitaire devra être débloquée. Lors des consultations, la possibilité a été évoquée, sans recueillir de consensus, que cette assistance prenne la forme de comptes ou de « cartes » individuels valables partout.

8.2.1 Renforcer les investissements des gouvernements et des partenaires de développement dans la gestion des crises et des risques

Lorsque les capacités gouvernementales sont solides, les ressources nationales doivent être le principal mode de financement des activités de préparation aux crises et d'intervention, avec l'appui d'autres financements publics et privés. Il est préférable que ces investissements soient réalisés à titre préventif. Les techniques de prévision des crises et de modélisation avancée peuvent alors faciliter le calcul du volume de financement d'urgence nécessaire dans les périodes de forte demande⁵³² et soutenir l'amélioration du financement de la prévention des risques pour réduire la nécessité de ces fonds d'urgence.

Les financements préventifs peuvent jouer un rôle déterminant dans le renforcement de la résilience et la réduction de l'impact humanitaire et économique des catastrophes⁵³³. Lors des consultations régionales pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, il a été proposé de définir sous la forme d'un pourcentage du PIB la part des dépenses publiques devant être consacrées à l'élargissement rapide de la protection sociale⁵³⁴. D'autres parties prenantes ont recommandé de mettre en place des outils de financement nationaux et régionaux dotés de mécanismes d'activation flexibles pour permettre aux gouvernements de prendre en charge les situations d'urgence de petite et de moyenne ampleur sans pour autant lancer d'appel international.

Les dispositifs de financement des risques, comme les assurances⁵³⁵, peuvent favoriser la disponibilité rapide des fonds et des lignes de crédit pour étendre les interventions humanitaires lorsqu'une catastrophe survient, particulièrement dans les pays les moins développés et les autres pays à risque. Leur élaboration doit s'appuyer sur les enseignements tirés par les mécanismes d'assurance contre les risques déjà en place, comme le programme pilote d'assurance contre les risques de catastrophe dans le Pacifique⁵³⁶. En 2015, les membres du G7, présidé par l'Allemagne, se sont fixé pour objectif d'augmenter de 400 millions d'ici 2020 le nombre de personnes qui ont accès directement ou indirectement à une assurance contre les risques climatiques. De telles mesures pourraient aider les régions exposées aux catastrophes à corriger des lacunes à la fois croissantes et évidentes en matière de protection d'assurance⁵³⁷. Le financement de la prévention des risques sera aussi un élément central dans les contrats de préparation conclus entre les gouvernements et leurs partenaires [voir section 5.2].



« Le problème n'est pas tant le manque de financement, mais l'optimisation des ressources existantes, y compris les fonds destinés au développement. »

Table ronde de haut niveau en vue du Sommet : les perspectives de la région du Golfe



« Nous sommes conscients de la valeur d'une "approche par portefeuille", selon laquelle des fonds publics et privés investissent dans divers ensembles de projets pour diversifier les risques. »

Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement



« Le déblocage rapide des fonds pour les interventions en cas de catastrophe dans les pays en développement ne doit pas dépendre des donateurs, de la couverture médiatique et du hasard. Des outils existent pour permettre aux gouvernements et aux acteurs humanitaires d'adopter des solutions financières pour se préparer aux risques de catastrophe. »

Contribution formulée par Swiss Re en vue du Sommet humanitaire mondial



« Les petites ONG nationales ont d'autant plus de mal à survivre qu'elles rencontrent des difficultés pour accéder aux fonds et qu'elles dépendent de leur octroi pour leurs projets. »

Kamel Mohanna, Humanitarian Accountability Report 2015

Encadré 29 : La réduction des risques et des pertes liés aux catastrophes en Turquie⁵³⁸

En Turquie, la stratégie nationale de gestion des catastrophes accorde une place centrale aux phases de prévention et d'atténuation afin de réduire les risques et pertes futurs potentiels et de bâtir une société résistante aux catastrophes. Dans le même esprit, la stratégie et le plan d'action sismiques nationaux (UDSEP-2023) visent à réduire les pertes et dommages physiques, économiques, sociaux et environnementaux pouvant survenir en cas de séisme, et à créer des zones habitables résistantes et préparées contre les séismes.

PROPOSITION ÉMANANT DES CONSULTATIONS

« Examen des opportunités de faire plus largement appel au secteur de l'assurance, en utilisant notamment les bonnes pratiques et les méthodes en matière de financement du risque. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents

8.2.2 Financer directement les premiers intervenants locaux

Les approches actuelles du financement humanitaire international ne soutiennent pas suffisamment les actions locales. En 2014, la part des fonds versés directement aux ONG nationales et locales a diminué de moitié, passant de 0,4 % en 2012 à seulement 0,2 %⁵³⁹.

Bon nombre des participants des consultations et des auteurs des contributions ont recommandé que le système de financement humanitaire soit réformé de manière à augmenter les fonds pour la préparation et l'intervention destinés aux organisations locales⁵⁴⁰. Les parties prenantes consultées ont aussi indiqué que la diminution du recours aux sous-traitants et aux intermédiaires générerait des économies⁵⁴¹. Cependant, les politiques de lutte contre le terrorisme, les coupes administratives et les craintes relatives à la corruption freinent les versements directs entre les donateurs et les acteurs locaux. Ces restrictions peuvent avoir des conséquences graves lorsque les acteurs internationaux ne peuvent atteindre directement les populations dans le besoin⁵⁴².

Il serait aussi possible d'accroître les aides bilatérales versées aux pays touchés par les crises, par exemple à travers un soutien budgétaire. Malgré une augmentation ces deux dernières années, la proportion de l'aide humanitaire internationale versée directement aux pays touchés par les États donateurs du CAD de l'OCDE reste faible et ne représente que 3 % environ de toute l'aide humanitaire⁵⁴³. Entre 2009 et 2013, la moitié des contributions humanitaires bilatérales des donateurs non membres du CAD a toutefois été versée à des pays touchés, ce qui représente environ 6,5 % de la totalité des financements humanitaires⁵⁴⁴.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Mise en place d'un fonds régional pour la préparation et l'intervention destiné aux organisations locales, en s'appuyant par exemple sur la création d'un réseau d'ONG du Sud. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, rapport final
- « S'accorder sur un pourcentage des fonds humanitaires internationaux à consacrer au renforcement des capacités d'intervention locales. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, rapport final
- « La culture et la tradition islamiques du don devraient être exploitées afin d'appuyer le travail des organisations humanitaires régionales et locales. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents

- « Constituer un fonds humanitaire régional de réserve destiné au secteur privé afin d'encourager les entreprises privées à verser une part de leurs bénéfices à l'action humanitaire. » – Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, consultation menée auprès du secteur des affaires
- « Soutenir les mécanismes qui augmentent la tolérance aux risques des donateurs dans les environnements à haut risque, en incluant des possibilités de financement direct des acteurs locaux. » – Making financing work for crisis-affected people, contribution formulée par Development Initiatives en vue du Sommet
- « Modifier et élargir les fonds de réserve de façon à les rendre plus accessibles aux ONG nationales et locales. » – Making financing work for crisis-affected people, contribution formulée par Development Initiatives en vue du Sommet
- « Réformer les modalités de financement internationales afin de reconnaître et de soutenir le rôle de premier plan que jouent les acteurs humanitaires locaux et nationaux dans la préparation et l'intervention. Des objectifs potentiels pourraient être fixés. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse

8.2.3 Privilégier les financements prévisibles et durables pour les crises prolongées liées aux conflits

S'étendant sur une longue durée, les crises prolongées liées aux conflits se trouvent de fait dans une zone intermédiaire entre le financement humanitaire et le financement du développement. Actuellement, près de 90 % des fonds humanitaires sont utilisés dans des situations de crise à moyen et à long terme⁵⁴⁵. Sur la base de ce constat, un consensus de plus en plus large se dégage sur la nécessité de privilégier les investissements à long terme et de renforcer l'alignement entre les fonds versés à des fins humanitaires, de développement et de consolidation de la paix grâce à des analyses des risques et des cadres de résultats communs. Ce changement d'approche permettrait également de gagner en efficacité⁵⁴⁶ : bien que les fonds de certains donateurs couvrent des périodes allant de trois à cinq ans⁵⁴⁷, il est désormais possible d'obtenir des « investissements plus importants [...] couvrant plusieurs années et avec moins de réticences face aux risques⁵⁴⁸ ». Le financement doit être assez flexible pour intégrer les bonnes années, au cours desquelles des activités axées sur le développement peuvent être engagées, et les mauvaises années, qui nécessitent des interventions humanitaires⁵⁴⁹. Plusieurs donateurs envisagent d'adopter des modèles de financement flexibles, aussi appelés « modificateurs de crise » afin de passer plus facilement du développement à l'action humanitaire (et inversement), selon les besoins et la vulnérabilité des populations.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Réduction du cloisonnement entre financement de l'aide humanitaire et du développement afin de garantir une approche plus cohérente de la gestion des risques et des vulnérabilités. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Comblent le déficit de financement requiert également des interventions plus durables qui privilégient le renforcement de la résilience et les objectifs de développement en sus de la réponse aux besoins immédiats des populations. Ceci exigera un financement humanitaire plus prévisible et à plus long terme ainsi qu'une meilleure exploitation du financement du développement. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents



« Malgré leur statut de pays à revenu intermédiaire, des pays comme la Jordanie doivent recevoir des fonds destinés au développement, car ce sont eux qui sont en première ligne pour assurer la sécurité collective de la communauté internationale. Ces situations d'urgence relèvent de la responsabilité internationale et ne doivent pas être assumées par quelques pays isolés. »

Antonio Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés



« La "rentabilité" d'une intervention tardive, mal ciblée et inefficace est proche de zéro. »

Médecins Sans Frontières, « Where is Everyone? »

- « En ce qui concerne la réduction de la vulnérabilité, le manque de financements pluriannuels prévisibles a été identifié comme l'une des principales difficultés pour la réduction des risques de catastrophe, ce qui a montré le besoin de renforcer la cohérence des stratégies des donateurs et d'augmenter les financements spécifiquement destinés à la RRC. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, rapport final
- « Créer des flux de financement pluriannuels et multipolaires sur trois à cinq ans et instaurer de la souplesse dans l'utilisation des ressources ; les mécanismes de financement devraient fournir une plus grande cohérence entre le financement humanitaire et celui du développement, ainsi qu'un calendrier à plus long terme, en particulier pour les crises prolongées. » – Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire

8.2.4 Créer un système de financement mondial pour les pays d'accueil des réfugiés

La création d'un système de financement mondial serait un point central dans la conclusion d'un « new deal » pour les pays qui accueillent de nombreux réfugiés (voir Chapitre 4). La simplification des conditions du financement du développement mérite une attention particulière, notamment pour les pays à revenu intermédiaire. La consultation pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a encouragé les institutions financières internationales à fournir des subventions et des prêts assortis de conditions favorables afin d'aider les pays à revenu intermédiaire à assumer rapidement et durablement la charge que représente l'accueil de très nombreux réfugiés.

8.3 OPTIMISER LES RESSOURCES

Les restrictions budgétaires obligent à utiliser plus intelligemment les ressources existantes. Pour optimiser financièrement les opérations humanitaires, il est nécessaire d'avoir une vision claire et transparente des instruments financiers les plus efficaces et rentables selon le contexte. L'impact de la corruption sur les activités humanitaires doit aussi être mieux compris et pris en compte.

8.3.1 Renforcer l'efficacité des opérations, constituer un corpus de données factuelles et lutter contre la corruption

Le manque de données transparentes empêche de comparer les coûts de l'assistance fournie par les différents programmes et dans les différents contextes, ou encore d'évaluer l'évolution de ces coûts. La transparence sur les coûts des opérations, y compris celles financées par le biais des appels des Nations Unies, doit être améliorée sans tarder afin de pouvoir mener des évaluations fondées sur des données factuelles et ainsi déterminer quelles activités et quels investissements humanitaires sont les plus rentables. Les études montrent clairement que cet objectif peut être atteint et renseignent sur l'amélioration des rapports coût/efficacité pouvant être obtenue au fil du temps. La transparence doit aussi être renforcée sur l'acheminement des fonds du donateur au bénéficiaire en passant par les différents sous-traitants, ainsi que sur le coût de chaque transaction. La table ronde de haut niveau sur les perspectives de la région du Golfe organisée au Koweït en vue du Sommet humanitaire mondial⁵⁵⁰ avant la consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a vivement encouragé l'Organisation des Nations Unies à « utiliser et déboursier les fonds de manière plus transparente et plus crédible ».

Plusieurs études mettent en lumière les gains d'efficacité que pourrait permettre une nouvelle approche, notamment à travers le renforcement des investissements dans les étapes de préparation, le déclenchement d'une intervention rapide suite à une alerte précoce, l'amélioration de la prévisibilité du financement pour faciliter un approvisionnement anticipé, le partage des services (p. ex., de communication et de logistique), l'harmonisation des obligations administratives et la généralisation des méthodes efficaces comme les transferts d'argent. Il faudra toutefois un certain temps avant que ces méthodes ne deviennent la norme.

En ce qui concerne les transferts d'argent, il apparaît de plus en plus clairement que leur coût est inférieur à celui de l'assistance en nature, notamment grâce à la suppression des coûts de stockage et de transport qui génère des économies immédiates. Une étude comparative menée sur les transferts d'argent et l'aide alimentaire dans quatre pays a révélé que le nombre de bénéficiaires pourrait être augmenté de 18 % s'ils recevaient tous des espèces plutôt que de la nourriture⁵⁵¹. En Somalie, 85 % du budget des programmes de transfert d'argent revient aux bénéficiaires, contre 35 % du budget des programmes d'aide alimentaire⁵⁵². À mesure que les transferts d'argent se généralisent et gagnent en efficacité, ils verront leur rentabilité augmenter.

Encadré 30 : Études récentes sur les économies de coûts

- ✓ Soixante-quinze pour cent des investissements consacrés aux étapes de préparation ont entraîné des économies de coûts notables et accéléré le temps de réaction aux catastrophes d'une semaine en moyenne⁵⁵³.
- ✓ Dans le cadre d'un projet pilote mené par le Programme alimentaire mondial en Éthiopie, les transferts d'argent représentent une économie de 25 à 30 % par rapport à l'aide alimentaire⁵⁵⁴.
- ✓ Les coûts engagés pour les investissements dans les activités de résilience sont toujours compensés par des bénéfices, allant de 2,3 à 13,2 dollars pour chaque dollar investi. Une étude basée sur la modélisation a montré que, sur une période de 20 ans, les interventions rapides permettraient d'économiser entre 10,7 et 13,5 milliards de dollars, tandis que le renforcement de la résilience générerait des économies comprises entre 15,6 et 34,3 milliards de dollars⁵⁵⁵.

La corruption fait aussi partie des principaux facteurs qui limitent l'efficacité et la qualité de l'assistance humanitaire⁵⁵⁶. La confusion qui entoure les premiers secours humanitaires et la nécessité d'agir rapidement pour mettre sur pied une intervention humanitaire efficace peuvent avoir un impact sur le respect des politiques de lutte contre la corruption. Le problème est encore plus marqué dans les situations de conflit armé au sein desquelles la corruption est souvent déjà bien ancrée. Les dix premiers pays concernés par l'appel humanitaire lancé par les Nations Unies en 2015 se trouvent dans le bas du classement des pays touchés par la corruption⁵⁵⁷. Selon l'enquête State of the Humanitarian System menée en 2015, les populations touchées estiment également que la corruption est un obstacle majeur dans la distribution de l'aide⁵⁵⁸.

La corruption peut prendre de nombreuses formes. Parfois, les fonctionnaires ou membres des milices locales exigent des pots-de-vin en échange du déblocage des flux d'aide. D'autres fois, ce sont les travailleurs humanitaires qui réclament des faveurs sexuelles en échange des articles de secours⁵⁵⁹. Lors des consultations menées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les membres des communautés touchées ont notamment exprimé leur inquiétude sur les traitements préférentiels dont font preuve les responsables communautaires. Les personnes touchées ont réclamé un renforcement de la responsabilité et de la transparence au niveau local pour garantir l'efficacité des interventions⁵⁶⁰.

Encadré 31 : La corruption dans l'action humanitaire⁵⁶¹

- ✓ La corruption réduit le peu d'aide que reçoivent les populations en détresse.
- ✓ En affaiblissant la réduction des risques et la préparation, la corruption accroît la vulnérabilité des populations.
- ✓ La corruption est l'un des principaux obstacles à l'amélioration et au versement direct des fonds destinés aux acteurs humanitaires des pays en développement.
- ✓ La corruption perçue limite les contributions des pays donateurs⁵⁶².

Même si la nature de la corruption a déjà été étudiée, chaque contexte humanitaire est différent et l'ampleur du problème reste mal comprise. Au sein des organisations humanitaires, la



« La distribution de l'aide était fortement marquée par la corruption et le népotisme. »

Personne touchée par la crise au Liban, Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet

corruption reste un sujet tabou dont la définition est variable et souvent injustement réduite à un problème de fraude et de mauvaise gestion financière. Il est essentiel de mieux comprendre l'étendue de la corruption ainsi que les méthodes utilisées pour la contrer, comme la réalisation régulière d'analyses qualitatives et d'enquêtes auprès des populations touchées par les catastrophes, l'utilisation de mécanismes de suivi indépendant de l'action humanitaire à l'échelle du système, la réduction de l'abus de pouvoir lors des étapes de sélection et d'enregistrement, et la comparaison du risque de corruption entre les acteurs humanitaires⁵⁶³. Toutefois, les excès de vigilance et l'aversion aux risques de corruption peuvent freiner la flexibilité des financements versés directement aux acteurs nationaux et locaux.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Afin de favoriser une plus grande confiance et une plus grande collaboration entre les organisations locales et internationales, [ces dernières devraient] démontrer une plus grande transparence dans [leurs] opérations et [leurs] critères de sélection des partenaires. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Définition de normes minimales communes pour les demandes de subventions aux donateurs et la comptabilité d'ici à 2020. Investissement dans des systèmes d'information transparents, complets et ouverts concernant les flux financiers de l'ensemble des acteurs. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents

8.3.2 Renforcer l'efficacité et la circulation des transferts de fonds

L'importance croissante des transferts de fonds dans les situations de crise a été abordée dans plusieurs consultations régionales, notamment celles pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Asie du Sud et l'Asie centrale, et le Pacifique. La crise économique et financière récente a démontré la forte résilience et le volume élevé des transferts de fonds. Une étude récente a évalué que 414 milliards de dollars avaient été envoyés aux pays en développement en 2013.

Encadré 32 : Les transferts de fonds

Des efforts ont été entrepris pour encourager la réduction du coût moyen mondial des transferts de fonds. En 2008, le G8 a fixé un objectif de réduction des coûts de 5 % par an pour une durée de 5 ans (5 x 5). La Banque mondiale assure le suivi de cet objectif. Il a également été envisagé de soutenir l'élaboration d'une politique d'urgence « zéro coût » applicable dans les situations de crise humanitaire et déclenchée pour une période définie et limitée sur la base de certains critères. Se pose aussi la question de la nécessité du rétablissement rapide après une crise des services bancaires et financiers, ainsi que des communications.

Consciente du rôle que jouent les transferts de fonds pour soulager les difficultés humanitaires, la consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » a recommandé la « réduction ou [la] suppression du coût des transferts de fonds durant la période qui suit immédiatement une crise ». Les participants de la consultation pour le Pacifique ont appelé instamment les institutions financières internationales, le secteur financier, le secteur des communications et les partenaires humanitaires à faire en sorte que la circulation des transferts de fonds puisse avoir lieu rapidement, dans les volumes requis et avec des coûts de transaction minimums. Cette question est également inscrite au programme du G7.

Par ailleurs, il faut tenir compte de l'impact des réglementations financières liées au blanchiment d'argent et à la lutte contre le terrorisme sur les transferts de fonds, par exemple en Somalie. La perturbation de la circulation des espèces peut aggraver les crises humanitaires⁵⁶⁴ et affaiblir la consolidation de la paix.

Encadré 33 : Les transferts de fonds en Somalie⁵⁶⁵

La survie de nombreux Somaliens dépend des transferts de fonds, qui sont estimés à 1,3 milliard de dollars par an, soit 45 % de l'économie nationale, et dépassent le montant total de l'aide humanitaire, l'aide au développement et les investissements étrangers combinés. Les estimations récentes indiquent que 40 % des Somaliens comptent sur les transferts de fonds pour satisfaire leurs besoins vitaux. Alors que les sociétés de transfert de fonds adoptent de nouveaux modes opératoires plus informels et moins transparents, les Somaliens en difficulté, notamment les ménages dirigés par une femme, sont les premiers touchés par les restrictions appliquées aux réglementations bancaires.

PROPOSITIONS ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « [Nous devons] obtenir une image plus précise des mécanismes de financement et d'assistance humanitaires, [dont] les transferts de fonds et autres ressources reçus via les réseaux de personnes déplacées. » – Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, résumé des coprésidents
- « Réduction ou suppression du coût des transferts de fonds durant la période qui suit immédiatement une crise. » – Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, résumé des coprésidents

8.4 Protéger les programmes humanitaires contre les effets néfastes des politiques de lutte contre le terrorisme

Les participants de quatre consultations régionales⁵⁶⁶ ont indiqué que les mesures de lutte contre le terrorisme avaient des conséquences imprévues sur la capacité des acteurs humanitaires à remplir leur mission d'assistance et de protection. En plus de limiter l'accès aux financements et aux services financiers, ces mesures ont un impact sur le dialogue entre les parties en conflit. Lors du Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, la lutte contre le terrorisme a été identifiée comme l'un des trois principaux obstacles aux interventions en situation de crise⁵⁶⁷. Son impact touche surtout l'accès aux financements et aux services financiers, particulièrement pour les transferts à destination ou en provenance des zones à risque. De plus, la lutte contre le terrorisme entraîne un effet de « paralysie » en contraignant les travailleurs humanitaires à se censurer ou à réduire de façon préventive leurs activités de crainte qu'elles ne soient perçues comme des infractions. Pour résoudre ces difficultés, il serait notamment possible d'instaurer un dialogue international pour garantir le transfert des fonds destinés à des fins humanitaires, mais aussi d'introduire des exceptions dans les lois nationales, sur le modèle de la résolution 1916 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui prévoit une exception pour le « versement de fonds ou la remise d'autres biens financiers ou ressources économiques aux fins de la livraison, sans retard, [...] de l'aide humanitaire dont [la Somalie] a un besoin urgent ».

PROPOSITION ÉMANANT DES CONSULTATIONS

- « Bien que l'importance de la lutte contre le terrorisme dans la région ait été reconnue, l'impact négatif des lois antiterroristes et des mesures connexes sur les négociations humanitaires, les transferts financiers et l'accès aux populations devrait être limité, et de nombreux acteurs humanitaires demandent une plus grande clarté quant aux implications de ces lois ainsi que leur protection légale afin de préserver leur capacité d'agir. » – Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, résumé des coprésidents



« Les gouvernements devraient avant tout garantir un environnement sûr et sécurisé à l'action humanitaire. Ils devraient également disposer d'un cadre juridique et stratégique propre à faciliter l'accès humanitaire [notamment en garantissant] la possibilité de mener une action humanitaire fondée sur des principes dans le cadre de mesures antiterroristes. »

Commission européenne, Préparatifs en vue du Sommet humanitaire mondial : un partenariat mondial pour une action humanitaire fondée sur des principes et efficace

PROPOSITIONS ISSUES DU PROCESSUS

Des engagements doivent être pris afin de garantir un financement suffisant pour que les personnes les plus vulnérables disposent du niveau d'assistance humanitaire indispensable pour protéger leur vie et leur dignité en cas de crise, mais aussi pour renforcer leur résilience dans les situations de crise prolongée. Partant du constat que la hausse des demandes de fonds ne suffirait pas à résoudre le problème, le processus de consultation a donné lieu à cinq propositions pour compenser le déficit de financement croissant.

Premièrement, il faut **rassembler et solliciter les différentes sources de fonds** qui peuvent contribuer à atténuer les difficultés humanitaires, y compris les financements publics nationaux, les contributions multilatérales et bilatérales, les transferts de fonds, les sociétés d'assurance, le secteur privé et les contributions du grand public. Il est également nécessaire d'améliorer la transparence et le suivi en temps réel des fonds, ainsi que de renforcer les capacités d'organisation et de coordination des sources diverses. Il serait notamment souhaitable d'exploiter le lien entre la finance sociale islamique et l'action humanitaire à travers la création d'instruments innovants.

Deuxièmement, il faut veiller à **utiliser les outils de financement adaptés à chaque crise**. En raison du déficit de financement, les fonds humanitaires internationaux doivent être utilisés uniquement dans les situations où ils sont les plus nécessaires, et non dans des cas où les fonds destinés au développement ou les autres sources de financement sont plus appropriés. Les gouvernements touchés ainsi que les partenaires et les fonds axés sur le développement et le changement climatique doivent accroître les investissements dédiés à la réduction des risques et à la généralisation de la protection sociale et du déploiement des services de base. Une plus grande part des financements doit être versée directement aux premiers intervenants et aux autres organisations locales. Les fonds directement versés aux gouvernements touchés doivent aussi être accrus, que ce soit sous la forme d'un soutien budgétaire ou d'un financement de la prévention des risques. Les crises prolongées liées aux conflits exigent de mettre en place des financements prévisibles à plus long terme, et un système mondial de financement reposant sur les mêmes critères doit être proposé aux pays d'accueil des réfugiés. Il faut également s'assurer que des financements d'urgence sont disponibles pour répondre aux périodes de forte demande et que des critères de déclenchement sont définis pour garantir la prévisibilité des interventions.

Troisièmement, tous les acteurs doivent **optimiser les ressources** en renforçant la transparence sur le coût des opérations de façon à pouvoir créer un corpus de données factuelles fiable sur leur rentabilité, en généralisant les pratiques qui fournissent de bons gains d'efficacité — comme les transferts d'argent, les interventions précoces et le financement des activités de préparation — et en luttant contre la corruption. En définissant les besoins de façon plus objective et en renforçant la transparence et la rentabilité, les organisations opérationnelles pourraient en retour bénéficier d'une plus grande liberté dans l'utilisation des fonds, de la simplification des obligations en matière de compte rendu et d'un passage au financement pluriannuel par les donateurs.

Quatrièmement, il convient d'**éliminer les obstacles à la circulation des financements** pour garantir la rapidité et l'efficacité des transferts de fonds immédiatement après un choc. Il faut pour cela soutenir le rétablissement rapide des services bancaires et des communications, ainsi que la réduction des coûts de transaction dans la période faisant immédiatement suite à la crise. Il est également nécessaire de protéger les transferts de fonds et les financements humanitaires contre les effets néfastes des politiques de lutte contre le terrorisme.

Enfin, et pour soutenir ce qui précède, les consultations ont mis en avant la nécessité de créer une **entité indépendante** composée de spécialistes du financement, de l'économie et de l'actuariat, afin de suivre et d'analyser les flux de financement, d'évaluer la rentabilité et l'efficacité des différentes possibilités d'intervention dans des contextes variés, et de formuler des recommandations sur la correction du déficit de ressources et la modification des conditions applicables aux financements d'urgence. Cette entité pourrait comprendre des bureaux régionaux et un bureau international qui présenterait ses conclusions au Coordonnateur des secours d'urgence.

CONCLUSION

DES PERSPECTIVES D'AVENIR

Le processus de consultation en vue du Sommet humanitaire mondial a été mené pour écouter et intégrer les opinions de toutes les parties prenantes qui souhaitent bâtir un monde ayant retrouvé son humanité fondamentale. Larges et ouvertes, les consultations ont permis de renforcer la confiance et la transparence entre des parties prenantes qui se rencontrent rarement pour échanger sur leurs difficultés et trouver des solutions. Ainsi, les femmes, les hommes, les filles et les garçons ayant survécu à des situations de crise ont enfin pu s'exprimer directement sur leurs expériences, leurs besoins et leurs capacités, pour lancer un appel fort en faveur de l'amélioration de l'action humanitaire.

Dans le monde entier, les parties prenantes ont répété l'appel urgent à l'action et au changement transformateur lancé par le Secrétaire général des Nations Unies. Il a été clairement établi que le *statu quo* ne pouvait plus durer. Les personnes touchées — hommes et femmes —, les acteurs humanitaires et les partenaires partagent la volonté de transformer la façon dont le monde prévient les crises humanitaires, s'y prépare et y répond.

Ce changement doit dépasser les aspects techniques et fonctionnels de l'action humanitaire. Il faut réaffirmer l'engagement mondial en faveur de l'humanité, qui découle de la Charte des Nations Unies, laquelle s'engage à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à proclamer à nouveau la foi [des États membres] dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et dans l'égalité de droits des hommes et des femmes⁵⁶⁸.

Ce même engagement se retrouve dans les nouveaux objectifs de développement durable dans lesquels les États membres ont promis de ne laisser personne de côté et d'œuvrer ensemble pour créer « un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin, où chacun puisse s'épanouir », « un monde libéré de la peur et de la violence » et « un monde juste, équitable, tolérant et ouvert, où [...] les besoins des plus vulnérables soient satisfaits⁵⁶⁹ ». Ces idées se retrouvent dans toutes les cultures, toutes les religions et toutes les sociétés, et chacun est responsable de leur mise en œuvre. Elles sous-tendent aussi les quatre principes fondamentaux de l'action humanitaire : humanité, impartialité, neutralité et indépendance.

Les idées exprimées lors des consultations menées en vue du Sommet humanitaire mondial aspirent à un monde où « chaque femme, chaque homme et chaque enfant peut recevoir une assistance et une protection contre l'impact des catastrophes, des conflits, des déplacements, de la famine ou des maladies »⁵⁷⁰ ; un monde où les personnes touchées par les crises peuvent se relever comme elles l'entendent, où les femmes et les filles sont autonomes, où les jeunes sont considérés comme des partenaires à part entière et où les personnes de tout âge participent à la prise de décision ; un monde où les personnes et les principes se trouvent au cœur de l'action humanitaire ; un monde où la communauté internationale se tient aux côtés des personnes touchées par les crises et agit dans leur intérêt ; un monde où aucun individu ne perd la vie s'il peut être sauvé, ni ne souffre de la faim ou d'un conflit par manque de volonté politique ou de ressources disponibles. Un monde plus sûr et plus humain pour tous.

UNE ACTION COLLECTIVE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS HUMAINITAIRES FUTURS

Tous les gouvernements, groupes, individus et organisations engagés dans l'action humanitaire sont vivement encouragés à soutenir les grands changements nécessaires, à mettre en place de nouveaux partenariats et de nouveaux modes de travail, à se libérer des limites propres à leurs fonctions et à leurs pratiques, et à se mobiliser autour du besoin urgent de rétablir un sens de responsabilité collective en faveur de l'humanité et de la dignité pour tous.

Pour soutenir cet effort et relever les défis humanitaires du futur, le Secrétaire général des Nations Unies a exposé en avril 2015 quatre grands principes de l'action humanitaire : protéger les populations touchées par les conflits et mettre en œuvre des actions fermes contre les violations du droit humanitaire international et du droit relatif aux droits de l'homme ; trouver de nouveaux modes de coopération entre la communauté humanitaire et le secteur du développement et d'autres acteurs afin de renforcer la résilience des populations en cas de choc ; renforcer l'efficacité des opérations ; et combler le fossé entre la hausse des besoins humanitaires et les ressources disponibles pour y répondre. Ces grands principes correspondent aux principales thématiques identifiées lors du processus de consultation. Il faut toutefois y ajouter l'appel répété à placer les populations touchées par les crises au cœur de l'action humanitaire et à leur donner les moyens d'y faire face et de se relever.

Ces cinq principaux domaines d'action présentent chacun une ambition pour le futur de l'action humanitaire :

1. **Dignité** – donner aux populations les moyens de faire face et de se remettre dignement par le biais d'une action humanitaire axée sur les personnes, qui tient compte des femmes et des filles, qui atteint tout le monde et qui investit dans les jeunes et les enfants, tout en veillant à ce que les personnes soient les principaux acteurs de cette réponse.
2. **Sûreté** – mettre les populations à l'abri du danger en plaçant la protection au centre de l'action humanitaire, intensifier l'action politique pour prévenir et mettre fin aux conflits, empêcher les violations du droit humanitaire international et y mettre un terme, et éviter d'instrumentaliser l'action humanitaire.
3. **Résilience** – rendre l'espoir et trouver des solutions pour les populations confrontées à des crises nouvelles ou prolongées, à travers l'action collective des partenaires de l'action humanitaire, du développement et autres, le tout pour renforcer la résilience des personnes face aux crises; se consacrer à cette fin à l'investissement dans les capacités de préparation, à la gestion et à l'atténuation des risques, à la réduction de la vulnérabilité, à la recherche de solutions durables pour les déplacements prolongés, et à l'adaptation aux nouvelles menaces.
4. **Partenariats** – nouer des partenariats divers et inclusifs qui réaffirment les principes humanitaires, soutenir une action humanitaire efficace et dirigée par les populations, permettre aux premiers intervenants d'assumer un rôle de leader et mobiliser le pouvoir de l'innovation.
5. **Financement** – veiller à mieux exploiter les ressources pour préserver la vie, la dignité et la résilience en situation de crise, grâce à des sources de financement nouvelles et diverses et à l'apport d'un soutien accru aux organisations locales.

L'ensemble de propositions qui étaye ces cinq domaines d'action pourrait amorcer les changements requis pour créer les opérations et le filet de sécurité nécessaires pour protéger les millions de personnes dont la vie est prise en otage par des situations de crise.

Cette transformation, si elle est engagée, prendra néanmoins du temps et nécessitera la réaffirmation d'une vision commune sur la solidarité mondiale avec les personnes touchées par les crises humanitaires. Les participants des consultations ont clairement fait savoir qu'ils attendaient du Sommet humanitaire mondial qu'il remplisse cet objectif en unissant les parties prenantes clés autour d'un engagement général⁵⁷¹ à adopter une nouvelle approche de travail et d'un appel à l'action sociale et politique pour soutenir les personnes les plus vulnérables dans le monde.

HORIZON ISTANBUL

Les domaines d'action émergents et les principales propositions qui les soutiennent doivent être examinés et parachevés lors de la Consultation globale qui se tiendra à Genève du 14 au 16 octobre 2015, un événement clé au cours duquel les gouvernements et les représentants

des communautés touchées, les organisations de la société civile, les organisations multilatérales et d'autres partenaires, notamment le secteur privé, devront appeler de leurs vœux les changements fondamentaux que le Sommet nous donne à tous la possibilité d'adopter et prendre des mesures pour que ces aspirations deviennent réalité à Istanbul et au-delà.

Au début de l'année 2016, le Secrétaire général des Nations Unies transmettra au Sommet humanitaire mondial un rapport inspiré des très nombreuses consultations, y compris la Consultation globale, ainsi que des conclusions des autres grandes études internationales et des processus d'élaboration de cadres mondiaux menés en 2015. Ce rapport exprimera sa vision pour le Sommet et au-delà. Le Sommet humanitaire mondial sera la rampe de lancement de ces changements, mais le suivi des engagements pris à Istanbul sera tout aussi important que leur définition.

Lors du Sommet, les chefs d'État et de gouvernement et les chefs de file mondiaux issus des organisations régionales, de la société civile, du secteur privé, des communautés touchées par les crises, des organisations multilatérales, du milieu universitaire et toutes les autres parties prenantes s'associeront au Secrétaire général pour engager un programme transformateur qui incarnera une volonté politique mondiale, commune et réaffirmée à relancer notre capacité à mettre en œuvre la meilleure action humanitaire possible.

BIBLIOGRAPHIE

Entre juin 2014 et juillet 2015, huit consultations régionales ont été organisées en préparation du Sommet humanitaire mondial. Les principaux documents de chaque consultation sont disponibles aux adresses suivantes. Les autres rapports préparés en vue du Sommet, notamment les résumés des réunions thématiques et des consultations spécialisées, sont disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : whsummit.org/whs_consultation_reports.

Afrique de l'Est et Afrique australe

Rapport final : whsummit.org/whs_esa/finalreport

Résumé des coprésidents : whsummit.org/file/514228/view/561237

Stakeholder Analysis : whsummit.org/whs_esa/stakeholderconsultationreport

Rapport de la consultation en ligne : whsummit.org/whs_esa/onlineconsultationreport

Afrique de l'Ouest et du Centre

Rapport final : whsummit.org/file/516603/view/563838

Résumé des coprésidents : whsummit.org/file/457893/view/498581

Stakeholder Analysis : whsummit.org/whs_wca/stakeholderconsultationreport

Rapport de la consultation en ligne : whsummit.org/file/488394/view/532141

Amérique latine et Caraïbes

Rapport final : whsummit.org/whs_lac/finalreport

Résumé des coprésidents : whsummit.org/file/514227/view/561236

Stakeholder Analysis : whsummit.org/whs_lac/stakeholderconsultationreport

Rapport de la consultation en ligne : whsummit.org/whs_lac/onlineconsultationreport

Asie du Nord et du Sud-Est

Rapport final : whsummit.org/whs_nsea/finalreport

Résumé des coprésidents : whsummit.org/file/514232/view/561241

Stakeholder Analysis : whsummit.org/whs_nsea/stakeholderconsultationreport

Rapport de la consultation en ligne : whsummit.org/whs_nsea/onlineconsultationreport

Asie du Sud et Asie centrale

Rapport final : whsummit.org/whs_sca/finalreport

Résumé du président : whsummit.org/file/514230/view/561239

Stakeholder Analysis : whsummit.org/whs_sca/stakeholderconsultationreport

Rapport de la consultation en ligne : whsummit.org/whs_sca/onlineconsultationreport

Groupe « Europe et autres »

Rapport final : whsummit.org/whs_eog/finalreport

Résumé des coprésidents : whsummit.org/file/514233/view/561242

Stakeholder Analysis : whsummit.org/whs_eog/stakeholderconsultationreport

Rapport de la consultation en ligne : whsummit.org/whs_eog/onlineconsultationreport

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Rapport final : www.whsummit.org/whs_mena/finalreport

Résumé des coprésidents : whsummit.org/file/514229/view/561238

Stakeholder Analysis : whsummit.org/whs_mena/stakeholderconsultationreport

Rapport de la consultation en ligne : whsummit.org/whs_mena/onlineconsultationreport

Pacifique

Rapport final : whsummit.org/whs_pacific/finalreport

Résumé des coprésidents : whsummit.org/file/514236/view/561245

Stakeholder Analysis : whsummit.org/whs_pacific/stakeholderconsultationreport

Rapport de la consultation en ligne : whsummit.org/whs_pacific/onlineconsultationreport

- 1 Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2014, *Sauver des vies aujourd'hui et demain. La gestion des risques de crises humanitaires*, New York, Nations Unies
- 2 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 2015, *Global Trends: Forced Displacement in 2014*, Genève, Nations Unies
- 3 Development Initiatives, 2015, *Global Humanitarian Assistance Report 2015*, Bristol, Development Initiatives
- 4 Service de surveillance financière de l'OCHA, données valables en date du 25 septembre 2015
- 5 HCR, 2015, *Global Trends: Forced Displacement in 2014*, Genève, HCR
- 6 Ibid.
- 7 Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), 2014, *Global Overview 2014: People internally displaced by conflict and violence*, Genève, IDMC
- 8 Development Initiatives, 2015, *Global Humanitarian Assistance Report 2015*, Bristol, Development Initiatives
- 9 OCHA, à paraître, *World Humanitarian Data and Trends 2015*, New York, Nations Unies
- 10 Development Initiatives, 2015, *Global Humanitarian Assistance Report 2015*, Bristol, Development Initiatives
- 11 Humanitarian Outcomes, Aid Worker Security Database, « Major attacks on aid workers: Summary statistics (2004-2014) », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : aidworkersecurity.org/incidents/report/summary
- 12 Déclaration du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé, D^e Margaret Chan, le 19 août 2015, disponible à l'adresse suivante : who.int/mediacentre/news/statements/2015/world-humanitarian-day/fr/
- 13 Humanitarian Emergency Response Review, 2011, *Humanitarian Emergency Response Review*, Londres, Humanitarian Emergency Response Review
- 14 PovcalNet : outil en ligne de mesure de la pauvreté conçu par le Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale et disponible (en anglais) à l'adresse suivante : iresearch.worldbank.org/PovcalNet
- 15 Lovell, E. et Le Masson, V., 2014, *Equity and inclusion in disaster risk reduction: building resilience for all*, Londres, Overseas Development Institute (ODI)
- 16 Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2015, *World population prospects: the 2015 revision*, New York, Nations Unies
- 17 Themner, L. et Wallensteen, P., 2014, « Armed conflicts, 1946-2013 », *Journal of Peace Research* 51:4
- 18 Forum économique mondial, 2015, *Global Risks 2015, 10th Edition*, Genève, Forum économique mondial
- 19 Banque mondiale, 30 avril 2013, « Des progrès indispensables dans les États fragiles et les pays sortant d'un conflit »
- 20 Institute for Economics and Peace, 2015, *Global Peace Index 2015*, New York, Mexico et Sydney, Institute for Economics and Peace
- 21 *Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général (A/69/80-E/2014/68)*
- 22 Ibid.
- 23 OCHA, à paraître, *World Humanitarian Data and Trends 2015*, New York, Nations Unies
- 24 HCR, 2015, *Global Trends: Forced Displacement in 2014*, Genève, Nations Unies
- 25 Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2014, *IOM Outlook on Migration, Environment and Climate Change*, Genève, OIM

- 26 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2012, *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050. Les conséquences de l'inaction*, Paris, OCDE
- 27 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2014, *Changements climatiques 2014. Incidences, adaptation et vulnérabilité. Résumé à l'intention des décideurs. Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, Cambridge, Cambridge University Press
- 28 Royal Society, 2014, *Resilience to Extreme Weather*, Londres, Royal Society
- 29 Aneja, U., 2014, Conference Report. *South-South Humanitarianism. 26-27 November 2014*, New Delhi, JSIA ; Peters, K. et Vivikananda, J., 2014, *Topic Guide: Conflict, Climate and Environment*, Londres, ODI et International Alert
- 30 Ramalingam, B., 11 janvier 2011, « The Globalisation of Vulnerability » in *Aid on the Edge of Chaos*
- 31 Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Pandemics and Epidemic Diseases », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.who.int/csr/disease/en/
- 32 Park, J., 23 avril 2015, « Europe's Migration Crisis », CFR Backgrounders, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.cfr.org/migration/europes-migration-crisis/p32874
- 33 Congressional Research Service, 2011, « Japan's 2011 Earthquake and Tsunami: Economic Effects and Implications for the United States », préparé pour les membres et les comités du Congrès des États-Unis
- 34 Il existe de nombreuses définitions du système humanitaire international. Le rapport 2013 du Secrétaire général des Nations Unies sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies définit le système comme le réseau d'acteurs humanitaires internationaux qui entretiennent entre eux des liens fonctionnels à travers le cadre de coordination établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/182 et ses résolutions ultérieures, qui regroupe le Coordonnateur des secours d'urgence, le Comité permanent interorganisations et les mécanismes de planification et de financement et qui sont guidés par un attachement à des principes directeurs, aux principes humanitaires et au droit international.
- 35 Humanitarian Outcomes, à paraître, *State of the Humanitarian System 2015*, Londres, Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, ALNAP
- 36 Development Initiatives, 2015, *Global Humanitarian Assistance Report 2015*, Bristol, Development Initiatives
- 37 Ibid.
- 38 DARA et AECID, 2014, *Now Or Never: Making Humanitarian Aid More Effective*, Madrid, DARA et AECID
- 39 Médecins Sans Frontières, 2014, *Where is Everyone? Responding to Emergencies in the Most Difficult Places*, Londres, Médecins Sans Frontières
- 40 Bryce, H., 16 septembre 2014, « The Dangers of Politicizing Aid », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.chathamhouse.org/expert/comment/15761
- 41 DARA et AECID, 2014, *Now Or Never: Making Humanitarian Aid More Effective*, Madrid, DARA et AECID
- 42 Notamment : Humanitarian Outcomes, à paraître, *State of the Humanitarian System 2015*, Londres, ALNAP
- 43 Médecins Sans Frontières, 2014, *Where is Everyone? Responding to Emergencies in the Most Difficult Places*, Londres, Médecins Sans Frontières
- 44 Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, ajustées pour refléter l'inflation.
- 45 Voir par exemple : le Standard essentiel 1 du Projet Sphère sur l'intervention humanitaire centrée sur les personnes et le Listening Program du CDA

- 46 Oxfam International, 2015, *Pour la dignité humaine*, Oxford, Oxfam International
- 47 *Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet*, Résumé des coprésidents, 2014
- 48 Cosgrave, J., 2007, *Tsunami Evaluation Coalition Synthesis Report*, Londres, ALNAP et TEC
- 49 Voir par exemple : Ramalingan, B., 2013, *Missed opportunities: the case for strengthening national and local partnership-based humanitarian responses*, Londres, ActionAid, CAFOD, Christian Aid, OxfamGB et Tearfund ; Featherstone, A., 2014, *Missed Again: making space for partnership in the Typhoon Haiyan response*, Londres, ActionAid, CAFOD, Christian Aid, OxfamGB et Tearfund
- 50 De nombreux groupes confessionnels ont soumis des documents dans le cadre du processus du Sommet humanitaire mondial. Voir par exemple : Alliance évangélique mondiale, 2015, « A Call to Commitment and Partnership: a World Evangelical Alliance Brief on the Evangelical Community and Humanitarian Development » ; CAFOD, Christian Aid, Islamic Relief Worldwide et Tearfund, 2015, « Keeping the Faith: The Role of Faith Leaders in the Ebola Response » ; Caritas Internationalis, 2015, « A Faith-based Perspective for the World Humanitarian Summit » ; et Ordre souverain de Malte, 2015, « Religions Together for Humanitarian Action: Reaching out to victims of armed conflicts: the special role of faith-based actors ». En préparation des consultations régionales, le réseau The Humanitarian Forum et Islamic Relief ont réalisé plusieurs consultations préparatoires avec les acteurs locaux confessionnels et laïques. Les principales conclusions de ces consultations sont restituées dans les analyses de parties prenantes, en particulier celles de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et celles du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ainsi que dans les contributions au Sommet humanitaire mondial, notamment The Humanitarian Forum, 2015, *Consultations menées par le réseau The Humanitarian Forum entre janvier 2014 et juillet 2015 en vue du Sommet*, Londres
- 51 *Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet*, 2015, *Stakeholder Analysis* ; *Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet*, 2014, *Stakeholder Analysis*
- 52 *Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet*, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 53 *Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet*, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 54 *Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet*, 2014, *Final Report*
- 55 *Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet*, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 56 Comité international de la Croix-Rouge (CICR), 3 avril 2015, déclaration publique « Yémen/Syrie : le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge condamne les agressions meurtrières de quatre travailleurs du Croissant Rouge »
- 57 Svoboda, E., 2015, *Strengthening access and proximity to serve the needs of people in conflict*, Londres, HPG/ODI
- 58 Kathmandu Living Labs, « Kathmandu Living Labs Project », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.kathmandulivinglabs.org/project/
- 59 The Humanitarian Forum, 2015, *Consultations menées par le réseau The Humanitarian Forum entre janvier 2014 et juillet 2015 en vue du Sommet*, Londres, The Humanitarian Forum
- 60 *Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet*, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 61 *Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet*, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 62 Voir par exemple : *Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet*, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 63 Humanitarian Outcomes, à paraître, *State of the Humanitarian System 2015*, Londres, ALNAP

- 64 Knox Clarke, P., et Obrecht, A., 2015, *Good humanitarian action meets the priorities and respects the dignity of crisis-affected people*, Londres, ALNAP/ODI
- 65 Binger, S., Lynch, M., et Weaver, A., juillet 2015, « The Red Cross and Red Crescents Principled Approach to Innovation: Submission to the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet
- 66 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report*. Figure aussi dans le Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé, 2010, New York, Nations Unies
- 67 Ground Truth Solutions, 2015, « Submission to World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet
- 68 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis*
- 69 Ibid.
- 70 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Raymond, N., et Card, B., 2015, « Applying Humanitarian Principles to Current Uses of Information Communication Technologies: Gaps in Doctrine and Challenges to Practice », Harvard Humanitarian Initiative, document préparé en vue du Sommet
- 71 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents*
- 72 CDAC Network, 2015, « CDAC Network Submission to the World Humanitarian Summit Global Consultation », document préparé en vue du Sommet
- 73 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 74 CDAC Network, 2015, « CDAC Network Submission to the World Humanitarian Summit Global Consultation », document préparé en vue du Sommet
- 75 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 76 Raymond, N., et Card, B., 2015, *Applying Humanitarian Principles to Current Uses of Information Communication Technologies: Gaps in Doctrine and Challenges to Practice*, Cambridge, Harvard Humanitarian Initiative
- 77 Ground Truth Solutions, 2015, « Submission to the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet
- 78 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 79 Lehmann, C., et Masterson, D., 2014, *Emergency Economies: The Impact of Cash Assistance in Lebanon*, Beyrouth, Comité international de secours
- 80 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Rapport final*
- 81 Gouvernement turc, 2015, contribution au Sommet humanitaire mondial
- 82 Setiawan, C., et Trouseau, V., 2015, *A case for cash: crisis and disaster-affected populations' perspective*, FICR, CaLP

- 83 ODI et Centre for Global Development, 2015, *Doing cash differently – how cash transfers can transform humanitarian response. Report of the High Level Panel on Humanitarian Cash Transfers*, Londres, ODI et Centre for Global Development
- 84 Ibid.
- 85 Consultation régionale pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; North and South-East Asia, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Scoping Paper* ; Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d’urgence, 27 octobre 2014, discours prononcé à l’occasion de la consultation régionale en vue du Sommet en Afrique de l’Est et en Afrique australe, Pretoria
- 86 ODI et Centre for Global Development, 2015, *Doing cash differently – how cash transfers can transform humanitarian response. Report of the High Level Panel on Humanitarian Cash Transfers*, Londres, ODI et Centre for Global Development
- 87 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Bessant, J., 2015, *Cash-Based Programming in the Food Assistance Sector, Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 88 Programme alimentaire mondial (PAM), 2015, *WFP Position Paper for the World Humanitarian Summit*, document préparé en vue du Sommet
- 89 Brown, D., 2015, « Accountability: Everyone’s Responsibility » in *Humanitarian Accountability Report 2015*, Genève, CHS Alliance
- 90 Consultation régionale pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis* ; Consultation régionale pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l’Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l’Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis* ; Consultation régionale pour l’Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Niland, N., *et al.*, 2015, *Independent Whole of System Review of Protection in the Context of Humanitarian Action*, Conseil norvégien pour les réfugiés, Comité permanent interorganisations et Groupe mondial de la protection
- 91 START Network, 2015, « Shifting the System: START Network Statement to the WHS », document préparé en vue du Sommet
- 92 Obrecht, A., *et al.*, 2015, « WHS Effectiveness Theme Focal Issue Paper 5: Accountability », document préparé en vue du Sommet
- 93 Consultation régionale pour l’Asie du Sud et l’Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président* ; Consultation régionale pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l’Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l’Afrique de l’Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents*
- 94 Voir l’adresse suivante : www.aidtransparency.net
- 95 Voir l’adresse suivante : www.publishwhatyoufund.org

- 96 Voir l'adresse suivante : www.gov.ph/faith
- 97 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 98 ActionAid, 2015, « Accountability Messages for the WHS », document préparé en vue du Sommet
- 99 Conseil danois pour les réfugiés, 2015, *Piloting Accountability Systems for Humanitarian Aid in Somalia*, Copenhague, Conseil danois pour les réfugiés
- 100 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Small Arms Survey, 2014, *Searching for Stability: Perceptions of Security, Justice, and Firearms in Libya*, Genève, Small Arms Survey
- 101 Save the Children, 2014, « Education in Emergencies Report: A Community's Need, a Child's Right », document préparé pour la consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 102 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 103 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 104 Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 105 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 106 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation sur l'égalité des sexes menée au Chili en vue du Sommet, 2015, *Report* ; HCR, 2015, « Placing Protection at the Centre of Humanitarian Action », document préparé en vue du Sommet
- 107 Consultation sur l'égalité des sexes menée au Chili en vue du Sommet, 2015, *Rapport*
- 108 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 109 HCR, 2015, « Placing Protection at the Centre of Humanitarian Action », document préparé en vue du Sommet
- 110 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 111 Jaspars, S. et O'Callaghan, S., 2010, *Challenging choices: protection and livelihoods in conflict: Case studies from Darfur, Chechnya, Sri Lanka and the Occupied Palestinian Territories*, Londres, HPG/ODI

- 112 Jaspars, S. et O'Callaghan, S., 2010, *Challenging choices: protection and livelihoods in conflict: Case studies from Darfur, Chechnya, Sri Lanka and the Occupied Palestinian Territories*, Londres, HPG/ODI
- 113 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président*. Parmi les contributions des gouvernements : gouvernement de la République française, 2015, « Non-papier français sur l'action humanitaire en vue du Sommet humanitaire mondial », document préparé en vue du Sommet ; gouvernement du Royaume d'Espagne, 2015, « Spanish Position on the Issues Emerging from the Regional Consultation in Europe and Others to the 2016 World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet ; Gouvernement de la République de Turquie, 2015, « Turkey position Paper for the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet. Parmi les contributions des acteurs non gouvernementaux : Conseil norvégien pour les réfugiés, 2015, *World Humanitarian Summit Position Paper*, Genève ; Professionals in Humanitarian Assistance and Protection (PHAP), OIM et Caritas Internationalis, Webinar in Support of the World Humanitarian Summit: *Trafficking in persons in times of crisis* ; HCR, 2015, « Placing Protection at the Centre of Humanitarian Action », document préparé en vue du Sommet ; Sommet humanitaire mondial, Délégation permanente de l'Union européenne auprès des Nations Unies et autres organisations internationales à Genève, Mission permanente du Luxembourg auprès des Nations Unies et autres organisations internationales à Genève, 8 juillet 2015, échange thématique informel, « Putting protection at the heart of humanitarian action », Genève
- 114 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; PAM, 2012, *Humanitarian Protection Policy*, Rome, PAM
- 115 Voir : CICR, 2013, *Standards professionnels pour les activités de protection menées par les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme lors de conflits armés et d'autres situations de violence*, Genève, CICR
- 116 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 117 La déclaration de politique générale sur l'égalité des sexes publiée par le Comité permanent interorganisations en 2008 établit ce qui suit : « les programmes en faveur de l'égalité des sexes englobent toutes les stratégies visant à atteindre l'égalité des sexes, y compris notamment la prise en compte de la problématique hommes-femmes, l'analyse des disparités entre les sexes, la prévention et l'intervention dans le domaine de la lutte contre la violence sexiste, de l'exploitation et des abus sexuels, la défense et la protection des droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et des filles et la garantie de l'équilibre entre les sexes sur le lieu de travail ».
- 118 OMS, 2011, *Gender, Climate Change, and Health*, Genève, Nations Unies
- 119 OMS, 2010, *Tendances de la mortalité maternelle sur la période 1990-2008*, Genève, Nations Unies
- 120 Forum économique mondial, 2014, *The Global Gender Gap Report 2014*, Genève, Forum économique mondial ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2014, *Indice d'inégalités de genre*, New York, Nations Unies ; Kabeer, N., 2005, « Gender Equality and Women's Empowerment: A Critical Analysis of the Third Millennium Development Goals » in *Gender and Development* 13:1
- 121 Anderson, M., Brown, D. et Jean, I., 2012, *Time to Listen: Hearing People on the Receiving End of International Aid*, Massachusetts, CDA Collective Learning Projects ; Institute of Development Studies et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), 2015, *The Effect of Gender Equality*

- Programming on Humanitarian Outcomes*, New York, Nations Unies ; Kabeer, N., 2005, « Gender Equality and Women's Empowerment: A Critical Analysis of the Third Millennium Development Goals » in *Gender and Development* 13:1
- 122 Les marqueurs de l'égalité des sexes, comme la Notation Genre du Comité permanent interorganisations, permettent d'évaluer la prise en compte dans les projets de l'objectif d'égalité entre les femmes, les filles, les hommes et les garçons. Les meilleurs scores sont attribués aux projets conçus pour répondre de façon égale aux besoins des femmes, des filles, des hommes et des garçons, ou encore aux projets spécialement axés sur la résolution d'un problème d'inégalité entre les sexes (par exemple, élever le taux de scolarité des filles au niveau de celui des garçons).
- 123 Institute of Development Studies et ONU-Femmes, 2015, *The Effect of Gender Equality Programming on Humanitarian Outcomes*, New York, Nations Unies ; Mazurana, D. et al., 2011, *Sex and Age Matter: Improving Humanitarian Response in Emergencies*, Massachusetts, Feinstein International Center, Tufts University ; Conseil norvégien pour les réfugiés, 2015, *World Humanitarian Summit Position Paper*, Oslo, Conseil norvégien pour les réfugiés
- 124 Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, *Report* ; Consultation régionale sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Executive Report* ; Plan International, 2013, *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2013. Être adolescente en situation d'urgence : une double peine*, Londres, Plan International
- 125 Anderson, M., Brown, D. et Jean, I., 2012, *Time to Listen: Hearing People on the Receiving End of International Aid*, Massachusetts, CDA Collective Learning Projects ; Institute of Development Studies et ONU-Femmes, 2015, *The Effect of Gender Equality Programming on Humanitarian Outcomes*, New York, Nations Unies ; Plan International, 2013, *Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2013. Être adolescente en situation d'urgence : une double peine*, Londres, Plan International
- 126 Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, *Report* ; Consultation en ligne sur l'égalité des sexes en vue du Sommet, 2015, *Survey Analysis Report* ; Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), 2013, *Engaging Men and Boys: A Brief Summary of UNFPA Experiences and Lessons Learned*, New York, Nations Unies
- 127 Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, *Report* ; Consultation régionale sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Executive Report* ; Étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, à paraître ; Anderson, M., Brown, D. et Jean, I., 2012, *Time to Listen: Hearing People on the Receiving End of International Aid*, Massachusetts, CDA Collective Learning Projects
- 128 Voir aussi : Gouvernement du Japon, 2015, « Initial Input of the Government of Japan for the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet ; Gouvernement de la Suisse, 2015, « Position Letter on the WHS », document préparé en vue du Sommet
- 129 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, *Report* ; Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, 2014 (S/2014/693) ; Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits, 2013 (S/2015/203) ; Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité, 2014 (S/PRST/2014/21/)
- 130 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, *Report*

- 131 Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, 2013 (S/2013/525) ; Groupe de travail interorganisations sur la santé procréative (IAWG), 2015, *State of the Field Report*, New York, IAWG ; Global Justice Center, 2015, « WHS Submission Serving the Needs of People in Conflict by Guaranteeing the Rights Specific to Conflict », document préparé en vue du Sommet
- 132 Institute of Development Studies et ONU-Femmes, 2015, *The Effect of Gender Equality Programming on Humanitarian Outcomes*, New York, Nations Unies ; HCR, 2013, *UNHCR Dialogues with Refugee Women. Progress Report on Implementation of Recommendations*, Genève, Nations Unies ; Commission des femmes pour les réfugiés, 2014, *Livelihoods: Double Edged Sword*, New York, Commission des femmes pour les réfugiés ; Oxfam International, 2015, « Pour la dignité humaine. Sommet humanitaire mondial : une obligation de résultats », document préparé en vue du Sommet ; Consultation en ligne sur l'égalité des sexes en vue du Sommet, mars 2015, *Report* ; Commission de la condition de la femme, 2015, *Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 133 Consultation régionale sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Executive Report* ; Partenariat mondial sur les crises urbaines en vue du Sommet, 2015, *Recommendations* ; Sommet humanitaire mondial, Croix-Rouge américaine et George Washington University, 2015, *Livre blanc sur la consultation Emerging Humanitarian Frontiers, Not Just a Handout: Moving Below and Beyond International Humanitarian Response* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 134 OMS, London School of Hygiene and Tropical Medicine et South African Medical Research Council, 2013, *Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire*, Genève, OMS
- 135 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 136 La Charte a été préparée avec le soutien technique d'ONU-Femmes.
- 137 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Commission de la condition de la femme, 2015, *Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, 2015, Report* ; Consultation régionale sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Executive Report* ; Consultation en ligne sur la violence sexiste en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation en Irlande en vue du Sommet, 2015, *Recommendations from the Irish Humanitarian Consultative Process*
- 138 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Commission de la condition de la femme, 2015, *Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, Report* ; Consultation régionale sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Executive Report* ; Journalist and Writers Foundation, 2015, *Istanbul Summit 2015 Final Declaration: Women as the Beneficiaries and Actors of Humanitarian Action*, Istanbul, JRF ; Refugees International, 2013, *South Sudan: Investigating Sexual Violence in Conflict Proves Challenging*, Washington D.C., Refugees International ; Refugees International, 2013, *DR Congo: Emergency Response to Sexual Violence Still Essential*, Washington D.C., Refugees International ; ActionAid, 2015, *Recommendations, Afrique du Sud, ActionAid* ; Global Justice Center, 2015, « WHS Submission Serving the Needs of People in Conflict by Guaranteeing the Rights Specific to Conflict » ; document préparé en vue du Sommet

- 139 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président* ; Consultation en Irlande en vue du Sommet, 2015, *Recommendations from the Irish Humanitarian Consultative Process* ; ActionAid, 2013, « *Women and the City 2: Combatting violence against women and girls in urban public spaces-the role of public services* », Johannesburg, ActionAid
- 140 Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, 2015, *Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations*, New York, Nations Unies
- 141 Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, *Report* ; Consultation en ligne sur la violence sexiste en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Partenariat mondial en vue du Sommet sur les crises urbaines, 2015, *Recommendations* ; parmi les contributions : WRC et ActionAid, 2013, « *Women and the City 2: Combatting violence against women and girls in urban public spaces-the role of public services* », Johannesburg, ActionAid ; ActionAid, 2015, « *Safe Cities for Women: From Reality to Rights* », Johannesburg, ActionAid
- 142 Htun, M., et Weldon, S. L., 2012, « The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combatting Violence against Women in Global Perspective, 1975-2005 » in *American Political Science Review* 106:3
- 143 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, *Report* ; Consultation régionale sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Executive Report* ; Consultation en Irlande en vue du Sommet, 2015, *Recommendations from the Irish Humanitarian Consultative Process* ; Rapports annuels du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits et sur les femmes et la paix et la sécurité ; Rapports du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé, novembre 2010, mai 2012 ; Annexe à la lettre datée du 16 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, Document de réflexion, *Débat public du Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé : problèmes et besoins en matière de protection des femmes et des filles en période de conflit armé et au lendemain des conflits* (S/2015/32)
- 144 PNUD, UNFPA, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ONU-Femmes et PAM, 2015, *Innovation in the UN, A session of the Joint Meeting of the Executive Boards of UNDP, UNFPA, UNOPS, UNICEF, UN Women and WFP Joint Meeting Report*, New York, Nations Unies
- 145 Wagner, L., 2011, *Gender Based Violence and the Humanitarian Community*, Headington Institute ; Martin, S., 2014, « 16 Day Challenge: Keeping International Workers Safe: Preventing and Responding to Gender-based Violence », USAID ; Nobert, M., 2015, « Sexual violence against and within the humanitarian community », document préparé en vue du Sommet ; Nobert, M., 19 août 2015, « Sexual assault against aid workers: it's time to take a stand » in *The Guardian* (R.-U.) ; Wall, I., 6 août 2015, « Sexual violence assault against aid workers: how serious is the situation? » in *The Guardian* (R.-U.)
- 146 Nobert, M., 2015, « Sexual violence against and within the humanitarian community », document préparé en vue du Sommet ; Nobert, M., 2015, « Sexual assault against aid workers: it's time to take a stand » in *The Guardian* (R.-U.)
- 147 Ibid.
- 148 Nobert, M., 2015, « Sexual violence against and within the humanitarian community », document préparé en vue du Sommet ; Nobert, M., 19 août 2015, « Sexual assault against aid workers: it's time to take a stand » in *The Guardian* (R.-U.) ; Wall, I., 6 août 2015, « Sexual violence assault against aid workers: how serious is the situation? », in *The Guardian* (R.-U.)

- 149 Nobert, M., 2015, « *Sexual violence against and within the humanitarian community* », document préparé en vue du Sommet ; Nobert, M., 19 août 2015, « *Sexual assault against aid workers: it's time to take a stand* » in *The Guardian* (R.-U.)
- 150 Gouvernement de la République turque, 2015, contribution au Sommet humanitaire mondial
- 151 Manifestation parallèle organisée par la Commission des femmes pour les réfugiés et le gouvernement australien sur les femmes réfugiées et les femmes handicapées, 2015, *Outcome Document* ; Commission des femmes pour les réfugiés, 2014, *Unpacking Gender: The Humanitarian Response to the Syrian Refugee Crisis in Jordan*, New York, Commission des femmes pour les réfugiés
- 152 HCR, 2013, UNHCR Dialogues with Refugee Women. Progress Report on Implementation of Recommendations, Genève, Nations Unies ; Wilber, R., 2011, *Leveraging Women's Community Leadership: A Model for Outreach in Urban Refugee Populations*, Washington D.C., Institute for Inclusive Security
- 153 Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 154 Consultation en Irlande en vue du Sommet, 2015, Recommendations from the Irish Humanitarian Consultative Process ; LIFPL, 2015, Consultation 2015 sur les femmes, la paix et la sécurité, *High Level Recommendations* ; Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité, 2015, *Global Review of UNSCR 1325 Position Paper*, New York, Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité
- 155 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, *Report* ; Consultation régionale sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Executive Report* ; *The Challenge of Sustaining Peace: Report of the Advisory Group of Experts for the 2015 Review of the United Nations Peacebuilding Architecture*, 2015 ; Étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, à paraître
- 156 Voir aussi : Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Oxfam International, 2015, *Pour la dignité humaine. Sommet humanitaire mondial : une obligation de résultats*, Oxford, Oxfam
- 157 Voir aussi : Gouvernement de la République turque, 2015, *World Humanitarian Summit 2016 Turkey Position Paper*
- 158 Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, *Report* ; Consultation régionale sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Executive Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Global Humanitarian Assistance, CAD de l'OCDE, 2015, *Financing UN Security Resolution 1325: Aid in support of gender equality and women's rights in fragile contexts*, Paris, OCDE
- 159 Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, *Report* ; Consultation régionale sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Executive Report*
- 160 Global Humanitarian Assistance, 2014, *Funding Gender in Emergencies: What are the Trends? GHA* ; OCDE, 2015, *Financing UN Security Resolution 1325: Aid in support of gender equality and women's rights in fragile contexts*, OCDE
- 161 Global Humanitarian Assistance, 2014, *Funding Gender in Emergencies: What are the Trends? GHA* ; Development Initiatives, 2015, *Global Humanitarian Assistance Report 2015*, Bristol, Development Initiatives
- 162 Chynoweth, S., 2015, « *Advancing reproductive health on the humanitarian agenda: the 2012-2014 global review* » in *Conflict and Health* 9:1.

- 163 OCDE, *Réseau sur l'égalité hommes-femmes du CAD, Financing UN Security Resolution 1325: Aid in support of gender equality and women's rights in fragile contexts*, Paris, OCDE
- 164 Commission de la condition de la femme, 2015, *Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, Report* ; Consultation régionale sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Executive Report* ; Journalist and Writers Foundation, 2015, *Istanbul Summit 2015 Final Declaration: Women as the Beneficiaries and Actors of Humanitarian Action*, Istanbul, JRF
- 165 Commission de la condition de la femme, 2015, *Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, Report* ; Gender and Development Network, GAPS UK et Interaction, 2015, *Position on the World Humanitarian Summit, document préparé en vue du Sommet* ; Economist Intelligence Unit, 2014, *The South Asia Women's Resilience Index*, Londres, The Economist
- 166 Voir aussi : Journalists and Writers Foundation, 2015, *Istanbul Summit 2015: Women as the Beneficiaries and Actors of Humanitarian Action Final Declaration*, Istanbul, JRF
- 167 El-Soh, C. F., 2015, « Review of IASC 2008 Policy Statement on Gender Equality in Humanitarian Action », document préparé pour le Groupe chargé de la problématique hommes-femmes au sein du Comité permanent interorganisations
- 168 Voir aussi : Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 169 Voir aussi : Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 170 *Convention relative aux droits de l'enfant, CRC/GC/2003/4 01/07/2003*
- 171 HCR, « Protection and Building Resilience », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.unhcr.org/pages/49c3646c1e8.html
- 172 HCR, 2015, *World at War: UNHCR Global Trends in Forced Displacement in 2014*, Genève, Nations Unies
- 173 Groupe mondial de la protection et Groupe mondial de l'éducation, 2015, « Child Protection and Education in Emergencies », contribution au Sommet humanitaire mondial
- 174 World Vision, 2014, *Stand with me – Our uncertain future*, World Vision International, cité dans : Groupe consultatif sur les enfants du Sommet humanitaire mondial, 2015, *Putting Children at the Heart of the World Humanitarian Summit* (ChildFund Alliance, Plan International, Save the Children, SOS Villages d'Enfants International, UNICEF, War Child Netherlands, War Child UK et World Vision International)
- 175 PNUD, UNFPA, UNOPS, UNICEF, ONU-Femmes et PAM, 2015, *Innovation in the UN, A session of the Joint Meeting of the Executive Boards of UNDP, UNFPA, UNOPS, UNICEF, UN Women and WFP Joint Meeting Report*, New York, Nations Unies
- 176 OCDE, 2015, *États de fragilité*, Paris, OCDE
- 177 Grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies (UNMGCY), 2015, « Youth Position Paper Indonesia », contribution au Sommet humanitaire mondial ; UNMGCY, 2015, « Consultation in a Humanitarian Hub - Pakistan », contribution au Sommet humanitaire mondial
- 178 Consultation en ligne sur les jeunes en vue du Sommet, 2015
- 179 PNUD, UNFPA, UNOPS, UNICEF, ONU-Femmes et PAM, 2015, *Innovation in the UN, A session of the Joint Meeting of the Executive Boards of UNDP, UNFPA, UNOPS, UNICEF, UN Women and WFP Joint Meeting Report*, New York, Nations Unies
- 180 Humanitarian Practice Network, 2015, « Special Feature: The Ebola Crisis in West Africa » in *Humanitarian Exchange*, numéro 64, Londres, HPN
- 181 Département des affaires économiques et sociales (DAES), 2012, *World Population Prospects*, New York, Nations Unies, cité dans : HelpAge, 2015, *Why ageing should be a concern for the World Humanitarian Summit*, contribution au Sommet humanitaire mondial
- 182 HelpAge International, 2015, *Why ageing should be a concern for the World Humanitarian Summit*, contribution au Sommet humanitaire mondial

- 183 Ibid.
- 184 Consultation en ligne en vue du Sommet, « What are specific needs for people in armed conflicts? », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.worldhumanitariansummit.org/node/449263
- 185 HelpAge International, 2015, « Why ageing should be a concern for the World Humanitarian Summit », contribution au Sommet humanitaire mondial
- 186 *Ministère du Développement international britannique (DFID)*, 2014, *Disability Framework, Leaving No One Behind*, Londres, DFID
- 187 Consultation en ligne en vue du Sommet, « What changes to current financing mechanisms are required to enhance preparedness and risk management? », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.worldhumanitariansummit.org/node/449453
- 188 HelpAge International, 2015, *Why ageing should be a concern for the World Humanitarian Summit*, contribution au Sommet humanitaire mondial
- 189 Consultation en ligne en vue du Sommet, « How can traditional knowledge and coping strategies be integrated into humanitarian action? », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.worldhumanitariansummit.org/node/490711 ; Seuseu, F., *et al.*, 2015, « Linking Traditional Knowledge with Seasonal Forecasts in Samoa: lessons from our elders », contribution au Sommet humanitaire mondial
- 190 Consultation en ligne en vue du Sommet, « What is most critical to ensure that humanitarian action is meeting humanitarian needs? », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.worldhumanitariansummit.org/node/436362
- 191 OMS, 2011, *Rapport mondial sur le handicap*, Genève, OMS. En vertu de la définition énoncée dans l'article 1 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : « Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. »
- 192 Comité des droits des personnes handicapées, 2015, « Statement of the Committee on the Rights of Persons with Disabilities on disability inclusion for the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet humanitaire mondial
- 193 *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*, article 11
- 194 Handicap International, 2015, *Disability in humanitarian context: Views from affected people and field organizations*, Lyon, Handicap International
- 195 Commission des femmes pour les réfugiés, 2014, *L'inclusion du handicap : Mettre en pratique les politiques dans l'action humanitaire*, New York, Commission des femmes pour les réfugiés ; Comité des droits des personnes handicapées, 2015, « Statement of the Committee on the Rights of Persons with Disabilities on disability inclusion for the World Humanitarian Summit », contribution au Sommet humanitaire mondial
- 196 Handicap International, 2015, *Disability in humanitarian context: Views from affected people and field organizations*, Lyon, Handicap International
- 197 Ibid.
- 198 Commission des femmes pour les réfugiés et HCR, 2015, « Positive Practices in Disability Inclusion. We have a role: The valuable contributions of persons with disabilities in community outreach », document préparé en vue du Sommet ; Commission des femmes pour les réfugiés et Comité international de secours, « Stories of Change: Engaging Women with Disabilities as Community Leaders », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.womensrefugeecommission.org/component/zdocs/document?id=1110:disabilities-stories-of-change
- 199 Voir : Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, 2015 ; Projet Sphère, 2011 ; Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire, 2012 ; Normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence, 2010 ; Note d'orientation sur la gestion du handicap et des risques liés aux situations d'urgence pour la santé, 2013 ; Age and Disability Capacity Building

- Programme (ADCAP), 2015, Minimum Standards for Age and Disability Inclusion in Humanitarian Action: Pilot Version ; HCR, à paraître, Operational guidance on persons with disabilities in forced displacement ; Commission des femmes pour les réfugiés, 2014, *L'inclusion du handicap : Mettre en pratique les politiques dans l'action humanitaire*, New York, Commission des femmes pour les réfugiés
- 200 *Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2016S/Res/2106*, 2013
- 201 Handicap International, 2015, *Disability in humanitarian context: Views from affected people and field organizations*, Lyon, Handicap International
- 202 Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, 2014, *People affected by conflict 2013, Humanitarian needs in numbers*, Bruxelles, CRED
- 203 Project for the Study of the 21st Century, « Death Toll in 2014's Bloodiest Wars Sharply Up on Previous Year », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.projects21.com/2015/03/17/death-toll-in-2014s-bloodiest-wars-sharply-up-on-previous-year
- 204 Checchi, F., et Robinson, W. C., 2013, *Mortality among populations of Southern and Central Somalia Affected by Severe Food Insecurity and Famine during 2010-2012*, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Washington, FEWS Net
- 205 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 206 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Nations Unies, 2015, *The Challenge of Sustaining Peace : Report of the advisory group of experts for the 2015 review of the united nations peacebuilding architecture*, New York, Nations Unies
- 207 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2014, *High-Level Roundtable on the World Humanitarian Summit : Perspectives from the Gulf Region, Summary Note*
- 208 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2014, *High-Level Roundtable on the World Humanitarian Summit: Perspectives from the Gulf Region, Summary Note* ; Programme alimentaire mondial, 2015, « WFP Position Paper », document préparé en vue du Sommet
- 209 Maurer, P., discours du 2 octobre 2014, *Humanitarian Diplomacy and Principled Humanitarian Action*, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.icrc.org/en/download/file/1392/iheid-humanitarian-diplomacy-and-principled-humanitarian-action-peter-maurer_final-2-october-2014.pdf
- 210 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 211 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents*
- 212 Ibid.
- 213 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report*

- 214 Political Economy Research Institute, University of Massachusetts Amherst, « Modern Conflicts Table », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.peri.umass.edu/404/
- 215 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président*
- 216 *Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général (A/69/80-E/2014/68)*, Annexe
- 217 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*. Voir également A/RES/69/120, *État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés*
- 218 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents*, où un lien clair est établi entre le respect du droit humanitaire international, la protection et l'accès
- 219 Gouvernement de la République française, 2015, *Non-papier français sur l'action humanitaire en vue du Sommet humanitaire mondial*, document préparé en vue du Sommet
- 220 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 221 CICR, 2015, *Les groupes armés et la protection des soins de santé : Pratiques opérationnelles et droit international humanitaire applicable*, Genève, CICR
- 222 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2014, *High-Level Roundtable on the World Humanitarian Summit: Perspectives from the Gulf Region, Summary Note*
- 223 Binger, S., et al., 2015, *The Red Cross and Red Crescent's Principled Approach to Innovation*, Genève, FICR
- 224 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 225 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 226 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 227 Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 228 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 229 Sous les auspices de la Norvège en collaboration avec l'Argentine, l'Autriche, l'Indonésie et l'Ouganda.
- 230 L'Argentine, l'Australie, le Costa Rica, le Danemark, la Suisse et la Tanzanie participent à cette initiative.

- 231 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 232 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 233 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 234 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2014, *High-Level Roundtable on the World Humanitarian Summit: Perspectives from the Gulf Region, Summary Note*
- 235 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis*
- 236 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 237 Gender and Development Network, GAPS UK et Interaction, 2015, « Position on the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet, signé conjointement par le Comité international de secours, CARE, World Vision, International Medical Corps, Plan, la Commission des femmes pour les réfugiés, Women Thrive International, Oxfam, UN Women National Committee UK, Soroptimist International, PAI, Women for Women International et Widows for Peace through Democracy (WPD)
- 238 Ormaugh, C., 2009, *Armed Conflict Deaths, Disaggregated by Gender*, Oslo, Institut international de recherche pour la paix
- 239 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis*
- 240 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis* ; Conseil norvégien pour les réfugiés, 2015, « World Humanitarian Summit 2016: NRC Position Paper », document préparé en vue du Sommet ; Save the Children, 2014, « Education in Emergencies: A community's need, a child's right » document préparé dans le cadre de la consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet
- 241 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 242 Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, 2015, *Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations. Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies*, New York, Nations Unies
- 243 Parmi d'autres initiatives semblables, citons le travail de l'ONG Nonviolent Peaceforce au Soudan du Sud et aux Philippines et la présence internationale temporaire à Hébron instituée par la résolution 904 du Conseil de sécurité des Nations Unies (1994). La démarche de Nonviolent Peaceforce consiste à approcher les combattants de manière proactive et impartiale, à surveiller la dynamique des conflits locaux, à nouer des liens avec les communautés locales et à renforcer leurs capacités.
- 244 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents*
- 245 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Rapport final*
- 246 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*

- 247 Mc Hugh, G., et Bessler, M., 2006, *Negotiations with Armed Groups: a Manual for Practitioners*, New York, OCHA
- 248 Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève, 2011, *Règles d'engagement : Protéger les civils à travers un dialogue avec les acteurs armés non étatiques*, ADH, Genève
- 249 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 250 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président*
- 251 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents*
- 252 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 253 Conflict Dynamics International, 2014, *Humanitarian Access in Situations of Armed Conflicts: Practitioners' Manual*, Cambridge, CDI
- 254 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Groupe de politique humanitaire, 2015, « Strengthening Access and Proximity », document préparé en vue du Sommet
- 255 Groupe de politique humanitaire, 2015, « Strengthening Access and Proximity », document préparé en vue du Sommet
- 256 Consortium of Humanitarian Agencies, 2015, « Humanitarianism in Sri Lanka: Reaching new heights and goals », document préparé en vue du Sommet
- 257 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 258 Médecins Sans Frontières, 2014, *Where is Everyone? Responding to emergencies in the most difficult places*, Londres, MSF
- 259 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 260 Voir par exemple CICR, 3 avril 2015, *Yémen / Syrie : le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge condamne les agressions meurtrières de quatre travailleurs du Croissant-Rouge*
- 261 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 262 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 263 *Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général (A/69/80-E/2014/68)*

- 264 Small Arms Survey, étude commandée par le secrétariat du Sommet humanitaire mondial sur la perception des besoins des populations en situation de conflit (à paraître) ; Banque mondiale, 2011, *World Development Report 2011*, Washington, D.C., Banque mondiale
- 265 Données utilisées pour l'élaboration d'Afrobaromètre 2015
- 266 PAM, 2015, « WFP Position Paper », document préparé en vue du Sommet
- 267 Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 268 International Alert, 3 juin 2015, « Exploring the Nexus of Peacebuilding and Humanitarian Action », table ronde organisée à Londres en marge du Sommet ; Mohamed-Saleem, A., Egan, J., et Rydberg, R., (International Alert), juillet 2015, « Meeting the Needs of People in Conflict: Promoting Peace, While saving Lives », document préparé en vue du Sommet
- 269 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 270 International Alert, 3 juin 2015, « Exploring the Nexus of Peacebuilding and Humanitarian Action », table ronde organisée à Londres en marge du Sommet ; Institut international pour la paix, 22 mai 2015, New York Peacebuilding Network informal Roundtable, New York ; Plateforme de Genève pour la consolidation de la paix, 2015, « Informal Exchange on the Relationship between Peacebuilding and Humanitarian Action », document préparé en vue du Sommet ; Mohamed-Saleem, A., Egan, J., et Rydberg, R., 2015, « Meeting the Needs of People in Conflict : Promoting Peace, While saving Lives », document préparé en vue du Sommet ; PAM, 2013, *Le rôle du PAM en matière de consolidation de la paix dans les situations de transition*, Rome, PAM ; OCHA, 2011, *Peacebuilding and Linkages with Humanitarian Action : Key Emerging Trends and Challenges*, New York, Nations Unies
- 271 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 272 AECID et DARA, 2014, *Ahora o nunca, lograr una ayuda humanitaria más eficaz*, Madrid, DARA
- 273 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 274 AECID et DARA, 2014, *Ahora o nunca, lograr una ayuda humanitaria más eficaz*, Madrid, DARA
- 275 HCR, *Global Trends Forced Displacement in 2014*, 2015, Genève, HCR
- 276 Turkish Cooperation and Coordination Agency, 2013, *Turkish Development Assistance Report 2013*, Ankara, Turkish Cooperation and Coordination Agency
- 277 Development Initiatives, 2015, *Global Humanitarian Assistance Report 2015*, Bristol, Development Initiatives
- 278 Mathers, I., 18 août 2015, « Refugee shelter re-designed » in *SciDevNet*
- 279 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 280 HCR, 2015, « Resolving Protracted Displacement : A Contribution to the WHS », document préparé en vue du Sommet
- 281 UNICEF, 2013, *En état de siège : Trois années d'un conflit dévastateur pour les enfants en Syrie*, New York, Nations Unies
- 282 PNUD et HCR, 2014, *Regional Strategic Overview. Regional Refugee and Resilience Plan 2015-2016: In Response to the Syria Crisis*, Nations Unies
- 283 Thomas, M., et Burnett, N., 2013, « Exclusion from Education : The Economic Cost of Out of School Children in 20 Countries: Results for Development », *Educate a Child et Results for Development*

- 284 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 285 Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire, 2015, *Stratégies de solutions*, Genève, HCR
- 286 HCR, « Resolving Protracted Displacement : A Contribution to the WHS », document préparé en vue du Sommet
- 287 Betts, A., Bloom, L., et Weaver, N., 2015, *Refugee Innovation: Humanitarian Innovation that Starts with Communities*, Oxford, Humanitarian Innovation Project
- 288 HCR, 2014, *Le coût humain de la guerre – HCR Tendances mondiales 2013*, Genève, Nations Unies
- 289 OIM et NGO Committee on Migration, 2015, « Migrants in Crisis Situations: Issue paper for the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet
- 290 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 291 OIM, 2015, « Humanitarian Border Management: Recommendations for the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet
- 292 HCR, 2014, *War's Human Costs - UNHCR Global Trends 2013*, Genève, HCR
- 293 Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, 2014, *People affected by conflict 2013, Humanitarian needs in numbers*, Bruxelles, CRED
- 294 *Un cadre pour la coopération et la solidarité régionale pour le renforcement de la protection internationale des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides en Amérique latine et aux Caraïbes*, 2014, Carthagène + 30 et Déclaration et Plan d'action du Brésil, 2014
- 295 OCHA, 1998, *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*, New York, Nations Unies
- 296 Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Parlement du Kenya, 2012, *The Prevention, Protection and Assistance to Internally Displaced Persons and Affected Communities Act*
- 297 *Gouvernement de la République de Colombie, Loi sur les victimes et la restitution de terres (loi 1448)*
- 298 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents*
- 299 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Rapport final*
- 300 *Gouvernement de la République de Colombie, Loi sur les victimes et la restitution de terres (loi 1448)*
- 301 Baker, I., Card, B., et Raymond, N., 2015, *Satellite Imagery Interpretation Guide; Displaced Population Camps*, Cambridge, Harvard Humanitarian Initiative ; OIM, 2015, « *Human Mobility and Displacement Tracking*, Submission to the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet
- 302 OCHA, *World Humanitarian Data and Trends 2014*, New York, Nations Unies
- 303 CRED, 2015, *The Human Cost of Natural Disasters 2015 – A global perspective*, Bruxelles, CRED
- 304 Discours d'ouverture du ministre éthiopien de l'Agriculture à l'occasion de la consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet à Pretoria
- 305 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents*
- 306 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 307 UNISDR, 2015, *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, Préambule, paragraphe 6*, Genève, Nations Unies
- 308 Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Final Report*

- 309 ODI et Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR), 2015, *Unlocking the 'triple dividend' of resilience: Why Investing in Disaster Risk Management Pays Off*, Londres, ODI et GFDRR
- 310 UNISDR, 2015, *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*, Genève, Nations Unies
- 311 Barcock, A., 8 mai 2015, « Solutions that Are Saving Lives in Humanitarian Response » in *Aid & International Development Forum*
- 312 UNISDR, 2015, *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*, Genève, UNISDR
- 313 Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 314 Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 315 Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 316 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 317 Dercon, S., à paraître, *Dull Disasters: What Political Science, Economics, Finance and Behavioural Science Teach Us about How to Manage Natural Disasters Better in the Developing World*
- 318 FAO et Banque mondiale, 2014, *Making the Links Work: how the humanitarian and development community can help ensure no-one is left behind. Outcomes of Panel of Experts' Discussion for the IASC Principals*, Genève, FAO et Banque mondiale
- 319 Elbanna, A., 2015, « Harnessing Technological Platforms for Humanitarian Needs », document préparé en vue du Sommet ; Raymond, N., et Card, B., 2015, *Applying Humanitarian Principles to Current Uses of Information Communication Technologies: Gaps in Doctrine and Challenges to Practice*, Cambridge, MA, Harvard Humanitarian Initiative
- 320 MCDA Logistics Working Group du Consultative Group on Humanitarian Civil-Military Coordination, « Gap-Fit Analysis Tool »
- 321 OCHA, 2014, « Integrated Civil-Military Regional Response Planning for Large-Scale International Disaster Relief Assistance: Workshop Report », Nations Unies
- 322 Kaplan, J., et Easton-Calabria, E., 2015, « Military medical innovation and the Ebola response: a unique space for humanitarian civil-military engagement » in *Humanitarian Exchange Magazine*, n° 64
- 323 DAES, 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, New York, Nations Unies
- 324 « Why does Kenya lead the world in mobile money? » in *The Economist*, 27 mai 2013
- 325 Harris, K., Keen, D., et Mitchell, T., 2013, *When Disasters and Conflicts Collide: Improving Links between Disaster Resilience and Conflict Prevention*, Londres, ODI
- 326 Kostner, M., et Meutia, R., 2011, présentation « Responding to Natural Disasters in Fragile and Conflict Situations » tenue à l'occasion de *Conférence mondiale sur la reconstruction*, Genève, Banque mondiale
- 327 Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 328 François Grünewald, 2013, *War in Cities : Lessons Learned for the New Century of Urban Disasters*, La Fontaine des Marins, Groupe URD
- 329 IDMC et Conseil norvégien pour les réfugiés, 2014, *Global Estimate 2014: People Displaced by Disasters*, Genève, IDMC et NRC
- 330 ONU-Habitat, 2009, *Planning Sustainable Cities*, Nairobi, Nations Unies
- 331 FAO, 2008, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*, Rome, Nations Unies

- 332 HCR, 2014, *Le coût humain de la guerre – HCR Tendances mondiales 2013*, Genève, Nations Unies
- 333 Médecins Sans Frontières, 2014, *Where is everyone? Responding to Emergencies in the Most Difficult Places*, Londres, MSF
- 334 Comité international de secours, 2015, « Humanitarian Action in a New Urban World. World Humanitarian Summit: Regional Consultation, Europe and Others », document préparé en vue du Sommet
- 335 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 336 Ibid.
- 337 Ibid.
- 338 Ibid.
- 339 Zetter, R., et Deikun, R., 2011, « A New Strategy for Meeting Humanitarian Challenges in Urban Areas » in *Forced Migration Review*, n° 38
- 340 Consultation mondiale sur les villes en vue du Sommet, à paraître, *Final Report* ; Groupe d'experts urbains pour le Sommet humanitaire mondial, 2015, « Recommendations », document préparé en vue du Sommet ; Groupe d'experts urbains pour le Sommet humanitaire mondial, 2015, *Charter*, document préparé en vue du Sommet ; Groupe d'experts urbains pour le Sommet humanitaire mondial, 2015, *Alliance*, document préparé en vue du Sommet
- 341 Commission de la condition de la femme, 2015, Atelier sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue du Sommet, 2015, *Report* ; Consultation mondiale sur les villes en vue du Sommet, à paraître, *Final Report* ; Action Aid, 2013, *Women and the City 2: Combatting violence against women and girls in urban public spaces - the role of public services*, Action Aid ; Action Aid, 2014, *Safe Cities for Women: From Reality to Rights*, *Women and the City 3: A Summary of Baseline Data of Women's Experience of Violence in Seven Cities*, Action Aid
- 342 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 343 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 344 Assessment Working Group for Northern Syria, 2013, *Syria Integrated Needs Assessment*, SINA Working Group ; PAM, 2014, *Central African Republic Multi-Cluster/Sector Initial Rapid Assessment*, Rome, Nations Unies
- 345 UNFPA, 2015, *Global Strategy: Every Woman Every Child Every Adolescent Every Where*, New York, Nations Unies
- 346 CICR, 2011, *Healthcare in Danger: Making the Case*, Genève, CICR
- 347 Oxfam International, 2013, *Document d'information d'Oxfam 168 : Quelles leçons tirer ? Un bilan de la réponse à la crise alimentaire 2012 au Sahel pour construire la résilience*, Oxford, Oxfam
- 348 Comité permanent interorganisations (CPI), 2007, *Directives du CPI concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence*, Genève, CPI
- 349 Macias Konstantopoulos, W., et al., 2013, « An international comparative public health analysis of sex trafficking of women and girls in eight cities: achieving a more effective health sector response » in *Journal of Urban Health* 90:6
- 350 Barcock, A., 8 mai 2015, « Solutions that Are Saving Lives in Humanitarian Response » in *Aid and Development Forum*
- 351 Mathers, I., 17 août 2015, « 3D Printing can revolutionize emergency healthcare » in *SciDevNet*

- 352 Jones, K. E., *et al.*, 21 février 2008, « Global Trends in Infectious Diseases » in *Nature.com*
- 353 OMS, 2015, *Rapport du Groupe d'experts chargé de l'évaluation intérimaire de la riposte à Ebola*, Genève, Nations Unies
- 354 Ibid.
- 355 PNUD, UNFPA, UNOPS, UNICEF, ONU-Femmes et PAM, 2015, *Innovation in the UN: A session of the Joint Meeting of the Executive Boards of UNDP, UNFPA, UNOPS, UNICEF, UN Women and WFP Joint Meeting Report*, New York, Nations Unies
- 356 OMS, 2015, *Rapport du Groupe d'experts chargé de l'évaluation intérimaire de la riposte à Ebola*, Genève, Nations Unies
- 357 Ramalingam, B., 2015, *Innovations in Emergency Disease Responses, Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 358 Ebola Private Sector Mobilisation Group, 11 décembre 2014, « Briefing Note »
- 359 IDMC, 2015, *Global Estimates 2015: People Displaced by Disasters*, Genève, IDMC
- 360 GIEC, 2014, *Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, Genève, cité dans Climate and Development Knowledge Network, 2014, *The IPCC's Fifth Assessment Report: What's in it for Small Island Developing States?* Londres, ODI et CDKN
- 361 GIEC, 2014, *Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité*, Organisation météorologique mondiale, Genève
- 362 Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 363 Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 364 Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 365 Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président*
- 366 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 367 Résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies (1991) et résolution 58/114 de l'Assemblée générale des Nations Unies (2004)
- 368 Joint Statement on humanitarian principles endorsed by 51 humanitarian NGOs as a common contribution to the World Humanitarian Summit consultations, 12 mai 2015, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.actioncontrelafaim.org/sites/default/files/articles/fichier/joint-statement_humanitarian_principles-12th_may-.pdf
- 369 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 370 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 371 Consultation en Irlande en vue du Sommet, 2015, *Submission from the Irish humanitarian community to the World Humanitarian Summit*
- 372 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents*
- 373 OCHA, 2012, *What are Humanitarian Principles?*, New York, Nations Unies
- 374 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 375 PHAP, 2015, *WHS special online discussion event on the principle of neutrality: Event Report*, Genève, PHAP

- 376 Knox Clarke, P., et Obrecht, A., 2015, *Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse. Global Forum Briefing Papers*, Londres, ALNAP/ODI
- 377 PHAP, 2015, *WHS special online discussion event on the principle of neutrality: Event Report*, Genève, PHAP
- 378 Good Humanitarian Donorship Initiative, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.ghdinitiative.org/
- 379 Ordre souverain de Malte, 2015, *Symposium: Religions Together for Humanitarian Action, final report*
- 380 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 381 Knox Clarke, P., et Obrecht, A., 2015, *Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse. Global Forum Briefing Papers*, Londres, ALNAP/ODI
- 382 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Niland, N., et al., 2015,, *Independent Whole-of-System Review on Protection in the Context of Humanitarian Action*, commandé par le Conseil norvégien pour les réfugiés au nom du Comité permanent interorganisations et du Groupe mondial de la protection, Oslo, NRC
- 383 START Network, 2015, « Shifting the System : START Network Statement to the WHS », document préparé en vue du Sommet
- 384 Obrecht, A., et al., 2015, *WHS Effectiveness Theme Focal Issue Paper 5: Accountability*, document préparé en vue du Sommet
- 385 Barnett, M., et Walker, P., 2015, « Regime Change for Humanitarian Action » in *Foreign Affairs* ; Lowrie, S., 2 juillet 2015, « Shifting Power in the System », disponible (en anglais) sur le blog consacré au Sommet ; CDAC Network, 2015, « CDAC Network Submission to the World Humanitarian Summit Global Consultation », document préparé en vue du Sommet
- 386 Adeso, 2015, « A More Dignified and Equitable Humanitarian System », document préparé en vue du Sommet par Adeso au nom des membres du réseau d'ONG du Sud
- 387 Humanitarian Leadership Academy, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.humanitarianleadershipacademy.org
- 388 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 389 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 390 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 391 Penrose, M., directeur général d'Action contre la Faim, février 2015, intervention à l'occasion de la consultation régionale pour le groupe « Europe et autres »
- 392 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final*
- 393 Knox Clarke, P., et Obrecht, A., 2015, *Good humanitarian action is led by the state and builds on local response capacities wherever possible, Global Forum Briefing Papers*, Londres, ALNAP/ODI ; OCHA, à paraître, « Humanitarian Effectiveness Study », New York, Nations Unies
- 394 Disaster Response Dialogue, 2015, *Disaster Response Dialogue Global Conference in Manila 13-15 October 2014: Conference Report*, Genève, DSR

- 395 Médecins Sans Frontières, 2014, *Where is Everyone? Responding to emergencies in the most difficult places*, Londres, MSF
- 396 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis*
- 397 Knox Clarke, P., et Obrecht, A., 2015, *Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse. Global Forum Briefing Papers*, Londres, ALNAP/ODI
- 398 Samman, E., 2015, *10 Things to Know about Development and the Data Revolution*, Londres, ODI
- 399 Barcock, A., 8 mai 2015, « Solutions that Are Saving Lives in Humanitarian Response », in *Aid & International Development Forum*, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.aidforum.org/disaster-relief/top-solutions-that-are-saving-lives-in-humanitarian-response
- 400 Deuxième réunion des groupes thématiques en vue du Sommet, 2015, *Summary Report*
- 401 PNUD, UNFPA, UNOPS, UNICEF, ONU-Femmes et PAM, 2015, *Innovation in the UN: A session of the Joint Meeting of the Executive Boards of UNDP, UNFPA, UNOPS, UNICEF, UN Women and WFP Joint Meeting Report*, New York, Nations Unies
- 402 Gingerich, T. R., et Cohen, M. J., 2015, *Turning the System on its Head*, Oxford, Oxfam International
- 403 Elbanna, A., 2015, « Harnessing Technological Platforms for Humanitarian Needs: Royal Holloway University submission to the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet
- 404 Oxfam, Feinstein International Center, Tufts University, International Initiative for Impact Evaluation, Evidence Aid, UCL Centre for Urban Sustainability and Resilience, Habitat for Humanity Great Britain et Comité international de secours, 2015, « Humanitarian Evidence: Going beyond good intentions in reshaping aid », document préparé en vue du Sommet
- 405 Contribution au Sommet fondée sur « Big Data for Resilience: Realising the Benefits for Developing Countries », 31 juillet 2015
- 406 Barnett, M., et Walker, P., 2015, « Regime Change for Humanitarian Action » in *Foreign Affairs*
- 407 « Principes en matière de partenariat : Déclaration d'engagement », approuvés par le Dispositif mondial d'aide humanitaire, 12 juillet 2007
- 408 *Charte pour le Changement : Pour une aide humanitaire plus locale*, disponible à l'adresse <https://charter4change.files.wordpress.com/2015/11/charte-pour-le-changement.pdf>
- 409 Notamment : Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 410 Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 411 Groupe de coordination des groupes mondiaux, 2015, « Transformation through Innovation Thematic Team Brief: Coordinating Innovation », document préparé en vue du Sommet
- 412 Médecins Sans Frontières, 2014, *Where is Everyone? Responding to emergencies in the most difficult places*, Londres, MSF ; Mercy Corps, 2015, « Cracking the Code: Enhancing Emergency Response & Resilience in Complex Crises », document préparé en vue du Sommet ; Gouvernement de la République française, 2015, « Non-papier français sur l'action humanitaire en vue du Sommet humanitaire mondial », document préparé en vue du Sommet ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 413 Médecins Sans Frontières, 2014, *Where is Everyone? Responding to emergencies in the most difficult places*, Londres, MSF

- 414 Réunions de consultation avec les organismes des Nations Unies et les ONGI et consultation auprès des organisations de la société civile libanaise dans le cadre de la consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 415 Réunion de consultation avec le réseau régional du Comité permanent interorganisations pour l'Asie et le Pacifique dans le cadre de la consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis*
- 416 Réunion de consultation avec les organismes des Nations Unies et les ONGI dans le cadre de la consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 417 START Network, 2015, « Shifting the System : START Network Statement to the WHS », document préparé en vue du Sommet
- 418 Deuxième réunion des équipes thématiques en vue du Sommet, 2015, *Summary Report* ; Niland, N., Polastro, R., Donini, A., et Lee, A., 2015, , *Independent Whole-of-System Review on Protection in the Context of Humanitarian Action*, NRC, CPI et Groupe mondial de la protection
- 419 Représentants principaux du Comité permanent interorganisations, « Centrality of Protection in Humanitarian Action », 2013, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/IASC%20Principals%20Statement%20on%20the%20Centrality%20of%20Protection.pdf
- 420 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Niland, N., et al., 2015, , *Independent Whole-of-System Review on Protection in the Context of Humanitarian Action*, NRC, CPI et Groupe mondial de la protection
- 421 Niland, N., et al., 2015, *Independent Whole-of-System Review on Protection in the Context of Humanitarian Action*, NRC, CPI et Groupe mondial de la protection
- 422 Ibid.
- 423 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 424 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; discussions de la deuxième réunion des équipes thématiques en vue du Sommet, 2015 ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 425 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 426 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Report*
- 427 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 428 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 429 Niland, N., et al., 2015, , *Independent Whole-of-System Review on Protection in the Context of Humanitarian Action*, NRC, CPI et Groupe mondial de la protection

- 430 Deuxième réunion des équipes thématiques en vue du Sommet, 2015, *Summary Report* ; Niland, N., et al., 2015, *Independent Whole-of-System Review on Protection in the Context of Humanitarian Action*, NRC, CPI et Groupe mondial de la protection ; HCR, 2015, « Placing Protection at the Centre of Humanitarian Action », document préparé en vue du Sommet
- 431 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 432 Development Initiatives, 2015, *Global Humanitarian Assistance Report 2015*, Bristol, Development Initiatives
- 433 Buluswar, S., et al., 2014, *50 Breakthroughs: Critical scientific and technological advances needed for sustainable global development*, Berkeley, Institute for Globally Transformative Technologies Lawrence Berkeley National Lab ; Raymond, N., et Card, B., 2015., *Applying Humanitarian Principles to Current Uses of Information Communication Technologies: Gaps in Doctrine and Challenges to Practice*, document préparé en vue du Sommet
- 434 Aid Worker Security Database, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.aidworkersecurity.org
- 435 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 436 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Stakeholder Analysis* ; Knox Clarke, P., et Obrecht, A., 2015, *Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse. Global Forum Briefing Papers*, Londres, ALNAP/ODI ; Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, 2015, « Submission to the WHS », document préparé en vue du Sommet ; Zyck, S. A., et Krebs, H. B., 2015, *Localising humanitarianism: improving effectiveness through inclusive action*, Londres, HPG/ODI
- 437 Aid Worker Security Database, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.aidworkersecurity.org
- 438 Knox Clarke, P., et Obrecht, A., 2015, *Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse. Global Forum Briefing Papers*, Londres, ALNAP/ODI ; OIM, 2015, « Position Paper for the WHS », document préparé en vue du Sommet ; Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité ; Gouvernement du Japon, 2015, « Initial Input of the Government of Japan for the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet
- 439 Zyck, S. A., et Krebs, H. B., 2015, *Localising humanitarianism: improving effectiveness through inclusive action*, Londres, HPG/ODI ; CICR, 2013, *Un accès plus sûr : guide à l'intention de toutes les sociétés nationales*, Genève, CICR
- 440 *Consultation en Irlande en vue du Sommet, 2015, Recommendations from the Irish Consultative Process* ; Action contre la Faim, 2 février 2015, « Solutions to Reshape Aid must address the urgent need to protect aid workers », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.actioncontrelafaim.org/en/content/solutions-reshape-aid-must-address-urgent-need-protect-aid-workers
- 441 Action contre la Faim, 2 février 2015, « Solutions to Reshape Aid must address the urgent need to protect aid workers », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.actioncontrelafaim.org/en/content/solutions-reshape-aid-must-address-urgent-need-protect-aid-workers ; Consultation en Irlande en vue du Sommet, 2015, *Recommendations from the Irish Consultative Process* ; Brunelle, C., 2015, « Managing Risk: Study and meta-analysis on violence against healthcare personnel in unstable contexts », document préparé en vue du Sommet
- 442 Déclaration du Directeur général de l'OMS, Dr Margaret Chan, 19 août 2015, disponible à l'adresse suivante : www.who.int/mediacentre/news/statements/2015/world-humanitarian-day/fr/

- 443 Fondation Antares, 2012, *Gestion du stress chez les travailleurs humanitaires : Guide de bonnes pratiques*, Amsterdam, Fondation Antares ; McDonald, B., 31 juillet 2015, « Address Aid Worker Welfare at the World Humanitarian Summit to #ReshapeAid », document préparé en vue du Sommet au nom des signataires d'une pétition en ligne
- 444 McDonald, B., 31 juillet 2015, « Address Aid Worker Welfare at the World Humanitarian Summit to #ReshapeAid », document préparé en vue du Sommet au nom des signataires d'une pétition en ligne
- 445 Bosch, D., et McKay, L., 2013, *Trauma and Critical Incident Care for Humanitarian Workers*, Pasadena, Headington Institute ; Fondation Antares, 2012, *Gestion du stress chez les travailleurs humanitaires : Guide de bonnes pratiques*, Amsterdam, Fondation Antares
- 446 Fondation Antares, 2012, *Managing stress in humanitarian workers: Guidelines for good practice*, Amsterdam, Fondation Antares
- 447 McDonald, B., 31 juillet 2015, « Address Aid Worker Welfare at the World Humanitarian Summit to #ReshapeAid », document préparé en vue du Sommet au nom des signataires d'une pétition en ligne
- 448 CHS Alliance, 2015, « Caring for Staff Matters » document préparé en vue du Sommet
- 449 McDonald, B., 31 juillet 2015, « Address Aid Worker Welfare at the World Humanitarian Summit to #ReshapeAid », document préparé en vue du Sommet au nom des signataires d'une pétition en ligne
- 450 PHAP, 2015, *Live online consultation: Improving staff wellness for humanitarian effectiveness*, Genève, PHAP
- 451 OCHA, 2015, *Interoperability: Humanitarian Action in a Shared Space*, New York, Nations Unies
- 452 Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président*
- 453 Banque mondiale, 2011, *World Development Report 2011*, Washington, D.C.
- 454 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 455 Voir, par exemple, les résultats obtenus par le groupe de travail du Comité permanent interorganisations en matière de préparation et de résilience
- 456 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 457 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents*
- 458 DARA et HERE-Geneva, octobre 2015, « Addressing the Perennial Problems of Disaster Response », étude de fond préparée en vue de la conférence organisée par la plateforme Disaster Response Dialogue, Manille, Philippines
- 459 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Résumé des coprésidents*
- 460 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final*
- 461 Forum mondial sur la coordination humanitaire civilo-militaire en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 462 Organisation mondiale de la Santé, 2015, contribution au Sommet humanitaire mondial
- 463 Grand-Duché de Luxembourg, 2015, « Coordination and cooperation between civil protection and humanitarian actors in the aftermath of natural and man-made disasters », document informel préparé en vue du Sommet
- 464 Afrique de l'Est et Afrique australe, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Pacifique, et Afrique de l'Ouest et du Centre

- 465 Consultations menées auprès du secteur des affaires en vue du Sommet, à paraître, *Final Report*
- 466 Ibid.
- 467 Ibid.
- 468 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 469 Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 470 Deuxième réunion des équipes thématiques en vue du Sommet, 2015, *Summary Report*
- 471 Deloitte, 2015, *Promoting Humanitarian Innovation Exchanges*, New York, Deloitte ; Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton ; Rush, H., et Marshall, N., 2015, *Innovation in Water, Sanitation and Hygiene*, Brighton, Université de Brighton
- 472 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président*
- 473 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final*
- 474 Knox Clarke, P., et Obrecht, A., 2015, *Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse. Global Forum Briefing Papers*, Londres, ALNAP/ODI
- 475 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 476 Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton ; OCHA, *Humanitarian Innovation: The State of the Art*, New York, Nations Unies, 2014 ; Betts, A., et Bloom, L., 2013, *The two worlds of humanitarian innovation*, Oxford, Refugee Studies Centre ; Deloitte, 2015, *World Humanitarian Summit, The Humanitarian R&D Imperative: How other sectors overcame impediments to innovation*, New York, Deloitte ; Deloitte, 2015, *Promoting Humanitarian Innovation Exchanges*, New York, Deloitte ; McClure, D., et Gray, I., 2015, « Scaling Innovation's Missing Middle: Submission to the World Humanitarian Summit », document préparé en vue du Sommet
- 477 Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 478 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Final Report*
- 479 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report*

- 480 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton ; Gray, I., et Hoffman, K., 2015, *Finance Case Study, Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 481 Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 482 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 483 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 484 Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 485 Betts, A., Bloom, L., et Weaver, N., 2015, *Refugee Innovation : Humanitarian Innovation that Starts with Communities*, Oxford, Humanitarian Innovation Project, Université d'Oxford
- 486 Ibid.
- 487 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 488 Humanitarian Practice Network, 2013, *Improving communication between aid agencies and crisis-affected people: Lessons from the infoasaid project*, Network Paper 74
- 489 Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton ; Deloitte, 2015, *Promoting Humanitarian Innovation Exchanges*, New York, Deloitte
- 490 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 491 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 492 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé du président* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe

- « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 493 Gray, I., et Hoffman, K., 2015, *Finance Case Study, Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton ; Deloitte, 2015, *World Humanitarian Summit, The Humanitarian R&D Imperative: How other sectors overcame impediments to innovation*, New York, Deloitte
- 494 Deuxième réunion des équipes thématiques en vue du Sommet, 2015, *Summary Report*
- 495 Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 496 Deuxième réunion des équipes thématiques en vue du Sommet, 2015, *Summary Report*
- 497 OCHA, 2014, *Unmanned Aerial Vehicles in Humanitarian Response*, New York, Nations Unies ; OCHA, 2013, *Humanitarianism in the Network Age*, New York, Nations Unies ; Meier, P., juillet 2015, *UAVs as an Emerging Technology in the Humanitarian Space: A review of the Technology, Use-Cases and Innovation Processes Being Developed to Inform the Responsible Use of UAVs*, contribution au Sommet humanitaire mondial », document préparé en vue du Sommet
- 498 Gray, I., et Hoffman, K., 2015, *Finance Case Study, Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 499 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 500 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 501 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 502 Deloitte, 2015, *World Humanitarian Summit, The Humanitarian R&D Imperative: How other sectors overcame impediments to innovation*, New York, Deloitte
- 503 Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton ; Deloitte, 2015, *World Humanitarian Summit, Promoting Humanitarian Innovation Exchanges*, New York, Deloitte ; Oxfam, Feinstein International Center, Tufts University, International Initiative for Impact Evaluation, Evidence Aid, UCL Centre for Urban Sustainability and Resilience, Habitat for Humanity Great Britain et Comité international de secours, 2015, « Humanitarian Evidence: Going beyond good intentions in reshaping aid », document préparé en vue du Sommet ; Deloitte, 2015, *World Humanitarian Summit, The Humanitarian R&D Imperative: How other sectors overcame impediments to innovation*, New York, Deloitte
- 504 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Knox Clarke, P., et Obrecht, A., 2015, *Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse. Global Forum Briefing Papers*, Londres, ALNAP/ODI ; Deloitte, 2015, *World Humanitarian Summit, The Humanitarian R&D Imperative: How other sectors overcame impediments to innovation*, New York, Deloitte
- 505 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Mans, U., Berens, J., et Shimshon, G., 2015, *The New Humanitarian Data Ecosystem; Challenges and Opportunities to Increase Trust and Impact*, Leiden, Université de Leiden

- 506 Deloitte, 2015, *World Humanitarian Summit, The Humanitarian R&D Imperative: How other sectors overcame impediments to innovation*, New York, Deloitte
- 507 Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton ; Deloitte, 2015, *World Humanitarian Summit, Humanitarian R&D Imperative: How other sectors overcame impediments to innovation*, New York, Deloitte
- 508 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 509 Knox Clarke, P., et Obrecht, A., 2015, *Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, Résultats et analyse. Global Forum Briefing Papers*, Londres, ALNAP/ODI
- 510 Deloitte, 2015, *World Humanitarian Summit, The Humanitarian R&D Imperative: How other sectors overcame impediments to innovation*, New York, Deloitte ; Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 511 Deloitte, 2015, *World Humanitarian Summit, The Humanitarian R&D Imperative: How other sectors overcame impediments to innovation*, New York, Deloitte ; Ramalingam, B., et al., 2015, *Strengthening the Humanitarian Innovation Ecosystem*, Brighton, Université de Brighton
- 512 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Binger, S., Lynch, M., et Weaver, A., 2015, *The Red Cross and Red Crescent's Principled Approach to Innovation*, Genève, FICR ; Raymond, N., et Card, B., 2015, *Applying Humanitarian Principles to Current Uses of Information Communication Technologies: Gaps in Doctrine and Challenges to Practice*, Cambridge, MA, Harvard Humanitarian Initiative
- 513 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 514 Consultation régionale pour l'Asie du Nord et du Sud-Est en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 515 Cette question centrale est aussi examinée par le Groupe de haut niveau sur l'action mondiale face aux crises sanitaires.
- 516 Toutes les consultations régionales menées en vue du Sommet.
- 517 Development Initiatives, 2014, *Global Humanitarian Assistance Report 2014*, Bristol, Development Initiatives
- 518 Scott, R., 2015, *Financing in Crisis? Making humanitarian finance fit for the future*, document de travail n° 22 de l'OCDE, Paris, Éditions OCDE
- 519 Secrétariat du Sommet humanitaire mondial, 29 juin 2015, « Note on informal Member State thematic dialogue on emerging recommendations on humanitarian finance, particularly bilateral (government-to-government) humanitarian funding »
- 520 Deuxième réunion des équipes thématiques en vue du Sommet, 2015, *Summary Report*
- 521 Lattimer, C., 2015, *Making financing work for crisis-affected people, Exposé de principe du Sommet humanitaire mondial*, Bristol, Development Initiatives
- 522 Par exemple, le gouvernement britannique a récemment décidé que toutes les grandes banques devaient désormais orienter les demandes de prêt refusées vers d'autres prêteurs. Cette mesure sera applicable à compter de 2016.
- 523 Binger, S., Lynch, M., et Weaver, A., 2015, « The Red Cross and Red Crescents Principled Approach to Innovation », document préparé en vue du Sommet
- 524 Table ronde sur la finance sociale islamique organisée à Oxford, 2015, *Rapport final* ; Table ronde sur la finance sociale islamique organisée à New York, 2015, *Rapport final*

- 525 Arabie saoudite, Indonésie, Malaisie, Qatar et Yémen, in Stirk, C., 2015, *An Act of Faith*, Briefing Paper, GHA
- 526 Banque islamique de développement, 2013, *Islamic Social Finance Report 2014*
- 527 D^r Omar, A. directeur général, Institut islamique de recherche et de formation, Banque islamique de développement, lors d'une table ronde organisée à New York en août 2015
- 528 13 janvier 2015, « IFFIm's debut Sukuk awarded 'Social Impact Deal of the Year 2014' », Washington
- 529 Development Initiatives, 2015, *Global Humanitarian Assistance Report 2015*, Bristol, Development Initiatives
- 530 Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres », 2015, *Résumé des coprésidents*
- 531 Lattimer, C., 2015, *Making financing work for crisis-affected people, Exposé de principe du Sommet humanitaire mondial*, Bristol, Development Initiatives
- 532 Future Humanitarian Financing, 2015, *Looking Beyond the Crisis*, Future Humanitarian Financing
- 533 Lattimer, C., 2015, *Making financing work for crisis-affected people, Exposé de principe du Sommet humanitaire mondial*, Bristol, Development Initiatives
- 534 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en vue du Sommet, 2014, *Rapport final* ; Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Final Report*
- 535 Par exemple, le Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes, l'Initiative d'évaluation et de financement des risques de catastrophe dans le Pacifique et l'Option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes mise en place par la Banque mondiale
- 536 *Consultation régionale pour le Pacifique en vue du Sommet, 2015, Final Report*
- 537 13-19 juin 2015, « Narrow minded: insurance in Asia » in *The Economist*
- 538 Gouvernement turc, 2015, contribution au Sommet humanitaire mondial
- 539 Development Initiatives, 2015, *Global Humanitarian Assistance Report 2015*, Bristol, Development Initiatives
- 540 *Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, Résumé des coprésidents*
- 541 Adeso, 2015, « A More Dignified and Equitable Humanitarian System », document préparé par Adeso au nom des membres d'un réseau d'ONG du Sud
- 542 Ibid.
- 543 Development Initiatives, 2015, *Global Humanitarian Assistance Report 2015*, Bristol, Development Initiatives
- 544 Ibid.
- 545 Development Initiatives, 2014, *Global Humanitarian Assistance Report 2014*, Bristol, Development Initiatives
- 546 OCHA, 2015, *Understanding Humanitarian Need from a Financing Perspective - the Drivers of Cost*, New York, Nations Unies
- 547 Scott, R., 2015, *Financing in Crisis? Making humanitarian finance fit for the future*, Paris, OCDE
- 548 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents*
- 549 Knox Clarke, P. et Obrecht, A., 2015, *Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, résultats et analyse. Global Forum Briefing Papers*, Londres, ALNAP/ODI
- 550 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, *Table ronde de haut niveau sur les perspectives de la région du Golfe en vue du Sommet, 2014, Summary Note*

- 551 Margolies, A. et Hoddinott, J., 2015, « Costing alternative transfer modalities » in *Journal of Development Effectiveness* 7:1
- 552 UNICEF et Humanitarian Outcomes, 2013, *Final Evaluation of the Unconditional Cash and Voucher Response to the 2011–12 Crisis in Southern and Central Somalia*, Nairobi, Nations Unies
- 553 The Boston Consulting Group, 2015, *UNICEF/WFP Return on Investment for Emergency Preparedness Study*, Nations Unies
- 554 Cabot Venton, C., 2014, *Value for Money of Cash Transfers in Emergencies: Ethiopia Case Study*, Londres, ministère britannique du Développement international (DFID)
- 555 Ministère britannique du Développement international (DFID), 2013, *The Economics of Early Response and Resilience Series: Summary*, Londres, DFID
- 556 Harvey, P., 2015, *Corruption and Humanitarian Aid, contribution au Sommet humanitaire mondial*, Humanitarian Outcomes
- 557 Transparency International, 2015, *How can we curb corruption in humanitarian operations?*, Transparency International
- 558 Humanitarian Outcomes, à paraître, *State of the Humanitarian System 2015*, Londres, ALNAP
- 559 Transparency International, 2010, *Prévenir la corruption dans le cadre des opérations humanitaires*, Transparency International
- 560 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Stakeholder Analysis*
- 561 Harvey, P., 2015, *Corruption and Humanitarian Aid, contribution au Sommet humanitaire mondial*, Humanitarian Outcomes
- 562 Ibid.
- 563 ODI, 2015, *Humanitarian Trends and Trajectories to 2030: Europe & Others Group, document préparé par l'Overseas Development Institute en vue de la consultation régionale sur le Sommet humanitaire mondial*, Londres, ODI
- 564 Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), 13 juillet 2015, *Communiqué of the IGAD High Level Ministerial Roundtable Discussion on Remittances*, Addis-Abeba
- 565 ADESO, Oxfam et Global Centre on Cooperating Security, 19 février 2015, « Hanging by a thread: The ongoing threat to Somalia's remittance lifeline »
- 566 Consultation régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en vue du Sommet, 2014, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le groupe « Europe et autres » en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents* ; Consultation régionale pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale en vue du Sommet, 2015, *Résumé des coprésidents*
- 567 Knox Clarke, P. et Obrecht, A., 2015, *Forum mondial pour l'amélioration de l'action humanitaire, résultats et analyse. Global Forum Briefing Papers*, Londres, ALNAP/ODI
- 568 *Charte des Nations Unies, Préambule*
- 569 Département des affaires économiques et sociales, 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, New York, Nations Unies
- 570 Remarques du Secrétaire général sur le débat de haut niveau du Conseil économique et social (ECOSOC) et le lancement mondial du rapport 2015 sur les OMD, 6 juillet 2015
- 571 Consultation régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en vue du Sommet, 2015, *Final Report* ; Consultations en vue du Sommet en Asie du Sud et en Asie centrale, 2015, *Final Report*



**SOMMET
HUMANITAIRE
MONDIAL**